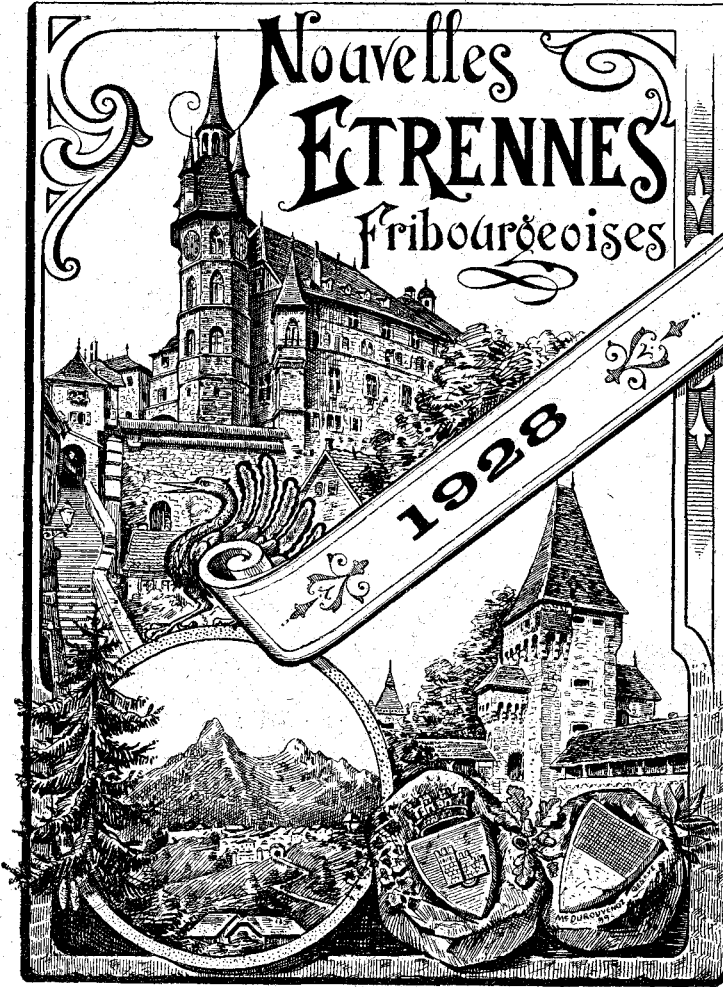


PRIX : 1 Fr. 50

SOIXANTE ET UNIÈME ANNÉE



FRIBOURG (SUISSE)

FRAGNIÈRE FRÈRES, ÉDITEURS

Banque Populaire Suisse

Capital versé et réserves Fr. 139,000,000

formant la garantie des créanciers de la Banque.

Fondée en 1869

85,000 sociétaires

Avances d'argent sur billets et en compte-courant, garanties par cautionnement, nantissement de titres, hypothèque ou gage de détail.

Réception de dépôts en compte-courant, livrets de dépôts (dépôts à partir de fr. 1.—) et obligations de 1-5 ans, avec coupons semestriels.

Encaissement d'effets, de coupons et titres remboursables.

Chèques et lettres de crédit sur les places principales de tous les pays.

Achat et vente de monnaies étrangères.

Garde d'objets de valeur et de titres.

Contrôle de tirages.

Location de casiers dans notre chambre d'acier.

} Règlement spécial
à disposition.

Ordres de bourse aux bourses suisses et étrangères aux meilleures conditions.

Achat et vente de bons titres de placement.

Souscriptions aux émissions.

Gérance de fortunes. Placement de capitaux.

Conditions favorables.

FRIBOURG : Avenue de la Gare.

Compte de chèques postaux No IIa 135

AGENCES à

**Bulle
Châtel-St-Denis
Domdidier
Estavayer-le-Lac**

**Morat
Romont
Villargiroud
Avenches**

Comptoir à Payerne.

LA GENEVOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
FONDÉE EN 1872

ASSURANCES MIXTES

ASSURANCES sur deux têtes

ASSURANCES DOTALES

RENTES VIAGÈRES

A. MARRO, AGENT GÉNÉRAL, 17, Rue de Romont
FRIBOURG — Téléphone 10.85.

J. KAUFMANN, INSPECTEUR, Fribourg.

H. MAILLARD, INSPECTEUR, Morat.

„L'HELVETIA“

Société suisse d'assurances contre les accidents
et la responsabilité civile à Zurich

Succursale pour la Suisse romande à

Genève

Traite aux meilleures conditions toutes assurances se rapportant aux accidents et à la responsabilité civile.

L'Helvetia a payé à ce jour à ses clients sinistrés la somme totale de :

Fr. 59,994,763,08

et pour participation aux bénéfices :

Fr. 1,479,451.15

S'adresser pour renseignements et conclure à l'agence générale de Monsieur

A. MARRO, 17, Rue de Romont, Fribourg

TÉLÉPHONE 10.85

J. KAUFMANN, INSPECTEUR, Fribourg.

La Bâloise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDÉE A BALE EN 1864



CAPITAL ACTIONS : 10 millions de francs
dont 5 millions versés en espèces

Assurances sur la vie. — Assurances populaires et d'enfants. — Rentes viagères et dotales. — Assurances contre les accidents et la responsabilité civile. — Assurances agricoles. — Assurances accident de voyages, des écoliers. — Caisse de retraite et toute
— assurance de personnel. —

AGENT GÉNÉRAL :

MAX DOUSSE, FRIBOURG

Tivoli, 2. Tél. 8.86

Tivoli, 2. Tél 8.86

Inspecteurs : A. MONFÉRINI, Bulle tél. 108.
P. BASTIAN, Schmitten.

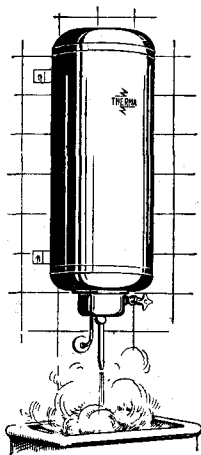
Agents dans toutes les localités
— importantes du canton. —

Entreprises Electriques Fribourgeoises

FRIBOURG

Production et distribution d'énergie électrique

Tous les emplois de l'électricité industriels
et domestiques.



L'électricité assure le confort et la propreté dans
toutes ses applications : force motrice, lu-
mière, chaleur, production du froid.

Boilers pour bains à chauffage par courant de
nuit à prix réduits. Petits boilers pour lavabos
et cuisines à consommation réduite et avec
abonnements à forfait.

La „ Zurich “

Compagnie Générale d'Assurances
contre les Accidents et la Responsabilité civile
à ZURICH

conclut :

Des assurances INDIVIDUELLES contre les accidents.

Des assurances COLLECTIVES :

de maîtres et d'élèves, de pensionnats, d'écoles, d'ouvriers, de domestiques de maison, des assurances agricoles à l'hectare.

Des assurances CONTRE LA RESPONSABILITÉ CIVILE :

d'entreprises de tous genres, de propriétaires d'immeubles, d'automobilistes et motocyclistes.

Des assurances contre le CASCO :

détériorations d'automobiles.

S'adresser :

A l'Agence générale pour le canton de Fribourg :

XAVIER THALMANN, FRIBOURG

et à LOUIS VIGNOLA Z, Inspecteur,

Avenue Tour Henri, Fribourg.



Fabrique de meubles
et cercueils fondée en 1878

Entreprise de menuiserie
en bâtiments / Ebéniste-
rie / Cercueils / Tapisserie

Maison P. BRUGGER
FRIBOURG

Vente directe aux particuliers à prix
de fabrication

Téléphone 2.27

Chambres à coucher / Salles à manger /
Meubles de bureaux et en tous genres /
Literie, rideaux, stores, tapis / Cercueils /
Salons / Divans, fauteuils club, canapés,
chaises / INVENTION DE DIVAN ET
CHAISE-LONGUE-LIT DE 1 ET 2
PLACES (DÉPOSÉ)



NOUVELLES
ÉTRENNES
FRIBOURGEOISES
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES
1928

fondées par L. GRANGIER, professeur,

sous le patronage de la

SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE

DE FRIBOURG

RÉDACTION :

GEORGES CORPATAUX

~~~~~  
**Soixante et unième année**  
~~~~~



FRIBOURG
FRAGNIÈRE FRÈRES, ÉDITEURS

PHÉNOMÈNES ASTRONOMIQUES

et calculs du temps pour l'an de grâce 1928

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or 10	Indiction romaine 11
Epacte VIII	Lettre dominicale AG
Cycle solaire 5	Lettre du martyrologe h

Fêtes mobiles.

Septuagésime, le 5 février.	Pentecôte, le 27 mai.
Les Cendres, le 22 février.	Trinité, le 3 juin.
Pâques, le 8 avril.	Fête-Dieu, le 7 juin.
Rogations, 14, 15 et 16 mai.	Premier dimanche de l'A-
Ascension, le 17 mai.	vent, le 2 décembre.


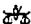














Commencement des quatre saisons.

Printemps, le 20 mars, à 9 h. 44 du soir.	Bélier.
Été, le 21 juin, à 5 h. 07 du soir.	Ecrevisse.
Automne, le 23 septembre, à 8 h. 06 du matin.	Balance.
Hiver, le 22 décembre, à 3 h. 04 du matin.	Capricorne.

Quatre-Temps.

29 février, 2 et 3 mars.	19, 21, 22 septembre.
30 mai, 1 ^{er} et 2 juin.	19, 21, 22 décembre.

Signes explicatifs de la lune et du zodiaque.

Bélier 	Balance 	Poissons 
Taureau 	Scorpion 	Nouvelle lune 
Gémeaux 	Sagittaire 	Premier quartier 
Ecrevisse 	Capricorne 	Pleine lune 
Lion  Vierge 	Verseau 	Dernier quartier 

Eclipses en 1928.

En 1928, il y aura trois éclipses de soleil et deux éclipses de lune. On ne verra chez nous que la dernière éclipse de soleil.

La troisième, couvrant les $\frac{4}{5}$ du disque, aura lieu le 12 novembre. Dans nos contrées elle commencera à 8 h. 44 et finira à 10 h. 10. Elle n'atteindra chez nous que le cinquième du diamètre du soleil.

Janvier

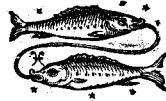


31 jours.

1.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
1.	Dimanche de la Circoncision	
DIM.	1 CIRCONCISION. s. Odilon.	☽ Pleine lune le 7, à 7 h. 08 matin
Lundi	2 s. Adélarde, s. Macaire, a.	
Mardi	3 ste Geneviève, v., s. Florent	
Mercr.	4 s. Rigobert, év., s. Prisque.	
Jeudi	5 s. Téléphore, s. Emilien.	
Vendr.	6 EPIPHANIE. s. Gasp. CARN.	
Samedi	7 s. Valentin, év.	
2.	Premier dimanche apr. l'Epiphanie	
DIM.	8 ste Gudule, v.	☾ Dern. quart. le 14, à 10 h. 14 soir
Lundi	9 s. Cyriaque.	
Mardi	10 s. Agathon s. Guillaume, év.	
Mercr.	11 s. Hygin, s. Théodose.	
Jeudi	12 s. Arcade, ste Tatienne.	
Vendr.	13 s. Léonce, s. Hermyle, m.	
Samedi	14 s. Hilaire, év., s. Félix.	
3.	Deuxième dimanche après l'Epiph.	
DIM.	15 s. Paul, er., s. Maur, a.	☽ Nouv. lune le 22, à 9 h. 19 soir
Lundi	16 s. Marcel, p., ste Priscille.	
Mardi	17 s. Antoine, a., s. Sulpice.	
Mercr.	18 Chaire de s. Pierre à Rome	
Jeudi	19 Grégoire X, ss. Maire et c.	
Vendr.	20 ss. Fabien et Sébastien.	
Samedi	21 ste Agnès, s. Meinrad.	
4.	Troisième dimanche apr. l'Epiphanie	
DIM.	22 ss. Vincent et Anastase.	☾ Prem. quart. le 29, à 8 h. 26 soir
Lundi	23 s. Raymond de Pennafort.	
Mardi	24 s. Timothée, év., s. Babilas.	
Mercr.	25 CONVERSION DE S. PAUL.	
Jeudi	26 s. Polycarpe, év. m.	
Vendr.	27 s. Jean Chrysostome.	
Samedi	28 ste Agnès s. Cyrille.	
5.	Quatr. dimanche apr. l'Epiphanie	
DIM.	29 s. François de Sales.	☽
Lundi	30 ste Martine, ste Hyacinthe.	
Mardi	31 s. P. Nolasque, Marcelle.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 4 minutes.

Février



29 jours.

2.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mercr.	1 s. Ignace, ste Brigitte	
Jeudi	2 PURIFICATION. s. Fortuné.	
Vendr.	3 s. Blaise, Auschaire.	
Samedi	4 s. André Cors., Véronique	
6.	Dimanche de la Septuagésime.	☽ Pleine lune le 5, à 9 h. 11 soir
DIM.	5 SEPT. ste Agathe, v. m.	
Lundi	6 s. Tite, ste Dorothee.	
Mardi	7 s. Romuald, s. Richard.	
Mercr.	8 s. Jean de Matha.	
Jeudi	9 s. Cyrille d'Alexandrie.	☾ Dern. quart. le 13, à 8 h. 05 soir
Vendr.	10 ste Scholastique.	
Samedi	11 s. Adolphe, s. Désiré.	
7.	Dimanche de la Sexagésime.	
DIM.	12 SEX. ste Eulalie, s. Cand.	☽ Nouv. lune le 21, à 10 h. 41 matin
Lundi	13 ste Catherine de Ricci.	
Mardi	14 s. Valentin, Eleucade.	
Mercr.	15 s. Faustin, s. Raimund.	
Jeudi	16 ste Julienne, v m.	
Vendr.	17 s. Polychrone, m.	☽ Prem. quart. le 28, 4 h. 21 matin
Samedi	18 s. Siméon.	
8.	Dimanche de la Quinquagésime.	
DIM.	19 QUINQ. s. Boniface, évêque.	
Lundi	20 s. Eucher, s. Sadoth.	
Mardi	21 ss. Germain et Randoald.	
Mercr.	22 CENDR. s. Pierre à Ant	
Jeudi	23 Pierre Damien, Romaine.	
Vendr.	24 s. MATHIAS, ap. s. Félix.	
Samedi	25 s. Césaire, ste Walburge.	
9.	Dimanche de la Quadragesime.	
DIM.	26 QUADR. s. Porphyre.	
Lundi	27 s. Gabriel dell'Ad.	
Mardi	28 s. Léandre, év.	
Mercr.	29 Q.-T. s. Romain.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 30 minutes.

Abréviations au calendrier des saints : a. — abbé; ab. — abbesse; ap. — apôtre; c. — confesseur; er. — ermite; év. — évêque; m. — martyr; p. — pape; — pr. — prêtre; r. — roi; ri. — reine; s. — soldat; v. — vierge; vv. — veuve.

Mars



31 jours.

3.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Jeudi Vendr. Samedi	1 s. Albin, Eudoxie. 2 Q.-T. Simplicie, Janvier. 3 Q.-T. ste Cunégonde.	
10.	Premier dimanche du carême.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	4 s. Casimir, s. Lucien. 5 s. Théophile, év. 6 ^{tes} Perpétue et Félicité. 7 s. Thomas d'Aquin. 8 s. Jean de Dieu, conf. 9 ste Françoise Romaine. 10 Les 40 martyrs.	☉ Plaine lune le 6, à 12 h. 27 soir
11.	Deuxième dimanche du carême.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	11 s. Eutoge, év. 12 s. Grégoire I ^{er} , p. 13 s. Humbert. 14 ste Mathilde, Euphrose 15 s. Longin, s. Probe. 16 s. Julien. 17 s. Patrice, ste Gertrude.	☾ Dern. quart. le 14, à 4 h. 20 soir
12.	Troisième dimanche du carême.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	18 s. Cyrille de Jérusalem. 19 s. JOSEPH. 20 s. Vulfran, s. Joachim. 21 s. Benoît, a., s. Béril. 22 B. Nicolas de Flue. 23 ste Pélagie, m. 24 s. Gabriel, s. Siméon.	☽ Nouv. lune le 21, à 9 h. 29 soir
13.	Dimanche de la Passion.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	25 ANNONCIATION. s. Herbland. 26 s. Emmanuel, s. Ludger. 27 s. Jean Damascène. 28 s. Jean Cap., s. Gontran. 29 s. Eustase. 30 B. Amédée IX. 31 s. Guy, a.	☽ Prem. quart. le 28, à 12 h. 54 soir

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 47 minutes.

Avril



30 jours.

4.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
14.	Dimanche des Rameaux.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	1 s. Hugues, ste Théodora. 2 s. François de Paule. 3 ste Agape, s. Richard. 4 s. Isidore, s. Zosime. 5 s. Vincent Ferrier, Irène. 6 Bse Julienne Mt Cornillon 7 s. Saturnin.	☉ Pleine lune le 5, à 4 h. 38 matin
15.	Dimanche de Pâques.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	8 PAQUES. s. Amance. 9 ste Marie l'Egyptienne. 10 Mechtilde, Térance. 11 s. Léon, p. 12 s. Jules, s. Constantin. 13 s. Herménégilde, s. Justin. 14 s. Justin, s. Tiburce.	☾ Dern. quart. le 13, à 9 h. 09 matin
16.	Dimanche de Quasimodo.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	15 QUAS. ste Anastasie. 16 s. Benoit Labre, s. Dreux. 17 s. Rodolphe, Anicet. 18 s. Apollone, s. Parfait. 19 s. Léon IX, p., s. Ursmar. 20 s. Théotime, s. Théodore. 21 s. Anselme, s. Usthasat.	☉ Nouv. lune le 20, à 6 h. 25 matin
17.	Deuxième dimanche après Pâques.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	22 ss. Soter et Cajus, p. et m. 23 s. Georges, s. Adalbert. 24 s. Fidèle, s. Honoré. 25 s. MARC, év., s. Floribert. 26 ss. Clet et Marcellin. 27 ste Zite. 28 s. Paul de la Croix, s. Vital	☾ Prem. quart. le 26, à 10 h. 42 soir
18.	Troisième dimanche après Pâques.	
DIM. Lundi	29 s. Pierre, m., s. Robert, a. 30 ste Catherine de S., Sophie	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 39 minutes.

Mai



31 jours.

5.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mardi	1 ss. PHILIPPE ET JACQUES.	☾ Pleine lune le 4, à 9 h. 12 soir
Mercur.	2 s. Athanase, s. Walbert.	
Jeudi	3 INV. STE CROIX. s. Alexand.	
Vendr.	4 ste Monique, s. Gothard.	
Samedi	5 s. Pie V, ss. Anges.	
19.	Quatrième dimanche après Pâques.	☾ Dern. quart. le 12, à 9 h. 50 soir
DIM.	6 s. Jean dev. Porte latine	
Lundi	7 s. Stanislas, ste Euphros.	
Mardi	8 APPARITION SAINT MICHEL	
Mercur.	9 s. Grégoire de Naziance.	
Jeudi	10 s. Antonin, s. Isidore.	
Vendr.	11 s. Mamert.	☾ Nouvelle lune le 19, à 2 h. 14 soir
Samedi	12 ss. Nérée et c., Pancrace.	
20.	Cinquième dimanche après Pâques.	
DIM.	13 s. Sigismond, Servatius.	
Lundi	14 Rog. s. Boniface.	
Mardi	15 s. Jean-Baptist. de laSalle.	☾ Prem. quart. le 26, à 10 h. 12 matin
Mercur.	16 s. Jean Népom. s. Adalbert	
Jeudi	17 ASCENSION. s. Pascal Bayl.	
Vendr.	18 s. Venant.	
Samedi	19 s. Pierre Célestin.	
21.	Sixième dimanche après Pâques.	
DIM.	20 s. Bernardin de S., Bailes.	
Lundi	21 s. Hospice.	
Mardi	22 s. Héra-lius et comp.	
Mercur.	23 s. Didiers. Florent.	
Jeudi	24 N.-D. B-S. Jeanne d'Arc.	
Vendr.	25 s. Grégoire VII., p.	
Samedi	26 s. Philippe Néri.	
22.	Dimanche de la Pentecôte.	
DIM	27 PENTECOTE. s. Bède, c. d.	
Lundi	28 s. Augustin de Cant.	
Mardi	29 ste Madeleine de Pazzi.	
Mercur.	30 Q.-T. s. Félix, ste Emélie.	
Jeudi	31 ste Angèle, ste Pétronille.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 17 minutes.

Juin



30 jours.





6.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES	
Vendr. 1 Samedi 2	1 Q.-T. s. Fortunat, s. 2 Q.-T. s. Eugène.		
23.	Dimanche de la Trinité.		
DIM.	3 TRINITE. ste Clotilde.		
Lundi	4 s. François Caracciolo.		
Mardi	5 s. Boniface.	☽ Pleine lune le 3, à 1 h. 14 soir	
Mercr.	6 s. Claude, s. Norbert.		
Jeudi	7 FETE-DIEU. s. Paul, év.		
Vendr.	8 s. Médard, s. Eutychès.		
Samedi	9 s. Amant et comp.		
24.	Deuxième dimanche après Pentecôte.		
DIM.	10 ste Marguerite, s. Maurin.		☾ Dern. quart. le 11, à 6 h. 51 matin
Lundi	11 s. BARNABÉ, ap.		
Mardi	12 s. Jean de St-Facond.		
Mercr.	13 s. Antoine de Padoue.		
Jeudi	14 s. Basile-le-Grand.		
Vendr.	15 s. Bernard de Menthon.		
Samedi	16 s. Ferréol et Ferg.	☽ Nouvelle lune le 17, à 9 h. 42 soir	
25.	Troisième dimanche après Pentecôte.		
DIM.	17 s. Rainier, s. Isaure.		
Lundi	18 s. Ephrem, diacre.		
Mardi	19 ste Julienne Falconieri.		
Mercr.	20 s. Silvère, ste Florentine.		
Jeudi	21 s. Louis de Gonzague.	☽ Prem. quart. le 24, à 11 h. 47 soir	
Vendr.	22 s. Paulin, évêque.		
Samedi	23 ste Agrippine, ste Audrie.		
26.	Quatrième dimanche après Pentecôte.		
DIM.	24 S.-C. JÉSUS. s. JEAN-BAPT.		
Lundi	25 s. Guillaume, s. Prosper.		
Mardi	26 ss. Jean et Paul, mm.		
Mercr.	27 s. Ladislas.		
Jeudi	28 s. Irénée, év. m.		
Vendr.	29 ss. PIERRE ET PAUL, ap.		
Samedi	30 Comm. s. Paul, s. Martial.		

Les jours crois. de 18 m. du 1 au 21 et décr. de 4 m. du 22 au 30.

Juillet



31 jours.






7.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
27.	Cinquième dimanche après Pentecôte	 <p data-bbox="631 422 813 502">☉ Pleine lune le 3, à 3 h. 49 matin</p>
DIM.	1 s. Théobald, s. Rumold.	
Lundi	2 VISITATION. s. Otto, év.	
Mardi	3 s. Léon, d., s. Héliodore.	
Mercr.	4 ste Berthe, s. Udalric.	
Jeudi	5 s. Antoine Zaccaria.	
Vendr.	6 s. Isaïe, ste Dominique.	
Samedi	7 ss. Cyrille et Méthode.	
28.	Sixième dimanche après Pentecôte	 <p data-bbox="631 638 823 718">☾ Dern. quart. le 10, à 1 h. 16 soir</p>
DIM.	8 ste Elisabeth, s. Kilien.	
Lundi	9 ste Véronique, ste Anatolie	
Mardi	10 7 frères mart., ste Rufine.	
Mercr.	11 s. Pie I p., s. Ulric e.	
Jeudi	12 s. Jean-Gualbert, s. Nabor.	
Vendr.	13 s. Anaclel, p., ste Muritte.	
Samedi	14 s. Bonaventure, év., s. Cyr.	
29.	Septième dimanche après Pentecôte	 <p data-bbox="631 837 823 917">☽ Nouvelle lune le 17, à 5 h. 36 matin</p>
DIM.	15 s. Henri, ste Bonose.	
Lundi	16 s. Reinelde, s. Faustin.	
Mardi	17 SCAP. Alexis, Marcelline.	
Mercr.	18 s. Camille, s. Frédéric.	
Jeudi	19 s. Vincent de Paul.	
Vendr.	20 s. Jérôme, ste Marguerite.	
Samedi	21 ste Praxède, s. Daniel.	
30.	Huitième dimanche après Pentecôte	 <p data-bbox="631 1045 823 1125">☾ Prem. quart. le 24, à 3 h. 38 soir</p>
DIM.	22 ste Marie-Madeleine.	
Lundi	23 s. Apollinaire, s. Liboire.	
Mardi	24 Christine, Louise de Sav.	
Mercr.	25 s. JACQUES, ap., s. Christop.	
Jeudi	26 ste ANNE, s. Eraste.	
Vendr.	27 s. Pantaléon, ste Nathalie.	
Samedi	28 ss. Nazaïre et Celse, Victor	
31.	Neuvième dimanche après Pentecôte	
DIM.	29 steMarthe, s. Loup, év.	
Lundi	30 ss. Abdon et Sennen, mm.	
Mardi	31 s. Ignace Loyola, Germain.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 47 m.

Août



31 jours.

8.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	1 s. PIERRE AUX L. Ethelwold 2 PORTIONC. s. Alphonse Lig. 3 INVENT. s. ETIENNE. Lydie. 4 s. Dominique, s. Tertulien.	 Pleine lune le 1, à 4 h. 31 soir
32.	Dixième dimanche après Pentecôte	 Dern. quart. le 8, à 6 h. 24 soir
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	5 N.-D. DES NEIGES. Oswald 6 TRANSFIGURATION. s. Sixte 7 s. Gaétan, c., s. Albert, c. 8 Cyriaque, B. Pierre Faber 9 s. Romain, s. Secondin. 10 s. LAURENT, m., ste Astérie 11 ste Suzanne, Philomène.	 Nouvelle lune le 15, à 2 h. 49 soir
33.	Onzième dimanche après Pentecôte	 Premier quart. le 23, à 9 h. 21 matin
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	12 ste Claire, ste Eunomie. 13 ss. Hippolyte et Cassien. 14 s. Eusèbe, ste Athanasie. 15 ASSOMPTION. Tarcisius. 16 s. Joachim, s. Théodule. 17 s. Hyacin., s. Libérat, m. 18 ste Hélène, imp.	 Pleine lune, le 31, à 3 h. 34 matin
34.	Douzième dimanche après Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	19 ste Claire de Montefalco. 20 s. Bernard, a. d., Philibert 21 ste Jeanne de Chantal. 22 s. Symphorien, Timothée. 23 s. Philippe-Béniti, Sidoine 24 s. BARTHÉLEMY, ste Aure. 25 s. Louis, roi, ste Patrice.	
35.	Treizième dimanche après Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr.	26 s. Zéphirin, p., s. Samuel. 27 s. Amédée, év de Lau-anne 28 DÉD. ST-NIC. s. Augustin. 29 Décolation de s. Jean. 30 ste Rose de Lima. 31 s. Raymond, ste Isabelle.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 49 minutes.

Septembre



30 jours.

9.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES	
Samedi	1 ste Véréne, v., s. Gilles, a.		
36.	Quatorzième dimanche ap. Pentecôte		
DIM.	2 s. Etienne, r., ste Maxime		
Lundi	3 ste Sérapie, s. Guarin, év.		
Mardi	4 ss. Anges gar. ste Rosalie.		
Mercur.	5 s. Laurent Just., s. Victorin		
Jeudi	6 s. El-uthère, s. Magne.		
Vendr.	7 ste Reine, s. Grat, év.		
Samedi	8 NATIVITÉ NOTRE-DAME.		
37.	Quinzième dimanche apr. Pentecôte		
DIM.	9 s. Gorgon, s. Rufin.		
Lundi	10 s. Nicolas de Tolentin.		
Mardi	11 s. Félix et Régule. Prothus		
Mercur.	12 s. Guy, c., s. Serdat, év.		
Jeudi	13 s. Aimé, év., s. Euloge.		
Vendr.	14 Ex. s. CROIX., s. Materne		
Samedi	15 N.-D. 7 DouI. s. Nicodème,		
38.	Seizième dimanche apr. Pentecôte		
DIM.	16 s. Cyprien, Imelta.		
Lundi	17 STIGM. s. FRANÇOIS.		
Mardi	18 FÊTE F. Joseph de Kupertin		
Mercur.	19 Q.-T. s. Janvier.		
Jeudi	20 s. Eustache, s. Candide.		
Vendr.	21 Q.-T. s. MATTHIEU, ap.		
Samedi	22 Q.-T. s. Maurice, martyr.		
39.	Dix-septième dimanche ap. Pentecôte		
DIM.	23 s. Lin, ste Thèclè.		
Lundi	24 N.-D. DE LA MERCI.		
Mardi	25 Firmin, Thomas Villen.		
Mercur.	26 ss. Valérien et comp.		
Jeudi	27 ss. Côme et Damien, mm.		
Vendr.	28 s. Venceslas, s. Exupère.		
Samedi	29 s. MICHEL, arch., Ludwin.		
40.	Dix-huitième dimanche ap. Pentecôte		
DIM.	30 s. Jérôme, Ours et Victor.		

☾
Dern. quart. le 6,
à 11 h. 35 soir

☽
Nouvelle lune le 14,
à 2 h. 21 matin

☽
Prem. quart. le 22,
à 3 h. 58 matin

☽
Pleine lune le 29,
à 1 h. 43 soir

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 40 m.

Octobre



31 jours.

10.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	1 s. Remi, s. Bavon. 2 s. Léger, s. Guérin. 3 s. Candide, s. Ewalde. 4 s. François d'Assises. 5 ss. Placide et compag. 6 s. Bruno, fondat., ste Foi.	☾ Dern. quart. le 6, à 6 h. 06 matin
41.	Dix-neuvième dimanche ap. Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	7 ROSAIRE. s. Serge. 8 ste Brigitte, ste Laurence. 9 s. Denis, s. Candide. 10 s. François de Borgia, c. 11 s. Louis Bertrand. 12 s. Maximilien, ste Herlinde 13 s. Edouard, r., s. Hugolin.	☉ Nouvelle lune le 13, à 4 h. 56 soir
42.	Vingtième dimanche ap. Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	14 s. Callixte, p., s. Burcard. 15 ste Thérèse, s. Roger. 16 s. Gall, ab., s. Fls. entin. 17 B. Marg.-Marie Alacoque. 18 s. Luc, évang, s. Athénodor. 19 s. Pierre d'Alc., ste Fréwisse 20 s. Jean de Kanty.	☽ Prem. quart. le 21, à 10 h. 06 soir
43.	Vingt-unième dimanche ap. Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	21 s. Hilarion, ste Ursule. 22 ste Alodie, ste Cordule. 23 s. Pierre Paschal. 24 s. Magloire. 25 ss. Chrysanthe et Darie. 26 s. Evariste, s. Bernwald. 27 s. Frumence, év., Florentin	
44.	Vingt-deux. dimanche ap. Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercur.	28 CHRIST-ROI. s. SIMON, ap. 29 ste Ermélinde, ste Eusébie 30 ste Zénobie, Alph. Rodrig. 31 ste Lucille., s. Loup, év.	☼ Pleine lune le 28, à 11 h. 43 soir

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 59 m.

Novembre



30 jours.

11.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Jeudi	1 LA TOUSSAINT. s. Amable.	
Vendr.	2 COMM. DES TRÉPAS. s. Tobie	
Samedi	3 s. Hubert, ste Ida, vv.	
45.	Vingt-trois. dimanche ap. Pentecôte	☾ Dern. quart. le 4, à 3 h. 06 soir
DIM.	4 s. Charles Borromée, card.	
Lundi	5 ss. Zacharie et Elisabeth.	
Mardi	6 s. Protais, év., s. Léonard.	
Mercr.	7 s. Ernest, a., s. Engelbert.	
Jeudi	8 Les 4 couronnés, Godefroi.	
Vendr.	9 s. Théodore, m., s. Oreste.	
Samedi	10 s. André Avel., ste Florenc	☽ Nouvel' e lune le 12, à 10 h. 35 matin
46.	Vingt-quat. dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	11 s. Martin, év., s. Véran.	
Lundi	12 s. Martin, p., s. Imi-r.	
Mardi	13 Stanislas Kostka, Didace.	
Mercr.	14 s. Josaphat, ste Vénérande	
Jeudi	15 ste Gertrude, Albert-le-Gr.	
Vendr.	16 s. Othmar, s. Fidence.	
Samedi	17 s. Grégoire le Thaumatur.	☽ Prem. quart. le 20, à 2 h. 36 soir
47.	Vingt-cinq. dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	18 DÉD. BASIL. SS. PIER. ET P.	
Lundi	19 ste Elisabeth, s. Pontien.	
Mardi	20 s. Félix de Valois, Edmond	
Mercr.	21 PRÉSENTATION N.-D.	
Jeudi	22 ste Cécile, s. Philémon.	
Vendr.	23 s. Clément, ste Félicité.	
Samedi	24 s. Jean de la Croix, Flore.	☽ Pleine lune le 27, à 10 h. 06 matin
48.	Vingt-six. dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	25 ste Catherine, ste Juconde.	
Lundi	26 Silve-tre, ab, Léon. P.-M.	
Mardi	27 s. Colomban	
Mercr.	28 s. Sosthène, s. Hortulan.	
Jeudi	29 s. Saturnin, ste Illuminée.	
Vendr.	30 ANDRÉ, ap., ste Maximilia	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 18 m.

Décembre



31 jours.

12.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Samedi	1 s. Eloi, s. Diodore.	
49.	Premier dimanche de l'Avent.	
DIM.	2 AVENT. ste Bibiane.	
Lundi	3 s François-Xavier, Luce.	
Mardi	4 ste Barbe, s. Osmond.	
Mercur.	5 s. Pierre Chrysol., év.	
Jeudi	6 s. NICOLAS, ste Denyse.	
Vendr.	7 s. Ambroise, ste Fare.	
Samedi	8 IMMACULEE-CONCEPTION.	
50.	Deuxième dimanche de l'Avent.	
DIM.	9 ste Léocadie, s. Syr.	
Lundi	10 Transl. ste Maison Lorette.	
Mardi	11 s. Damase, p., s. Sabin.	
Mercur.	12 s. Synèse, m.	
Jeudi	13 ste Lucie, s. Josse.	
Vendr.	14 s. Eutropie, Berthold.	
Samedi	15 ste Chrétienne, s. Célien.	
51.	Troisième dimanche de l'Avent.	
DIM.	16 ste Adélaïde.	
Lundi	17 s. Lazare.	
Mardi	18 s. Gratien.	
Mercur.	19 Q.-T. s. Némèse, s. Darius.	
Jeudi	20 s. Ursanne, s. Ammon.	
Vendr.	21 Q.-T. s. THOMAS, s. Festus.	
Samedi	22 Q.-T. s. Pierre Canisius.	
52	Quatrième dimanche de l'Avent.	
DIM.	23 ste Victoire, s. Dagobert.	
Lundi	24 s. Delphin, ste Irmine.	
Mardi	25 NOEL. ste Eugénie, Anastas.	
Mercur.	26 s. ETIENNE, diacre m.	
Jeudi	27 s. JEAN, ap., s. Théophane.	
Vendr.	28 ss. INNOCENTS, s. Abel.	
Samedi	29 s. Thomas Cant., ste Eléon	
53.	Dimanche après Noël.	
DIM.	30 s. Libère, év., s. Sabin, év.	
Lundi	31 s. Maire, év., s. SYLVESTRE	

☾
Dern. quart. le 4,
à 3 h. 32 matin

☽
Nouvelle lune le 12
à 6 h. 06 matin

☾
Prem. quart. le 20,
à 4 h. 43 matin

☽
Pleine lune le 26,
à 8 h. 55 soir

Les jours décroissent de 20 minutes du 1^{er} au 21,
et croissent de 9 minutes du 22 au 31.

Foires et marchés en 1928.

- AARBERG (Berne). Foires annuelles, bétail et chevaux: 11 I, 8 II, 14 III, 11 IV, 9 V, 13 VI, 11 VII, 8 VIII, 12 IX, 10 X, 14 XI, 12 XII. Foires mensuelles et petit bétail: 25 I, 29 II, 28 III, 25 IV, 30 V, 27 VI, 26 VII, 29 VIII, 26 IX, 31 X, 28 XI, 26 XII. Marché hebdomadaire: chaque mercredi.
- ADELBODEN (Berne). Foire annuelle 10 IX. Marché au petit bétail et marchandises: 2 X.
- AIGLE (Vaud). Foires annuelles: 21 I, 18 II, 10 III, 21 IV, 19 V, 2 VI, 13 X, 27 X, 17 XI, 15 XII. Foire aux poulains: 29 IX.
- ANET (Berne). Foires au grand et petit bétail (foires annuelles): 18 I, 21 III, 23 V, 22 VIII, 24 X, 21 XI. Marchés au petit bétail: 22 II, 18 IV, 20 VI, 18 VII, 19 IX, 19 XII.
- BAGNES (Valais). Foires annuelles: 21 V, 1 VI, 28 IX, 10 et 25 X.
- BAYARDS, LES (Neuchâtel). Foires annuelles: 7 V, 17 IX.
- BASSESECOURT (Berne). Foire annuelle: 8 V. Marché aux chevaux et poulains: 28 VIII.
- BERNE. Foires: 16 au 28 IV Foire de Pâques. 25 XI au 9 XII Foire de St-Martin. Marchés au grand bétail: 3 I, 17 I, 7 et 21 II, 6 III, 3 IV, 17 IV, 4 IX, 2 et 23 X, 27 XI. Marchés au grand bétail: 3 I, 7 II, 6 III, 3 IV, 1 V, 5 VI, 3 VII, 7 VIII, 4 IX, 2 X, 6 XI, 4 XII. Marché au petit bétail: chaque mardi. Marchés hebdomadaires: chaque mardi et le 31 XII.
- BEX (Vaud). Foires annuelles: 23 II, 29 III, 26 IV, 31 V, 4 X, 1 XI, 6 XII. Marchés hebdomadaires: chaque jeudi, la veille de l'Ascension, et la veille de Noël et de Nouvel-An si ces jours tombent sur un jeudi.
- BREULEUX, LES (Berne). Foires annuelles et au bétail: 27 III, 15 V, 24 IX.
- BRIGUE (Valais). Foires annuelles: 8 et 22 III, 12 et 26 IV, 8 VI, 2, 16 et 25 X, 15 XI.
- BULLE (Fribourg). Foires annuelles: 12 I, 9 II, 1 III, 5 IV, 10 V, 14 VI, 26 VII, 30 VIII, 24, 25, 26, 27 IX, 17, 18 X, 8 XI, 6 XII. Foires aux poulains: 24 IX. Marché aux veaux, porcs, volailles, fruits et légumes: chaque jeudi.
- BÛREN-s. A. (Berne). Foire au bétail et aux marchandises: 18 I, 15 II, 21 III, 18 IV, 16 V, 18 VII, 19 IX, 17 X, 21 XI, 19 XII. Marché hebdomadaire (légumes): chaque mercredi.
- BERTHOUD (Berne). Foires annuelles: 1 III, 18 V, 12 VII, 6 IX, 11 X, 8 XI, 27 XII. Marchés hebdom. (petit bét., lég., p. de terre, fruits, marchandises, viande, champign., œufs, from., fleurs: chaque jeudi.
- CHAINDON (Station Reconviiler) (Berne). Marchés au bétail et aux marchandises: 9 V, 12 XI. Marché au bétail, chevaux et marchandises: 3 IX.
- CHATEAU-D'ŒX (Vaud). Foires annuelles: 2 II, 29 III, 16 V, 26 IX. Bétail. 27 IX, 10 et 31 X; march. 27 IX, 11 X, 1 XI.
- CHATEL-ST-DENIS (Fribourg). Foires annuelles: 18 I, 20 II, 19 III, 16 IV, 14 V, 18 VI, 16 VII, 20 VIII, 17 IX, 22 X, 19 XI, 17 XII.

- LA CHAUX-DE-FONDS** (Neuch.). Marchés au bétail: 21 III, 18 IV, 16 V, 15 VIII, 19 IX, 17 X, 21 XI. Marchés hebdomadaires: chaque mercredi et samedi.
- COSSONAY** (Vaud). Foires annuelles: 9 II, 8 III, 12 IV, 10 V, 14 VI, 12 VII, 9 VIII, 13 IX, 4 X, 8 XI. Marchés au bétail: 31 V. Marchés hebdomadaires: chaque mardi et vendredi.
- COUVET** (Neuchâtel). Foires au bétail: 2 IV, 1 X. Marchés au bétail et aux marchandises: 31 V, 12 XI.
- DELÉMONT** (Berne). Foires annuelles: 17 I, 21 II, 20 III, 17 IV, 22 V, 19 VI, 17 VII, 21 VIII, 18 IX, 16 X, 20 XI, 18 XII. Marchés hebdomadaires: chaque mercredi et samedi. Le marché du mercredi tombe la semaine où a lieu la foire.
- ESTAVAYER-LE-LAC** (Frib.). Foires annuelles: 11 I, 8 II, 14 III, 11 IV, 9 V, 13 VI, 11 VII, 8 VIII, 12 IX, 10 X, 14 XI, 12 XII. Marché hebdomadaire: chaque mercredi.
- L'ÉTIVAZ** (Vaud). Foire annuelle: 25 IX.
- FRIBOURG**. Foires annuelles: 9 I, 13 II, 12 III, 2 IV, 7 V, 11 VI, 9 VII, 6 VIII, 3 IX, 1 X, 12 XI, 3 XII. Marchés au bétail: 21 I, 25 II, 24 III, 14 IV, 19 V, 23 VI, 21 VII, 18 VIII, 15 IX, 13 X, 24 XI, 15 XII. Marché aux veaux: chaque lundi.
- FRUTIGEN** (Berne). Foires annuelles: 23 III, 3 V, 11, 12 et 28 IX, 30, 31 X, 23 XI, 20 XII. Foires mensuelles: 5 I, 2 II, 1 III, 5 IV, 7 VI, 5 VII, 2 VIII, 6 IX, 4 X, 1 XI, 6 XII. Marchés hebdomadaires: chaque jeudi
- GESSENAY** (Berne). Foires annuelles: 7 II, 2 IV, 1 V, 3, 4 IX, 1, 2 X, 23, 24 X, 14 XI.
- GSTAAD** (Berne). Marchés au bétail: 19 IX, 12 XII.
- HAUTS-GENEVEYS, LES** (Neuch.). Foires annuelles: 14 V, 20 IX.
- HUTTWIL** (Berne). Foires annuelles et au bétail: 1 II, 14 III, 2 V, 11 VII, 12 IX, 10 X, 5 XII. Foire aux marchandises et au petit bétail: 26 XII.
- INTERLAKEN** (Berne). Foires aux marchandises: 25 I, 7 III, 18 XII. Foires au grand bétail et marchandises: 1 et 2 V, 20, 21 IX, 9 X, 10 X, 1, 2 XI, 20, 21 XI. Marchés hebdomadaires: mardi, jeudi, samedi.
- LANGENTHAL** (Berne). Foires annuelles et au bétail: 24 I, 28 II, 27 III, 24 IV, 15 V, 19 VI, 17 VII, 21 VIII, 18 IX, 16 X, 20 XI, 24 XII. Marché aux veaux: chaque lundi après-midi. Marché hebdom.: chaque mardi.
- LAUPEN** (Berne). Foires annuelles et au bétail: 8 III, 24 V, 19 IX, 8 XI, 26 XII. Marchés aux porcs: 20 I, 17 II, 20 IV, 15 VI, 20 VII, 17 VIII, 19 X.
- LE LOCLE** (Neuch.). Foires annuelles: 10 I, 14 II, 14 III, 8 V, 12 VI, 10 VII, 14 VIII, 9 X, 13 XI, 11 XII. Foires cantonales au bétail et aux chevaux: 10 IV, 11 IX.
- LIGNIÈRES** (Neuch.). Foires annuelles: 13, II, 23 III, 21 V, 6 VIII, 5 XI.
- LYSS** (Berne). Foires au grand et petit bétail: 27 II, 26 III, 23 IV, 28 V, 25 VI, 24 IX, 22 X, 26 XI. Foires au petit bétail: 23 I, 23 VII, 27 VIII, 24 XII.

- MARTIGNY-BOURG (Valais). Foires annuelles: 9 I, 13 II, 2 IV, 14 V, 11 VI, 15 X, 3 XII. Marchés hebdomadaires: chaque lundi.
- MARTIGNY-VILLE (Valais). Foires annuelles: 26 III, 23 IV, 24 IX, 12 XI.
- MEIRINGEN (Berne). Foires annuelles: 10 IV, 15 V, 25 IX, 11, 12 X, 30, 31, X, 19 X. Foires mensuelles: 5 I, 2 II, 1 III, 5 IV, 3 V, 7 VI, 4 X, 1 XI, 6 XII.
- MONTFAUCON (Berne). Foires annuelles: 26 III, 14 V, 25 VI, 10 IX.
- MONTHEY (Valais). Foires annuelles et au bétail: 1 II, 7 III, 11 IV, 2 et 16 V, 6 VI, 12 IX, 10 et 31 X, 21 XI, 5 et 31 XII.
- MONTREUX (Vaud). Foires annuelles: Montreux-Rouvenaz 11 V; Montreux-Planches 26 X; Montreux-Brentt (bét. et march.) 14 XI. Marchés hebdomadaires: lundi, mercredi et marché principal le vendredi.
- MOUDON (Vaud), Foires mensuelles: 31 I, 27 II, 26 III, 30 IV, 28 V, 25 VI, 30 VII, 27 VIII, 24 IX, 29 X, 26 XI, 27 XII. Marchés hebdomadaires: lundi et vendredi,
- MOUTIER (Berne). Foires annuelles: 8 III, 12 IV, 10 V, 9 VIII, 6 IX, 4 X, 15 XI. Marchés hebdomadaires: chaque mercredi et samedi.
- MORAT (Frib.). Foires annuelles: 4 I, 1 II, 7 III, 4 IV, 2 V, 6 VI, 4 VII, 1 VIII, 5 IX, 3 X, 7 XI, 5 XII. Marchés hebdomadaires: chaque mercredi et samedi.
- NOIRMONT, LE (Berne). Foires annuelles: 4 VI, 6 VIII, 5 XI.
- OLLON (Vaud). Foires annuelles: 9 III, 20 IV, 18 V, 12 X, 16 XI, 21 XII.
- OLTEN (Soleure). Foires annuelles: 31 I, 5 III, 2 IV, 7 V, 4 VI, 3 VII, 6 VIII, 3 IX, 22 X, 19 XI, 17 XII. Marchés hebdomadaires: de juin à octobre, mardi et samedi; de nov. à mai, jeudi,
- ORBE (Vaud), Foires annuelles: 20 II, 19 III, 16 IV, 21 V, 16 VII, 10 IX, 8 X, 12 XI, 24 XII. Marché hebdomadaire: chaque lundi.
- ORMONTS-DESSUS (Vaud). Foires annuelles: 14 V, 24 VIII, 18 IX, 8 et 15 X, 7 XI.
- PONTS-DE-MARTEL, LES (Neuch.). Foires annuelles et au bétail: 15 V, 18 IX, 29 X.
- PORRENTRUY (Berne). Foires annuelles: 16 I, 20 II, 19 III, 16 IV, 21 V, 18 VI, 16 VII, 20 VIII, 17 IX, 15 X, 19 XI, 17 XII. Marché hebdomadaire (petit bétail): chaque jeudi sauf celui qui précède ou suit les jours de foire. Marché aux légumes: chaque jeudi.
- RANCES (Vaud). Foire annuelle: 2 XI.
- ROMONT (Frib.). Foires annuelles: 17 I, 21 II, 20 III, 17 IV, 15 V, 19 VI, 17 VII, 21 VIII, 18 IX, 16 X, 20 XI, 18 XII. Marchés au petit bétail: 3 I, 7 II, 6 III, 3 IV, 1 V, 5 VI, 3 VII, 7 VIII, 4 IX, 2 X, 6 XI, 4 XII. Marché hebdomadaire: chaque mardi.
- SAIGNELÉGIER (J.-B.). Foires annuelles: 2 I, 6 II, 5 III, 9 IV, 7 V, 11 VI, 2 VII, 13 VIII, 4 IX, 1 X, 6 XI, 3 XII.
- STALDEN (Valais). Foires annuelles: 11 IV, 14 V, 1 X, 15 X.
- ST-BLAISE (Neuch.). Foires annuelles: 5 III, 14 V, 10 IX.

- ST-TRIPHON (Vaud). Foire annuelle: 17 II.
- TAVANNES (Berne). Foires annuelles: 25 IV, 20 IX.
- THOUNE (Berne). Foires annuelles et au bétail: 18 I, 15 II, 14 III, 4 IV, 9 et 26 V, 29 VIII, 26 IX, 17 X, 14 XI, 19 XII. Marché hebdomadaire: chaque samedi.
- TRAMELAN-DESSUS (Berne). Foires annuelles: 10 I, 14 II, 13 III, 4 IV, 9 V, 14 VIII, 19 IX, 10 X, 13 XI, 11 XII. Marché hebdomadaire: chaque samedi.
- VEVEY (Vaud). Foires annuelles: 24 I, 20 III, 17 IV, 24 VII, 23 X, 27 XI. Marché hebdomadaire: chaque mardi et samedi.
- VIÈGE (Valais). Foires annuelles: 7 I, 10 III, 30 IV, 27 IX, 12 XI.
- YVERDON (Vaud). Foires annuelles: 38 II, 27 III, 24 IV, 29 V, 26 VI, 31 VII, 28 VIII, 25 IX, 30 X, 27 XI, 26 XII. Marchés aux porcs: chaque mardi. Marchés hebdomadaires: chaque mardi et samedi.
- ZWEISIMMEN (Berne). Foires annuelles: grand et petit bétail, marchandises: 8 II, 5 III, 3 IV, 2 V, 13 XII, Gros bétail: 4 IX, 2 et 24 X, 15 XI. Petit bétail et march.: 5 IX, 3 et 25 X, 16 XI.

CROISADE DE PRIÈRES OU NEUVAINES AU SACRÉ-CŒUR, EN FAVEUR DES MISSIONS D'AFRIQUE

La Sodalité de St-Pierre Claver organise, chaque année, une Croisade de prières, pour obtenir la conversion des nègres de l'Afrique, dont la majeure partie sont encore dans les liens du paganisme. Cette neuvaine commence cette année, le 16 avril et se termine le 24 avril, veille de la fête du patronage de S. Joseph, protecteur de l'Eglise universelle. Une indulgence de 300 jours peut être gagnée chacun des jours de la neuvaine, et une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, pendant la neuvaine ou la semaine suivante.

Toute prière approuvée, au Sacré-Cœur, peut être récitée à cette intention. Toutefois, nous recommandons vivement l'Amende honorable au Sacré-Cœur de Jésus, composée par le R. P. Menyhart, S. J., mort en Afrique en odeur de sainteté. Cette amende honorable est envoyée gratuitement à toute personne qui la demande, par la Sodalité de S. Pierre Claver:

*Pour la Suisse française: Fribourg, rue Zaehringen.
Centre de l'Œuvre: ROME (23), via dell'Olmata, 16.*

AUTORITÉS FÉDÉRALES

Conseil fédéral

- MM. Motta, Joseph, Dr, d'Airolo présid. en 1927.
Schulthess, Edmond, de Brugg (Arg.), v.-prés. en 1927.
Haab, Robert, Dr, de Wädenswyl (Zurich).
Scheurer, Charles, d'Erlach Berne).
Chuard, Ernest, de Corcelles (Vaud).
Musy, Jean, Dr, d'Albeuve (Fribourg).
Hæberlin, Henri, de Frauenfeld (Thurg.)

Tribunal fédéral

MEMBRFS

- MM. Dr Kirchhofer, de Schaffhouse, prés. pour 1927 et 1928.
Rossel, Virgile, de Tramelan-dessus, vice-prés. pour 1927
et 1928.
Dr Weiss, Théodore, de Zurich.
Soldati, Auguste, de Neggio (Tessin).
Dr Jæger, Charles, de Pfæfers.
Dr Honegger, Henri, de Zurich.
Dr Ursprung, Albert, d'Ueken et Zurzach (Argovie).
Dr Merz, Victor, de Hægendorf (Soleure) et Thoune.
Dr Ostertag, Fritz, de Bâle.
Dr Affolter, Albert, de Niedergerlafingen (Soleure).
Dr Mûri, Hans, de Schinznach.
Dr Oser, Hugo, de Schönenbuch (Bâle-Campagne).
Thélin, Henri, de Bioley-Orjulaz.
Couchepin, Arthur, de Martigny-Bourg.
Rambert, Paul, de Châtelard (Montreux).
Z'graggen, Charles, d'Aldorf (Uri).
Strebel, Joseph, de Muri (Argovie).
Fazy, Robert, de Genève.
Robert, Léon, de La Chaux-de-Fonds.
Engeler, Jean, de St-Gall.
Brodbeck, Charles-Adolphe, de Liestal.
Dr Steiner, Jean, d'Ingenbohl (Zoug).
Bolla, Plinio, de Castro.
Leuch, Georges, de Berne.
Dr Piller, Joseph, de Bonnefontaine.

Députation aux Chambres fédérales

pour la période 1925-1928.

Conseil des Etats.

- MM. Savoy, Emile, conseiller d'Etat, à Fribourg.
Weck, Bernard, conseiller d'Etat, à Fribourg.

Conseil national.

- MM. Grand, Eugène, député à Romont.
Boschung, Franz, député, à Ueberstorf.
Perrier, Ernest, conseiller d'Etat, à Fribourg.
Morard, Paul, député, à Bulle.
Torche, Fernand, député, à Estavayer-le-Lac.
Cailler, Alexandre, député, à Broc.
Gross Emile, député, à Fribourg.

AUTORITÉ LÉGISLATIVE CANTONALE

GRAND CONSEIL

Elections du 5 décembre 1926

Cercle de la Sarine. — 32 députés.

MM. Aeby, Pierre, à Fribourg. — Barras, Frédéric, à Lossy. — Bartsch, Guillaume, à Fribourg. — Berset, Maurice, à Fribourg. — Boccard, Roger, au Claruz. — Bovet, François, à Autigny. — Brasey, Arthur, à Fribourg. — Buchs, Henri, à Froideville. — Chatagny, Louis, à Corserey. — Clément, Gustave, à Fribourg. — Clément, Joseph, à Fribourg. — Daguët, Léon, à Fribourg. — Despont, Adrien, à Corminbœuf. — Dubey, Arthur, à Fribourg. — Ducrest, Joseph, à Rossens. — Fragnière Antoine, à Fribourg. — Gobet, François, à Ncréaz. — Gross, Alphonse, à Arconciel. — Gross, Emile, à Fribourg. — Hayoz, Louis, à Chésopelloz. — Jaquet, Isidore, à Grolley. — Joye, Paul, à Fribourg. — Magnin, Joseph, à Posieux. — Piccand, Casimir, à Farvagny le-Petit. — Michel, Ernest, à Fribourg. — Peiry, Pierre-Maxime, à Treyvaux. — Quartenoud, Maxime, à Fribourg. — Reynold, Alfred, à Nonan. — Rosset, Alexis, à Prez-vers-Noréaz. — Roubaty, Aimé, à Villars-sur-Glâne. — Weck, Robert, à Fribourg. — Wolhauser, François, à Fribourg.

Cercle de la Singine. — 18 députés.

MM. Auderset, Albert, à Fribourg. — Bärswyl, Aloys, à Tavel. — Blanchard, Joseph, à Tavel. — Bongni, Emile, à Guin. — Boschung, François, à Ueberstorf. — Diesbach, Henri, à Balterswyl. — Fasel, Conrad, à Guin. — Horner, Alphonse à Tutzenberg. — Jelk, Jean, à St-Sylvester. — Marbach, Fritz, à Grossried (Ueberstorf). — Offner, Pierre, à Planfayon. — Perler, Joseph, à Wunnewyl. — Piller Jost, à Oberschrot. — Rappo, Jean, à Bœsingen. — Schwartz, Jean, à Chevilles. — Sturny, Jean, à St-Antoine. — Zosso, Etienne, à Heitenried. — Zurkinden, Jean, à Guin.

Cercle de la Gruyère. — 23 députés.

MM. Blanc, Jules, à Bulle. — Cailler, Alexandre, à Broc. — Bochud, André, à Bulle. — Borcard, Marc, à Grandvillard. — Buchs, Siegfried, à Bellegarde. — Charrière, Marcellin, à Cerniat. — Delabays, Léopold, à Bulle. — Delatena, Joseph, à Bulle. — Dupasquier, Emile, à la Tour-de-Trême. — Dupasquier Gustave, à Vuadens. — Fracheboud, Pierre, à Lessoc. — Glasson, James, à Bulle. — Glasson, Jules, à

Bulle. — Gremaud, Casimir, à Echarlens. — Morard, Paul, à Bulle. — Moret, Gilbert, à Hauteville. — Mossu, Louis, à Broc. — Murith, Auguste, à Gruyères. — Overney, Calybite, à Charmey. — Pasquier, Jean, à Sâles. — Pittet, Alphonse, à Romanens. — Rime Paul, à Gruyères. — Yerly, Louis, à Bulle.

Cercle du Lac. — 13 députés.

MM. Audergon, Louis, à Cournillens. — Benninger, Pierre, à Salvagny. — Chatton, Honoré, à Barberèche. — Derron, Henri, à Morat. — Derron, Henri, à Nant. — Gutknecht, Samuel, à Morat. — Hayoz, Joseph, à Liebistorf. — Hurni, Fritz, à Fräschels. — Kramer, Fritz, à Lourtens. — Monney, Léon, à Misery. — Perrottet, Jules, à Cormérod. — Rentsch, Gottlieb, à Cordast. — Rytz, Fritz-Gottlieb, à Chiètres.

Cercle de la Glâne. — 12 députés.

MM. Ayer, Emile, à Romont. — Berset, André, à Villargiroud. — Criblet, Gustave, à Romont. — Delabays, Ernest, à Romont. — Deschenaux, Joseph, à Ursy. — Débieux, Paul, à Châtonnaye. — Dutoit, Joseph, à Prez-vers-Siviriez. — Gobet, Alphonse, à Massonnens. — Grand, Eugène, à Romont. — Jaccoud, Joseph, à Promasens. — Menoud, Joseph, à Vuisternens. — Sallin, Henri, à Villaz-St-Pierre.

Cercle de la Broye. — 13 députés.

M. Chassot, Charles, à Fribourg. — Chassot, Victor, à Bussy. — Corminbœuf, Oscar, à Domdidier. — Curty, Louis, à Cousset. — Dubey, Auguste, à Gletterens. — Dubey, Edouard, à Domdidier. — Ellgass, Louis, à Estavayer-le-Lac. — Kælin, Joseph, à Châtel-St-Denis. — Moret, Eloi, à Ménières. — Pillonel, Ernest, à Seiry. — Pochon, Marc, à Vesin. — Progin, Eugène, à Léchelles. — Torche, Fernand, à Estavayer-le-Lac.

Cercle de la Veveyse. — 7 députés.

MM. Colliard, Robert, à Châtel-St-Denis. — Esseiva, Louis, à Châtel-St-Denis. — Favre, Aloys, au Crêt. — Gaudard, Joseph, à Semsales. — Perriard, Alfred, à Porsel. — Pilloud, Sylvestre, à Châtel-St-Denis. — Vial Hilaire, à St-Martin.

AUTORITÉ EXÉCUTIVE

CONSEIL D'ETAT

MM. Buchs, Victor, président en 1928.
Savoy, Emile, Conseiller d'Etat.
Perrier, Ernest »
Vonderweid, Marcel, »
Chatton, Romain, »
Weck, Bernard, »
Bovet, Jules, »

Chancellerie d'Etat

CHANCELIERS

MM. Godel, Charles.
Binz, René, vice-chancelier et traducteur.

BURALISTES

Economat et service des légalisations

M. Brulhart, Pierre.

Service des imprimés

.

Copiste-dactylographe

M^{lle} Tercier, Pauline.

HUISSIERS D'ÉTAT

M. Bossy, François. M. Geinoz, Justin.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES ARCHIVES

<i>Directeur</i>	MM. Perrier, Ernest, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant</i>	Bernard, Weck, conseiller d'Etat.
<i>Chef de service</i>	Gremaud, Emile.
»	Barbey, Firmin.
<i>Secrétaire</i>

Département de l'Instruction publique

Commission des études

Section française

- MM. Perrier, Ernest, direct. de l'Instruct. publique, présid.
Bise, Emile, professeur à l'université.
Quartenoud, Jean, R^{me} Prévôt.
D^r Piller, Joseph, juge fédéral.
Dalbard, Marc, supérieur du séminaire diocésain.

Section allemande

- MM. Passer, Jean, à Tavel.
Zurkinden, Jean, rév. curé, à Tavel.

Section technique

- MM. Daguët, Léon, directeur.
D^r Bays, Séverin, professeur à l'université.

Section de Morat

- MM. Meyer, Jacob, préfet, à Morat, vice-président.
Mayü, Fritz, pasteur, à Fribourg.
Robert, J.-S., pasteur à Môtier.
Friolet, Henri, D^r-médecin, à Morat.
Roweder, Fritz, maître régional, à Chiètres.
Merz, Richard, inspect. scolaire, à Galmiz, secrétaire.

Bibliothèque cantonale et universitaire

- MM. Castella, Gaston, directeur.
Handrick, Franz, bibliothécaire-administrateur.
Dietrich, Joseph, sous-bibliothécaire.
Longchamp, Julien, aide-bibliothécaire.
M^{lles} Stajessi, Mathilde, aide-bibliothécaire.
Chassot, Régina, »
MM. Weitzel, Alfred, conservateur du cabinet des cartes et gravures.
Weck, Jean, auxiliaire.
Huber, Etienne, auxiliaire.
Clément, Henri, concierge.

Conservateurs des Musées

- MM. Musy, prof., conserv. du musée d'histoire naturelle.
Weitzel, Alfred, conservateur du musée historique et artistique.
Peissard, Nicolas, à Fribourg, archéologue cantonal.
D^r Jordan, Joseph, à Fribourg, conservateur du médailler cantonal.

Commission du Musée d'histoire naturelle

- MM. Savoy, Hubert, présid. MM. Gottrau, Tobie.
D^r Girard, R., prof. Æbischer, Jos., prof.
D^r Ursprung, Alfred, prof. Weber, Léonard, prof.
D^r Reichensperger, Aug., prof. Musy, Maur., secrét.
Cuony, Jean, pharm.

Commission des Monuments et Édifices

MM. Schaller, Romain, président.

Weck, Marcel, secrétaire.

Mgr Quartenoud, Jean, R^{me} Prévôt.

MM. Peissard, Nicol., archéologue.

D^r Reiners, Héribert, professeur à l'Université.

Mgr Kirsch, Jean, Professeur à l'Université.

Lateltin, Edmond, architecte cantonal.

Université de Fribourg

Recteur de l'Université : M. D^r von Overbeck, Alfred.

Doyen de la faculté de Théologie : M. D^r Knarr, Maurus.

Doyen de la faculté de Droit : M. D^r Siegwart, Alfred.

Doyen de la Faculté des Lettres : M. Barrault, Serge.

Doyen de la Faculté des Sciences : M. D^r Reichensperger, Aug.

Chancelier de l'Université : M. Weyrich, Nicolas.

PROFESSEURS

Faculté de théologie

Mgr. Kirsch, J.-P. (Patrologie et Archéologie). Rév. P. Jacquin, Mannès (Histoire de l'Eglise). D^r Beck, Joseph (Pastorale et Liturgie). Rév. P. Zapletal, Vincent (Exégèse de l'ancien Testament). P. Gigon, André (Dogmatique positive). P. Ramirez, Santiago (Morale spéculative). P. Allo, Bernard (Exégèse du nouveau Testament). P. Prümmer, Dominique (Morale pratique). P. Manser, Gall (Philosophie). Knar, Maurus (Histoire ecclésiastique). P. Rowan, Vincent (Exégèse). P. Sadoc, Szabo (Dogmatique spéculative). P. Claverie, François (Philosophie). P. Hæfele, Gallus, (Apologétique). P. Berutti, Christophe (Droit canon).

Faculté de droit

Prof. honoraire : D^r Fietta, Paul.

MM. Bise, Emile (Droit pénal et droit des gens). D^r Legras, Henri (Droit civil français). D^r Siegwart, Alfred (Droit civil suisse). D^r Hauptmann, Félix (Encyclopédie et méthodologie du droit). D^r von Overbeck, Alfred (Droit pénal, procédure civile et pénale). D^r Trezzini, Célestin (Droit canonique). D^r Lampert (Droit ecclésiastique et droit public). D^r Gariel, Georges (Econ. polit. et science de finances). D^r Liesker, Gerhard (Philosophie du droit et hist. de la phil. du droit). D^r Wilhelm Schöenenberger (Droit romain). D^r Schorer Hans (Statistique). D^r Turmann, Max (Sciences commerciales). D^r Æby, Pierre, (Droit civil suisse). D^r Piller, Joseph (Droit public). D^r Comte Louis, (Médecine légale). Assistant : Nepper, Jules, et D^r Renevey, Louis (Sciences commerciales).

Faculté des lettres

Mgr D^r Steffens, Franç. (Paléographie et diplomatique). MM. D^r Schnürer, Gustave (Histoire du moyen âge. Histoire moderne). D^r Büchi, Alb. (Histoire suisse. Histoire de l'antiquité). D^r R. P. Rohner (Philosophie). D^r R. P. de Munnynck

Marc (Philosophie). Dr Wagner, Pierre (Science et histoire de la musique). Dr Piccardt, Antoine (Philologie et archéologie class.). Dr Giraud, Victor, (Littérature française), en congé. Moreau, Pierre (Littérature française). Dr Arcari, Paul (Langue et littérature italiennes). Dr Barrault, Serge (Histoire de l'antiquité). Dr Dévaud, Eugène (Pédagogie). Dr Müller, Gunthert (Littérature allemande moderne). Dr Oehl, Wilhelm (Langue et littérature allemandes anciennes). Dr Castella, Gaston (Histoire). Dr Reiners, Héribert (Histoire de l'art). Dr Monteverdi, Angelo professeur extraordinaire (Langue et littérature romanes). Benett, Francis (Littérature anglaise). Max, Prince de Saxe (Culture et littérature byzantines). Dr Dévaud, Victor-Eugène (Égyptologie, assyriologie, copte et autres langues orientales). Fabre, Pierre (langues classiques, langue et littérature latines). Privat-docent : M. Dr Æbischer, Paul (litt. et phil. romanes).

Lecteurs : MM. Dr Girardin, Joseph (Français). Lombriser, Joseph (Allemand). Francis Benett (Anglais). Kapper, Albert, (Latin). Dr Campana, Celeste (Italien). Robert, Paul (Diction).

Faculté des sciences

Prof. honoraires : MM. Dr de Kowalski, Joseph, Dr Brunhes, Jean.

MM. Dr Girard, Raymond (Géologie et Paléontologie). Dr Weber, Léonard (Minéralogie). Dr Dhéré, Ch. (Physiologie). Dr Bistrzycki, Augustin (Chimie analytique et organ. pure et appliquée). Dr Reichensperger, August (Zoologie). Dr Ursprung, Alfred (Botanique). Dr Girardin, Paul (Géographie). Dr Glücksmann, Sigismond (Bactériologie et Hygiène). Dr Joye, Paul (Physique). Dr Diesbach, Henri (Chimie). Dr Bays, Séverin (Mathématiques). Privat-docent : Blum, Gebhardt. Gandolfi-Hornoyold. Rahm, Gilbert, O. S. B. (Zoologie).

Lecteur : M. Wahl (Cours pédagogiques des Sc. nat.).

Concierge : M. Monney, Charles.

Collège cantonal St-Michel

Recteur.

Préfet du Collège.

Préfet de l'Internal.

Préfet du Pens. du P. Girard.

Directeur du Pens. de St-Jean.

Surveillant du Collège.

MM. Mgr Savoy, Hubert.

Dutoit, Ernest.

Pasquier, Jos.

Geser, Gallus.

Frey.

Descloux, Louis.

Cours académiques du Lycée

(Sections A : Latin-grec et B : Latin-sciences)

Apologétique et philosophie. MM. P. Morard, Stéphane. O.P.

Gremaud, Joseph.

Esthétique.

Mgr Savoy, Hubert.

Physique et mathématiques.
Histoire naturelle, Chimie.
Mathématiques.
Histoire.
Littérature française.

Langue allemande.

Littérature allemande.
Géographie, Géologie, Cosmographie.

Langues anciennes.
Langue française.
Littérature italienne.
Mécanique.
Dessin technique.
Dessin.

Comptabilité.
Préparateur de physique et chimie.

MM. Dr Weck Alphonse.
Dr Haas, Alexand^{re}.
Chaney, Jules.
Bondallaz, Jules.
Schorderet, Aug.
Crausaz, Antonin.
Lombriser, J.
Schwarzwälder, Val.
Schwaller, Victor.
Dr Michel, Gaston.
Dutoit Ernest.
Dr Girardin, Jos.
Dr Girardin, Jos.
Dr Campana, Cel.
Dr Bays, Séverin.
Schaller, Romain.
Ritter, F.-L.
Devevey, Hubert.
Kolly, Max.

Gymnase français (latin-grec et latin-sciences)

1^{re} classe
2^{me} »
3^{me} »
4^{me} »
5^{me} »
6^{me} »

Langue anglaise.
Langue italienne.
Histoire.
Mathématiques.
Histoire naturelle.
Langue allemande.
Géographie.
Dessin d'imitation.

Dessin technique.

MM. Rossel, Etienne.
Longchamp, Etienne.
Crausaz, Antonin.
Sausser, Léon.
Morand, Elie.
Dr Bègue, Ch.
Dusseiller, Emile.
Ingram, Wilfred.
Dr Campana, Celeste.
Bondallaz, Jules.
Chaney, Jules.
Dr Haas, Alexandre.
Lombriser, Joseph.
Rossel, Etienne.
Ritter, Louis, art. peintre.
Reichlen, Eugène.
Meneghelli, Pierre.

Gymnase allemand

1^{re} classe.
2^{me} »
3^{me} »
4^{me} »
5^{me} »
6^{me} »

Langue française.
Mathématiques.
Histoire.
Géographie.
Histoire naturelle.

MM. Vonlanthen, Adolphe.
Herrle, Hermann.
Geser, Gallus.
Schwarzwälder, Valentin.
Emmenegger, Pius.
Kapper, Albert.
Dr Girardin, Joseph.
Hug, Albert.
Lombriser, Joseph.
Weissbrod, Bruno.
Dr Haas, Alexandre.

Ecole commerciale

<i>Instruction religieuse.</i>	MM. Bossens, Lucien.
<i>Sciences commerciales.</i>	Wæber, Louis.
	Nepper, Jules.
	Devevey, Hubert.
	Gottrau, Paul.
	Dr Spæth, J.
<i>Langue française.</i>	Schorro, Albin.
	Clerc, Albert.
	Wiest, Alfred.
	Bossens, Lucien.
	Dr Henzen, Walter.
	Maillard, Edouard.
	Dr Bègue, Charles.
	Dusseiller, Emile.
<i>Langue allemande.</i>	Derungs, Léon-A.
	Dr Henzen, Walter.
	Clerc Albert.
	Bossens, Lucien.
<i>Langue anglaise.</i>	Ingram, Wilfred.
<i>Langue italienne.</i>	Dr Campana, Cel.
<i>Histoire.</i>	Dr Peissard, Nicol.
	Dr Jordan, Joseph.
<i>Géographie, économique.</i>	Dr Michel, Gaston.
	Dr Jordan, Joseph.
<i>Mathématiques.</i>	Schorro, Albin.
<i>Algèbre.</i>	Gottrau, Paul.
<i>Géographie.</i>	Wiest, Alfred.
	Maillard, Edouard.
	Dr Michel, Gaston.
<i>Sciences naturelles.</i>	Dr Haas, Alexandre.
<i>Chimie.</i>	Dr Spæth, J.
<i>Economie politique.</i>	Dr Michel, Gaston.
<i>Economie nationale.</i>	Dr Michel, Gaston.
<i>Physique.</i>	Dr Weck, Alphonse.
<i>Physique et chimie appliquées.</i>	Dr Haas, Al.
<i>Sténodactylographie, calligraphie.</i>	Ducry, Oscar.
<i>Dessin.</i>	Reichlen, Eugène.
<i>Géographie administrative.</i>	Ducry, Oscar.

Professeurs et Maîtres attachés à l'établissement

<i>Langues: Hollandais, Espagnol.</i>	MM. Nepper, Jules.
<i>Dessin technique.</i>	Schaller, Romain.
<i>Chant et musique.</i>	Gogniat, Joseph.
	Haas, Paul.
	Stœcklin, Léon.
<i>Gymnastique.</i>	Wicht, Séraphin.
<i>Escrime.</i>	Ottoz, Emile, major.

Technicum (Ecole des Arts et Métiers)

Commission de surveillance

- MM. Perrier, E., directeur de l'Instruction publique, présid.
Weber, Edmond, ingénieur.
Clément, Jules, ingénieur.
Friedinger, Edouard, conseiller communal
Geinoz, Henri, ingénieur, conseiller communal.
Joye, Paul, professeur à l'Université.
Lateltin, Edmond, architecte cantonal.
Schaller, Romain, architecte, président de la Société
des Amis des Beaux-Arts.
Dumas, Fernand, architecte, à Romont.
Gremaud, Emile, secrétaire.
Directeur (en congé) : M. Genoud, Léon, dir. du Musé indust.
Délégué de la Commission à la Direction : D^r Joye, Paul, prof.
Aumônier : M. l'abbé Baselgia, Paul, professeur.
Directeur-adjoint : D^r Delabays, Fidèle, professeur.
Préfet de discipline : M. Berchier, Jean, professeur.

Corps enseignant. — Professeurs principaux

- MM. D^r Barone, Henri, : mathématiques.
Berchier, Jean : calligraphie, perspective, projections,
tracé d'ombres et méthodologie du dessin.
Baselgia, Paul : religion, économie sociale.
Cattani, Oscar, peintre : composition décorative, his-
toire de l'art, arts graphiques, lithographie, gravure
sur bois, peinture décorative.
Déglon, Henri, ingénieur : construction de machines,
résistance des matériaux, labor. de mécanique.
D^r Delabays, Fidèle, professeur, secrétaire : mathémati-
que, comptabilité, technologie et chant.
D^r Gerber, Paul, ingénieur-géomètre : topographie, géo-
désie, construction civile.
Küttel, François, technicien : dessin technique, élé-
ments de construction de machines.
D^r Lambossy, Paul : physique, électrotechnie, labora-
toire de physique.
Lang, Ernest, ingénieur : électrotechnie, constr. électr.,
laboratoire d'électricité.
Pilloud, Oswald, peintre : dessin à vue, plante.
Regazzoni, Ampellio, statuaire : modelage, moulage.
Robert, Henri, peintre : cours d'art, anatomie, ronde
bosse, modèle vivant, dessin d'application.
Troller, Joseph, architecte : construction du bâtiment,
dessin d'application.

Professeurs auxiliaires

- MM. D^r Brasey, Edmond : physique et mathématiques.
Cuony, Albert, architecte : dessin technique.
D^r Demont, Paul : chimie. Laboratoire de chimie.

MM. Loosli et Joseph, pasteurs : religion aux élèves protest.
Hertling, Adolphe, architecte : géométrie descriptive
et statique graphique.
Gardian, Alph. : français.

Chefs et maîtres d'ateliers, contremaîtres
Ecole-atelier de mécanique

Chef d'atelier : M. Küttel, François.
Contremaîtres : MM. Blanc, Georges, et Morard, Francis.

Ecole-atelier de broderie, de dentelle et lingerie

Maîtresses d'atelier : Broderie et dentelle : S^r Georgina Bou-
chard ; S^r Comte, Angèle.
Internat. Directeur : M. l'abbé Baselgia, Paul, aumônier.

Ecole de commerce pour jeunes filles

Directeur : M. D^r Aëby, Pierre.
Professeurs : MM. D^r Siegwart, Alfred ; Nepper, Jules ;
MM. D^r Trezzini, Célestin ; Morand, Elie ; Evéquo, Z.
Adrien ; D^r Michel, Gaston ; Schorderet, Auguste ;
D^r Castella, Gaston ; et les Révérendes Sœurs
Ursulines.

Musée industriel

Directeur. M. Léon Genoud.
Secrétaire-bibl. M^{lle} Page, Marie.
» » Ems, Jeanne.

Conservatoire et Académie de musique de Fribourg,
228, rue de Morat.

Comité d'administration

Président. MM. Bovet, Joseph,
Vice-président. D^r Aëby, Pierre.
Membres. Brulhart, Jean.
Droux, Paul.
Helfer, Gottlieb.
D^r Liesker, Gerhard.
Lombriser, Joseph.
Schorderet, Auguste.
Directeur-administrateur. Haas, Paul.

Comité des professeurs.

MM. Haas, Paul, orgue, président.
M^{lle} Alber, Marie-Thérèse, piano.
M. Bovet, Joseph, chant grégorien et hist. de la musique.
M^{lle} Brulhart, Lydie, chant.
MM. Gogniat, Joseph, musique religieuse.
Kathriner, Léon, harmonie, contrepoint, violoncelle.

- M^{me} Hegetschweiler, Henny, piano.
MM. Hegetschweiler, Rodolphe, violon, solfège, dictée, harmonie, acc., hist. des formes.
Lombriser, Francis, piano.
M^{me} Lombriser, Julia, piano.
MM. Python, Marcel, flûte.
Rody, Auguste, violon.
Stœcklin, Léon, violon.
M^{lle} Villard, Ida, piano.

Instruction secondaire
Ecole normale d'Hauterive

MM. D^r Dévaud, Eugène, directeur, professeur. Berset, Maxime, professeur. Pidoud, Louis, professeur. Abbé Bovet, Joseph, professeur de musique. Abbé Emmenegger, Pius, prof. de religion, section allemande. Æby, Alphonse, section allemande. Kathriner, Léon, prof. D^r Büchi, Othmar, prof. Abbé Monney, Joseph, aumônier et prof. Berchier, Jean, prof. de dessin. Plancherel, Lucien, professeur. D^r Berther, Jean-Baptiste, professeur. Wicht, Séraphin, professeur de gymnastique. Derron, Léon, pasteur, professeur de religion. Overney, Auguste, professeur.

Ecole secondaire professionnelle

MM. Grandgirard, Louis, directeur. Schaller, Romain, professeur. Buman, René, professeur. Chan. Wæber, Louis, professeur de religion. Plancherel, Louis. Cathomen, Adolphe. Caille, Fernand, professeurs.

Ecole secondaire des jeunes filles de Fribourg

Directeur : M. Schorderet, Auguste, professeur.

SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL. MM. Wæber, Louis, Rd chanoine, Zurkinden, Joseph, Rd chanoine-curé, professeurs de religion. M^{lles} Perrier, Germaine ; Niquille, Marie ; Sutorius, Blanche ; Kaiser, Louise, institutrices. Hug, Anna, mathématiques et sciences. M. D^r Weck, Alphonse, physique. M^{me} Wirz-Stoffel, allemand. M^{lles} Tercier, Jeanne, sténographie et dactylographie ; Villars, Ida, chant ; Chappuis, Blanche, gymnastique ; Zehntner, M.-Louise, dessin.

SECTION PROFESSIONNELLE. *Cours de coupe et confection* : M^{lles} Neumeyer, Marie ; Handrick, Elisabeth ; Mauron, Jeanne ; Hayoz, Louise. — *Ecole de lingerie* : M^{lles} Torche, Hélène ; Chatton, Marie. Schmutz, Léonie, maîtresse auxiliaire — *Ecole de modes* : M^{lles} Sermoud, Elisa ; Barras, Alice maîtresse auxiliaire. — *Ecole de cuisine* ; M^{lle} Nouveau, Simone ; M^{me} Vacheron, Laure ; M^{lle} Galley, Marguerite ; M^{lle} Mivelaz, Fanny, maîtresse auxiliaire.

Ecole secondaire de la Singine à Tavel

MM. Passer, Jean, directeur.
Roggo, Alphonse, professeur.
Thurler, Leonard, à Guin.

Ecole secondaire de la Gruyère à Bulle

MM. Beaud, Amédée, directeur. Folly, Auguste, professeur. Maillard, Louis, professeur. Noël François, professeur.

Ecole secondaire du Lac à Morat

MM. Meyer, Emmanuel, directeur. Blaser, Reinhold, professeur. Jacky, Théodore, professeur. Auer, Samuel, professeur. Fürst, Fritz, professeur. Ellenberger, Hermann professeur. Flückiger, Ernest, professeur. Thiébaud-Vögelin, Louis, professeur. Von Känel, pasteur. M^{lles} Benguerel, Anna ; Pantillon, Lina, maîtresses d'ouvrage.

Ecole secondaire de Chiètres

MM. Rowedder, Fritz ; Hänni, Auguste, professeurs.

Ecole secondaire de la Broye à Estavayer

MM. Pabbé Maudonnet, Jules, directeur. Fischli, Fritz professeur.

Ecole secondaire de la Glâne à Romont

MM. Tissot, Cyprien, chanoine, directeur et professeur. Pasquier, Léon, professeur. Chatton Auguste, professeur. Roulin, Maurice, professeur. Oberson, Octave, professeur. Purro, Adolphe. Parmentier, Gaston, professeur.

Ecole secondaire de la Veveysse à Châtel-St-Denis

M. Fischer, Conrad, directeur.
Robadey, Louis, professeur.

Ecole régionale de Guin

M. Rappo, Bernard, maître.

Ecole régionale de Planfayon

M. Meuwly, Rodolphe, maître.

Ecole régionale d'Attalens

M. Macheret, Emile, maître.

Ecole régionale de Courtion

M. Loup, Arthur, maître.

Ecole régionale de Cormondes

M. Æby, Pierre, maître.

Ecole régionale de Domdidier

M. Vorlet, Henri, maître.

Ecole régionale d'Alterswyl

M. Bertschy, Albin, maître.

Ecole régionale de Gruyères

M. Dessarzin, Léon, maître.

INSPECTEURS DES ÉCOLES

Arrondissements scolaires

1^{er} arr. MM. l'abbé Dr Savoy, André, à Fribourg.
le chanoine Schœnenberger, Frid., à Fribourg,
pour les écoles allemandes.

II ^{me} arr.	Rosset, Arthur, à Fribourg.
III ^{me} arr.	le chanoine Schouwey, Aloys, à Fribourg.
IV ^{me} arr.	Berset, Marcelin, à Fribourg.
V ^{me} arr.	Currat, Hyacinthe, à Morlon.
VI ^{me} arr.	Merz, Richard, à Galmiz.
VII ^{me} arr.	Crausaz, Joseph, à Lussy.
VIII ^{me} arr.	Bonfils, Louis, à Estavayer-le-Lac.
IX ^{me} arr.	Barbey, Jules, à Vuadens.

Inspectrices de l'enseignement des travaux manuels

I ^{er} arr.	M ^{mes} Daguët, Jeanne.
II ^{me} arr.	Bonabry, Céline.
III ^{me} arr.	Koller, Maria.
IV ^{me} arr.	Grand, Maria.

Administrateur du dépôt scolaire central à Fribourg

M. Verdon, Isidore, section A.
M^{lle} Daguët, Rosa, section B.

Département des archives

MM. Ræmy, Tobie, archiviste.
Corpataux, Georges, sous-archiviste.
M^{lle} Niquille, Jeanne, id.

**DIRECTION DE LA JUSTICE, DES CULTES,
DES COMMUNES ET PAROISSES**

Directeur. MM. Weck, Bernard, cons. d'Etat.
Suppléant. Savoy, Emile, conseiller d'Etat.

Département de la Justice

Chef de service. MM. Savoy, Amédée, licencié en droit.
Secrétaire. Corpataux, Edouard.

**A. — COMMISSIONS ET OFFICIERS PUBLICS
RELEVANT DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE**

Ministère public

MM. Weck, Pierre, procureur général.
Ackermann, Joseph substitut.
Schaller, Antonin, secrétaire.

Avocats en exercice

MM. Gottrau, Georges, à Fribourg. Grand, Eugène, à Romont. Gross, Emile, à Fribourg. Bourgknecht, Louis-Alfred, à Fribourg. Wolhauser, François, à Fribourg. Bartsch, Wilhelm, à Fribourg. Friolet, Max, à Morat. Gaudard, Emile, à Bulle. Morard, Paul, à Bulle. Villars, Albert, à Fribourg. Magne, Victor, à Romont. Savoy, Louis, à Romont. Devevey, Bernard, à Fribourg. Rikli, Emile, à Laupen. Passer, Joseph, à Tavel. Ruffieux, Léon, à Bulle. Bonin, Alfred, à Romont et Fribourg. Peter, Ernest, à Fribourg.

Auderset, Albert, à Fribourg. Deschenaux, Eugène, à Fribourg. Gottrau, François, à Fribourg. Seydoux, Fernand, à Fribourg. Dr Depuoz, Joseph, à Fribourg. Rœder, Dora, à Fribourg. Dr Lorson, Ernest, à Fribourg.

Agents d'affaires

Fribourg. M. Gottrau, Philippe.

Chambre des notaires

MM. Ræmy, Jules, président ; Emery, Jules, à Fribourg ; Meyer, Charles, à Guin ; Pasquier, Joseph, à Bulle ; Wille-
negger, Fritz, à Morat.

District de la Sarine

MM. Ræmy, Jules, à Fribourg.
Emery, Jules, »
Blanc, Paul, »
Spycher, Franz, »
Quartenoud, Maxime, »
Grandjean, Anselme, »
Gottrau, Othmar, »

District de la Singine

MM. Meyer, Charles, à Guin.
Wolhauser, Franz, à Fribourg.
Auderset, Albert, à Fribourg.

District de la Gruyère

MM. Pasquier, Henri, à Bulle.
Pasquier, Joseph, à Bulle.
Gaudard, Emile, à Bulle.
Pasquier, Louis, à Bulle.
Dousse, Robert, à Bulle.

District de la Glâne

MM. Bosson, Charles, à Romont.
Savoy, Louis, à Romont.
Dupraz, François, à Romont.

District de la Broye

MM. Torche, Fernand, à Estavayer.
Reichlen, Marcel, à Estavayer.
Corminbœuf, Eloi, à Domdidier.

District du Lac

MM. Willenegger, Fritz, à Morat.
Friolet, Max, à Morat.
Derron, Henri, fils, à Morat.
Ems, Emile, à Morat.

District de la Veveyse

MM. Tâche, Jules, à Châtel-St-Denis.
Kælin, Joseph, à Châtel-St-Denis.

Commission examinatrice des aspirants au notariat

MM. Weck, Bernard, conseiller d'Etat, président.
Bise, Emile, professeur de droit.
Droux, Paul, juge cantonal.
Meyer, Charles, notaire.
Æby, Pierre, professeur.
Berset, Maurice, président.
Morard, Paul, avocat, à Bulle.
Savoy, Amédée, secrétaire.

Commission examinatrice des aspirants au barreau

MM. Weck, Bernard, conseiller d'Etat, président.
Bise, Emile, prof. de droit.
Weck, Robert, juge cantonal.
Aeby, Pierre, prof. de droit.
Droux, Paul, juge cantonal.
Bourgknecht, Louis, avocat.
Bartsch, Guillaume, avocat.
Savoy, Amédée, secrétaire.

Préposés des offices de poursuite

<i>Sarine</i>	MM. Meyer, Louis, à Fribourg.
<i>Singine.</i>	Blanchard, Philippe, à Tavel.
<i>Gruyère.</i>	Ayer, Aloys, à Bulle.
<i>Lac.</i>	Bise, Louis, à Morat.
<i>Broye.</i>	Marmy, Emile, à Estavayer-le-Lac.
<i>Glâne.</i>	Bonjour, Georges, à Romont
<i>Veveyse.</i>	Chaperon, Auguste, à Châtel-St-Denis.

Préposés des offices de faillite

<i>Sarine.</i>	MM. Brasey, Alfred, greffier, à Fribourg.
<i>Singine.</i>	Meuwly, Augustin, greffier, à Tavel.
<i>Gruyère.</i>	Pfulg, Louis, greffier, à Bulle.
<i>Lac.</i>	Bise, Louis, greffier, à Morat.
<i>Broye.</i>	Huguet, Edouard, greffier, à Estavayer.
<i>Glâne.</i>	Bonjour, Georges, greffier, à Romont.
<i>Veveyse.</i>	Chaperon, Auguste, à Châtel-St-Denis,

Département des Cultes, des Communes et Paroisses

Chef de service : M. Vonderweid, Aloys.

Vérificateur des comptes : M. Michel, Louis.

Vérificateur-adjoint : M. Uldry, Louis.

**B. — COMMISSION RELEVANT DU DÉPARTEMENT DES CULTES,
DES COMMUNES ET PAROISSES**

I. — CULTE CATHOLIQUE

Commission de surveillance des biens du clergé catholique.

M. Weck, Bernard, conseiller d'Etat, président.

Mgr Ems, R^{me} Vicaire général.

MM. D^r Aeby, Pierre, professeur, à Fribourg.

D^r Charrière, François, directeur, à Fribourg.
Vonderweid, Aloys, secrétaire.

Chapitre cathédral de St-Nicolas

Chanoines résidentiels (Collège de St-Nicolas)

- Mgr Quartenoud, Jean, Rme Prévôt.
MM. Brasey, Gustave, Rd Doyen.
Wæber, Louis, Rd Grand Chantre.
Conus, Pierre-Jules, Rd Chanoine.
Bossens, Lucien, »
Schœnenberger, Fridolin, »
Morel, Jérémie, »
Vonderweid, Paul, »
Pasquier, Joseph, »
Zurkinden, Joseph, »

Chanoines extra-résidentiels

- Mgr Ems, Louis, Vicaire général, à Fribourg.
Mgr Petite, Eugène, Vicaire général, à Genève.
MM. Ruhe, Etienne, Vicaire général honor., à Genève.
D^r Bosson, Antoine, direct. au Séminaire, à Frib.
Pahud, Auguste, chancelier épiscopal, à Fribourg.
D^r Dalbard, Marc, supérieur du Séminaire, Frib.
Mgr Savoy, Hubert, recteur du Collège St-Michel, Frib.
MM. D^r Cottier, Athanase, curé et doyen, La Chaux de-F.
Pittet, Alphonse, curé et doyen, à St-Barthélemy.
de Weck, Rodolphe, recteur de l'église N.-D., Frib.

Administrateur de la Caisse des bâtiments du Chapitre de St-Nicolas

M. Weck, Hippolyte, à Fribourg.

II. — COMMISSION SYNODALE RÉFORMÉE

- MM. Leicht, F., député, à Salvagny, président.
Muller, R., instituteur, à Fribourg.
Gutknecht, J., à Agrimoine.
Stahel, Jul., pasteur, à St-Antoine.
Schnyder, H., à Schiffenen.
Burnier, J., instituteur, à Nant.
von Kænel, pasteur, à Morat.
Jeanneret, pasteur, à Môtier.
Derron, Léon, pasteur, à Meyriez, secrétaire-cais.

III. DIRECTION DES FINANCES

- Directeur.* MM. Chatton, Romain, conseiller d'Etat.
Suppléant. Buchs, Victor, cons. d'Etat.
Chef de service. Hæring, Jacques.

Impôt. — Service cantonal des contributions

- Chef de service.* MM. Muller, Emile.
Commissaires. Ræmy, Charles-Auguste.
Arnoux, Constant.

<i>Secrétaires.</i>	MM. Brasey, Ferdinand. Meyer, Léon. Sudan, Henri. Macheret, Henri.
<i>Commis.</i>	Schouwey, Robert. Blanc, Félix. Tarchini, Charles.

Commission cantonale de recours

MM. Chatton, Romain, cons. d'Etat, président.
Bise, Emile, receveur, à Fribourg.
Meyer, Louis, préposé, à Fribourg.
Nussbaumer, Antoine, à Fribourg.
Glasson, Alphense, à Fribourg.

Trésorerie d'Etat

MM. Emery, Emile, trésorier.
Oberlin, Jean, receveur général.
Pauchard, Cyprien, 1er secrétaire-comptable.
Renevey, Louis, 2^e secrétaire-comptable.
Butty, Jos., secrétaire.

Receveurs d'Etat

<i>Sarine.</i>	MM. Bise, Emile, à Fribourg.
<i>Singine.</i>	Agence de la Banque de l'Etat, à Tavel.
<i>Gruyère.</i>	Demierre, André, à Bulle.
<i>Glâne.</i>	Agence de la Banque de l'Etat, à Romont.
<i>Broye. 1er arrond.</i>	Butty, Henri, à Estavayer.
2 ^{me} »	Agence de la Banque de l'Etat, à Domdidier.
<i>Lac.</i>	Agence de la Banque de l'Etat, à Morat.
<i>Veveysse.</i>	Agence de la Banque de l'Etat, à Châtel.

Service de l'enregistrement

M. Muller, Emile, chef de l'enregistrement et du contentieux fiscal.
Secrétaire : M. Bächler, Joseph.

Commissariat général

MM. Andrey, Joseph, à Fribourg, commissaire général.
Joye, Joseph, commissaire-adjoint.
Rouiller, Joachim, secrétaire.

Commissaires-géomètres

MM. Andrey, Joseph, commissaire général. Winkler, Auguste, à Morat. Weck, Paul, à Fribourg. Michaud, Alphonse, à Estavayer. Gapany, Arnold, à Sion. Donzallaz, Jean, à

Romont. Gendre, Louis, à Fribourg. Chassot, Charles, à Fribourg. Villard, Sévère, à Fribourg. Pochon, Emile, à La Tour-de-Trême. Joye, Joseph, à Fribourg. Fasel, Conrad, à Guin. Tercier, Auguste, à Fribourg. Curty, Edouard, à Montagny-les-Monts. Fasel, Louis, à Romont. Crausaz, Pascal, à Domdidier. Genoud, Louis, à Châtel-St-Denis. Grivel, Joseph, à Berne. Pillonel, Gustave, à Châbles. Bise, Arthur, à La Tour-de-Peilz (Vaud). Ansermot, Jean, à Gruyères. Corminbœuf, Julien, à Domdidier. Muller, Franz, à Schmitten. Weck, Ignace, à Fribourg. Winkler, Marguerite, à Morat. Pasquier, Louis, à Bulle. Pfanner, Henri, à Berne.

Commission cantonale de surveillance du registre foncier

MM. Andrey, Joseph, commissaire général, président.
Berset, Maurice, président du tribunal.
Dr Æby, Pierre, professeur, secrétaire.

Conservateurs du Registre foncier

ET PERCEPTEURS DE L'ENREGISTREMENT

I^{er} et III^{me} arrondissements (Fribourg)

MM. Weck, Frédéric, à Fribourg, contrôleur.
Gendre, Louis, commissaire-géomètre, substitut.

II^{me} arrondissement (Farvagny)

M. Uldry, Arnold, à Farvagny, contrôleur.

IV^{me} arrondissement (Tavel)

MM. Passer, Jean, à Tavel, contrôleur.
Meuwly, Augustin, à Tavel, substitut.

V^{me} et VI^{me} arrondissements (Bulle) comprenant tout le district de la Gruyère

MM. Bovet, Alexandre, à Bulle, contrôleur.
Ecoffey, Emile, à Villars-s.-Mont, subst. tempor.

VII^{me} arrondissement (Morat)

MM. Tschachtli, Adrien, à Morat, contrôleur.
Mæder, Fritz, à Morat, subst. tempor.

VIII^{me} et IX^{me} arrondissements (Romont)

MM. Ayer, Alphonse, à Romont, contrôleur.
Donzallaz, Jean, substitut temp.

X^{me} arrondissement (Domdidier)

M. Crausaz, Pascal, à Domdidier, contrôleur.

XI^{me} et XII^{me} arrondissements (Estavayer)

MM. Ducommun, Jules, à Estavayer, contrôleur.
Bondallaz, Lucien, à Estavayer, substitut.

XIII^{me} arrondissement (Châtel-St-Denis)

MM. Renevey, Marcel, Châtel-St-Denis, contrôleur.
Dafflon, Jules, substitut.

Intendant des sels

M. Chassot, Raymond, à Fribourg.

FACTEURS DES SELS

<i>Fribourg.</i>	MM. Bise, Emile, à Fribourg.
<i>Morat.</i>	Mæder, Fritz, à Morat.
<i>Romont.</i>	Comte, Camille, à Romont.
<i>Bulle.</i>	Reichlen, Henri, à Bulle.
<i>Estavayer.</i>	Rossier, Henri, à Estavayer.

Statistique

Secrétaire : M. Bossy, Raymond.

**DIRECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE,
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE**

<i>Directeur.</i>	MM. D ^r Savoy, Emile, cons. d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Chatton, Romain, »

Département de l'Intérieur

<i>Chef de bureau.</i>	M. Wuilleret, Rodolphe, à Frib.
<i>Secrétaire.</i>	M ^{lle} Cardinaux, Emilie, dactylogr.

Commission administrative de l'Hospice d'aliénés de Marsens

MM. Savoy, Emile, cons. d'Etat, président
Raboud, Marc, rév. doyen, à Vuisternens-dev.
Romont, vice-président.
Boschung, Franz, cons. national, à Überstorf.
Oberson, Denis, médecin, à Fribourg.
Curty, Louis, député, à Cousset.
Berset, Maurice, président, à Fribourg.
Fracheboud, Pierre, député, à Lessoc.
Notz, Fritz, à Chiètres.
Collaud Béat, chef de service, à Fribourg.

Hospice de Marsens

MM. D^r Woitachewsky, Pierre, directeur.
D^r Jordan, Auguste, adjoint.
Sallin, Albert, aumônier.
Morard, Antoine, administrateur.
Dumont, Charles, secrétaire-comptable.

Curatorium d'Humilimont

M. le D^r Woitachewski, Pierre.

PRÉFECTURES

Sarine

- MM. Mauroux, Adrien, préfet.
Meyer, Léo, lieutenant de préfet.
Fasel, Alfred, 1^{er} secrétaire.
Cardinaux, Joseph, 2^e secrétaire.

Singine

- MM. Poffet, Joseph, préfet.
Bæriswyl, Aloys, lieutenant de préfet.
Æby, Jean, secrétaire.

Gruyère

- MM. Gaudard, Pierre, préfet.
Menoud, Louis, lieutenant de préfet.
Ruffieux, Fernand, secrétaire.

Lac

- MM. Meyer, Jacob, préfet.
Derron, Henri, lieutenant de préfet.
Mæder, Fritz, secrétaire.

Glâne

- MM. Bondallaz, Paul, préfet.
Ayer, Alphonse, lieutenant de préfet.
Butty, François, secrétaire.

Broye

- MM. Renevey, Louis, préfet.
Jemmely, Henri, lieutenant de préfet.
Bise, Fernand, secrétaire.

Veveyse

- MM. Oberson, Tobie, préfet.
Renevey, Marcel, lieutenant de préfet.
Genoud, Emile, secrétaire.

Département de l'Agriculture

- Chef de service.* MM. Collaud, Béat.
Secrétaire. Bosson, Louis.
Commis. Renevey, Albert.

Commission cantonale de viticulture

- MM. Savoy, Emile, conseiller d'Etat, président.
Javet, Jules, commissaire, à Môtier.
Devevey, Ch., commissaire, à Châbles.
Derron, Emile, viticulteur, à Praz.
Collaud, Béat, chef de service, secrétaire.

COMMISSIONS PHYLLOXÉRIQUES

District de la Broye

- MM. Devevey, Charles, commissaire cantonal.
Monney, Louis, à Châbles.
Brasey, Isidore, à Font.
Pillonel, Antonin, à Cheyres.

Distriet du Lac

- MM. Javet, Jules, commissaire cantonal, à Môtier.
Derron, Louis, à Sugiez.
Risold, Jean, à Praz.
Biolley, Victor, à Lugnorre.
Cornuz, Henri, à Môtier.

Institut agricole de Fribourg
à Grangeneuve.

- MM. Devevey, Emmanuel, directeur honoraire.
Techtermann, Louis, directeur.
Walther, directeur de la section de Grangeneuve.
Busch, Jean, professeur.
Dr Wirz, Jacob, professeur.
Grillot, Alfred, professeur.
Demougin, Jules, professeur.
Antoine, Alexandre, professeur.
Karl, Alexandre, professeur.
Chardonnens, Auguste, professeur.
Benninger, Jacob, professeur.
Æbischer, Adolphe, professeur-comptable.
Collaud, Jules, professeur.
Sutter, M.-S., professeur.
Andrey, Edouard, maître-fromager.
Pasquier, Jules, maître-beurrier.
Gumy, Jacques, maître-porcher.
Clément, Henri, maître-jardinier.

Commission de l'Institut agricole

- MM. Savoy, Emile, conseiller d'Etat, président.
Morel, Eloi, à Ménières.
Chatagny, Louis, député, à Corserey.
Chatton, Eugène, à Romont.
Boschung, François, cons. national, Ueberstorf.
Peiry, P.-Maxime, député, syndic, à Treyvaux.
Dupasquier, Gustave, syndic, à Vuadens.
Leicht, Fritz, fils, syndic, à Salvagny.
Collaud, Béat, secrétaire.

Vétérinaire cantonal

- M. Wicky, Antoine, Le Mouret.

Cantonnements des Vétérinaires

Sarine : MM. Mændly, Raymond, à Fribourg. — Dr Eichenberger, Armin, à Givisiez. — Wicky, Antoine, au Mouret.

Singine : Kiener, Walther, à Planfayon. — Oberson, Pierre, à Tavel. — Dr Jendly, Auguste, à Guin. — Weber, Aloys, à Schmitten.

Gruyère : Cottier, Joseph, à Charmey. — Gapany, Henri, à Bulle. — Dr Lorétan, Ferdinand, Bulle.

Lac : Dr Ludwig, Hans, à Morat. — Imhof, Jakob, à Chiètres.

Glâne : Criblet, Alfred, à Romont. — Thévenoz, Louis, à Romont.

Broye : Cantin, Joseph, à Vallon. — Michaud, Charles, à Estavayer-le-Lac.

Veveyse : Jungo, Hubert, à Châtel.

**COMMISSION CANTONALE DE RECOURS POUR LES PATENTES
DE COMMERCE DE BESTIAUX**

MM. Savoy, Emile, cons. d'Etat, président.

Guillet, Jean, à Bulle.

Clément, Joseph, à Fribourg.

Collaud, Béat, secrétaire.

Génie agricole

Ingénieur agricole.

Technicien.

»

Dessinateur.

Secrétaire expéditionnaire.

MM. Techtermann, Louis

Bossailer, Marcel.

Widder, Max.

Egger, Paul.

Département de l'Industrie et du Commerce

Chef de service.

M. Muller-Chiffelle, Ernest.

Office central des apprentissages

Inspect. des apprent. Muller-Chiffelle, Ernest, à Fribourg.

Secrétaire. M^{lle} Monnard, Marie, »

Enseign. prof. M. Hæring, Fernand, professeur, à Frib.

» » M^{lle} Overney, Léonie, à Fribourg.

Vérificateurs des poids et mesures

1^{er} arrond. (Sarine, Singine, Lac et Broye)

1^{er} sous-arrond. (Sarine et Singine). M. Wolhauser, Louis, à Fribourg.

2^{me} sous-arrond. (Broye). M. Rey, Lucien, maître serrurier, à Estavayer.

3^{me} sous-arrond. (Lac). M. Maurer, Oswald, ferbl., à Morat.

2^{me} arrondissement

(Gruyère, Glâne et Veveyse)

4^{me} sous-arrond. (Gruyère). M. Jolliet, Constant, à Bulle.

5^{me} » (Glâne). M. Conus, Louis, à Romont.

6^{me} » (Veveyse). M. Perrin, Léon, à Semsales.

Office du Travail pour hommes

MM. Zimmermann, Jules, administrateur.
Dietrich, Ulrich, adjoint.

Office du Travail pour femmes

M^les Auderset, Lina, gérante, et Fasel, Cécile.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Directeur. MM. Buchs, Victor, cons. d'Etat.
Suppléant. Bovet, Jules, cons. d'Etat.
Secrétaire. Risse, Jean.

I. Département : Ponts et Chaussées

Ingénieur cantonal. MM. Rossier, Aimé.
Ingénieur-adjoint. Aeby, Bernard.
Techniciens. Meuwly, Aloys.
Badoud, Sylvain.
Dreyer, Joseph.
Kolly, Edmond.
Brugger, Georges.

Secrétaires. Droux, Louis.
Peter, Charles.
Commis. Kæser, Max.
Surveillants des travaux. Kæser, Joseph.
Savoy, Alfred

Contrôleurs des routes

1^{er} arrond. *Sarine.* MM. Chappuis, Léon, à Fribourg.
2^e » *Singine.* Bächler, Léon, à Alterswil.
3^e » *Gruyère.* Pasquier, Paul, au Pâquier.
4^e » *Lac.* Bongard, Vincent, à Courtepin.
5^e » *Glâne.* Chatton, Eugène, à Romont.
6^e » *Broye.* Vorlet, Elie, à Fétigny.
7^e » *Veveyse.* Genoud, Pierre, à Châtel-S'-D.

Chantier des Ponts-Suspendus

Chef. M. Monney, Antonin, à Fribourg.

Service du cylindrage

MM. Guyer, Emile, mécanicien-chef.
Kauchel, Ernest, conducteur.

II. Département : Bâtiments

Architecte cantonal. MM. Lateltin, Edmond.
Adjoint. Dénervaud, Léonard.
Secrétaire. Stœcklin, Alphonse.

Concierges

Chancellerie d'Etat.	MM. Bossy, François.
Bâtiment. 29, Grand'Rue.	Cudry, Laurent.
Bâtiment, 26, Grand'Rue.	Geinoz, Justin.
Hôtel cantonal.	Gendarmerie.
Bâtiment de la Grenette.	Bersier, Xavier.
Archives cantonales.	Pittet, Ernest.

DIRECTION DE LA POLICE, DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DU COMMERCE

Directeur. MM. Bovet, Jules, cons. d'Etat.
Suppléant. Vonderweid, Marcel, cons. d'Et.

Département de la Police

Chef de service. MM. Thévoz, Félix.
Secrétaire-adjoint.
Commis. Cottier, Ernest.

Police centrale

Secrétaire. MM. Haymöz, François.
Secrétaire adjoint. Gauthier, Louis.
Copiste-planlon. Curty, Eugène, sergent.

Gendarmerie

MM. Boccard, Henri, major, commandant.
Overney, Dominique, sergent-major.

Chef de la police de sûreté

M. Demierre, Firmin.

Pénitencier cantonal de Bellechasse

MM. Grêt, Camille, directeur.
Jendly, Joseph, secrétaire-comptable.
Oberson, Denis, médecin.
R.P. de Cocatrix Barnabé, aumônier catholique.
Trezza, Célestin, » »
Derron, Léon, à Meyriez, aumônier réformé.

Prison centrale à Fribourg

MM. Brulhart, Jean, directeur.
Oberson, Denis, médecin.
Zurkinden, Joseph, aumônier catholique.
Schönenberger, Fridolin, » »
Loosli, Hans, aumônier réformé.

Geôliers de districts

Gendarmeries de Fribourg, Tavel, Bulle, Romont, Estavayer, Morat, Châtel.

Commission d'assurance des bâtiments contre l'incendie

MM. Bovet, Jules, conseiller d'Etat, président.
Gottrau, Tobie, à Léchelles.
Andrey, Joseph, commissaire-général, à Fribourg.
Dubey, Arthur, à Fribourg.
Cuony, Albert, architecte.
Macherel, Paul, secrétaire.

Secrétariat de la Police du feu.

M. Macherel, Paul, secrétaire.

Inspecteur cantonal du feu et des constructions

MM. Lateltin, Edmond.
Dreyer, Joseph, adjoint.

COMMISSION DES TAXES POUR L'ASSURANCE DES BATIMENTS

I. Arrond. District de la Sarine

Taxateur d'arrond. MM. Weck, Paul, com. à Fribourg.
Suppléant. Tercier, Aug., com. géom., Frib.
Taxateurs de district. Thalmann, Barthélemy, entrepreneur, à Fribourg.
Egger, Etienne, charpentier, à Avry-sur-Matran.
Suppléants. Bodevin, J., entrep., à Fribourg.
Pittet, Joseph, entr., Corpètaux.
Grand, Ant., maître charpentier, à Vuisternens-en-Ogoz.

II. Arrond. District de la Singine

Taxateur d'arrond. MM. Schmutz, Jean, à Überstorf.
Suppléant. Rappo, Jean, à Böesingen.
Taxateurs de districts. Perler, Jos., à Wunnewyl.
Piller, Joseph, à Ried (Oberschr.)
Vonlanthen, J.-J., à Ried (Schm.).
Suppléants. Stoll, U., maçon, à Ueberstorf.

III. Arrond. District de la Broye

Taxateur d'arrond. MM. Michaud, Alphonse, à Estavayer.
Suppléant. Curty, Louis, à Cousset.
Taxateurs de district. Bise, Hippolyte, à La Vounaise.
Torche, Isidore, à Estavayer.
Suppléants. Marmy, Hubert, entrep., Estav.
Corboud, Elie, à La Vounaise.
Chaupond, Aloys, à Montag.-les-M.

IV. Arrond. District de la Glâne

Taxateur d'arrond. MM. Donzallaz, Jean, à Romont.
Suppléant. Fasel, Louis, à Romont.

Taxateurs de district. MM. Jæger, Adrien, à Romont.
Bossou, Antoine, à Ursy.
Suppléants. Sallin, Ernest, à Villaz-S.-Pierre.
Modoux, Fridolin, à Promasens.
Franc, Alfred, à Massonnen.
Mauron, Ernest, à Villaraboud.

V. Arrond. District de la Gruyère

Taxateur d'arrond. MM. Ecoffey, Emile, Villars-s.-Mont.
Suppléant. Pochon, Emile, à La Tour.
Taxateurs de district. Gachet, Jules, à Gruyères.
Mossu, François, à Broc.
Suppléants. Bochud, André, à Bulle.
Durest, Louis, à Morlon.
Ruffieux, Alexandre, à Charmey.

VI. Arrond. District du Lac

Taxateur d'arrond. MM. Petitpierre, Hugué, à Morat.
Suppléant. Spinelli, Mario, à Morat
Taxateurs de district. Humbert, Jul., entr., à Courtioz.
Herren, Fritz, à Lourtens.
Suppléants. Malcotti, Joseph, à Cressier-s.-M.
Kaltenrieder, Gottlieb, à Chiètres.
Derron-Derron, Emile, à Praz.

VII. Arrondissement. District de la Veveyse

Taxateur d'arrond. MM. Chaperon, Auguste, à Châtel.
Suppléant. Suchet, Jean, à Semsales.
Taxateurs de district. Pesse, Joseph, à Tatroz.
Villard, Charles, à Châtel.
Suppléants. Cardinaux, Hilaire, à Châtel.
Vuagniaux, Jean, à St-Martin.
Vuichard, Jean, à Semsales.

Institut Saint-Nicolas. Drognens

MM. Frère Aloys, directeur.
Abbé Pilloud, Aug., aumônier catholique.
Dieker, Emile, pasteur, aumônier-réformé.
Buchs, Germain, secrétaire-comptable.

Département de la Santé publique

Chef de service. M. le Dr Glücksmann, Sigism.-Jacob.

Institut d'hygiène et de bactériologie.

Directeur : MM. Glücksmann, Sigismond.
Assistant : Nicole, Alfred.

Commission de santé

Président.
Membres.

MM. Bovet, Jules, cons. d'Etat.
Treyer, Ad., docteur, à Fribourg.
Dhéré, Charles, D^r, à Fribourg.
Buman, Edouard, docteur, Frib.
Glücksman, Sigism. Jacob, doct.
à Fribourg.
Thévoz, Félix, secrétaire.

Conseil d'administration de l'Hôpital cantonal

MM. Bovet, Jules, conseiller d'Etat, président.
Weck, Romain, direct. de la Caisse hypot., à Frib.
Brasey, Gustave Rd Doyen, à Fribourg.
Glasson, Alphonse, juge, à Fribourg.
Blanchard, Joseph, député, à Tavel.
Ellgass, Louis, député, à Estavayer.
Buman, Henri, juge de paix, à Fribourg.
Gremaud, Louis, négociant, à Fribourg.
Reymond, Henri, D^r-médecin, à Fribourg.
Zurkinden, Joseph, Rd chanoine, à Fribourg.
Chassot, Charles, député, à Fribourg.

Chefs de service de l'Hôpital cantonal

MM. Clément, Gustave, chirurgie et radiologie.
Perrier, Henri, pédiatrie.
Buman, Edouard, maternité.
Treyer, Adolphe, diagnostic et observation.
Fietta, Pierre, ophtalmologie.
Bonifazi, Alexandre, adjoint maternité et pédiatrie.
Niquille, Charles, adjoint chirurgie et radiologie.
Stöckli, Ferdinand, secrétaire-comptable.

Denrées alimentaires

Laboratoire de chimie

Directeur. MM. Evêquoz, A., chimiste cantonal.
Adjoint. Burdel, Albert.

Inspecteur des denrées alimentaires

M. Barras, Adolphe, à Fribourg.

DIRECTION MILITAIRE, DES FORÊTS, VIGNES ET DOMAINES

Directeur. MM. Vonderweid, Marcel, cons. d'Etat.
Suppléant. Perrier, Ernest, »
Chef du personnel. Reynold, Alfred, colonel.
Secrétaire-chef de service. Ottoz, Emile, major.

Bureau des contrôles

Chef. MM. Stemmer, Conrad.
Secrétaire. Dénervaud, Paul, capitaine.

Commandant d'arrondissements

Commandant. MM. Zosso, Maurice, 1^{er} lieutenant.
Commis. Barras, François.
 » Corminbœuf, Raymond.

Bureau des taxes militaires

Chef. MM. Butty, Louis, à Fribourg.
Secrétaires. Zosso, Maurice, père.
 Hayoz, Robert, commis.
 Burdel, Louis, commis.

Commissariat des guerres et intendance des arsenaux

Commissaire des guerres,
Intendant des arsenaux. MM. Weck, Maurice, major.
Secrétaire-comptable. Rohrbasser, Pierre.

Médecin de place

M. Dr Perrier, Henri, major.
 Remplaçant : M. le Dr Ryncki, Paul, capit.

Commission cantonale de la taxe militaire

MM. Vonderweid, Marcel, conseiller d'Etat, président.
 Meyer, Louis, préposé, à Fribourg.
 Weissenbach, Alfred, à Fribourg.
 Butty, Louis, à Fribourg, secrétaire.

Département des Forêts, Vignes et Domaines

Inspecteur en chef des forêts :
Secrétaire : M. Joye, Alexandre.

INSPECTEURS DES FORÊTS

1 ^{er} Arrond.	MM. Vonderweid, François, à Fribourg.
2 ^e »	Darbellay, Jules, à Fribourg.
3 ^e »	Remy, Alfred, à Bulle.
4 ^e »	Liechti, Ed., à Morat.
5 ^e »	Goltrau, Raphaël, à Fribourg.
6 ^e »	Roggen, O., à Estavayer-le-Lac.
7 ^e »	Fierz, Walter, à Châtel-St-Denis.

SYNDICS DU CANTON

(Avec la population d'après le recensement de 1920)

District de la Sarine. Population 39,047.

Ville de Fribourg	MM. Eby, Pierre	20,649
Aronciel	Kolly, Joseph	417
Autafond	Bapst, Alexandre	113
Autigny	Berset, Zéphyrin	588
Avry-sur-Matran	Rossier, Alphonse	399

Belfaux	MM. Quiot, Jean	671
Bonnefontaine	Brulhart, Laurent	249
Chénens	Defferrard, Théophile	332
Chésalles	Horner, Félix	77
Chésopelloz	Hayoz, Louis	118
Corbaz (la)	Chatton, Etienne	179
Corjolens	Roulin, Christophe	93
Cormagens	Chatton, Etienne	113
Corminbœuf	Angéloz, Auguste	431
Corpataux	Clerc, Louis	355
Corserey	Chatagny, Henri	226
Cottens	Repond, Eugène	463
Cutterwyl	Delley, Félix	86
Ecuwillens	Galley, Ernest	546
Ependes	Dafflon, Antonin	318
Essert	Guillet, Constant	211
Estavayer-le-Gibloux	Fillistorf, Vincent	313
Farvagny-le-Grand	Oberson, François	417
Farvagny-le-Petit	Cottet, Amédée	152
Ferpicloz	Kolly, Denis	130
Formangueires	Barras, Frédéric	60
Givisiez	Pittet, Léon	334
Granges-Paccot	Delley, Joseph	339
Grenilles	Rolle, François	137
Grolley	Cuennet, Félix	424
Illens	Favre, Jules	15
Lentigny	Morel, Placide	428
Lossy	Barras, Frédéric	185
Lovens	Yerly, Paul	199
Magnedens	Chappuis, Etienne	135
Marly-le-Grand	Mæder, Gottfried	461
Marly-le-Petit	Brugger, Pierre	122
Matran	Corpataux, François	312
Montécu	Brulhart, Laurent	70
Montévraz	Bertschy, Joseph	239
Neyruz	Mettraux, Alphonse	604
Nierlet	Schrago, Auguste	128
Noréaz	Crausaz, Isidore	641
Oberried	Thoos, Alphonse	213
Onnens	Berger, Louis	258
Pierrafortscha	Boccard, Roger	214
Ponthaux	Mottas, Léonard	199
Posat	Reynaud, Joseph	79
Posieux	Magnin, Joseph	517
Praroman	Clément, Pierre	416
Prez	Chollet, Jules	615
Rossens	Favre, Jules	393
Rueyres-St-Laurent	Page, Henri	248
Sales	Mauron, Alphonse	226
Senèdes	Perler, Casimir, f. Alph.	73

Treyvaux	MM. Peiry, Pierre-Maxime	971
Villarlod	Perritaz, Casimir	188
Villars-sur-Glâne	Roubaty, Aimé	1021
Villarsel-le-Gibloux	Gobet, Robert	189
Villarsel-sur-Marly	Gendre, Henri	81
Vuisternens-en-Ogoz		565
Zénauva	Schorderet, Jean	93

Distriet de la Singine (Population 22,058).

Alterswyl	MM. Haymoz, Victor	1592
Bœsingen	Rappo, Jean	1791
Brunisried	Schaller, Auguste	340
Chevilles	Aeby, Xavier	650
Dirlaret	Köstinger, Aloys	1206
Guin	Zurkinden, Jean	2931
Heitenried	Wolhauser, Niklaus	819
Neuhaus	Brügger, Canisius	26
Oberschrot	Piller, Jost	658
Planfayon	Offner, Pierre	1364
Plasselb	Brügger, Canisius	482
Schmitten	Reidy, Jean	1229
St-Antoine	Vonlanthen, Franz	1705
St-Ours	Stritt, François	1105
St-Sylvestre	Buntschu, Canisius	654
Tavel	Blanchard, Joseph	1267
Tinterin	Greber, Guillaume	418
Überstorf	Boschung, François	1638
Wünnewyl	Perler, Joseph	1834
Zumholz	Delaquis, Joseph	259

Distriet de la Broye (Population 15,672).

Aumont	MM. Volery, Oswald	480
Autavaux	Sansonnens, Louis	147
Bollion	Pillonel, Raymond	129
Bussy	Chassot, Victor	301
Châbles	Chanez, Joseph	286
Chandon	Chassot, Pierre	167
Chapelle	Jauquier, Casimir	116
Châtillon	Lambert, Etienne	153
Cheiry	Torche, Henri	236
Cheyres	Pillonel, Antonin	419
Cugy	Grandgirard, Alphonse	677
Delley	Sturny, Aloys	315
Domdidier	Dubey, Edouard	1048
Dompierre	Ducry, Charles	566
Estavayer	Butty, Henri	2125
Fétigny	Vorlet, Elie	419
Font	Brasey, Isidore	219
Forel	Duc, Louis	193
Franex	Demierre, Xavier	135

Frasses	MM. Mændly, Raymond	128
Les Friques	Guerry, Alfred	71
Gletterens	Dubey, René	251
Granges-de-Vesin	Volery, Longin	140
Léchelles	Pauchard, Maurice	344
Lully	Dubey, Louis	94
Mannens, Grandsivaz	Joye, Antoine	450
Ménières	Moret, Eloi	289
Montagny-la-Ville	Joye, Eugène	400
Montagny-les-Monts	Curty, Louis	796
Montborget	Bise, Ulysse	125
Montbrelloz	Vesy, Raymond	191
Montet	Chuard, Oscar	375
Morens	Berchier, Louis	190
Murist	Bise, Antonin	292
Nuvilly	Ding, Isidore	332
Portalban	Déjardin, Auguste	157
Praratoud	Thierrin, Louis	88
Prévondavaux	Bongard, François	114
Rueyres-les-Prés	Cantin, François	209
Russy	Pauchard, Philippe	234
St-Aubin	Collaud, Albin	652
Seiry	Pillonel, Ernest	156
Sévaz	Losey, Fernand	87
Surpierre	Dessarzin, Lucien	218
Vallon	Bæchler, Albert	235
Vesin	Ansermet, Philippe	251
Villeneuve	Ballif, Aloys	256
La-Vounaise	Michaud, Clément	124
Vuissens	Emery, Louis	292

District de la Gruyère (Population 27,372).

Albeuve	MM. Pythoud, Alexis	649
Avry-devant-Pont	Liard, Séraphin	426
Bellegarde	Buchs, Siegfried	854
Botterens	Gillard, Adolphe	213
Broc	Cailler, Noël	2163
Bulle	Glasson, James	4373
Cerniat	Meyer, Louis	730
Charmey	Rime, Oscar	1340
Châtel-sur-Montsalvens	Barras, Alfred	279
Corbières	Blanc, Ernest	211
Crésuz	Ruffieux, Alphonse	159
Echarlens	Gremaud, Paul	479
Enney	Grandjean, Louis	370
Estavannens	Pharisa, Irénée	342
Grandvillard	Currat, François	521
Gruyères	Murith, Auguste	1711
Gumefens	Fraginière, Amédée	406
Hauteville	Clerc, François	423

Lessoc	MM. Fracheboud, Pierre	302
Marsens	Magnin, Raymond	798
Maules	Michel, Joseph	246
Montbovon	Pernet, Emile	544
Morlon	Grandjean, Joseph	401
Neirivue	Geinoz, Félicien	304
Pâquier (le)	Gillet, Joseph	503
Pont-en-Ogoz	Bertschy, Léon	175
Pont-la-Ville	Tinguely, Louis	362
Riaz	Gremaud, Raymond	761
Roche (la)	Théraulaz, Joseph	984
Romanens	Pittet, Alphonse	313
Rueyres-Trefayes	Monney, Pierre	207
Sales	Pasquier, Albert	520
Sorens	Romanens, Marcel	767
Tour-de-Trême (la)	Dupasquier, Emile	1680
Vaulruz	Borcard, Henri	748
Villarbeney	Gillard, Adolphe	87
Villars-d'Avry	Gachoud, François	65
Villars-sous-Mont	Ecoffey, Emile	133
Villarvolard	Pollet, Joseph	308
Vuadens	Dupasquier, Gustave	1258
Vuippens	Philipona, Philippe	268

Distriet de la Glâne (Population 14,911).

Auboranges	MM. Bovet, Hilaire	181
Berlens	Python, Gustave	159
Billens	Jorand, Pierre	386
Bionnens	Vaucher, Louis,	80
Blessens	Surchat, Firmin	162
Chapelle	Auguet, Pierre	113
Châtelard (le)	Delabays, Alphonse	414
Châtonnaye	Débieux, Paul	381
Chavannes-les-Forts	Dematriz Auguste	322
Chavannes-s.-Orsonnens	Dubey, André	288
Ecasseys (les)	Papaux, Raymond	70
Ecublens	Deschenaux, François	168
Eschiens	Deschenaux, François	73
Esmonts	Gavillet, Jules	203
Estévennens	Uldry, Maurice	211
Fuyens	Dévaud, Emile	97
Gillarens	Dorthe, Emile	246
Glânes (les)	Jaquet, Julien	104
Grangettes	Pittet, Marcel	206
Hennens	Mugny, Léon	177
Joux (la)	Borcard, Jules	409
Lieffrens	Bossel, Denis	101
Lussy	Bulliard, Lucien	290
Macconnens	Ayer, Alphonse	86
Magne (la)	Menoud, Joseph	74

Massonnens	MM. Rey, Joseph	419
Mézières	Python, Charles	409
Middes-Torny-Pittet	Toffel, Pierre	403
Montet	Demierre, Antonin	131
Morlens	Magne, Albert	51
Mossel	Monney, François	202
Neirigue (1a)	Oberson, Louis	73
Orsonnens	Page, Louis	463
Prez-vers-Siviriez	Dutoit, Joseph	355
Promasens	Jaccoud, Joseph	240
Romont-Aruffens	Chatton, Auguste	2333
Rue	Prélaz, Joseph	418
Saulgy (1e)	Conus, Joseph	78
Siviriez	Maillard, Auguste	572
Sommentier	Castella, Auxence	284
Torny-le-Grand	Dougoud, Louis	347
Ursy	Deschenaux, Joseph	191
Vauderens	Richoz, Hilaire	294
Villangeaux	Deschenaux, François	60
Villaraboud	Mauron, Ernest	314
Villaranon	Maillard, Jules	103
Villargiroud	Berset, François	261
Villariaz	Vauchez, Clément	220
Villarimboud	Roux, François	409
Villarsiviriaux	Berset, Antoine	194
Villaz-St-Pierre	Sallin, Pierre	469
Vuarmarens	Conus, Vincent	259
Vuisternens-devant-Romont	Oberson, Jules	358

District de la Veveyse (Population 8,504).

Attalens	MM. Monnard, Raymond	1117
Besencens	Vial, Joseph	142
Bossonnens	Cottet, Charles	388
Bouloz	Dénervaud, Clément	277
Châtel-St-Denis	Colliard, Robert	2545
Crêt (1e)	Favre, Alfred	461
Fiaugères (les)	Monney, Amédée	259
Granges	Gabriel, Denis	364
Grattavache	Esseiva, Pierre	174
Pont	Ducrest, Louis	155
Porsel	Dévaud, Joseph	351
Progens	Suard, Ernest	296
Remaufens	Tâche, Tobie	440
Rougève (1a)	Sonney, Jean	84
St-Martin	Currat, François	510
Semsaies	Gaudard, Joseph	946

District du Lac (Population 15,691).

Agrimoine	MM. Gutknecht, Johann	148
Barberèche	Folly, Arsène	606

Bœsingen-le-Petit	MM. Schorro, Alois	270
Buchillon	Lehmann, Emile	153
Champagny	Mori, Samuel	187
Chandossel	Genilloud, Lucien	150
Charmey (Galmitz)	Bula, Fritz	440
Châtel (Burg)	Merz, Edouard	242
Chiètres	Schwab, Jacob	1526
Cordast	Bürgy, Edouard	366
Cormérod	Berset, Jules	188
Cormondes-le-Grand	Repond, Alois	487
Cormondes-le-Petit	Repond, Alois	103
Corsalettes	Singy, Alfred	79
Courgevaux	Wuillemin, Alfred	441
Courlevon	Helfer, Gottlieb	157
Cournillens	Monney, Alexis	325
Courtaman	Dula, Bernard	215
Courtepin	Jemmely, Victor	333
Courtion	Progin, Edouard	241
Coussiberlé	Helfer, Gottlieb	80
Cressier	Auderset, Léon	384
Frasses (Freschels)	Hurni, Samuel	291
Guschelmuth-le-Grand	Egger, Philippe	128
Guschelmuth-le-Petit	»	111
Greng	Steiner, Gottfried	53
Hauteville	Pfister, Samuel	113
Jentes	Benninger, Fritz	217
Liebistorf	Schorro, Alois	363
Lourtens	Herren, Fritz	171
Meyriez	Steiner, Gottfried	228
Misery	Progin, Jean	308
Monterschu	Repond, Alois	115
Montilier	Fasnacht, Samuel	457
Morat	Dinichert, Constant	2175
Ormev	Etter, Emile	309
Ried	Etter, Emile	520
Salvagny	Leicht, Fritz	394
Villarepos	Folly, André	286
Vully-le-Bas	Chervet, Louis	1152
Vully-le-Haut	Biolley, Victor	609
Wallenbuch	Remy, Kanisius	60
Wallenried	Liniger, Albert	300

Total de la population du canton : 143,055.

POUVOIR JUDICIAIRE

Tribunal cantonal

Jours de séance : *Lundi, mardi et mercredi.*

MM. Merz, Alfred, de Burg, présid. en 1928.

Weck, Robert, de Fribourg.

MM. Vacheron, Max, de Mur (Vully).
Buclin, Léon, de Semsales.
Droux, Paul, des Ecasseys.
Dupraz, Emmanuel, de Rue
Schuh, Rodolphe, de Fribourg.
Gardian, Marcel, greffier.
Magnin, Louis, greffier-adjoint.
Spielmann, Félix, secrétaire.
Oberlin, Joseph, huissier-copiste.

SUPLÉANTS

MM. Bise, Emile, receveur, à Fribourg.
Philipona, Joseph, à Châtel.
Reichlen, Alfred, à Bulle.
Spycher, Franz, président, à Fribourg.
Berset, Maurice, président, à Fribourg.
Kælin, Joseph, président, à Estavayer.
Delatena, président, à Bulle.
Ems, Emile, président, à Morat.
Willenegger, Fritz, à Morat.
Poffet, Lucien, notaire, à Fribourg.
Meyer, Charles, notaire, à Guin.
Pasquier, Joseph, notaire, à Bulle.
Oberson, Jean, président, à Romont.

Tribunaux d'arrondissements

I. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Sarine

Jours de séance : *Affaires civiles le jeudi,*
affaires pénales le mercredi.

MM. Berset, Maurice, à Fribourg, président.
Glasson, Alphonse, à Fribourg, vice-président.
Bersier, Adrien, à Granges-Paccot.
Neuhaus, Xavier, à Fribourg.
Quartenoud, Maxime, à Fribourg.
Brasey, Alfred, greffier.

SUPLÉANTS

MM. Biolley, Maxime, à Treyvaux.
Comte, Joseph, à Fribourg.
Schenker, Emile, à Fribourg.
Chatton, Fernand, à Fribourg.

II. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Singine

Jours de séance : *Affaires civiles le 2^e et le 4^e mardi du mois,*
affaires pénales le 1^{er} et le 3^e mardi du mois.

MM. Spycher, Franz, à Fribourg, président.
Meyer, Charles, vice-président.
Lauper, Christophe, à Plasselb.
Bæriswyl, Aloys, à Tavel.
Piller, Jean, caissier, à St-Ours.
Meuwly, Augustin, greffier.

SUPLÉANTS

MM. Zbinden, Rodolphe, à Oberschrot.
Sturny, Jean, à St-Antoine.
Grossrieder, Joseph, à Gross-Böesingen.
Wicky, Nicolas, à Guin.

III. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Gruyère

Jours de séance : *Affaires civiles le 1^{er} et le 3^e samedi du mois,*
affaires pénales le 2^e et le 4^e samedi du mois.

MM. Delatena, Joseph, président.
Bovet, Alexandre, à Bulle, vice-président.
Monnard, Alfred, à Bulle.
Bapst, Xavier, à Pont-la-Ville.
Pasquier, Jean, à Sâles.
Pfulg, Louis, à Bulle, greffier.

SUPLÉANTS

MM. Delabays, Léopold, à Bulle.
Ayer, Aloys, à Bulle.
Rime, Auguste, à Charmey.
Gremion, Jean, à Gruyères.

IV. Tribunal de l'arrondissement judiciaire du Lac

Jours de séance : *Affaires civiles le 2^e et le 4^e vendredi du*
mois, affaires pénales le 1^{er} et le 3^e vendredi du mois.

MM. Ems, Emile, président.
Leicht, Fritz, à Salvagny, vice-président.
Biolley, Victor, à Lugnorre.
Folly, Arsène, à Courtaman.
Derron, Louis, à Sugiez.
Bise, Louis, greffier.

SUPLÉANTS

MM. Schorro, Aloys, à Liebistorf.
Schwab, Gottlieb, à Chiètres.
Fasnacht, Samuel, à Montilier.
Staub, Fritz, à Morat.

V. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Glâne

Jours de séance : *Affaires civiles le 1^{er} et le 3^e lundi du mois,*
affaires pénales le 2^e et le 4^e lundi du mois.

MM. Oberson, Jean, président.
Gobet, Alphonse, à Massonnens, vice-président.
Bosson, Antoine, à Ursy.
Vaucher, André, à Villariaz.
Deillon, Ernest, à Vuisternens-dev.-Romont.
Bonjour, Georges, à Romont, greffier.

SUPLÉANTS

- MM. Sallin, Henri, à Villaz-St-Pierre.
Chatton, Eugène, à Romont.
Jaccoud, Joseph, syndic, à Promasens.
Ayer, Emmanuel, à Romont.

VI. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Broye

Jours de séance : *Affaires civiles le 1^{er} et le 3^e vendredi du mois,*
affaires pénales le 2^e et le 4^e vendredi du mois.

- MM. Reichlen, Marcel, à Estavayer, président.
Progin, Eugène, à Léchelles, vice-président.
Dubey, Auguste, à Gletterens.
Vorlet, Elie, à Fétigny.
Rey, Louis, à Saint-Aubin.
Huguet, Edouard, greffier.

SUPLÉANTS

- MM. Volery, Oswald, à Aumont.
Corminbœuf, André, à Domidier.
Marmy, Emile, à Estavayer.
Gendre, Gustave, à Cheiry.

VII. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Veveysse

Jours de séance : *Affaires civiles le 2^e et le 4^e mercredi du mois,*
affaires pénales le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois.

- MM. Kælin, Joseph, à Châtel, président.
Savoy, Paul, à Attalens.
Pilloud, Casimir, du Caro, à Châtel.

- Cottet, Alphonse, à Bossonnens.
Chaperon, Auguste, greffier.

SUPLÉANTS

- MM. Perroud, Louis, à Prayoud.
Suard, Alphonse, à Progens.
Gaudard, Joseph, à Semsales.
Savoy, Albert, à Attalens.

Cour d'assises

1^{er} ressort

- Président* MM. Delatena, Jos., à Bulle.
Suppléant. Kælin, Joseph, à Châtel-St-Denis.

2^{me} ressort

- Président.* MM. Berset, Maurice, à Fribourg.
Suppléant. Reichlen, Marcel, à Estavayer.

3^{me} ressort

- Président.* MM. Spycher, Franz, à Fribourg.
Suppléant. Dr Ems, Emile, à Morat.

Justices de Paix

Arrondissement de la Sarine

1^{er} cercle. Chef-lieu: Farvagny

Séances le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois.

Juge de paix. MM. Ducrest, Joseph, à Rossens.
1^{er} assesseur Perritaz, Casimir, à Villarlod.
2^e Jolion, Marcel, à Farvagny.
Suppléants. Page, Henri, à Rueyres-St-Laurent.
Galley, Ernest, à Ecuwillens
Greffier Chavaillaz, Eugène, à Ecuwillens.
Huissier. Chappuis, Joseph, à Estavayer-le-Gibl

2^e cercle. Chef-lieu: Prez

Séances le 2^e et le 4^e mardi du mois.

Juge de paix. MM. Chatagny, Louis, à Corserey.
1^{er} assesseur. Gobet, François, à Noréaz.
2^e Buchs, Wendelin, à Nierlet.
Suppléants. Dafflon, Félicien, à Neyruz.
Bovet, François, à Autigny.
Greffier. Gumy, Ernest, à Avry-sur-Matran.
Huissier. Cuennet, Edouard, à Cottens.

3^e cercle. Chef-lieu: Belfaux

Séances le 2^e et le 4^e lundi du mois.

Juge de paix. MM. Jaquet, Isidore, à Grolley.
1^{er} assesseur Chatton, Etienne, à La-Corbaz.
2^e Roubaty, Aimé, synd., à Vill.-s.-Glâne.
Suppléants. Despond, Adrien, dép., à Corminbœuf.
Barras, Frédéric, à Lossy.
Greffier. Bossy, Louis, à Autafond
Huissier. Bächler, Joseph, à Belfaux.

4^e cercle. Chef-lieu: Fribourg

Séances du juge de paix : *lundi matin ; de la justice de paix
lundi après-midi pour affaires pupillaires ; vendredi
avant midi pour affaires civiles.*

Juge de paix. MM. Buman, Henri, à Fribourg.
1^{er} assesseur. Esseiva, Pierre, à Fribourg.
2^e Richard, Emile, à Fribourg.
Suppléants. Poffet, Joseph, à Fribourg.
Gremaud, Louis, à Fribourg.
Greffier. Blanc, Paul, à Fribourg.
Huissier. Poffet, Célestin, à Fribourg.

5^e cercle. Chef-lieu: Le Moutet

Séances du juge de paix : *le 2^e et le 4^e mardi du mois du 1^{er}
mai au 1^{er} octobre, et le 1^{er} et le 3^{me} mardi du mois du 1^{er}
octobre au 1^{er} mai.*

Séance de la justice de paix : *le 1^{er} et le 3^e mardi du mois.*
Juge de paix. MM. Peiry, Pierre-Maxime, à Treyvaux.
1^{er} assesseur. Gross, Alphonse, à Arconciel.

2^e *assesseur.* MM. Brulhart, Laurent, à Bonnefontaine
Suppléants. Bongard, Félix, à Sales.
Chenaux, Victor, à Marly.
Greffier. Schorderet, Pierre, à Montévraz.
Huissier. Clément, Auguste, à Treyvaux.

Arrondissement de la Singine

1^{er} *cercle. Chef-lieu : Dirlaret*

Séances : le 2^e et le 4^e lundi du mois.

Juge de paix. MM. Schwarz, Jean, à Chevilles.
1^{er} *assesseur.* Lauper, Jean-Jacques, à Plasselb.
2^e » Tinguely, Edouard, à Dirlaret.
Suppléants. MM. Offner, Pierre, à Planfayon.
Jelk, Jean, à St-Sylvestre.
Greffier. Bæriswyl, Aloys, à Tavel.
Huissier. Vaucher, Alphonse, à Bennewyl.

2^e *cercle. Chef-lieu : Tavel*

Séances : le 2^e et le 4^e jeudi du mois.

Juge de paix. MM. Vogelsang, Joseph, à Alterswyl.
1^{er} *assesseur.* Blanchard, Joseph, à Tavel.
2^e » Jenny, Jacques, à Saint-Antoine.
Suppléants. Aebischer, Pierre, Menziswil (Tavel).
Stritt, Franz, à Saint-Ours.
Greffier. Meyer, Charles, à Guin.
Huissiers. Vaucher, Joseph, à Alterswyl.
Schuwey, Pierre, à Tavel.

3^e *cercle. Chef-lieu : Schmitlen*

Séances : le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois.

Juge de paix. MM. Rappo, Jean, à Bœsingen.
1^{er} *assesseur.* Boschung, François, à Ueberstorf.
2^e » Perler, Joseph, à Wünnenwyl.
Suppléants. Roggo, Jean, à Bundtels.
Roggo, Pius, à Fillistorf.
Greffier. Zurkinden, Arnold, à Guin.
Huissier. Jungo, Pierre, à Lanthen.

Arrondissement de la Gruyère

1^{er} *cercle. Chef lieu : Gruyères*

Séances : le 1^{er} et le 3^e vendredi du mois.

Juge de paix. MM. Morand, Louis, au Pâquier.
1^{er} *assesseur.* Geinoz, Clément, à Enney.
2^e » Murith, Auguste, à Gruyères.
Suppléants. Sudan, François, à Broc.
Jaquet, Charles, à Estavannen.
Greffier. Mossu, Louis, à Broc.
Huissier. Dafflon, Emile, à Gruyères.

2^e *cercle. Chef-lieu : Charmey*

Séances : le 2^e et le 4^e lundi du mois.

Juge de paix. MM. Ruffieux, Alphonse, à Crésuz.
1^{er} *assesseur.* Cottier, Joseph, à Charmey.

2^e assesseur. MM. Meyer, Maxime, à Cerniat.
Suppléants. Chappalley, François, à Charmey.
Rime Gustave, à Charmey.
Greffier. Chappaley, Auguste, à Charmey.
Huissier.

3^e cercle. Chef lieu : Bulle

Séances : le 1^{er} et le 3^e lundi du mois.

Juge de paix. MM. Castella, Ernest, à Bulle.
1^{er} assesseur. Gremaud, Léon, à Riaz.
2^e » Grandjean, Alexandre, à Morlon.
Suppléants. MM. Dupasquier, Louis, à La Tour-de-Tr.
Barras, Ernest, à Bulle.
Greffier. Ruffieux, Cyprien, à La Tour.
Huissier. Barras, Lucien, à Bulle.

4^e cercle. Chef-lieu : Vuippens

Séances : le 2^e et le 4^e mercredi du mois.

Juge de paix. MM. Philipona, Firmin, à Vuippens.
1^{er} assesseur, Gremaud, Joseph, à Echarlens.
2^e » Dupré, Martin, à Gumefens.
Suppléants. Romanens, Emile, à Sorens.
Bovigny, Théodore, à Avry.
Greffier. Dévaud, Pierre, à Marsens.
Huissier. Romanens, François, à Sorens.

5^e cercle. Chef lieu : La Roche

Séances : le 2^e et le 4^e mardi du mois.

Juge de paix. MM. Brodard, Joseph, à La Roche.
1^{er} assesseur. Ruffieux, Célestin, à Corbières.
2^e » Rigolet, Simon, à Pont-la-Ville.
Suppléants. Schouwey, Joseph, forest., à Hauteville.
Repond, César, à Villarvolard.
Greffier. Brodard, Joseph, à La Roche.
Huissier.

6^e cercle. Chef-lieu : Vaulruz

Séances : le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois.

Juge de paix. MM. Seydoux, Louis, à Sâles.
1^{er} assesseur. Pittet, Alphonse, à Romanens.
2^e assesseur. Gremaud, Arsène, à Vuadens.
Suppléants Monney, Alphonse, à Rueyres-Treyf.
Seydoux, Xavier, à la Sionge (Vaulruz).
Chollet, Léon, à Vaulruz.
Greffier.
Huissier.

7^e cercle. Chef lieu : Albeuve

Séances : le 1^{er} et le 3^e mardi du mois.

Juge de paix. MM. Fracheboud, Pierre, à Lessoc.
1^{er} assesseur. Geinoz, Félicien, à Neirivue.
2^e » Gillet, Louis, à Montbovon.

Suppléants. MM. Borcard, Marc, à Grandvillard.
Beaud, Augustin, à Albeuve.
Greffier. Ecoffey, Emile, à Villars-sous-Mont.
Huissier.

Arrondissement du Lac

1^{er} cercle. Chef lieu : Cournillens

Séances : le 1^{er} et le 3^e mardi du mois.

Juge de paix. MM. Audergon, Louis, à Cournillens.
1^{er} assesseur. Folly, Adolphe, à Villarepos.
2^e » Muller, Ernest, à Cressier.
Suppléants. Rohrbasser, Joseph, à Corsallettes.
Berset, Fidèle, à Cormérod.
Greffier. Meuwly, Alphonse, à Cressier.
Huissier. Minguely, Jules, à Cournillens.

2^e cercle Chef-lieu : Morat

Séances : le 1^{er} et le 3^e jeudi du mois.

Juge de paix. MM. Benninger, Pierre, à Salvagny.
1^{er} assesseur. Mæder, Jacob, à Lourtens.
2^e » Merz-Riesenmey, Edouard, à Burg.
Suppléants. Herren, Fritz, à Lourtens.
Johner, Hans, à Morat.
Greffier. Fasnacht-Neuenschwander, R., à Montil.
Huissier. Vogt, Gottlieb, à Morat.

3^e cercle : Chef-lieu : Chiètres

Séances : le 2^e et le 4^e samedi du mois.

Juge de paix. MM. Mæder, Joh., à Agrimoine.
1^{er} assesseur. Gutknecht, Jean, à Chiètres.
2^e assesseur Etter, Emile, à Ormey.
Suppléants. Kaltenrieder, Jacob, à Chiètres.
Lehmann, Samuel, syndic, à Buchillon.
Greffier. Kramer, Gottlieb, à Fräschels.
Huissier. Beyeler, Fritz, à Chiètres.

4^e cercle. Chef-lieu : Praz

Séances : le 1^{er} et le 3^e samedi du mois.

Juge de paix. MM. Gassner, Jules, à Môtier.
1^{er} assesseur. Risold-Vacheron, Jean, à Praz.
2^e » Javet, Jules, à Môtier.
Suppléants. Javet, Samuel, à Nant.
Guillot, Henri, à Nant.
Greffier. Biolley, Victor, secr. com., à Lugnorre.
Huissier. Guillod, Jules, à Sugiez.

5^e cercle. Chef-lieu : Cormondes

Séances : le 2^e et le 4^e lundi du mois.

Juge de paix. MM. Burgy, Edouard, à Cordast.
1^{er} assesseur. Egger, Jean, à Guschelmuth.

2^e assesseur. MM. Rappo, Charles, à Pensier.
Suppléants. Meuwly, Peter, à Liebistorf.
Meuwly, Ferdinand, à Cormondes.
Greffier. Perler, Joseph, à Cormondes.
Huissier. Kæser, Pierre, à Cormondes.

Arrondissement de la Broye

1^{er} cercle. Chef-lieu : Dompierre

Séances : le 1^{er} et le 3^e mardi du mois.

Juge de paix. MM. Ducry, Julien, à Dompierre.
1^{er} assesseur. Chardonnens, André, à Domdidier.
2^e Collomb, Georges, à Portaiban.
Suppléants. Joye, Pierre, à Mannens.
Pidoux, Fernand, à Montagny-la-Ville.
Greffier. Curty, Louis, à Cousset.
Huissiers. Pochon, Louis, à Dompierre.
Cagnard, Lucien, à Vallon.
Chaupond, Louis, à Montagny-l.-Monts.

2^e cercle. Chef lieu : Estavayer

Séances : le 1^{er} et le 3^e samedi du mois.

Juge de paix. MM. Bovet, Baptiste, à Estavayer.
1^{er} assesseur. Jemmely, Henri, à Estavayer.
2^e Chassot, Victor, à Bussy
Suppléants. Pillonel, André, à Cheyres.
Duc, Louis, fils d'Antonin, à Forel.
Greffier. Holz, Ernest, à Estavayer.
Huissier. Majeux, Maurice, à Estavayer.

3^e cercle. Chef lieu : Cugy

Séances : le 2^e et le 4^e lundi du mois.

Juge de paix. MM. Moret, Eloi, à Ménières.
1^{er} assesseur. Bersier, Amédée, à Cugy.
2^e Volery, Placide, à Aumont.
Suppléants. Chuard, Léon, à Cugy.
Bavaud, Alphonse, à Murist.
Greffier. Chuard, Gustave, à Nuvilly.
Huissier. Ansermet, Marcel, à Vesin.

4^e cercle. Chef-lieu : Surpierre

Séances : le 2^e et le 4^e samedi du mois

Juge de paix. MM. Fasel, Alphonse, à Vuissens.
1^{er} assesseur Andrey, Cyprien, à Coumin.
2^e Thierrin, Louis, à Surpierre.
Suppléants. Noël, Joseph, à Vuissens.
Baillif, Aloïs, à Villeneuve.
Greffier. Dessarzin, Xavier, à Surpierre.
Huissier. Catillaz, Eugène, à Chapelle.

Arrondissement de la Glâne

1^{er} cercle. Chef-lieu : Villaz-St-Pierre

Séances : le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois.

Juge de paix. MM. Berset, André, Villargiroud.
1^{er} assesseur. Gillon, Henri, à Châtonnaye.
2^e » Curty, Pierre, à Villarimboud.
Suppléants. Berset, Antoine, à Villarsiviriaux
Ménétreay, Joseph, à Massonnens.
Greffier. Sallin, Pierre, à Villaz-St-Pierre.
Huissier. Dévaud, Emile, à Fuyens.

2^e cercle. Chef-lieu : Romont

Séances du juge de paix : le 1^{er} et le 3^e samedi, à 2 h. de l'après-midi, et les séances de la justice de paix, affaires civiles et pupillaires, les 2^e et 4^e samedis de chaque mois.

Juge de paix. MM. Conus, Théodore, à Siviriez.
1^{er} assesseur. Menoud, Jos., caissier, Vuist.-d.-Rom.
2^e » Margueron, Edouard, à Romont.
Suppléants. Dupraz, François, à Romont
Python, Louis, à Grangettes.
Greffier. Bosson, Charles, notaire, à Romont.
Huissier. Jäger, Adrien, à Romont.

3^e cercle. Chef lieu : Rue

Séances du Juge de paix : le 1^{er} et le 3^e jeudi du 1^{er} juin au 1^{er} octobre ; 2^e et 4^e jeudi du 1^{er} octobre au 1^{er} juin : justice de paix le 2^e et 4^e jeudi du mois.

Juge de paix. MM. Richoz, Louis, à Vauderens.
1^{er} assesseur. Dutoit, Joseph, à Prez-vers-Siviriez.
2^e » Perriard, Pierre, à Blessens.
Suppléants. Perriard, Charles, à Rue.
Gavillet, Jules, à Esmonts.
Greffier. Conus, Louis, à Rue.
Huissier. Prélaz, Joseph, à Rue.

Arrondissement de la Veveysse

1^{er} cercle. Chef-lieu : Semsales

Séances : le 1^{er} et le 3^e vendredi du mois.

Juge de paix. MM. Grand, Jean, à Semsales.
1^{er} assesseur. Molleyres, Joseph, à St-Martin.
2^{me} » Currat, Alexandre, au Crêt.
Suppléants. Dévaud, Nicolas, à Porsel.
Suard, Amédée, à Progens.
Greffier. Grivet, Albert, à Semsales.
Huissier. Robin, Emile, à Semsales.

2^e cercle. Chef-lieu : Châtel-St-Denis

Séances du Juge de paix : le 1^{er} et le 3^e samedi du mois ; justice de paix : le 2^e et le 4^e samedi matin.

Juge de paix. MM. Genoud, Pierre, à Châtel-St-Denis.
1^{er} assesseur. Villard, Célestin, à Châtel.

2^e assesseur. MM. Vauthey, Denis, à Remaufens.
Suppléants. Monnard, Raymond, à Attalens.
Cottet, Charles, à Bossonnens.
Greffier. Dafflon, Jules, à Châtel-St-Denis.
Huissiers. Millasson, Oscar, à Châtel.

COMMUNE DE FRIBOURG

Conseil communal nommé le 7 mars 1926

MM. Æby, Pierre, syndic-président.
Folly, Fritz, vice-président.
Michel, Ernest, conseiller.
Brulhart, Jean, »
Gottrau, François »
Weber, Edmond »
Geinoz, Henri »
Friedinger, Edouard, »
Meuwly, Charles, »

Secrétariat communal

MM. Reyff, Bertrand, secrétaire de ville.
Hartmann, Edmond, secrétaire-adjoint.

Bureau de recensement

MM. Schœnenweid, Jules, préposé.
Perroulaz, Antoine, employé.

Commission des finances

MM. Gottrau François, président
Geinoz, Henri, vice-président.
Brulhart, Jean.

Employés

MM. Girod, Auguste, chef de la comptabilité.
Chassot, Fernand, caissier.
Bächler, Jean, préposé à l'impôt.
Mettraux, Edouard, chef du contentieux.
Jordan, Robert, comptable.
Mændly, Alfred, employé.
M^{me} Fornerod, Marguerite, employée.

Inspecteur des forêts communales

M. Gendre Pierre.

Commission des écoles

MM. Æby, Pierre, président.
Friedinger, Edouard, vice-président.
Brasey, Gustave, Rd doyen.
Conus, Jules, Rd chanoine
Vonderweid, Paul, Rd chanoine, curé de ville.

MM. Delaspre, Louis, imprimeur.
Lampert, Ulrich, D^r professeur.
Esseiva, Max, négociant.
Hug, Albert, directeur.
Bonifazi, Alexandre, D^r médecin.
Delabays, Fidèle, professeur.
Nidegger, Jean, chef de service.
Lippacher, Hippolyte.

Médecin des écoles

M. Favre, Charles, D^r médecin.

Secrétariat scolaire

M. Brasey, Louis, secrétaire, préposé au matériel scolaire.

M^{lles} Berset, Maria, aide-secrétaire.
Sormani Alexandrine. »

Commission d'hygiène scolaire

MM. Eby, Pierre, président.
Friedinger, Edouard conseiller communal.
Savoy, André, D^r, inspecteur scolaire.
Schönenberger, Frid., Rd chanoine, inspect. scol.
Favre, Charles, docteur, médecin scolaire.
Cardinaux, Ferdinand, directeur des travaux.
Brasey, Louis, secrétaire scolaire.

Direction de police et des cimetières

MM. Brulhart, Jean, directeur.
Folly, Fritz, suppléant.

Employés

MM. Huber, Henri, secrétaire.
Bochud, Alexis, sergent-planton.

Sergente de ville

MM Repond, Laurent.
Schaller, Félix.
Jungo, Louis.
Folly, Joseph.

Publicateur

M. Bochud, Alexis.

Affichage

Société générale d'affichage, Genève.
M. Vonderweid, Léon, rue de Lausanne.

Hallier

M. Progin, Léon.

Commissionnaires

- MM. Zurkinden, Pierre.
Hayoz, Joseph.
Lauper, Jean-Joseph.

Contrôle des assurances mobilières

- MM. Meuwly, Charles, préposé.
Michel, Ernest, suppléant.

Commission de santé

- MM. Brulhart, Jean, président.
Weck, Paul, D^r médecin.
Buman, Edouard, D^r médecin.

Physiciens de ville

- MM. Perrier, Henri, D^r médecin.
Bonifazi, Alexandre, D^r médecin.

Sages-femmes pensionnées

- M^{mes} Vonlanthen, Louise, née Page.
Trezzini, Mathilde.
Piantino, Joséphine.
Schonenweid, Elisa.

Surveillants des cimetières

- MM. Mivelaz, Léopold, Gambach.
Fasel, Bernard, Saint-Léonard.

Commission de l'Edilité et du feu

- MM. Weber, Edmond, président.
Geinoz, Henri, vice-président.
Michel, Ernest.

Employés

- Cardinaux, Ferdinand, architecte, dir. des trav.
Baillifard, Alfr., conducteur de travaux-technicien.
Chassot, Henri, chef de la voirie.
Sutorius, Joseph, secrétaire.
Sieber, Vincent, expéditionnaire.

Tutelles et curatelles

- MM. Gottrau, François, préposé.
Meuwly, Charles, suppléant.

Commission de l'impôt

- MM. Friedinger, Edouard, président.
Folly, Fritz, suppléant.
Gendre, Théophile.
Vaucher, Jules.
Delpech, Ignace.
Bæchler, Jean, secrétaire.

Service du gaz

A. Commission administrative

- MM. Folly, Fritz, président.
Brulhart, Jean, vice-président.
Friedinger, Edouard, conseiller communal.
Musy, Maurice, professeur.
Ræmy, Joseph, professeur.
Lapp, Guillaume, pharmacien.
Clément, Jules, ingénieur.
Hartmann, Edmond, secrétaire.

B. Comité directeur

- MM. Folly, Fritz, président.
Musy, Maurice, professeur.
Clément, Jules, ingénieur.

C. Personnel

- MM. Vauthey, Félix, directeur.
Burgisser, Pierre, chef-comptable.
Schneuwly, Henri, comptable-encaisseur.

Commission de la caisse d'épargne

- MM. Gottrau, François, président.
Friedinger, Edouard, suppléant.
Gottrau, Philippe, agent d'affaires.
Kaiser, Adolphe, comptable.
Weck, Hippolyte, banquier.
Desbiolles, Aloys, comptable.
Schœnenberger, Antoine, boulanger.

Employés

- Ræmy, Jules, notaire, caissier.
Hartmann, Edmond, secrétaire.

Officiers du corps des sapeurs-pompiers

- MM. Claraz, Fernand, major, commandant.
Dubey, Arthur, capitaine-adjutant.
Weck, Paul, capitaine-médecin.
Comte, Louis, capitaine-médecin.
Widder, Joseph, capitaine, quartier-maître.
Dubey, Jean, lieutenant, 1^{re} compagnie.
Zillweger, Edouard, lieutenant, 2^e compagnie.
Ducrest, Charles, 1^{er} lieutenant, 3^e compagnie.
Schneuwly, Henri, capitaine, 4^e compagnie.
Kolly, Edmond, lieutenant, 5^e compagnie.
Claraz, Henri, capitaine, comp. de sauvetage.
Wuillemin, Albert, 1^{er} lieutenant, chef de la subd.
électrique.
Blanc, Léon, commandant du corps de sûreté.
Crausaz, Léon, adjudant du corps de sûreté.
Æbischer, Alphonse, sergent major-magasinier.

Commission générale des secours

- MM. Æby, Pierre, syndic, président.
Michel, Ernest, conseiller communal.
Meuwly, Charles, conseiller communal.
Weck, Philippe, rentier.
Esseiva, Max, négociant.
Perrier, Henri, D^r médecin.
Techtermann, Louis, ingénieur.
Desbiolles, Aloyse, comptable.
Brunisholz, Léon, agent d'assurance.

Employés

- MM. Gottrau, Georges, receveur.
Gendre, Pierre, inspecteur des forêts et administr.
Gendre, Ernest, secrétaire.

Direction de la Régie

- MM. Michel, Ernest, directeur.
Gottrau, François, suppléant.

Employés

- MM. Gendre, Pierre, inspecteur des forêts.
Reyff, Bertrand, receveur.
Delpech, Ignace, commis.
Kessler, Jules, commis.
Kessler, Jules, garde-forêts.

Hôpital des bourgeois

- MM. Maradan, Jean-Baptiste, aumônier.
Clément, Gustave, docteur-chirurgien-opérateur.
Weck, Paul, docteur médecin.
Buman, Edouard, docteur médecin.
Boccard, Georges, économiste.
Gendre, Pierre, adm. des vignes et domaines.

Chambre des pauvres

- MM. Michel, Ernest, président.
Folly, Fritz, suppléant.
Nidegger, Jean, comptable.
Perrier, Henri, docteur médecin.
Burgisser, Pierre, comptable.
Bonifazi, Alexandre, docteur médecin.
Vonderweid, Paul, Rd chanoine, curé de ville.
Corpataux, Georges, sous-archiviste d'Etat.
Richard, Emile, menuisier.
Fragnière, Joseph, imprimeur.

Employé

- Gendre, Ernest, économiste et secrétaire.

Commission de l'orphelinat

- MM. Folly, Fritz, conseiller communal, président.
Æby, Pierre, vice-président.
Fragnière, Etienne, imprimeur.
Buman, Edouard, docteur-médecin.
Gendre, Francis, receveur.
Boccard, Henri, commandant de gendarmerie.
Daguet, Léon, directeur.
Vonderweid, Marcel, conseiller d'Etat.

Employés

- Hug, Albert, directeur.
Schneuwly, Henri, caissier.
Blanc, Arthur, secrétaire.

Chambre des Seolarques

- MM. Gottrau François, président.
Schorderet, Auguste, directeur.
Æby, Pierre, professeur à l'Université.
Weck, Rodolphe, Rd chanoine.
Ræmy, Tobie, archiviste d'Etat.
Zurkinden, Joseph, Rd chanoine.
Comte, Aloys, recteur, à Bourguillon.
Ræmy, Jules, secrétaire-caissier.

Commission du Technicum

- MM. Weber, Edmond, conseiller communal, délégué.
Geinoz, Henri conseiller communal, délégué.
Friedinger, Edouard, conseiller commun., délégué

Société économique et d'utilité publique, fondée en 1813

Comité

- MM. Schorderet, Auguste, président.
Æby, Pierre, premier vice-président.
Schnürer, professeur, second vice-président.
Ræmy, Tobie, bibliothécaire.
Reichlen, François, deuxième biblioth. adj.
Handrick, Franz, trésorier.
Weck, Marcel, secrétaire

Commission des livres

- MM. Reichlen, François ; Schorderet, Auguste ; Ræmy,
Tobie ; Bise, Emile ; Handrick, Franz.
-

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PUBLIC CAISSE HYPOTHÉCAIRE

Conseil de surveillance

- MM. Weissenbach, Auguste, président.
Chatton, Romain, dir. des finances du canton,
vice-président.
Hertling, Léon, architecte.
Emery, Emile, trésorier d'Etat, censeur.
Vonderweid, Marcel, conseiller d'Etat
Schorderet, Auguste, directeur, censeur.
Nouveau, Victor, à Fribourg.
Maillardoz, Albert.
Dupraz, Emmanuel, juge cantonal.
Fasel, Conrad, député, à Guin.
Kramer, Fritz, député, Lourtens.
Bourgknecht, Louis, avocat.
Barras, Auguste, pharmacien, à Bulle.
Peiry, Pierre-Maxime, juge de paix, à Treyvaux.

Direction

- MM. Weck, Romain, directeur.
Gottrau, Philippe, administrateur.
Glasson, Aloys, administrateur.
Kaiser, Charles, caissier.
Blancpain, Paul, administrateur suppléant.
Esseiva, Max, » »

Employés

- MM. Sauser, Antoine 1^{er} comptable.
Sterroz, Léon, correspondant.
Perroulaz, Louis, 2^e comptable.
M^{lle} Bæriswyl, Maria, expéditionnaire.
MM. Limat, Victor, expéditionnaire.
Wæber, Max, expéditionnaire.

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

Direction

- MM. Erne, Benjamin, directeur ; Bullet, Albert et Bir-
baum, Joseph, sous-directeurs.

Commission de Banque

- MM. Daguet, Léon, président ; Gendre, Francis ; Weis-
senbach, Auguste ; Buclin, Léon, juge cantona
suppléant.

Conseil d'administration

- M.M. Daguët, Léon, président.
Chatton, Romain, directeur des finances, Frib.,
vice-président.
Boschung, Franz, conseiller national, Ueberstorf.
Buclin, Léon, juge cantonal.
Cailler, Alexandre, conseiller national, à Broc.
Diesbach, Roger, colonel, à Fribourg.
Dinichert, Constant, directeur, à Montilier.
Gobet, Alphonse, député, à Massonnens.
Morard, Antoine, administrateur, Marsens.
Progin, Eugène, député, à Léchelles.
Vonderweid, Aloys, à Fribourg.

Censeurs

- MM. Rosset, Alexis, député, à Prez-vers-Noréaz.
Bartsch, Guillaume, avocat, à Fribourg.
Bourgnécht, Louis, avocat, à Frib., suppléant.

Fondés de pouvoirs

- MM. Gremaud, Pierre.
Zehntner, Emile.
Kolly, Pierre, caissier.
Ruffieux, Aloys.
Macherel, Ernest.
Duc, Léon.
Dorthe, André.
Desbiolles, Henri, contrôleur.

Agences

- MM. Birbaum, Joseph, agence de St-Pierre, à Fribourg.
Reichlen, A. à Bulle.
Kälin, Joseph, à Châtel-St-Denis.
Schwab, Gottl., à Chiètres.
Corninbœuf, Eloi, à Domdidier.
Holz, Georges, notaire, à Estavayer.
Jolion, Marcel, à Farvagny-le-Grand.
Michaud, Charles, à Morat.
Donzallaz, F., à Romont.
Meyer, Louis, à Tavel.

Entreprises électriques fribourgeoises

Conseil d'administration

- MM. Buchs, Victor, conseiller d'Etat, président.
Blancpain, Paul, vice-président.
Perrier, Ernest, conseiller d'Etat.
Chatton, Romain, conseiller d'Etat.
Berset, Maurice, à Fribourg.
Delatena, Joseph, à Bulle.
Michel, Ernest, à Fribourg.
Zurkinden, Jean, à Guin.
Jaccoud, Joseph, à Promasens.
Leicht, Fritz, à Salvagny.
Joye, Paul, à Fribourg

Comité de direction

- MM. le Directeur des Travaux publics, président.
Blancpain, Paul, négociant, à Fribourg.
Berset, Maurice, président du tribunal, à Fribourg.
Joye, Paul, professeur, à Fribourg, suppléant.
Poffet, Lucien, secrétaire général.

Directeur

- M. Ryncki, Victor, à Fribourg.

Ingénieur en chef

- M. Wæber, Auguste, à Fribourg.

ADMINISTRATION DES FONDATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

- M. Francis Gendre, rue des Alpes, 7, à Fribourg.

OFFICIERS D'ÉTAT CIVIL

SARINE. Neuhaus, Xavier, à Fribourg. — Rouhaty, Emile, à Villars-sur-Glâne. — Corpataux, Léon, à Matran. — Dafflon, Félicien, à Neyruz. — Chavallaz, Eugène, à Ecuwillens. — Bovet, François, à Autigny. — Chappuis, Joseph, à Lentigny. — Berger, Louis, à Omnens. — Chollet, Jules, à Prez. — Page, Emile, à Grolley. — Limat, Joseph, à Belfaux. — Buliard, Alphonse, à Givisiez. — Wicht, César, à Marly. — Kolly, Alphonse, à Praroman. — Mauron, Osear, à Ependes. — Kuhn, Antoine, à Arconciel. — Biolley, Max., à Treyvaux. — Descloux, Lucien, à Rossens. — Jolion, Marcel, à Farvagny-le-Grand. — Clerc, Jacques, à Estavayer-le-Gibloux. — Villet, Joseph, à Vuisternens-en-Ogoz. — Jaquat, Eugène, à Ponthaux. — Chatagny, Eugène, à Corserey. — Bæriswyl, Simon, à Bonnefontaine. — Clerc, François, à Corpataux. — Perritaz, Emile, à Villarlod.

SINGINE. *Æby*, Jean, à Tavel. — *Zurkinden*, Arnold, à Guin. — *Schneuwly*, Nicolas, à Bœsingen. — *Brugger*, Dominique, à Wunnewyl. — *Schmutz*, J.-Jos. à Ueberstorf. — *Zosso*, Stephan, à Heitenried. — *Bielmann*, Robert, à Dirlaret. — *Schwartz*, Jean, à Chevrilles. — *Buntschu*, Canisius, à St-Sylvestre. — *Ruffieux*, Jean, à Plasselb. — *Brugger*, Isidore, à Planfayon. — *Jenny*, Jacob, St-Antoine. — *Burri*, Pierre, à Alterswyl. — *Stritt*, Christophe, à St-Ours. — *Zollet*, Meinrad, à Schmitten.

GRUYÈRE. *Menoud*, Louis, à Bulle. — *Duding*, Michel, à Riaz. — *Gremaud* Pierre, à Echarlens. — *Philipona*, Firmin, à Vuippens. — *Villoz*, Philippe, à Sorens. — *Bovigny*, Léon, à Avry-devant-Pont. — *Rigolet*, Simon, à Pont-la-Ville. — *Brodard*, François, à La-Roche. — *Schouwey*, Eloi, à Hauteville. — *Blanc*, Alfred, à Corbières. — *Repond*, César, à Villarvolard.

Delatena, Edouard, à Botterens. — *Ruffieux*, Alphonse, à Crésuz. — *Meyer*, Maxime, à Cerniat. — *Rime*, Gustave, à Charmey. — *Buchs*, Siegfried, à Bellegarde. — *Mossu*, Louis, à Broc. — *Dafflon*, Victor, à Gruyères. — *Jaquet* Charles, à Estavannens. — *Gillet*, Joseph, au Pâquier. — *Raboud*, Henri, à Grandvillard. — *Ecoffey*, Emile, à Villars-sous-Mont. — *Geinoz*, Félicien, à Neirivue. — *Pythoud*, Henri, à Albeuve. — *Fragnière*, Maurice, à Lessoc. — *Gillet*, Louis, à Montbovon. — *Gremaud*, Constant, à Morlon. — *Ruffieux*, Cyprien, à La Tour-de-Trême. — *Despond*, Pierre, à Vuadens. — *Borcard* Philippe, à Vaulruz. — *Oberson*, Emile, à Sâles.

LAC. *Mesey*, Hans, à Morat. — *Moccard*, Frédéric, à Meyriez. — *Gassner*, Jules, à Môtier. — *Etter*, Jacob, à Chiètres. — *Kaltenrieder*, Hans, à Buchillon. — *Pauchard*, François, à Villarepos. — *Humbert*, Félix, à Courtion. — *Folly*, Arsène, à Barberêche. — *Hayoz*, Joseph, à Liebstorf. — *Bise*, Adolphe, à Cressier.

BRUYE. *Bourqui*, Antonin, à Estavayer. — *Ansermet*, Jean, à Montbrelloz. — *Dubey*, Emile, à Rueyres-les-Prés. — *Chassot*, Jules à Bussy. — *Grandgirard*, A., à Cugy. — *Rey*, Antonin, à Montet. — *Goumaz*, Albert, à Fétigny. — *Moret*, Eloi, à Ménières. — *Bondallaz*, Joseph, à Nuvilly. — *Burgisser*, Célien, à Murist. — *Rapo*, Jules, à Cheyres. — *Brasey*, Isidore, à Font. — *Bandret*, Jules syndic, à Lully. — *Thierrin*, Placide, à Surpierre. — *Fasel*, Emile, à Vuissens. — *Joye*, Louis, à Mannens. — *Francey*, Pierre, à Montagny-les-Monts. — *Progin*, Léon, à Léchelles. — *Ducry*, Charles, à Dompierre. — *Dubey*, Edouard, à Domdidier. — *Ferriard*, Louis, à Saint-Aubin. — *Cantin*, Louis, à Vallon. — *Dubey*, Léon, à Gletterens. — *Delley*, Albert, à Delley. — *Volery*, Justin, à Aumont. — *Bise*, Hippolyte, à Seiry. — *Duc*, Eugène, à Forel.

GLANE. *Stajessi*, Georges, à Romont. — *Péclat*, Adrien, à Middel. — *Dougoud*, Jules, à Torny-le-Grand. — *Vaucher*, Paul, Châtonnaye. — *Renevey*, Louis, à Villarimboud. — *Sallin*, Pierre, à Villaz-St-Pierre. — *Page*, Pierre, à Orsonnens. — *Berset*, Pierre, à Villarsviriaux. — *Gobet*, Alphonse, à Massonnens. — *Perroud*, Etienne, à Berlens. — *Roch*, Bernard, au Châtelard. — *Python*, Louis, à Grangettes. — *Oberson*, Joseph, à Vuisternens-devant-Romont. — *Mauron*, Ernest, à Villaraboud. — *Demierre*, Joseph, à Mézières. — *Sugnaux*, Cyrille, à Billens. — *Conus*, Théodore, à Siviriez. — *Bosson*, Ant., à Ursy. — *Conus*, Louis, à Rue. — *Jaquier*, Antonin à Promasens. — *Pittet*, Adrien, à La-Joux.

VEVEYSE. Cardinaux, Léon, à Châtel-St-Denis. — Savoy, Paul, à Attalens. — Vauthey, Denis, à Remaufens. — Gaudard, Alphonse, à Semsales. — Molleyres, Joseph, à St-Martin. — Dévaud, Nicolas, à Porsel. — Pfulg, Calibyte, au Crêt. — Bochud, Louis, à Progens.

TAXES POSTALES

SUISSE

I. Lettres et petits paquets

Jusqu'à 250 gr : dans le rayon local (10 km), 10 cent. ; dans le rayon général, 20 cent. ; au delà de 250 gr, jusqu'à 1000 gr : dans le rayon local et dans le rayon général, 30 cent. ; non affranchis ou insuffisamment affranchis : le double de l'affranchissement manquant.

II. Cartes postales

Simple, 10 cent. ; doubles (avec réponse), 20 cent. ; cartes postales simples non affranchies ou insuffisamment affranchies : le double de l'affranchissement manquant ; les cartes postales doubles (avec réponse) doivent être affranchies complètement pour l'aller et le retour.

III. Echantillons de marchandises

a) Ordinaires (avec adresse) : jusqu'à 250 gr, 10 cent. ; au delà de 250 jusqu'à 500 gr, 20 cent. ; insuffisamment affranchis : le double de l'affranchissement manquant ; non affranchis : pas admis à l'expédition.

b) Échantillons de marchandise sans adresse : jusqu'à 50 gr, 5 cent. ; au dessus de 50 gr, comme sous lettre a.

IV. Imprimés

Ordinaires (adressés) : jusqu'à 50 gr, 05 cent. ; au delà de 50 jusqu'à 250 gr, 10 cent. ; au delà de 250 jusqu'à 500 gr, 15 cent. ; insuffisamment affranchis : le double de l'affranchissement manquant ; non affranchis : pas admis à l'expédition.

Sans adresse : jusqu'à 50 gr, 3 cent. ; au delà de 50 jusqu'à 100 gr, 5 cent. ; au delà de 100 gr, taxe des imprimés ordinaires adressés.

A l'examen (pour l'aller et le retour) : jusqu'à 50 gr. = 10 cent. ; de 50 à 250 gr. = 15 cent. ; de 250 à 500 gr. = 20 cent.

Les envois adressés de ces quatre catégories peuvent être recommandés moyennant une taxe fixe d'inscription de 20 cent.

Pour les envois recommandés, les récépissés sont gratuits et obligatoires.

V. Colis postaux

	<i>Ordin.</i>	<i>encombr.</i>
	Fr.	Fr.
Jusqu'à 250 gr	0.30	—,40
au delà de 250 gr jusqu'à 1 kg	—,40	—,55
» » 1 kg » 2 ¹ / ₂ »	—,60	—,80
» » 2 ¹ / ₂ » » 5 »	—,90	1.20
» » 5 » » 7 ¹ / ₂ »	1.20	1.60
» » 7 ¹ / ₂ » » 10 »	1.50	1.95
» » 10 » » 15 »	2.—	2.60

non affranchis, 30 cent. en plus.

VI. Articles de messagerie

Selon la distance.

<i>Poids</i>	<i>Jusqu'à 100 km</i>		<i>de 100 à 200</i>		<i>de 2 à 300 km.</i>		<i>au-delà de 300</i>	
	<i>ord. enc.</i>		<i>ord. enc.</i>		<i>ord. enc.</i>		<i>ord. enc.</i>	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
par 5 kg :	—,60	—, —	1.10	—, —	1.50	—, —	1.80	—, —
de 15 à 20 kg	2.40	3.15	4.40	5.75	6.—	7.80	7.20	9.40
» 20 » 25 »	3.—	3.90	5.50	7.15	7.50	9.75	9.—	11.70
» 25 » 30 »	3.60	4.70	6.60	8.60	9.—	11.70	10.80	14.05
» 30 » 35 »	4.20	5.50	7.70	10.05	10.50	13.65	12.60	16.40
» 35 » 40 »	4.80	6.25	8.80	11.45	12.—	15.60	14.40	18.75
» 40 » 45 »	5.40	7.05	9.90	12.90	13.50	17.55	16.20	21.10
» 45 » 50 »	6.—	7.80	11.—	14.30	15.—	19.50	18.—	23.40

non affranchis, 30 cent. en plus.

Envois avec valeur déclarée. — Outre la taxe de colis, il est perçu une taxe à la valeur qui s'élève à : jusqu'à fr. 300 de valeur déclarée, 20 cent. ; au delà de fr. 300 jusqu'à fr. 500 de valeur déclarée, 30 cent. ; en sus, par fr. 500 ou fraction de fr. 500 en plus (déclaration de valeur illimitée), 10 cent.

Pour les envois de valeur, le récépissé est gratuit et obligatoire.

VII. Remboursements

(Montant maximum fr. 2000.—) : jusqu'à fr. 5.—, 15 cent. ; au delà de fr. 5.—, jusqu'à fr. 20.—, 20 cent. ; en sus, par fr. 10.— ou fraction de fr. 10.— en plus, jusqu'à fr. 100.—, 10 cent. ; en sus, par fr. 100.— ou fraction de fr. 100.— en plus, jusqu'à fr. 1000.— 20 cent. ; en sus, par fr. 1000.— ou fraction de fr. 1000.— en plus, 20 cent.

Les remboursements-lettres peuvent être recommandés moyennant la taxe d'inscription de 20 cent.

VIII. Ordres de recouvrement

(Montant maximum fr. 10 000.— ; illimité, si la somme recouvrée est à inscrire au crédit d'un compte de chèques) : dans le rayon local : 50 cent. ; hors du rayon : 60 cent.

Transmission des montants recouverts :

- a) par mandat de poste : taxe des mandats de poste.
- b) inscription au crédit du compte de chèques : taxe pour les versements.

IX. Mandats-poste

a) mandats ordinaires (montant maximum fr. 10.000.—) jusqu'à fr. 20.— 20 cent. ; de plus de fr. 20.— jusqu'à fr. 100.— 30 cent. ; en sus,

par fr. 100.— ou fraction de fr. 100.— jusqu'à fr. 500.—, en plus, 10 cent. ; en sus, par fr. 500.— ou fraction de 500.—, en plus, 10 cent.

b) Mandats télégraphiques (montant maximum fr. 2000.—) : taxes ordinaires plus les taxes du télégramme.

X. Chèques et virements postaux

Toute personne peut se faire ouvrir un compte de chèques à la poste. Dépôt minimum 50 fr., productif d'intérêt (1.8⁰/₀). Les virements de sommes du compte d'un titulaire sur le compte d'un autre titulaire, ne coûtent rien. Les versements payent 5 cent. jusqu'à 20 fr., de 20 à 100 fr. 10 cent. puis, en sus, 5 cent. par 100 fr. jusqu'à fr. 500.— et, au-delà de fr. 500.—, 10 cent. en sus par fr. 500.—.

Pour les prélèvements :

a) au comptant, jusqu'à fr. 100.— 5 cent. ; au-delà de fr. 100.— jusqu'à fr. 500.— 10 cent. ; au-delà de fr. 500.—, par fr. 500.— ou fraction de fr. 500.—, en sus, 5 cent.

b) par assignation (par mandat de paiement ordinaire) jusqu'à fr. 100.— 15 cent ; au-delà de fr. 100.— jusqu'à fr. 500.— 20 cent. et, en sus, par fr. 500.— ou fraction de fr. 500.— 5 cent. en plus ; par télégraphe, ajouter à la taxe du mandat de paiement ordinaire celle du télégramme.

c) les prélèvements auprès de l'office de poste du domicile ou de la localité où le titulaire de compte a le siège de ses affaires, coûtent pour chaque cas : la taxe d'assignation et le droit de 20 cent., ainsi que les taxes éventuelles de téléphone pour demander l'autorisation de paiement à l'office de chèques postaux.

XI. Télégrammes

La taxe du télégramme se compose d'une taxe fondamentale de 60 cent. et d'une taxe par mots de 5 cent. pour chaque mot.

XII. Envois à l'étranger

Une lettre affranchie coûte 30 cent. jusqu'à 20 gr et 20 cent. par 20 gr. en plus. Une lettre non-affranchie le double. Pour les lettres recommandées, 40 cent. en sus du port ordinaire.

— Carte de correspondance simple, 20 cent. Double 40 cent.

— Imprimés, livres, etc., 10 cent. par 50 gr. Poids maximum 2000 gr. ; 3 kg. pour les volumes expédiés isolément.

— Echantillons, poids maximum, 500 gr. : 10 cent. par 50 gr. mais 20 cent. au minimum. — Dimensions maxima 45 centimètres de chaque côté ; sous forme de rouleau : 75 centimètres et 10 de diamètre. — Mandats de poste, à destination de l'étranger : maximum 1000 fr. ou la somme équivalente en monnaie étrangère. — Mandats-poste (pour tous pays) jusqu'à fr. 20.—, 40 cent. ; de plus de fr. 20.— jusqu'à fr. 50.—, 50 cent. ; de plus de fr. 50.— jusqu'à fr. 100.—, 60 cent. ; de plus de fr. 100.— = $\frac{1}{2} \frac{0}{0}$ de la somme totale assignée, mais au minimum 50 cent. par 100 fr. ou fraction de 100 fr.

Les mandats ne sont pas admis pour quelques pays hors de l'Europe. (S'informer préalablement auprès des offices de poste.)

Mandats télégraphiques admis pour : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Indes néerlandaises, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Suède, Tunisie.

— Lettres avec valeur déclarée. Elles ne sont pas admises pour tous les pays (se renseigner auprès des offices de poste). Elles sont passibles de la taxe des lettres recommandées et de la taxe à la valeur. Celle-ci est de 30 cent. par 300 fr.

— Recouvrements pour l'étranger. Admis dans l'échange avec quelques pays seulement (se renseigner auprès des offices de poste).

Maximum 1000 fr. suivant les pays.

Taxe : 30 cent. pour les premiers 20 gr, 20 cent. par 20 gr en sus, plus un droit fixe de 40 cent. Il est déduit du montant encaissé la taxe ordinaire du mandat, plus une provision de 30 cent. par valeur recouvrée.

Ouverture des bureaux

Les bureaux de la *Poste* principale et la succursale du Bourg sont ouverts toute l'année de 7 $\frac{1}{2}$ h. du matin à 12 h. 30 et l'après-midi de 13 h. 30 à 18 h. 45. Le samedi, les bureaux se ferment à 17 h. du soir.

Le dimanche et les jours fériés suivants, tous les bureaux restent fermés : Nouvel-An, Epiphanie (6 janvier), Ascension, Fête-Dieu, Assomption (15 août), Toussaint (1^{er} novembre), Immaculée Conception (8 décembre) et Noël (25 décembre).

On peut remettre à chaque facteur de messageries (spécialement à ceux utilisant des fourgons attelés) des colis destinés à être expédiés. Taxes : On prélève par colis jusqu'au poids de 5 kg. 20 ct. ; au-delà de 5 kg. jusqu'à 15 kg. 40 ct. ; au-delà de 15 kg. jusqu'à 25 kg. 60 ct. et au-delà de 25 kg. fr. 1.—.

Moyennant paiement d'une taxe spéciale de 20 cent. par envoi on peut consigner en dehors des heures ordinaires d'ouverture des guichets, même le dimanche et les jours fériés, sauf de midi à 19 h., des articles de messagerie et des objets recommandés de la poste aux lettres avec ou sans valeur déclarée.

Le bureau principal est chargé de recevoir ces envois pendant la fermeture des guichets.

Le bureau principal du *Télégraphe* est ouvert, pendant la semaine, en été, dès 7 heures et en hiver, dès 7 heures 45 du matin à 20 heures 30 du soir ; et la *succursale*, aux mêmes heures que l'office postal.

Le bureau principal est ouvert le dimanche comme les autres jours.

Banque Coopérative

Suisse

Succursale de **FRIBOURG**

en face de la nouvelle place de la gare

(Ch. post. Ha 720)

St-Gall - Zurich - Bâle - Appenzell - Au - Brigue
Martigny - Olten - Rorschach - Schwyz
Sierre - Widnau

Capital et réserves : 10 Millions

DÉPOTS aux meilleures conditions:

Carnets d'épargne, comptes fixes, comptes-courants.

OBLIGATIONS nominatives ou au porteur de 2-5 ans.

PARTS SOCIALES de notre banque de fr. 1000.—,
dénouçables à la fin de chaque année pour l'année
suivante. La même personne peut souscrire une ou
plusieurs parts. Responsabilité limitée.

**Nous acceptons en paiement tous bons
titres dont l'échéance est proche.**

Encaissements de coupons et titres échus.

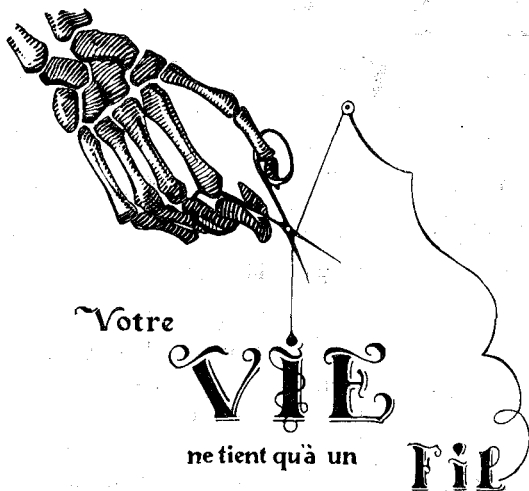
Ordres de bourse.

Change et chèques sur l'étranger.

Encaissement et escompte d'effets.

SÉCURITÉ ET DISCRÉTION ABSOLUES

Pour tous renseignements s'adresser à notre
caisse ou à la Direction.



Votre

VIE

ne tient qu'à un

Fil

**MALHEUR AUX VEUVES & AUX ORPHELINS DONT
L'EXISTENCE & L'AVENIR NE SONT PAS À L'ABRI
D'UNE ASSURANCE SUR LA VIE AUPRÈS DE**

PATRIA
SOCIÉTÉ MUTUELLE SUISSE
D'ASSURANCES SUR LA VIE
BALE

INSTITUTION
EXCLUSIVEMENT SUISSE
ET D'UTILITÉ PUBLIQUE

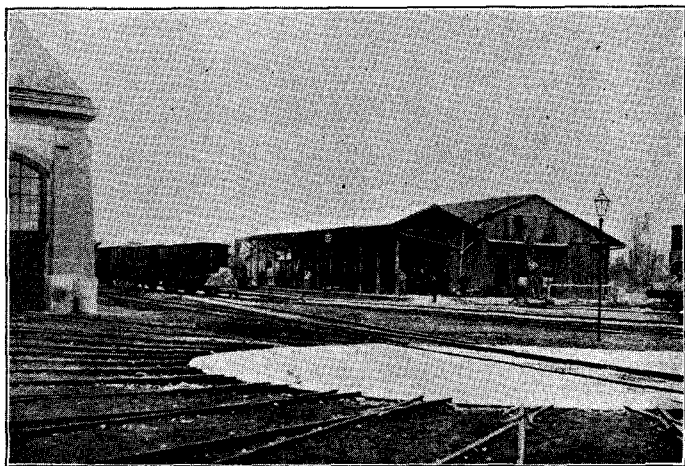
AGENT GÉNÉRAL POUR LE CANTON DE FRIBOURG
M. C. DEILLON, RUE DE LA PRÉFECTURE 211
FRIBOURG

TÉL. 1034

CHÈQUES IIa 454

L'ancienne gare de Fribourg.

Au moment où s'achèvent les travaux de construction de la future gare de Fribourg, il n'est pas sans intérêt de jeter un rapide coup d'œil vers le passé et de donner un aperçu sommaire, nous ne dirons pas des transformations, mais des constructions successives qui ont servi de gare



Gare provisoire à l'emplacement du dépôt de marchandise.

aux voyageurs dans la capitale de notre canton. Ces diverses étapes sont trop intimement liées à l'histoire de nos chemins de fer fribourgeois et même suisses pour ne pas consacrer quelques lignes à cette histoire si mouvementée et parfois si palpitante de l'établissement de nos voies ferrées en territoire fribourgeois.

Une étude très approfondie de ce vaste sujet nous est fournie par le rapport de la chancellerie d'Etat du 3 avril 1863 intitulé: *Historique de l'établissement du chemin de fer dans le canton de Fribourg*. Un autre exposé, non moins intéressant et non moins fortement documenté, est celui de M. Albert Cuony, secrétaire général des chemins de fer du 1^{er} arrondissement, paru en 1913 et qui a pour titre: *Les débuts des chemins de fer en Suisse*. Ce travail avait été précédé d'une autre étude du même auteur, parue en 1902, intitulée: *Les origines des chemins de fer dans le canton de Fribourg, notes et souvenirs*.

Tous ces travaux nous renseignent abondamment sur les péripéties sans nombre par lesquelles a passé la construction de nos voies ferrées. Nous ne pouvons que rappeler en passant les luttes homériques de l'Etat de Fribourg pour arriver, après des années d'efforts, à ce qu'une des principales artères de nos communications ferroviaires traverse le territoire de notre canton et relie notre capitale avec Berne et Lausanne. Au nombre des principaux champions de cette lutte on peut citer M. Julien Schaller, conseiller d'Etat et chef du gouvernement avant 1856, M. Rodolphe de Weck de Bussy, M. Louis de Weck-Reynold, M. Alfred von der Weid, qui ont bien mérité de leur canton et se sont acquis des titres incontestables à la reconnaissance de leurs concitoyens et de leurs administrés.

C'est à partir de l'année 1856 que cette grande œuvre entra dans la voie de sa réalisation, ensuite du décret du Grand Conseil du 24 mai 1856 et par la constitution de la société anonyme concessionnaire de la ligne d'Oron sous le nom de *Compagnie du chemin de fer de Lausanne à Fribourg et à la frontière bernoise* plus connue sous sa dénomination abrégée de *Compagnie d'Oron*. L'assemblée fédérale ratifia ce décret le 23 septembre de la même année en approuvant le tracé de la frontière fribourgeoise par Oron à Lausanne.

C'est en 1858 que cette compagnie entra en possession du tronçon Genève-Versoix, ce qui lui procura de précieux avantages en amenant le trafic sur la ligne en construction et en reliant directement Genève et Constance par Fribourg et Berne.

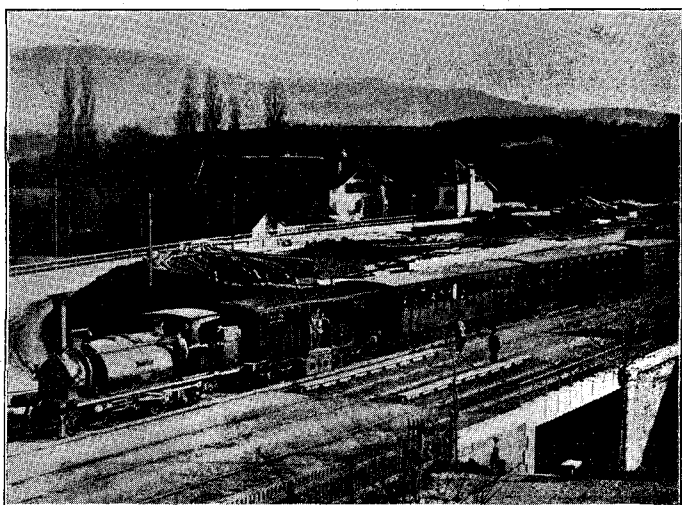
Nous ne parlerons pas des innombrables difficultés financières que l'entreprise eut à surmonter et qui aboutirent à charger notre canton d'une dette, énorme pour cette époque, de 41 millions de francs. Tout cela est exposé de façon magistrale dans les deux brochures dont nous venons de parler. Malgré tous ces obstacles, les travaux furent poussés activement et le 2 juillet 1860 on pouvait ouvrir la première section de la ligne, celle de la Singine à Balliswyl, se soudant à la section de Berne-Thörishaus ouverte le même jour. Il nous souvient encore de cette première période transitoire et du premier train qui arriva à Balliswyl avec la locomotive enguirlandée et pavoisée remorquant une série de wagons, chose encore inconnue à la foule enthousiaste et « épatée » accourue de Fribourg et de tous les environs et assistant pour la première fois au fonctionnement de ces chemins de fer dont on avait tant entendu parler. Un service d'omnibus s'organisa pour relier cette modeste gare de Balliswyl avec Fribourg. Cela dura deux ans pendant lesquels se terminèrent les travaux sur tout le parcours de Fribourg à Lausanne et, événement mémorable, l'achèvement du viaduc de Grandfey qui avait été commencé en octobre 1859. La locomotive pouvait donc circuler de Berne à Lausanne ; l'inauguration de la ligne entière fut fêtée avec enthousiasme et le surlendemain, 4 septembre 1862, la ligne fut livrée à la circulation.

Cette fête d'inauguration fut, — et cela est très compréhensible —, célébrée avec un éclat inaccoutumé, au milieu de la joie délirante de toute la population et de l'apaisement général qui avait succédé aux âpres compétitions de jadis. Partout sur le parcours du train inaugural on pouvait lire des écritaux commentant de façon plus ou moins dithyrambique le grand événement, entre autre celui-ci, d'une si belle envolée :

*Enfin les Fribourgeois auront
Leur chemin de fer par Oron.*

Mais revenons à notre gare. La gare de Balliswyl fut transportée à Fribourg mais ne fut pas utilisée comme

gare aux voyageurs ¹. La gare provisoire en bois fut construite en 1862 et utilisée jusqu'en 1873. Elle se trouvait sur la quai actuel aux marchandises. C'était une construction on ne peut plus simple et primitive comme le montre l'une de nos vues photographiques, reproduction d'une grande photographie mise obligeamment à notre disposition par le très regretté chef de gare, M. Eugène Monney, peu de jours avant qu'une mort foudroyante l'ait enlevé à l'affection de sa famille et de tous ses subordonnés.



Emplacement de l'ancienne gare au début de sa construction en 1872.

Vis-à-vis de cette gare se trouvait déjà le dépôt des locomotives avec la grande plaque tournante et les voies qui y aboutissaient. Cette construction n'a guère subi de transformations depuis cette époque jusqu'à nos jours.

C'est en 1872 que l'on commença les travaux de construction de la gare actuelle. La photographie ci-haut représente

¹ Elle fut transportée sur le plateau de Pérolles où la famille Giobellina, entrepreneur à Fribourg, l'utilisa comme maison d'habitation, entrepôt et écurie.

l'emplacement de cette gare au moment où les travaux de construction allaient commencer.

Entre temps eut lieu la fusion de la *Compagnie d'Oron* avec celle des *Chemins de fer de la Suisse occidentale*, fusion qui eut lieu le 1^{er} janvier 1872. « Ainsi, à partir de cette « date, l'Etat de Fribourg cessa d'être propriétaire de chemin « de fer pour devenir simple actionnaire et créancier, dit « en terminant, M. A. Cuony dans son exposé. Le délégué « qui l'avait représenté dans le Comité d'association, M. « Alfred von der Weid, continua à faire partie de la nou- « velle Direction jusqu'en 1876 où une crise financière « amena une réorganisation de la Compagnie et la remise « de tous les services entre les mains d'un seul directeur, M. « Chéronnet, remplacé plus tard par M. Colomb. Dans ces « dernières circonstances, ce fut encore un Fribourgeois, « M. Louis Weck-Reynold, qui joua un rôle prépondérant « et qui, grâce à son esprit conciliant et à la haute considé- « ration dont il jouissait, fut élu président du nouveau « Conseil d'administration. »

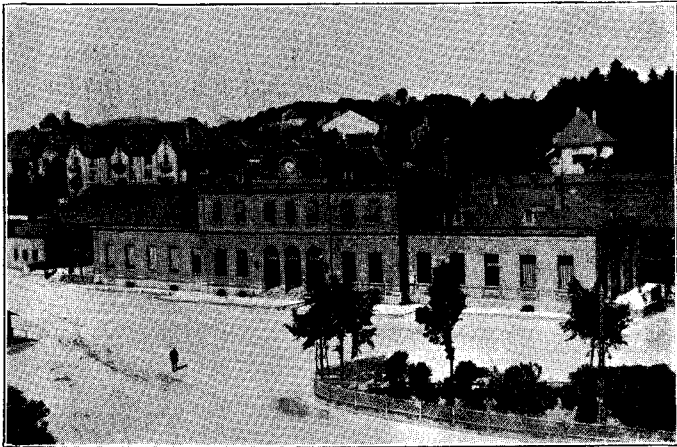
Enfin vint la fusion de la *Compagnie de la Suisse occidentale* avec celle du *Jura-Berne-Lucerne* et l'entrée des lignes fribourgeoises dans le réseau du *Jura-Simplon* pour passer dans celui des Chemins de fer fédéraux.

En même temps que l'érection de la gare provisoire de Fribourg avait lieu la construction des ateliers du chemin de fer en 1863, ateliers qui ont été exploités de 1863 à 1864 par M. l'ingénieur Wieland de Bâle puis, dès 1865, par MM. Laurent, Bergeron & Cie. De 1890 à 1906, le poste de chef des ateliers fut confié à M. Aug. Mons, bien connu en notre ville où il a laissé une nombreuse parenté et un excellent souvenir ¹. Lui succédèrent dans cet emploi MM. Amédée Caillas de 1906 à 1915, Rudolf Weyermann, du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 1915 et Charles Müller, du 1^{er} octobre 1915 au 1^{er} juillet 1925 où les ateliers du chemin de fer de Fribourg furent supprimés. Au moment où M. Mons entra en charge, les fonctions de chef d'atelier avaient déjà subi un dédoublement et une partie de leurs attributions avait

¹ V. *Etrennes* 1914.

été confiée au chef de dépôt. Ce nouvel emploi fut rempli successivement par M. Alphonse Berguin, du 1^{er} février 1872 au 1^{er} mai 1896, puis par M. Jaques Meier du 1^{er} mai 1896 au 26 octobre 1913, enfin par M. Antonin Audergon du 1^{er} janvier 1914 à ce jour.

La gare provisoire en bois fut utilisée, après la construction de la gare actuelle, terminée en 1873, comme remise des voitures, puis elle servit de réfectoire pour les ouvriers de la voie et ceux qui étaient occupés aux contractions. Elle fut déplacée et affectée aux réparations, au séchage des



La gare actuelle de Fribourg.

bâches et au dépôt du matériel de la voie et servit encore d'entrepôt de sel en 1894-1895. Les militaires l'occupèrent très souvent comme cantonnement au cours des mobilisations pendant la guerre mondiale.

Nous donnons ensuite une vue de la gare actuelle prise peu avant les travaux aujourd'hui en cours pour la construction de la future gare.

L'année 1928 verra probablement se dresser le nouvel édifice destiné à remplacer celui qui pendant plus d'un demi-siècle a servi de halte aux trains toujours plus nom-

breux qui ont circulé sur la principale artère de notre réseau ferroviaire.

Il nous reste, pour terminer ce trop rapide aperçu, à donner la liste des chefs de gare qui se sont succédés à Fribourg depuis que la première locomotive a parcouru le trajet Berne-Fribourg-Lausanne. Le premier chef de gare de Fribourg, après M. Leimbach qui fonctionna comme chef de gare à Balliswyl, fut M. Cyprien Gendre ancien conseiller communal qui occupa ce poste du 1^{er} février 1863 au 1^{er} janvier 1870. Après lui vint M. Bouquet de La-Roche, qui fonctionna pendant six ans, soit du 1^{er} janvier 1870, au 1^{er} octobre 1876 et qui devint ensuite inspecteur des chemins de fer à Lausanne. Il eut pour successeur, M. Alfred d'Amman dont on a pu lire la notice biographique très complète dans les *Etrennes* de 1927, où l'on voit le rôle important qu'a joué pendant nombre d'années notre très méritant chef de gare, dans l'administration de nos chemins de fer. Son passage à la gare de Fribourg a du reste été de courte durée puisqu'il entra en fonction le 1^{er} octobre 1876 pour échanger ce poste contre celui d'inspecteur de l'exploitation à Fribourg, le 16 mai 1878. En 1904, il fut nommé adjoint au chef d'exploitation des chemins de fer fédéraux et deux ans plus tard, il prenait la direction de ce service. Le 1^{er} avril 1915, il prenait sa retraite après quarante six ans de loyaux services. A M. d'Amman succéda, comme chef de gare, M. Hyacinthe Schmidt qui revêtit ces fonctions depuis le 16 mai 1878 jusqu'à sa mort le 27 octobre 1913 soit pendant trente cinq ans. M. Schmidt, originaire d'Alsace où son père rédigeait une feuille républicaine le *Journal du Bas-Rhin*, naquit à Colmar en 1844. Son père, réfugié en Suisse, se fit naturaliser et devint bourgeois de Morat. Son fils Hyacinthe entra à l'âge de 22 ans au service des chemins de fer comme télégraphiste, et suivit ensuite la filière jusqu'à sa nomination au poste de sous-chef de gare de Fribourg en 1877. C'était un excellent fonctionnaire, très exact, avec un brin d'originalité¹. Vient maintenant le très regretté M. Eugène Monney qui entra en fonction le 1^{er} décembre 1913 et dont la mort soudaine et

¹ *La Liberté* du 28 octobre 1913, N° 251.

prématurée, comme nous le disions en commençant, a ému profondément tout le personnel qui était sous ses ordres et l'on peut dire la population entière de notre ville. On trouvera dans la notice nécrologique qui lui est consacrée dans ce volume des *Etrennes* l'exposé de cette carrière si unie et si bien remplie de ce fonctionnaire modèle.

Nous donnons ci-après la liste des chefs de section qui se sont succédés à Fribourg dès l'ouverture à l'exploitation de la ligne de Berne soit dès le 4 septembre 1862: Jundzill, Victor 1862—1875; Erni, Charles 1875—1878; Carlshausen, Ferdinand 1878—1880; Duboux, Victor 1880—1885; Manuel, Paul 1885—1886; Crausaz, Jules 1886—1922; Fonjallaz, Léon 1923.

Etienne Fragnière

LES JOURNAUX

*On se contentait, naguère,
De lire le nécessaire.
Aujourd'hui les gens normaux,
Nul ne peut me contredire,
Se croient obligés de lire
Les journaux.*

*Chômeurs en quête de place,
Jeunes gens sortant de classe
Doivent savoir les nouveaux:
De l'enfance à l'âge adulte,
Il faut toujours qu'on consulte
Les journaux.*

*Les écrivains, les artistes,
Les professeurs, les juristes,
Les sportsmen, les généraux
Veulent tous être en vedette
Et nommés sur la manchette
Des journaux.*

*On gagne dans le commerce,
Dans tout métier qu'on exerce,
Lorsque, en mots originaux,
On intéresse hommes, femmes,
En pourvoyant de réclames
Les journaux.*

*Députés et démocrates,
Soyez de fins diplomates :
Avec beaucoup d'à-propos,
Pour éviter la critique,
Soutenez la politique
Des journaux.*

*Quand dans la magistrature
Il faut présenter figure,
On peut avoir des défauts ;
Mais sans perdre tout prestige,
Impossible qu'on néglige
Les journaux.*

*Aventures puériles,
Accidents d'automobiles,
Jugements des tribunaux :
Contre quelques-uns ils crient,
De tous et de tout ils rient,
Les journaux.*

*Pour contrôler leurs tirages,
Pour brider leurs commérages
Sur des sujets nationaux,
Inutile de se taire,
Il faudrait un ministère
Des journaux...*

Pierre VERDON.



Fribourg et les sports.

Il est possible que quelques lecteurs habituels des *Etrennes fribourgeoises* s'étonnent de trouver à cette place un article sur les sports. Ce sont ceux qui jugent de l'importance d'une activité par la place qu'on lui fait dans la littérature. Or le sport ne pénètre pas dans la littérature, donc le sport n'a aucune importance. D'autres lecteurs, heureusement, comprendront que ce périodique, qui a raison de porter sa sollicitude aux choses du passé, ne peut pas ignorer un des grands mouvements du temps présent. On peut espérer enfin que quelques-uns se réjouiront de constater que les *Etrennes* de 1928 ont un sourire pour la jeunesse. Pour ce qui nous concerne, ce qui nous plaît dans la détermination du très distingué rédacteur de faire une place à cet article, c'est moins l'occasion qui nous est donnée de traiter un sujet qui nous est cher que la pensée de voir le sport acquérir ainsi droit de cité dans ce document important de la vie fribourgeoise. En effet, les *Etrennes* font de l'histoire, et on les consulte volontiers pour savoir ce qu'était Fribourg autrefois. Nous nous plaisons donc à imaginer l'historien futur ouvrir les *Etrennes* de 1928, y trouver le présent article, et porter ce jugement décisif que le début du vingtième siècle fut, pour Fribourg, une période de haute civilisation, puisque le sport y était fort en honneur ! Et l'historien aura raison contre les contemporains qui veulent ignorer le grand fait de ces trente dernières années. Nous n'entendons pas faire ici l'apologie du sport, mais on nous permettra quand même d'avoir une pensée de tristesse à l'égard de tant de gens qui ne se rendent pas compte qu'en dédaignant le sport ils tournent le dos à l'immense majorité de la jeunesse actuelle. Nous n'exagérons point en disant que beaucoup de personnes considèrent

le sport comme une de ces erreurs monumentales, une de ces modes néfastes qui empoisonnent une époque; et l'on trouverait sans chercher loin l'un ou l'autre esprit classant le sport dans la catégorie des calamités, au même titre que le bolchévisme ou les danses modernes ! Nous tenons à informer ces personnes prudentes qu'elles se voilent la face devant un mot : car dans le sport il faut distinguer entre le mot et la chose : le mot est moderne, la chose est vieille comme le monde. Ceux qui ont fait l'histoire de la préhistoire affirment que les premiers hommes vivaient de la chasse et de la pêche. Nous nous empressons de classer ces pères du genre humain parmi les sportifs, et même parmi les professionnels — comme on dit aujourd'hui — puisque ces exercices leur procuraient les moyens d'existence. Plus tard, la Grèce des grands siècles artistes mit dans une lumière immortelle le lien qui unit la force et l'art, le sport et la beauté. Plus tard encore, les chevaliers, de pompeuse mémoire, eurent un caractère nettement sportif, et ce n'est pas pour rien que nous demandons aux sportmen d'aujourd'hui d'être chevaleresques. Enfin, nos ancêtres immédiats, malgré tout le bien qu'on en dit, ont été fort turbulents dans leur bel âge. Mon arrière-grand-père était un nageur passionné du Gotteron, et mon grand-père, son fils, sans faire partie d'aucun club alpin, allait chaque année au moins cinq fois à la Berra. J'ai eu un autre parent, heureusement plus éloigné, qui était fort querelleur et qui, à la sortie de l'école, exerçait trop souvent ses poings sur ses camarades ; de nos jours, il serait boxeur ! Il est donc maladroît de jeter la pierre aux jeunes gens d'aujourd'hui, parce qu'ils sont sportifs. Cette pierre, en roulant de génération en génération jusqu'aux marches de la Création, va frapper en plein front la nature humaine dans son essence même. Le jeu est un besoin de l'homme. Dans les jeunes années, il s'accompagne de la lutte corporelle. Puis, quand le corps est fatigué, on l'assoit sur une chaise, et, l'esprit seul continue à lutter contre le hasard dans le jass ou la roulette. La plupart des jeunes gens des villes sont ouvriers d'usine ou employés de bureau, c'est-à-dire sous le joug d'une vie mécanisée, immobilisée, où l'inspiration et l'initiative agonisent. Le jeu, dans lequel l'homme

est libre dans le sens métaphysique du mot, est précisément le cordial qu'il lui faut, après les six jours de travail, pour retrouver l'équilibre et la perfection naturelle du septième jour. Quand tous les garçons étaient pâtres, ils n'éprouvaient aucune envie spéciale de faire des courses supplémentaires en plein air. Mais on ne saurait déplorer que les garçons d'aujourd'hui, vivant dans l'air physiquement atrophiant de l'école, de l'usine ou du bureau, veuille, lui aussi, prendre part aux fêtes merveilleuses du soleil.

En face d'une organisation économique qui s'attaque plus fortement que jadis à sa vie et à sa santé, la jeunesse actuelle se défend par de nouveaux moyens. Elle n'est probablement ni meilleure, ni pire que ses devancières. On lui fait seulement un crime d'avoir mis de l'ordre dans les jeux de toujours. Le sport n'est rien d'autre que l'organisation méthodique des jeux. Jadis, on s'amusait individuellement ou en petits groupes sans lendemain. Maintenant, on fonde des sociétés, on crée des championnats et on établit des records. Voilà ce qu'est le sport. Les abus sont une ombre grave au tableau. Mais le tableau se tient très bien avec ses ombres. Les excès doivent être réprimés: les sociétés s'y emploient. Mais il faut se garder de condamner en bloc. On ne voit pas la maman de Lindbergh interdire à son fils le bond prodigieux, parce que la maman de Nungesser a lieu de maudire l'aviation ! Le sport reste un grand bienfait parce qu'il trempe le caractère, ouvre les yeux, donne la joie de vivre et prolonge la jeunesse.

* * *

C'est vers 1900 que la vague du sport, venant d'Angleterre et traversant la Manche, atteignit le Continent et la Suisse. Fribourg ne fut pas épargné. Le sport y prit des formes nombreuses. A cette époque, il existait déjà deux sociétés de gymnastique prospères. L'Ancienne, qui a des racines profondes dans notre cité, a connu dans le passé des heures fort brillantes, et elle continue encore aujourd'hui à enseigner à un groupe imposant de jeunes gens le goût de la discipline librement consentie, des beaux mouvements corporels et de la démarche altière. Sa sœur, la

Freiburgia, qui a un passé peut-être moins long, n'en est que plus zélée aujourd'hui à représenter avec un succès grandissant les couleurs fribourgeoises dans les concours du dehors. La gymnastique, toutefois, pratiquée bien avant l'apparition du mouvement sportif, n'en fait pas partie intégrante. Par ses exercices uniformes, rationnels et traditionnels, par son caractère patriotique ou militaire, par son souci de procurer la santé et la force, la gymnastique se distingue nettement des jeux sportifs proprement dits, lesquels ne poursuivent aucun but déterminé, et que l'on pratique simplement parce qu'on y trouve du plaisir. La gymnastique est certainement le meilleur exercice pour obtenir l'équilibre des forces du corps humain, et elle est le préparateur indispensable pour la pratique ultérieure des différents sports. Elle est comme l'institut où l'on acquiert la culture générale avant de se spécialiser dans telle ou telle activité sportive. Les sports s'offrent alors tous à vous et vous choisissez celui où votre vocation vous appelle et où vous atteindrez la forme suprême de votre personnalité.

Tout ceci est très intéressant, mais il est peut-être temps d'en venir aux faits. Nous disions donc qu'à partir de 1900 plusieurs foyers sportifs s'allumèrent dans notre ville. Les maisons d'éducation furent les premières à profiter des avantages des nouveaux jeux. Quelques élèves du Technicum frappèrent un jour aux Grand'Places dans un ballon de cuir. On les jugea un peu fous, mais on pardonna à leur âge: l'immense essor du football commençait. De son côté, M. Paul Blancpain, monté sur un cheval prestigieux, remportait au dehors de retentissantes victoires et introduisait à Fribourg le goût de l'hippisme. Le manège du Guintzet ouvrait ses portes, et il se trouva toujours un certain nombre de personnes en ville pour cultiver ce sport splendide, qui restera malheureusement un luxe pour la plupart. L'hippisme fribourgeois est incomparablement représenté actuellement par M. Henri von der Weid, qui fait partie de l'équipe suisse dans les concours internationaux et qui se classa au premier rang au fameux tournoi de Dublin en 1926. Nous ne saurions passer sous silence les efforts faits par M. Michel de Weck et par M. Blancpain fils pour

que le goût de ce sport pénètre dans la cavalerie militaire. Le tennis a eu constamment à Fribourg un groupe compact de partisans. Il y eut des places de jeux à Miséricorde, dans le bois de Pérolles, puis finalement au Guintzet. Deux sociétés parallèles eurent la sage idée d'unir leurs efforts pour assurer l'avenir du tennis à Fribourg. Beaucoup croient que le tennis est un exercice distingué dont le plus clair de l'intérêt consiste à arborer une raquette sous le bras en descendant la rue de Romont. C'est une grosse erreur. Le tennis est un exercice pénible et difficile qui exige, si l'on veut y progresser, des qualités exceptionnelles de force et d'adresse, et une application prolongée. Voilà pourquoi sont si rares ceux qui parviennent à se faire un nom dans ce sport. Le tennis fribourgeois doit beaucoup à M. Pierre de Zurich et à M. Pierre Jæger. M. Edmond de Weck, M^{lle} Gränicher et M. Fischer ont été parmi les raquettes les plus habiles des courts fribourgeois.

Les amateurs d'escrime ne sont pas rares à Fribourg, et les deux salles d'armes de l'Avenue de Rome et des Grand'Places furent longtemps très fréquentées. M. Deprez, maître d'armes, forma plusieurs escrimeurs de talent parmi lesquels nous citerons MM. Gœldlin et Francis Jæger, qui se sont fait un nom en Suisse. Il serait injuste de ne pas signaler comme un vétéran de l'escrime, M. Raymond de Boccard qui fut toute sa vie un grand sportsman par son amour du risque et son goût de l'aventure. L'escrime qui est un exercice captivant et utile, propre à donner au corps une souplesse magnifique, subit en ce moment une crise à Fribourg. Elle reste cependant en honneur à la villa St-Jean. D'autre part, M. le major Ottoz, qui mérite ici une mention spéciale comme ami sûr de la jeunesse, et qui est un escrimeur fort expérimenté, est chargé depuis trois ans, par le Collège St-Michel de donner des cours d'escrime qui groupent un nombre d'élèves de plus en plus réjouissant. L'avenir de l'escrime est donc assuré à Fribourg.

On a dit beaucoup de mal de la boxe, qui est qualifiée de brutale par les profanes, tandis que les initiés l'appellent le noble art. C'est l'éternel malentendu entre celui qui regarde et celui qui agit. Ce qui est sûr, c'est que dans un combat de boxe les coups de poing

ont un retentissement beaucoup plus douloureux dans le cœur des spectateurs sensibles que sur l'épiderme du boxeur qui, lui, ne sent rien, pas même quand il est mis knockout, état d'engourdissement où la sensation se réduit — paraît-il — à l'audition d'une certaine sonnerie de cloches assez agréable ! Les grands combats de boxe donnent lieu à une exploitation commerciale extraordinaire qui indispose l'opinion à l'égard des braves petits boxeurs du monde entier, qui n'ont d'autre but que de mettre en valeur pour leur plaisir, pour leur santé ou pour leur défense personnelle, les deux poings que le bon Dieu leur a donnés. C'est sous cet angle qu'il faut juger le Boxing-club de Fribourg, dont on aimerait voir croître l'activité. Quoique la chasse et le tir jouent un rôle de premier ordre dans la vie sportive de Fribourg, nous ne les signalerons qu'en passant parce que leur ancienneté et leur caractère particulier les rendent indépendants du mouvement sportif moderne qui fait l'objet de ces lignes. Il n'en est pas de même de la natation qui, par la fondation de sociétés et l'organisation de courses, entre dans le concept du sport, au sens actuel du mot. Depuis que la ville de Fribourg a aménagé les belles piscines de la Motta, qui sont en été une oasis de fraîcheur dans la fournaise des rues et des carrefours, le goût de la nage a crû dans des proportions considérables parmi la jeunesse. Rien n'est charmant comme de voir, par les beaux après-midis d'été, ces centaines d'enfants trouvant le bonheur le plus absolu à exposer leurs corps tendres aux rayons meurtriers d'un soleil qui les tuerait : mais l'eau bienfaisante les protège. Pendant des heures, demandant alternativement sa fraîcheur à l'eau et au soleil la chaleur, ils mènent là une vie animale, et même végétale, qui leur révèle obscurément l'union de leur être avec la nature entière. Ces plaisirs, nouveaux pour Fribourg, devaient inévitablement trouver une forme organique dans la création d'un Cercle de nageurs très actif, dont M. et M^{me} Hefli ont été les initiateurs, et dont M. Bernard von der Weid est le plus récent champion.

Il y a dans les rues tant de vélos, de motos et d'autos qu'on pourrait croire innombrables les adeptes sportifs du cyclisme, du motocyclisme et de l'automobilisme. Il

n'en est rien, car beaucoup ne voient dans leur machine qu'un instrument de travail, une sorte d'employé précieux, docile et muet. On étonnerait de même le paysan sur son char et le voyageur dans son wagon de chemin de fer en leur annonçant qu'ils font du sport. Le sport a d'autres exigences. Il lui faut des cyclistes, des motocyclistes et des automobilistes qui se mettent à aimer leur machine, à la traiter comme un ami, à s'en servir avec joie, à vouloir la rendre plus rapide, plus régulière et plus belle. Ceux-là sont les sportifs. Eux font partie des vélo-clubs, des moto-clubs et des automobil-clubs dans le but d'organiser des concours, de mettre en commun leurs expériences, leurs plaisirs et leurs difficultés, et d'aider à résoudre le problème aujourd'hui primordial de la circulation sur route. A Fribourg, ces sociétés sont très actives: il suffit pour s'en convaincre de rappeler l'existence déjà longue et féconde du Vélo-club de Fribourg, ses concours, ses fêtes et ses séances artistiques, puis l'excellent travail du Moto-club fribourgeois, dont la fameuse course internationale du Bruch constitue la manifestation principale; enfin la belle vitalité de la jeune et ardente section de Fribourg de l'Automobil-club suisse.

* * *

Plusieurs des exercices que nous venons de passer en revue sont devenus populaires, mais aucun n'a connu la vogue du football, que nous citons en dernier lieu, non seulement parce qu'il est le sport le plus aimé de la jeunesse fribourgeoise, mais parce qu'il est le sport le plus complet. Dans une revue comme les *Etrennes*, il serait peut-être indiqué de refaire la vieille critique du football, de dire qu'il use les souliers, qu'il pourrit les chemises, qu'il nuit aux études, qu'il arrache le garçon à sa famille, que le garçon de quatorze ans est d'une humeur massacrant quand le dimanche après-midi on l'oblige à se promener bien gentiment avec papa et maman du côté de Grandfey, alors que son cœur est au parc des sports, où Fribourg I joue contre Servette I ! Voilà le point de vue paternel. Il serait peut-être intéressant de connaître le point de vue du garçon. Pour les jeunes gens, le football est un jeu incomparable. Il exige la contribution des facultés les plus diverses: un footballeur

doit être sain, fort, courageux. On dira qu'il n'a pas besoin d'être intelligent. C'est faux. Il n'est peut-être pas indispensable d'être très spirituel pour faire du saut en hauteur ou du tennis ; il est impossible d'être un imbécile et de prétendre en même temps à un poste de centre-avant dans une équipe de football. On oublie trop que la pratique du football est d'une extrême difficulté ; il faut des années d'exercice pour s'assimiler seulement les rudiments du jeu. Qu'on réfléchisse à ceci : tous les muscles du corps, tous les ressorts du cœur, toutes les décisions de l'esprit s'unissent pour rendre habile la partie du corps naturellement la plus amorphe et la plus lourde : le pied. Chez le footballeur le pied devient prodigieusement adroit. La distance énorme, et que les philosophes déclarent infranchissable, qui sépare une intelligence d'un pied, le footballeur la franchit ! Mais il y a davantage : le football, par opposition aux exercices individuels, tels que le vélo, la nage, est un jeu d'équipes, où l'individu n'est rien par lui-même. Ce sport est une école vivante de solidarité. Certains postes du jeu, celui de demi par exemple, comporte un rôle de véritable serviteur, tandis que d'autres, spécialement dans l'attaque, conviennent admirablement aux esprits audacieux, aux imaginations fertiles. Allons plus loin encore : le jeu de football est soumis à des règles très précises : il exige, sous peine d'être inexécutable, une discipline absolue : sans aucun commandement extérieur, sans un mot, sans un geste, par la simple vertu de son exercice, le jeu est pratiqué par les jeunes esprits les plus turbulents et les plus révoltés, dans un ordre admirable. Nous avions en classe un maître de gymnastique dont je tairai le nom, parce qu'on pourrait lui faire des misères, qui, les jours de beau temps, ennuyé à la perspective de devoir pendant une heure commander, au milieu de menaces continuelles, des gestes mécaniques à une cohorte d'écervelés, nous lançait un ballon dans les jambes et s'en allait tranquillement rejoindre son épouse et ses enfants. Pour jouer au football, nous n'avions plus besoin d'aucun maître. Et l'heure passait dans un ordre parfait au milieu d'un bonheur extraordinaire. Que la conscience de ce brave homme soit en paix : notre progrès physique était assuré au centuple !

Voilà pourquoi la balle ronde est devenue l'amante de tant d'enfants et de jeunes gens. Voilà pourquoi le moindre bout de trottoir, le moindre petit pré voit se disputer des matchs d'une importance capitale, rue contre rue, classe contre classe, quartier contre quartier, ville contre ville, nation contre nation. Mais, dès que le petit garçon sait lire, il apprend avec étonnement, par les avis de police placardés partout, que sa passion est criminelle. Cependant, les maisons d'éducation savent introduire le football dans leurs programmes. La Villa St-Jean, à Fribourg, est un foyer sportif intense, et le football y joue un grand rôle dans les divertissements. Le Collège St-Michel a toléré pendant de longues années un football-club très prospère. Depuis quelques années, il existe à Fribourg une association sportive universitaire qui pratique plusieurs sports, entr'autres le football. Plusieurs professeurs, parmi lesquels le R. P. Claverie, qui a fait récemment une conférence sur la valeur morale du sport, s'intéressent à ce groupement, qui a déjà plusieurs belles manifestations à son actif et qui se mesure chaque année honorablement avec les sociétés similaires des autres universités suisses.

Tout ce monde des écoles ne prend pas part aux compétitions nationales, qui sont réservées aux différentes sociétés de la ville, dont la plus importante est le F.-C. Fribourg. Cette société, fondée en 1900, s'est d'abord appelée F.-C. Technicum, parce qu'elle doit le jour à des étudiants du Technicum, puis F.-C. Stella, nom sous lequel elle a connu de beaux jours, enfin F.-C. Fribourg, ce qui correspond à son rôle de représentant de notre ville et de notre canton au dehors. Ayant pris part d'abord aux championnats de deuxième catégorie, le F.-C. Fribourg atteignit dans les années 1908-09 un tel niveau de jeu qu'il put affronter avec succès les grandes équipes de première catégorie. Les clubs suisses consacrèrent la valeur exceptionnelle de leur frère fribourgeois en l'élevant en 1910, par un vote unanime, à la dignité de club de série A. Voilà donc dix-sept ans que le F.-C. Fribourg défend les couleurs de notre ville sur tous les terrains du pays avec des fortunes diverses. Les jours sombres alternent avec les jours de triomphe. D'année en année, le championnat national se fait

plus âpre et plus pénible, et le F.-C. Fribourg, étant donné les ressources limitées de notre ville en argent et en joueurs, ne soutient cette concurrence que très difficilement. Alors que les clubs des autres villes voient venir à eux, chaque année, plusieurs joueurs du dehors, le F.-C. Fribourg, non seulement ne peut compter sur les siens, mais se voit abandonné par de jeunes éléments qu'il a formés et qui, après leur apprentissage et au moment où ils ont atteint comme footballeurs leur pleine maturité, doivent s'expatrier pour gagner leur vie. Dans ces conditions, on peut qualifier d'admirable la tenue du grand club fribourgeois, et considérer comme un bonheur que Fribourg abrite encore une équipe de série A. Plusieurs joueurs fribourgeois se sont fait un nom en Suisse: Duriaux et de Weck ont eu le suprême honneur de faire partie de l'équipe nationale; Ducrest, Mantel, Reynold et d'autres méritent d'être cités ici pour les services éminents qu'ils ont rendus à leur société comme brillants et fidèles joueurs. Le F.-C. Fribourg ne borne cependant pas ses efforts à obtenir des succès dans les matchs. Il tient par dessus tout à réaliser son programme essentiel, qui est d'ordre social: occuper les loisirs de la jeunesse qui lui est confiée. Tout jeune homme dispose, entre ses obligations d'école, de profession et de famille, d'un certain nombre d'heures de liberté. Le club de football lui offre de perdre ce temps utilement. Il tend en somme à vider les auberges et les rues pour remplir les terrains de jeu. Tout le monde souscrita à ce programme, qui fut en particulier celui de M. l'abbé Freeley, dont le passage a laissé dans la vie du F.-C. Fribourg des marques profondes. M. l'abbé Freeley, venu en 1905 d'Angleterre, après avoir passé par Louvain pour continuer ses études à notre Université, se fit tout d'abord remarquer comme joueur de football. Introduit dans l'équipe première du F.-C. Stella, il contribua puissamment à l'ascension de l'équipe en série A. Il fut le meilleur footballeur que la Suisse ait connu. Ceux qui l'ont vécue sentiront battre leur cœur au rappel de cette période merveilleuse du football fribourgeois. Mais M. l'abbé Freeley n'était pas qu'un joueur; il était prêtre. S'étant pris d'une affection profonde pour les enfants de notre ville, il accepta l'invitation qui lui était faite de s'é-

tablir à Fribourg, et prit la direction simultanée du F.-C. Collège et du F.-C. Fribourg qu'il porta à un haut degré de prospérité. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler tout ce qu'il fit pour nous. En un mot, il se donna ; en retour, il fut aimé comme peu le furent : pendant la guerre, où il alla servir son pays, il recevait du canton de Fribourg une correspondance si volumineuse qu'on s'étonnait autour de lui et qu'on s'informait en riant s'il était peut-être roi dans ce petit pays ! De fait, il régnait sur les cœurs.

M. l'abbé Freeley fut la personnalité extraordinaire que promettait sa physionomie. Il apprit à ses amis à s'affranchir des préjugés, à mépriser le confort, à saluer exactement de même le personnage considérable et le pauvre diable, à préférer une bonne parole à une belle cravate et à considérer qu'un beau pli au pantalon ne vaudra jamais une idée originale. Ce qui le sollicitait par dessus tout, c'était cette merveilleuse petite chose compliquée et précieuse qu'est le cœur d'un enfant. Il en maniait le mécanisme avec une suprême habileté. C'était un technicien de l'âme. Sa compagnie était exaltante, parce qu'on y éprouvait un détachement complet des misérables soucis matériels et un intérêt passionné pour les vraies valeurs de la vie. Il fut ici successivement professeur au Collège St-Michel, secrétaire cantonal de l'œuvre Pro juventute et aumônier de la clinique de M. le Dr Clément. Actuellement, il est à Portsmouth, capitaine aumônier dans l'armée anglaise, d'où il nous écrit souvent pour nous assurer que son cœur n'a jamais quitté Fribourg. Nous remercions, au nom de tous nos amis, un devoir de reconnaissance émue à l'égard de M. l'abbé Freeley, en évoquant ici sa haute figure, et en lui adressant dans... je dirais presque dans l'exil, l'assurance de notre inaltérable attachement. Il convient de rappeler que M. l'abbé Freeley a écrit une brochure intitulée : *Le Sport, l'Ecole et le Prêtre* qui contient ses idées en matière d'éducation, et qu'il rédigea pendant quelques années, la *Vie sportive*, journal hebdomadaire, édité à Fribourg, qui eut un grand succès d'estime, mais qui manqua de base financière pour vivre.

L'action de M. l'abbé Freeley a porté ses fruits et c'est à lui surtout que le F.-C. Fribourg doit son rayonnement spirituel en Suisse, et la sympathie dont il est entouré.

La sagesse de Salomon guide en ce moment les destinées du F.-C. Fribourg, en la personne de M. Marcel Gardian, son président.

D'autres clubs de football apportent, dans leurs rayons d'action respectifs, les mêmes bienfaits. Le F.-C. Central est une société déjà ancienne, qui recrute ses effectifs parmi la jeunesse des bas-quartiers. Central se distingue par sa forte organisation, sa discipline intérieure et sa vigueur sur le terrain. Ses équipes sont constamment redoutables dans le championnat suisse de série B. Elles conquièrent plusieurs fois le titre de champion cantonal fribourgeois. La proximité du stade de la Motta est pour Central un excellent facteur de prospérité et de vitalité. Le F.-C. Central est appelé à faire beaucoup de bien aux jeunes gens qui lui ont confié leur formation sportive, et à conquérir maints lauriers dans les jeux. Il a un frère dans le F.-C. Richemont-Daillettes qui, plus jeune, accomplit la même mission dans les quartiers de Beauregard, de la Vignettaz et des Daillettes, et qui joue dans la même catégorie de jeu avec un grand succès. Ses équipes sont nombreuses, fort bien entraînées et douées, depuis quelques années, d'une volonté qui autorise tous les espoirs.

* * *

On voit que les sociétés sportives déploient une activité considérable au profit de la jeunesse. Les pouvoirs publics ont compris qu'ils devaient vouer leur sollicitude à ces efforts. Après avoir puissamment aidé à l'aménagement des bains et du stade de la Motta, ils y ont édifié une nouvelle et confortable halle de gymnastique. L'essor continu du football les amènera à renouveler dans l'avenir les gestes de bienveillance active qu'ils ont eu pour lui dans le passé.

Nous nous estimerions satisfaits si, par ce qui précède, nous avons pu contribuer à lever quelques préventions en montrant que le sport est, en dernière analyse, un grand bienfait.

E. Birbaum.

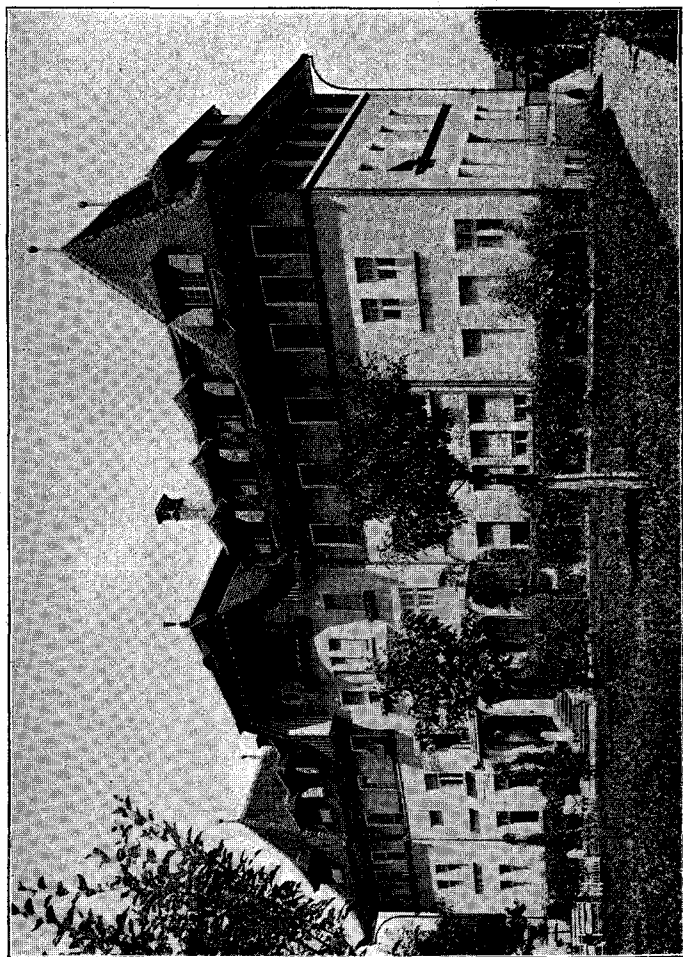


Fig. 1. — Vue d'ensemble.

L'Hôpital cantonal Maternité et Clinique infantile

Si l'Hôpital cantonal est universellement connu dans le canton, pour ce qui concerne les services de chirurgie, de médecine interne et d'ophtalmologie installés dans le grand bâtiment du Gambach avec les bureaux de l'ad-

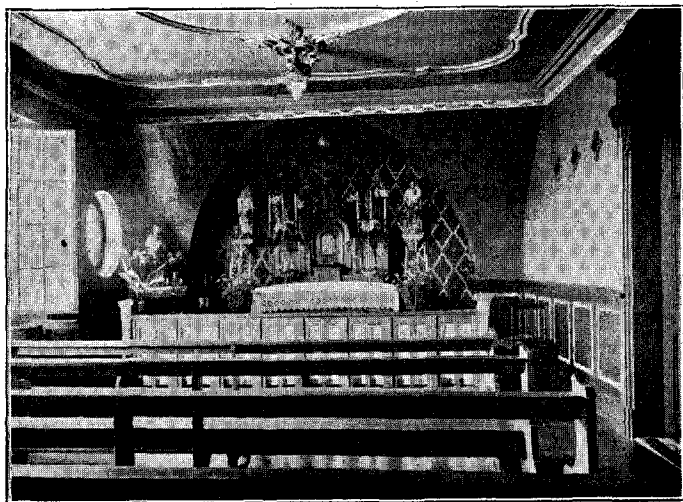


Fig. 2. — La Chapelle.

ministration, il n'en est pas de même peut-être du bâtiment de Pérolles qui abrite sous son toit les services de la maternité et de la clinique infantile.

Pérolles est aux yeux de beaucoup une espèce de clinique plus ou moins privée, alors que cela n'est qu'une partie de l'hôpital cantonal régie par la même administration,

les mêmes conditions d'admission, les mêmes règlements que ceux qui sont en vigueur à Gambach.

Le bâtiment (fig. 1), construit en 1914, est merveilleusement situé derrière la fabrique de chocolat de Villars ; il fait face au pont de Pérolles et au magnifique panorama des alpes fribourgeoises. L'air pur des forêts voisines contribue à en faire un site véritablement enchanteur.

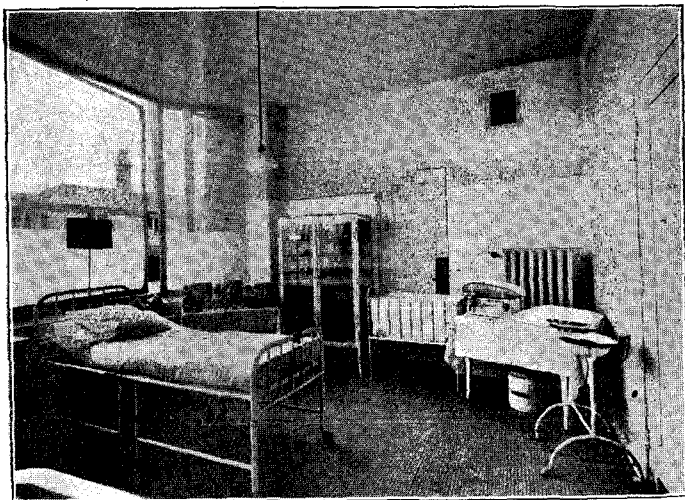


Fig. 3. — Salle d'accouchement.

Inoccupé pendant 4 ans, il servit pendant quelques mois en 1918 de villégiature aux internés anglais.

En été 1920, le bâtiment ayant subi les quelques transformations nécessitées par le but nouveau auquel il était destiné (il avait été construit pour une clinique ophtalmologique) ouvrit ses portes à ses pensionnaires définitifs, sous la forme de dix nourrissons qui venaient du home de l'Ecole des mères de la rue de Morat.

L'hôpital est desservi par les Sœurs de St-Charles de Lyon, aidées de quelques infirmières diplômées de l'école d'infirmières de Fribourg. Une très jolie chapelle (fig. 2) permet aux sœurs et aux malades de venir demander à

Dieu, dans le calme du lieu saint, la force nécessaire pour l'accomplissement d'une tâche souvent si ardue ou pour la résignation dans la souffrance.

LA MATERNITÉ

Bien avant la guerre, avant même de songer à doter Fribourg d'un hôpital cantonal, notre gouvernement,

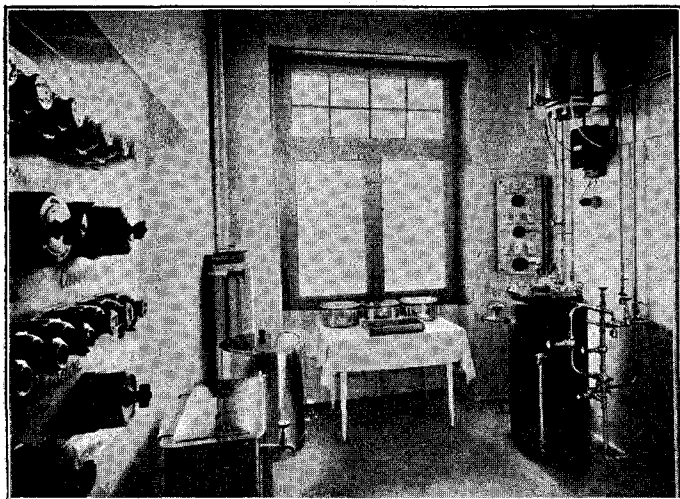


Fig. 4. — Salle de stérilisation.

soucieux d'être utile et de porter secours aux mères souffrantes ou abandonnées, s'était préoccupé de la construction d'une Maternité.

De nombreux projets furent étudiés ; un voyage d'études dans les maternités nouvellement créées de Bâle, Lausanne, Francfort, Munich et Vienne, vint apporter à l'élaboration des plans le dernier cri des progrès modernes. Ainsi, longuement étudiée, bien préparée, la Maternité de Fribourg devait répondre à tout ce que l'on était en droit d'attendre du perfectionnement hospitalier actuel.

Une visite à Péroilles pourra convaincre chacun des soins qui furent apportés à tous les détails et si nous suivons le visiteur, en lui servant de « cicerone », nous nous arrêterons tout d'abord sur la terrasse du premier étage, d'où la vue s'étend au loin vers l'horizon bleu, déchiré par la silhouette de nos montagnes au pied desquelles se dessi-

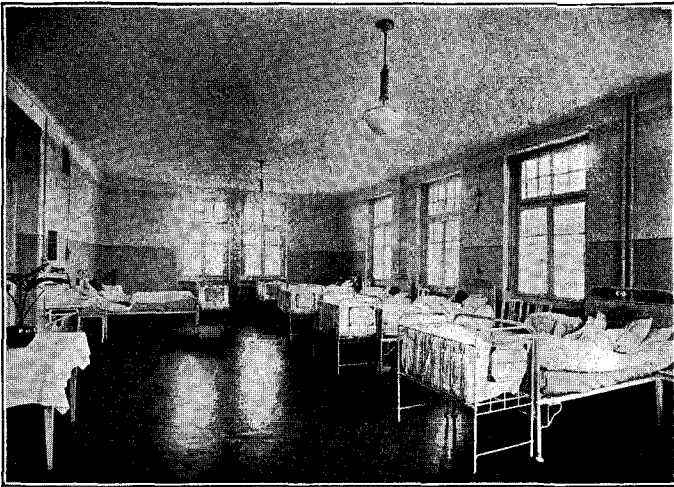


Fig. 5. — Salle des accouchées.

nent les méandres capricieux de notre Sarine, tour à tour tumultueuse et calme. C'est d'un reposant exquis pour nos malades qui attendent parfois dans l'angoisse un événement qui va porter la joie et que, cependant, beaucoup appréhendent en secret. Elles sont logées là-bas, dans la grande salle de droite. L'air, la lumière, la fraîcheur et le soleil les entourent, tandis qu'elles causent en travaillant dans l'attente.

L'heure de la délivrance vient-elle à sonner qu'elles pénètrent dans la salle d'accouchement. Là, rien ne manque pour leur soulagement. La photographie (fig. 3), mieux qu'une description, en fera les honneurs au lecteur.

Et si, par malheur, un secours opératoire devient nécessaire, tout est prêt à la salle de stérilisation (fig. 4) et de désinfection qui est à côté. Possédant les derniers perfectionnements de la science, marchant à l'électricité, avec une irréprochable propreté, avec rapidité et sans bruit, l'opération se prépare. Le personnel expérimenté se hâte

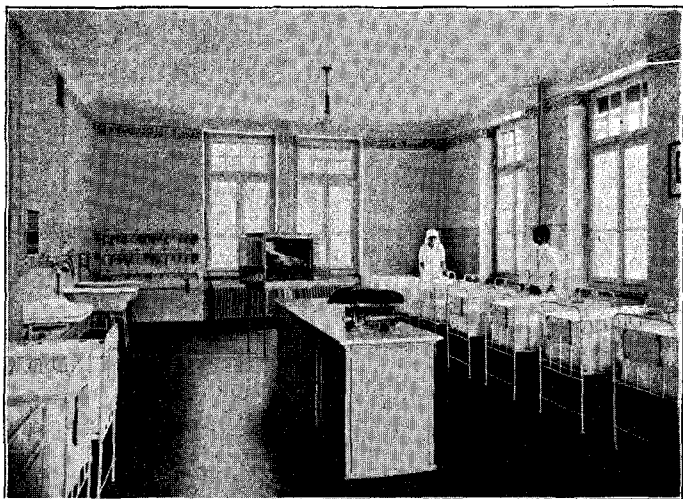


Fig. 6. — Salle des nourrissons.

et peu de temps après une anxiété compréhensible et passagère, dans le sommeil disparaissent les douleurs et déjà la mère sourit au nouveau-né.

C'est la joie, c'est le bonheur. C'est le premier baiser de la mère à l'enfant rose.

Elle quitte alors la salle des pénibles souvenirs et des vives émotions pour prendre la place préparée pour elle (fig. 5) dans la vaste pièce qui réunit les heureuses mères et les charmants bébés.

Spectacle reconfortant et réjouissant que cet ensemble d'enfants qui reposent chacun dans son berceau aux pieds de sa maman. On respire dans cet entourage, une atmosphère de confiante joie et de belles espérances. Et comment

ne pas sourire à l'avenir quand rien ne manque: soins minutieux, bains à proximité, nourriture appropriée pour la mère et pour l'enfant, surveillance médicale régulière et consciencieuse.

Un irréfutable témoignage des beaux résultats obtenus se trouve dans la confiance du public, dans le nombre

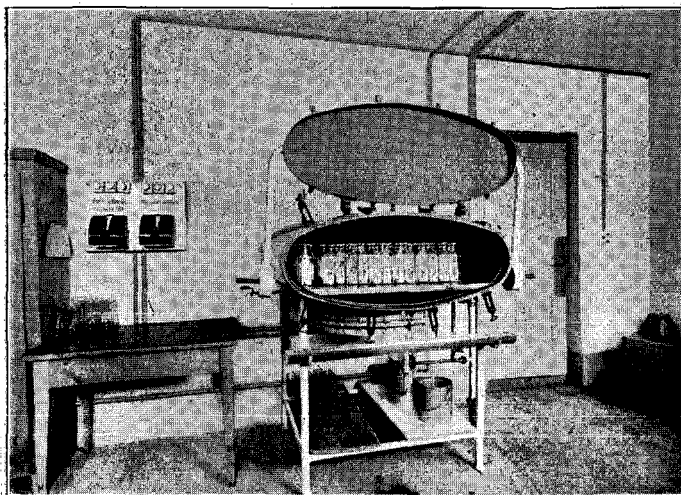


Fig. 7. — La stérilisation du lait.

toujours croissant des admissions. Plus convaincant encore le témoignage de toutes ces mères qui reviennent chaque fois que les événements obligent la Maternité à leur porter appui et secours. Ce retour fidèle n'est-il pas le plus éloquent des éloges ?

Depuis ses débuts, la Maternité a soigné plus de mille patientes et toutes reconnaissent les immenses services rendus par cet établissement.

Quoique récente, la Maternité de Fribourg a d'ailleurs déjà ses traditions. Nous ne raconterons aujourd'hui que la plus populaire et la plus charmante, car elle a fait souvent verser des larmes de bonheur.

Comme dans tous les hôpitaux, la fête de Noël est célébrée avec entrain par tout le monde. On confectionne moult petits objets, petits vêtements, ou jouets qui seront distribués. Les mamans réunies autour de l'arbre allumé, étincelant, assistent émerveillées aux productions les plus variées, tandis que dans la crèche de l'Enfant Jésus, sur

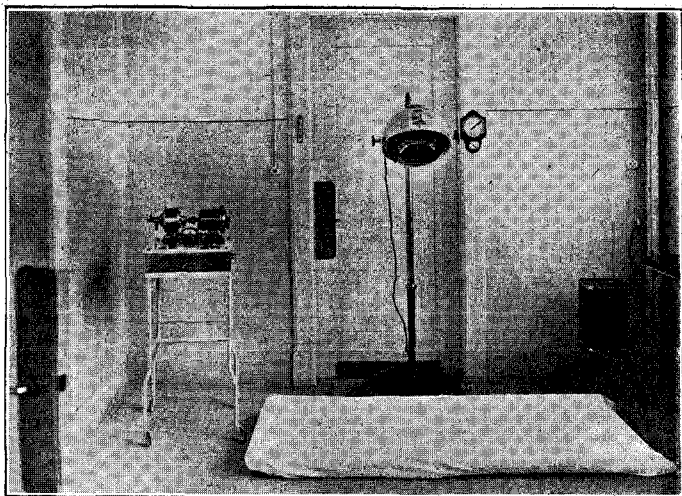


Fig. 8. — Electricité et lampe de quartz.

la paille, dort ou sourit chaque année, le petit nouveau-né, venu au monde à l'heure la plus rapprochée de minuit du 25 décembre. Ce petit enfant Jésus, bien vivant, tendant ses bras à l'assistance, a ému chaque année bien des cœurs, et le monde se presse au Noël de la Maternité.

LA CLINIQUE INFANTILE

La Clinique infantile, désignée également sous le nom de service de pédiatrie, comprend trois sections, avec un effectif moyen de 30 à 35 malades. Le maximum a été at-

teint en février 1927 avec 46 enfants: 1^o Les nourrissons, 2^o les enfants de 2 à 14 ans, 3^o les contagieux.

Service des nourrissons: Celui-ci est certainement la partie la plus importante comme aussi la plus délicate, de la Clinique infantile.

Installé au rez-de-chaussée du bâtiment, il comprend

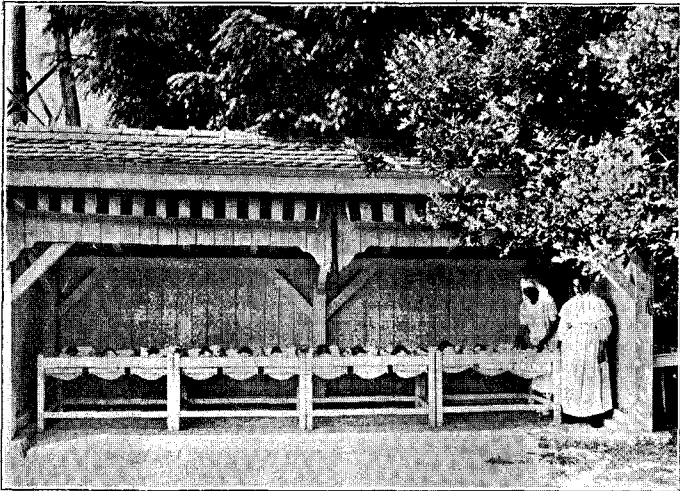


Fig. 9. — Au jardin: hamacs pour nourrissons.

une grande salle tout spécialement réservée — et ils sont les plus nombreux — aux nourrissons atteints de maladies du tube digestif (fig. 6). Toutes les installations nécessaires pour les soins du bébé, baignoires, lavabos, pèse-bébé, sont situées dans la salle même, ainsi qu'une couveuse à fonctionnement électrique.

D'autres locaux plus petits sont destinés aux nourrissons atteints d'affections fébriles, bronchites, pneumonies, maladies de la peau ou autres, à l'exclusion bien entendu des maladies contagieuses.

La question de l'alimentation des nourrissons, surtout de ceux qui souffrent d'une dyspepsie quelconque, est

f'une de celle qui mérite le plus d'attention et le plus de vigilance.

Le lait, régulièrement contrôlé par un expert, provient d'une excellente ferme des environs immédiats de la ville et il réalise ainsi les meilleures conditions pour fournir au bébé une alimentation de premier choix.

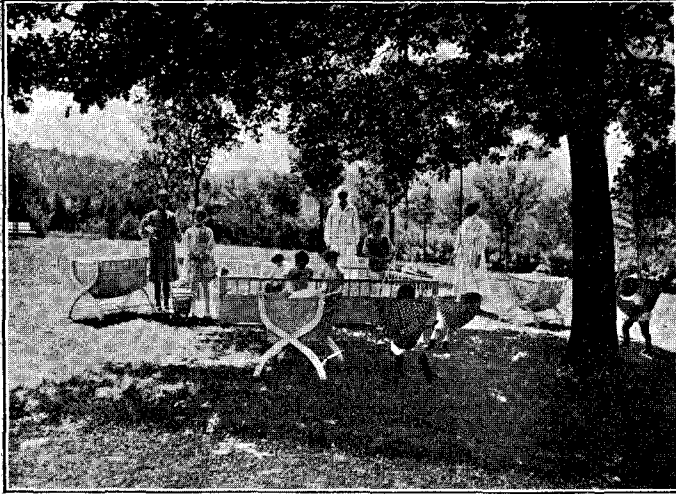


Fig. 10. — Grands enfants et « Sans-Soucis ».

Le dosage des repas (lait, eau, soupe maltée), se fait dans la cuisine à lait dans laquelle se trouve un magnifique stérilisateur actionné par l'électricité. Chaque enfant a son panier de biberons numérotés, correspondant au numéro du lit, ce qui rend toute confusion impossible (fig.7).

Le service des nourrissons accepte, à titre exceptionnel, quelques pensionnaires bien portants et cela aux conditions les plus avantageuses. Le but est de rendre service tout d'abord à des mamans qui sortent de la Maternité et qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent pas s'occuper immédiatement de leur enfant, comme aussi à des familles désireuses, pour leur nouveau-né, d'une observa-

tion médicale suivie. Il est bien entendu que ces nourrissons n'ont aucun contact avec les véritables malades.

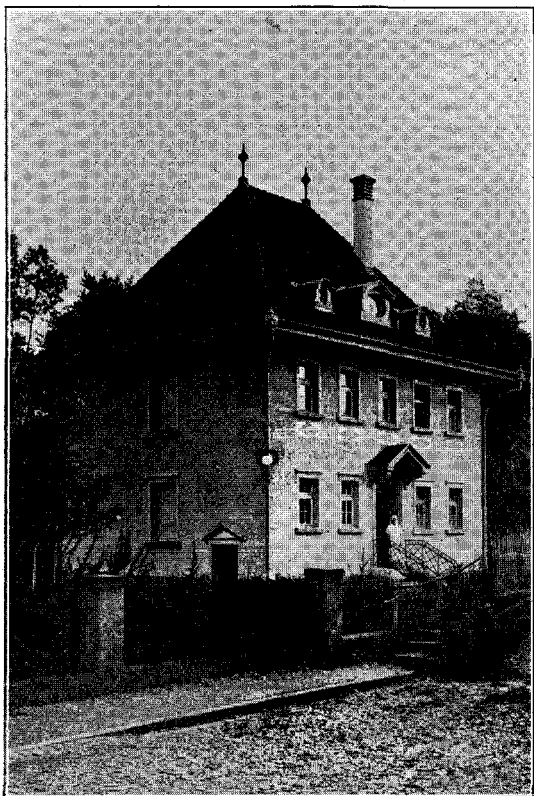


Fig. 11. — Le Pavillon des contagieux.

Service des enfants moyens : Installé au deuxième étage, il comprend un certain nombre de chambres séparées, ce qui permet de grouper facilement les enfants suivant les besoins, les maladies ou autres facteurs. Une salle de jeux réunit les convalescents et leur donne l'occasion de passer ensemble de très gentils moments.

A signaler également un laboratoire pour les recherches chimiques et une salle de traitement: lampe de quartz, appareils électriques, etc... (fig. 8).

Du côté sud du bâtiment, un magnifique jardin d'agrément se prolonge jusqu'aux ravins de la Sarine. Dès l'apparition des beaux jours, tous les petits malades non fébri-

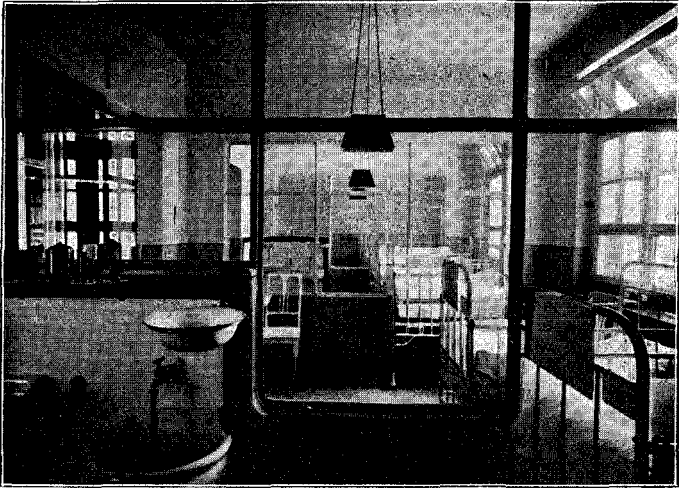


Fig. 12. — Le box des contagieux.

les passent la journée au grand air. Un pavillon pourvu de hamacs protège les nourrissons contre l'ardeur du soleil ou contre le vent; de grands arbres étalent leur ombre protectrice sur les jeux et les amusements des enfants plus âgés. Quant à ceux qui sont dans la période intermédiaire, pendant laquelle on ne peut plus exiger un séjour continué dans le berceau, mais pendant laquelle ils ne savent pas encore marcher, ils passent des heures les plus agréables dans un « sans-souci », espèce de balançoire élastique dans laquelle l'enfant prépare sans danger ses petites jambes à la marche (fig. 9 et 10).

Service des contagieux : L'absence, à Fribourg, d'un service de contagieux installé suivant les principes les plus modernes s'était fait souvent vivement sentir.

L'admission d'enfants suspects dans le service ordinaire risquait de faire éclater un jour une épidémie dont les conséquences pouvaient être terribles.

C'est pour remédier à ce double et grave inconvénient que le Conseil d'Etat décida la construction d'un pavillon de contagieux annexé à la Clinique infantile de Péroilles

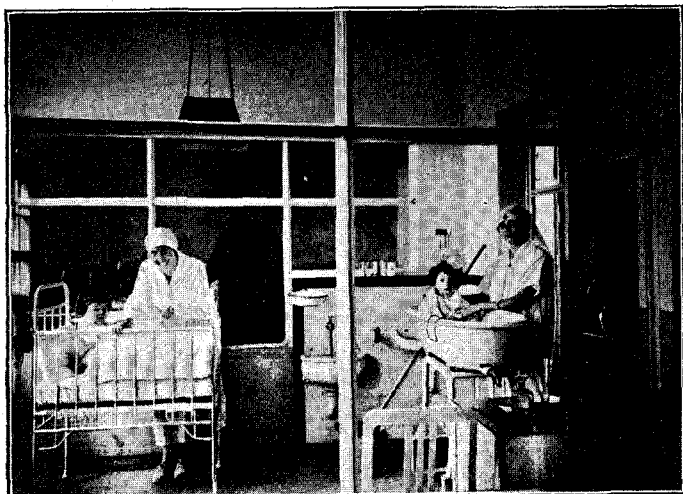


Fig. 13. — Intérieur d'un box.

(fig. 11). Il fut inauguré en automne 1925; il a rendu, depuis lors, de très grands services, non seulement à des enfants, mais aussi à des adolescents et même à des adultes, quelques lits ayant été réservés à cette catégorie de malades.

Plus d'un institut d'instruction de notre ville a été heureux de pouvoir rapidement isoler un cas contagieux, dans des conditions très confortables, et de préserver ainsi les autres élèves.

Le principe adopté est celui créé par le professeur Feer, à Zurich; il comprend une série de box, séparés les uns des autres et du couloir central par des parois vitrées (fig. 12). Cela permet au personnel de surveiller depuis l'extérieur

tout ce qui se passe, comme aux enfants atteints de maladies différentes de se voir mutuellement et de leur enlever ainsi l'ennui d'un isolement complet.

Chaque box contient un ou deux lits, ainsi que tout le matériel nécessaire au petit malade, soit pour son examen par le médecin, soit pour ses soins de propreté (fig. 13). Dans chaque box se trouve également tout ce qui est indispensable au nettoyage soit sceau, balai, torchons. Il est bien entendu que tout ce matériel ne sort jamais du box auquel il est destiné.

Le personnel, médecin ou infirmière, revêt à l'entrée, une blouse spéciale qu'il quitte immédiatement à la sortie, après s'être désinfecté les mains et s'être essuyé les pieds sur les tapis imprégnés d'une solution désinfectante qui se trouve devant chaque porte.

Pour limiter au strict minimum l'entrée dans les box le maniement des vasistas d'aération ainsi que l'allumage des lampes électriques se font depuis l'extérieur.

Le pavillon est pourvu de toutes les installations de désinfection nécessaires: étuve actionnée par l'électricité, désinfection à la formaline. Avant chaque départ, les habits, le linge et tous les objets du malade sont soigneusement désinfectés.

Le système des box a l'énorme avantage de permettre l'admission dans un même bâtiment de maladies contagieuses de nature différente et cela sans danger de contagion entre les malades. Il suffit d'avoir un personnel scrupuleux et entraîné qui observe à la lettre toutes les précautions indispensables.

D^r Perrier.

D^r Buman.

Notice sur le théâtre fribourgeois.

Les brillantes représentations données ces années dernières, à Fribourg; celles organisées au cours de ce printemps à Romont, à l'occasion du Tir cantonal fribourgeois, ainsi que la célébration solennelle de la Fête des Vignerons à Vevey, ont attiré une fois de plus l'attention du public sur la question du théâtre populaire. C'est la raison qui nous engage à passer en revue ce qui a été fait jusqu'ici dans ce domaine par nos écrivains fribourgeois. Leurs œuvres foisonnent depuis quelques années et occupent assurément une place marquante dans l'ensemble de notre littérature théâtrale romande. Il n'en fut pas toujours de même! Un coup d'œil jeté sur l'*Histoire de la littérature de la Suisse française* de Ph. Godet, et sur l'*Histoire de la littérature de la Suisse romande* de V. Rossel, ouvrages publiés respectivement en 1890 et 1903, suffit pour s'en convaincre. La place occupée par nos écrivains fribourgeois et par nos auteurs dramatiques en particulier, dans l'ensemble des Lettres romandes, est mince. Quoique, dans son *Etude historique sur la littérature fribourgeoise*, parue en 1907, M. l'abbé F. Brulhart, leur fasse la part belle, une telle parcimonie à l'égard de nos lettrés ne doit pas nous surprendre. Ces critiques n'ont guère pu faire état de nos auteurs dramatiques dans leurs ouvrages, car ce n'est que depuis vingt cinq ans à peine que ceux-ci se sont révélés. Si depuis un temps immémorial, on a joué chez nous drames et comédies, nos sociétés d'amateurs ont été contraintes de se borner, pour le choix de leurs pièces, au répertoire d'importation, venu de France ou d'ailleurs, répertoire comprenant d'excellentes choses, voire même des chefs-d'œuvres, mais aussi combien d'inepties, n'ayant aucune attache avec nos aspirations et notre mentalité.

* * *

Il faut remonter à 1852, pour trouver trace de la première pièce de théâtre écrite par un fribourgeois. Auguste Majeux fit donner, cette année-là, à l'occasion d'un concert de la Société de chant, un acte en vers, de sa composition, intitulé: *Tous amis*. On ne trouve plus trace de cet essai, si ce n'est dans la collection de programmes conservée aux archives de la Société de chant.

Cette timide tentative ne devait pas rester infructueuse. Un autre Fribourgeois, Louis Bornet, professeur au collège St-Michel se mit à l'œuvre et composa la première pièce qui nous soit restée, *La fille d'Isidore*, drame en deux actes, dont l'action se passe en Gruyère. Bien que la trame de cette pièce puisse nous paraître désuète, Bornet s'y affirme excellent dramaturge. L'action est alerte, bien conduite, entremêlée de mélodies composées par Jacques Vogt. Préparée avec soins par la Société de chant, qui détenait en ce temps-là le monopole des représentations théâtrales à Fribourg, l'œuvre de Bornet recueillit les suffrages du public. Voici ce qu'en disait un journal local, au lendemain de la première:

« *La Fille d'Isidore*, jouée pour la première fois au théâtre, le 19 mars 1854, a obtenu un succès d'enthousiasme qu'expliquent le remarquable talent de l'auteur, l'excellent jeu des acteurs et les charmantes mélodies que notre savant organiste de St-Nicolas, Jacques Vogt, a composées pour les nombreux chœurs, solos, duos, dont le spirituel auteur a semé son ouvrage.

« Le sentiment et la poésie, le pathétique le plus déchirant et le comique le plus fin, comme le plus bouffon, s'unissent pour faire de cette pièce, et du premier acte surtout, une composition pleine de sève et d'originalité. »

La Société de chant reprit *La Fille d'Isidore* en 1891, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de sa fondation et alla à Bulle, en donner une audition qui obtint grand succès.

* * *

Le professeur Bornet ne fit pas école. Il s'écoula de belles années avant qu'on vit un nouveau dramaturge poindre à l'horizon. Tout au plus, peut-on citer le nom d'une Fri-

bourgeoise établie à Paris, la baronne Cécile d'Ottensfeld-Affry, qui de 1883 à 1896, fit éditer trois comédies en un acte, *Un décret d'exil*, *Chez le dentiste* et *La Saint-Antoine*.

Les spectacles organisés à Avenches et à Grandson en 1893 et 1897 (*Julia Alpinula* et *Charles-le-Téméraire* d'Adolphe Ribaux), ainsi qu'à Neuchâtel, en 1898 (*Neuchâtel-Suisse*, de Ph. Godet) eurent un grand retentissement en Suisse romande, mais ils ne parvinrent pas à éveiller la verve de nos écrivains fribourgeois. On continua à jouer sur nos scènes, les importations banales nous venant d'outre-frontière.

En 1902, la population d'Estavayer joua en grand appareil, le *Vieux Stavayer*, de M. le Dr Louis Thurler. Dès ce moment, les choses prennent une autre tournure. Toute une phalange d'auteurs dramatiques vont surgir chez nous comme par enchantement ! Quel vent avait donc soufflé sur la petite cité broyarde. Par quel hasard se mit-elle en frais de construire un théâtre et par quel miracle, M. Thurler, jusqu'alors médecin très couru, devint-il auteur dramatique ? A peine ses loisirs lui avaient-ils permis d'écrire deux plaquettes, *Impression d'un médecin naviguant à ses débuts* et *Croquis de voyage en Extrême Orient et en Extrême Occident*, puis, au moment de la construction de l'hôtel des Bains de Cheyres, un opuscule destiné à révéler les vertus thérapeutiques et curatives des merveilleuses eaux de Bonne-Fontaine ¹.

C'est un concours de circonstances tout fortuit qui valut à Estavayer, son casino et à M. Thurler, son rôle de dramaturge. Voici la clef de cette double énigme.

* * *

On venait de percer la trouée dite de la « Route-Neuve » (que des ironistes baptisèrent la « Routé du Panama », vu son coût fabuleux). Avant cette époque, Estavayer n'avait qu'un seul passage reliant la haute à la basse ville ; la roide et sinueuse Grand'rue, dévalant du Banc des Halles jusqu'au quartier de Rivaz, proche du nouveau port. La Route-Neuve achevée, il restait à abattre l'ancien hôpital de la

¹ Source captée au dessus du village de Cheyres, pour l'usage de l'Hôtel des Bains.

ville, situé à l'entrée de la rue d'Outre-Pont. Ce bâtiment, lourd, sans style, dont la masse étranglait le débouché du nouveau passage, abritait alors une laiterie, deux ou trois logements, une ancienne chapelle, de vastes dépôts et... le théâtre communal ! Cette scène datait déjà d'une époque lointaine. Elle avait été remise en état en 1854, par les soins d'une commission présidée par M. le Dr Baillif et M. Musard, avocat. On y accédait au moyen d'un escalier sombre et étroit, aboutissant à un minuscule palier où se trouvait la poterne d'entrée, large d'un mètre à peine. Bien que plusieurs générations n'eussent pas eu d'autre salle pour se récréer durant les longues soirées d'hiver, on ne manifesta aucun regret à voir les pics des démolisseurs s'attaquer à ces murs vénérables et supprimer un local qui constituait un danger permanent, en des temps surtout, où les procédés d'éclairage n'étaient pas ce qu'ils sont de nos jours.

Le théâtre démolí devait être réédifié dans les combles de l'Hôtel des Postes, bâti sur l'emplacement même de l'ancien hôpital. On ne parvint pas à s'entendre sur la reconstruction projetée. Pour couper court aux discussions stériles qui surgirent à ce sujet, un groupe de citoyens clairvoyants prit l'initiative de doter Estavayer du Casino-théâtre actuel, inauguré en 1901. Celui-ci, quoique édifié dans de modestes proportions et sans luxe, avait cependant demandé l'apport d'un certain capital. On se rendit compte qu'avec les bénéfices des soirées, représentations des sociétés locales et des rares troupes de passage, on n'arriverait pas à nouer les deux bouts. Ce fut la raison qui engagea M. Thurler à composer une pièce relatant les principaux faits historiques et légendaires de sa bonne ville. La pièce écrite, la population toute entière, sans distinction de classes ou de partis, se mit au travail et le 29 juin 1902, les portes du modeste théâtre staviaquois, s'ouvraient à deux battants pour la première représentation de ce *Vieux Stavayer*, qui, sans conteste, marque l'aurore de la littérature théâtrale dans notre canton. Deux artistes collaborèrent à l'œuvre de M. Thurler, M. Jules Marmier, pour la musique et M^{me} Louise Ellgass pour les décors. Le succès du *Vieux Stavayer*, fut triomphal. Environ 7000 personnes

vinrent applaudir la pièce historique. La petite ville inconnue, chantée par Victor Tissot, devint le lieu de pèlerinage de toute la Suisse romande.

* * *

Les années suivantes, M. Thurler, toujours secondé de ses deux fidèles collaborateurs, fit représenter d'autres œuvres sur la scène d'Estavayer.

En 1904, on donna *Alcool et Petite Ville*, pièce à thèse dévoilant les funestes ravages causés par l'abus des boissons alcooliques. (C'est à propos de cette pièce qu'un critique facétieux fit la plaisante remarque, que si, sur les planches, on s'en donnait de prêcher la tempérance à cœur joie, deux pas plus loin, à la cantine installée dans le préau même du Casino, la carte des vins, affichée ostensiblement, n'offrait pas moins de 26 crus différents, rouges et blancs, sans parler de huit marques de champagne et des liqueurs usuelles !)

Les pièces « genre antialcoolique » étaient à la mode en ce temps-là. On joua successivement sur nos scènes romandes: *Voilà l'ennemi* de J. Gros, *L'arraignée*, de W. Biolley et *Sur la pente*, de B. Valloton.

Nos infatigables Staviacois, reviennent en 1906, avec *Les Transplantés*, comédie en trois actes, dans laquelle M. Thurler fait le procès du charlatanisme et rompt une lance contre les exploités de tout accabit. Le marasme de l'industrie hôtelière, provoqué par la guerre, démontre que les enseignements des *Transplantés* n'étaient pas superflus !

L'année 1908 fut marquée par *Jésus et le Centenier*, mystère en six tableaux, repris en 1925, par la Société de chant de la ville de Fribourg. M. Marmier a écrit une importante partition orchestrale pour les représentations organisées au théâtre Livio. Malheureusement, le budget limité dont disposait la Société de chant et divers autres facteurs n'ont pas permis de pousser la réalisation de l'œuvre aussi loin qu'on l'avait prévu. Ce mystère, dont certaines parties gagneraient à être écourtées, serait tout indiqué pour devenir à Fribourg, le pendant des Passions jouées régulièrement à Selzach.

Un événement, de toute importance au point de vue théâtral, se produisit en 1908: l'inauguration du théâtre

édifié à Mézières, par les frères Morax. Sans faire concurrence directe à celui d'Estavayer, Mézières obtint d'emblée les faveurs du public. Il est indiscutable que la création de ce théâtre, complétant celui d'Estavayer, a eu dans la suite la plus heureuse répercussion sur le développement de la littérature théâtrale. M. Thurler n'abdiqua pas ses titres pour autant. Au contraire, sa verve en fut avivée. Sa plume, jamais plus alerte, plus féconde, va parachever son œuvre. En 1910, nous avons eu *Chalamala*, dont nous parlerons plus loin; puis la *Krotzeranna*, drame montagnard, dont le succès reste sans précédent dans nos annales théâtrales. 250 représentations en ont été données à ce jour. On se rappelle l'accueil que cette pièce a rencontré à Fribourg, lors de sa reprise en 1925, par le Chœur mixte de St-Pierre. Une traduction allemande en a été faite par M. Aeby, professeur à Hauterive. C'est à notre connaissance la seule pièce d'un auteur fribourgeois, traduite dans une autre langue. La critique littéraire fut très favorable à la *Krotzeranna*. Gaspard Valette et Ed. Combe voient dans cette pièce, ce que le théâtre romand a produit de plus fort et de plus complet jusqu'ici.

M. Thurler a encore écrit: *La Corde cassée*, drame ayant pour sujet la tragédie survenue lors de la première ascension du Cervin en 1865. Cette pièce a été jouée à Estavayer et au théâtre du Heimatschutz à Berne, lors de l'Exposition nationale de 1914. *Mouille-boille*, comédie en 3 actes, donnée en 1913, nous révèle les procédés malhonnêtes des mouilleurs de lait. Les chanteurs fribourgeois eurent la primeur du *Tuteur domplé*, représenté à Estavayer, en 1920, à l'occasion de la fête cantonale de chant.

A ces œuvres, s'ajoutent: *La Légende du Tilleul*; *Réalpolitik*, un acte avec musique de M. E. Lauber; le *Cog rouge*, drame en un acte, édité par la « Semaine littéraire » et les *Boissansoif*, scène de mœurs en trois actes, pièces qui n'ont pas encore affronté les feux de la rampe. Par contre, le *Bahut*, farce en un acte a été joué à Estavayer en 1921, et, la dernière en date, *Le sourcier du Tsaô*, comédie dramatique inspirée du conte de Sciobéret, « Marie la tresseuse », a été représentée à Broc, en 1922. M. Emile Lauber, le musicien de la *Fête de la Vigne* et de la *Ruche bourdonne*

a composé une musique pleine de saveur pour le *Sourcier*, du *Tsaô*.

L'œuvre du dramaturge staviacois est considérable. Elle embrasse tous les genres. Avec un égal bonheur, l'auteur passe du drame à la comédie, prouvant ainsi son étonnante facilité. Ph. Godet l'a déclaré : M. Thurler a des dons remarquables et aucune de ses pièces ne nous a laissé indifférent. C'est là le plus concluant témoignage qui puisse lui être décerné.

* * *

C'est au lendemain des représentations d'Estavayer que M. le Dr Auguste Schorderet, débuta dans la carrière dramatique par *Chez nous*, revue en trois parties et un prologue, comportant de nombreux personnages. Cette pièce a été jouée au théâtre de Fribourg, le 25 janvier 1903, par l'Ecole secondaire des jeunes filles. Ce début fut suivi d'*Au clair de lune*, un acte en vers, avec musique de Ch. Delgouffre.

Le pain de Saint Antoine, comédie gruyérienne en vers, parue en 1906 fut représentée en 1910, par la Société de chant de Broc. L'auteur met en scène dans cette pièce une gracieuse légende de la Gruyère, pleine de charme et de poésie. Vint ensuite, *Riquet à la Houpe*, féerie enfantine ou défilent tous les personnages des contes de Perrault. Cette pièce a été montée en 1907, au Cercle littéraire et de Commerce.

M. Schorderet arrive ensuite avec son œuvre capitale, *Le Cervin se défend*, drame en trois actes, joué pour la première fois, le 10 novembre 1908, au Casino de St-Pierre, à Genève, puis successivement à Fribourg, Vevey, Montreux et Lausanne. *Le Cervin se défend*, est un chaleureux plaidoyer contre la profanation de la montagne. Il fut un temps, où ingénieurs et financiers, ligués, voulaient à tout prix agripper des funiculaires aux flancs de chacun de nos sommets célèbres. La thèse de M. Schorderet, venue à son heure pour lutter contre ces idées néfastes, a atteint son but. C'est à propos de cette pièce que M. Ed. Combe, écrivait : « Notre auteur est un de nos « jeunes » les mieux doués pour le théâtre ». ¹

¹ Voir Foyer Romand 1910.

Une nouvelle œuvre de M. Schorderet fut montée à Fribourg en 1911 : *La Chanson du Passé*, poème dramatique en trois actes. Certaines parties de ce poème ont quelque analogie avec *La nuit des Quatre temps*, de Morax. Malheureusement, on ne parvint pas, avec les ressources limitées du vieux théâtre de Fribourg, à obtenir des effets, qui exigeaient plus d'espace et surtout, une scène mieux équipée.

Nous n'irons plus au bois, un acte en vers, édité par le « Noël Suisse » de 1912 ; *La conversion de M. Purgon*, jouée à Fribourg, en 1922 et *Ne pleure pas Jeannelle*, chanson en vers en un acte, avec musique de M. J. Bovet, complètent la liste des œuvres théâtrales écrites par M. Schorderet. Celles-ci, entièrement poétiques, exception faite du *Cervin se défend*, nous révèlent un patriote fervent et sincère, doublé d'un homme amoureux de nos vieilles légendes et épris du culte du passé. Ce sont vers ces thèmes, en effet, que converge l'œuvre entière de notre auteur !

* * *

La Gruyère, avec son passé tout lumineux de récits héroïques et légendaires, avec la gerbe de ses chansons, tour à tour graves ou naïves, pimpantes ou guerrières, a toujours manifesté un goût très prononcé pour le théâtre populaire. Le peintre Joseph Reichlen rêvait déjà d'un poème alpestre. La Société des Coraules de Bulle, fondée au moment de l'inauguration du Musée national de Zurich, s'est aussi occupée de la question. Les Gruyériens avaient suivi avec intérêt les représentations staviacoises. Ils avaient participé nombreux à la Fête des Vignerons de 1905. C'est au retour de ces festivités que la Fédération des sociétés de Broc prit la décision d'entrer en lice. *L'Idylle gruyérienne*, fut représentée à Broc, dans la plaine des Marches, les 3, 10 et 11 juin 1906. Tout le pays de Gruyère s'y donna rendez-vous. Cette idylle était une suite de tableaux mettant en scène les faits les plus marquants de l'histoire de la Gruyère. L'orchestre « La Castillane » de Lausanne assurait l'exécution de la partie musicale, placée sous la direction de M. J. Corboz, instituteur. Un poète du terroir, M. C. Ruffieux, professeur (Tobi di j'elyudzo) avait

composé pour la circonstance plusieurs chansons nouvelles, dont une, *La Choupaye*, est restée populaire¹. 250 acteurs et figurants évoluèrent sur le podium établi à ciel ouvert. Perdue dans un décor naturel d'une impressionnante grandeur, cette troupe ne parvint pas à donner aux diverses scènes tout le relief voulu. Il est nécessaire, pour le théâtre en plein air, de pouvoir disposer d'une très nombreuse figuration, autrement les effets recherchés deviennent étriqués, à moins que l'action ne se concentre dans un espace restreint, tel par exemple, dans un amphithéâtre, comme à Avenches. Les organisateurs crurent bien faire en intercalant dans cette idylle, quelques airs chantés à Vevey, l'année précédente. C'était là, une erreur. Le folklore de la Gruyère est plus riche que tout autre et peut amplement se suffire à lui-même.

La tentative des Brocois n'en reste pas moins intéressante. Au lendemain de la fête veveysanne de 1927, quelques fervents amis du théâtre populaire viennent de remettre sur le tapis la question d'une Fête de l'Alpe. Il n'est pas dit qu'un jour, en temps meilleur, l'idée du Poème alpestre ne soit pas reprise, développée et embellie, pour chanter comme les Vignerons de Vevey, à époques déterminées, l'éternelle beauté de l'Alpe, la vie pastorale des armaillis et le charme incomparable de ce beau pays de Gruyère.

* * *

Bien que n'ayant pas donné entière satisfaction, *l'Idylle gruyérienne* a cependant porté ses fruits. Sans elle, nous n'aurions peut-être pas eu ce *Chalamala*, de M. Thurler, représenté en 1910, sous les auspices de la Chorale de Bulle. *Chalamala* a donné du fil à retordre aux chanteurs bullois. La pièce n'eut pas l'heur de plaire à tous. Dès son apparition, la Chorale eut à faire face à une levée de boucliers qui paralysa ses efforts. L'œuvre conçue dans un esprit par trop gaulois, dut subir de larges coupures, ce qui, soit dit en passant, n'en diminua nullement la valeur. Le livret, conçu sous la forme d'opéra comique, demandait

¹ Voir le recueil « Nos chansons » de J. Bovet.

le concours d'un musicien. Les Bullois s'adressèrent au maître de musique Mattioli pour écrire la partition. Ce Mattioli, italien d'origine, fraîchement débarqué à Bulle, composa une musique insipide. Voyant qu'elle faisait fausse route, la Chorale remercia son musicien. Furibond, Mattioli décampa ! On s'adressa alors à M. Emile Lauber, qui composa une partition pour grand orchestre d'une facture remarquable. Le compositeur manifesta le désir que solistes et musiciens fussent tous des professionnels. Cette réserve provoqua un nouveau désarroi. Tout finit par s'arranger. Cependant, l'avant veille de la première, on dut remplacer au pied levé l'acteur chargé du rôle de Michel de Gruyère. Ces déboires n'empêchèrent pas Chalamala de triompher. L'immense halle construite pour les représentations s'emplit dix fois d'une foule enthousiaste et, malgré tout, la Chorale sortit de cette aventure avec les honneurs de la guerre. *Chalamala*, dont la figure héroï-comique s'apparente à celle du *Cyrano* de Rostand, reste l'œuvre théâtrale la plus franchement gruyérienne, qui ait été écrite jusqu'ici.

* * *

Toutes choses s'enchaînent ici bas. Il en est de même des destinées du théâtre. Une œuvre en engendre une autre. Un poète, qui eut son heure de gloire, l'instituteur Joseph Michel, écrivit aussi en 1910, une pièce *Gruéria*, poème en dix tableaux. Ce poème devait faire pièce à l'opéra-comique du D^r Thurler. Les partisans de l'écrivain Michel ne parvinrent pas à faire représenter cette *Gruéria*. On se trouve ici — le titre l'indique — en présence d'un poème, plutôt que d'une œuvre dramatique. Deux suites d'idées se rencontrent dans les dix tableaux de cette pièce. Chacun de ces tableaux comporte une partie historique et une partie champêtre. Les tirades sont longues. L'action fait défaut. Il y a cependant des passages intéressants. Un musicien en pourrait tirer parti pour composer un oratorio ou toute autre pièce de genre. Quant à faire représenter ce poème sur une scène, dans sa forme actuelle, il n'y faut pas songer.

* * *

Profitons de notre incursion en Gruyère, pour signaler la place conquise dans la littérature théâtrale par M. Ernest Castilla, à Bulle. Cet auteur a déjà composé neuf pièces, jouées à Bulle, Broc ou La Tour-de-Trême, dont voici les titres: *Les souvenirs*, un acte, *Gella*, drame en trois actes, *La vieille maison*, comédie dramatique en quatre actes, *Le docteur Jérôme*, comédie en deux actes, *L'eau impure*, comédie dramatique en trois actes, *Un mauvais vent soufflait*, comédie en deux actes, *Un baiser*, un acte, *Moins cinq*, lever de rideau.

M. Castilla aime à chanter son pays; ses œuvres ont toutes la Gruyère pour cadre. Nous possédons encore du même auteur, *Dieu le veut!* pièce ayant pour sujet le départ des Croisés gruyériens pour la Terre sainte. Ce drame historique n'a pas encore été représenté. Il ira certainement au devant d'un beau succès, le jour où il le sera.

Notre public est en général très friand de ces spectacles, preuve en est l'accueil fait ces dernières années, aux festivals, pièces historiques, etc... exécutés sur nos différentes scènes fribourgeoises.

M. Fernand Ruffieux, à Bulle, a aussi écrit quelques pièces, dont plusieurs en patois. Ce sont: *Au bon vieux temps*, deux actes pour hommes seulement, *Les chevriers*, adaptation scénique en vers du poème de Bornet, la *Tzanthon dou vilio lin*, un acte en patois, et *La chanson de l'Alpe*, quatre tableaux pour enfants. Ces œuvrettes, couleur locale, ont déjà rendu de précieux services aux sociétés chorales de la Gruyère.

M. Cyprien Ruffieux, à La-Tour, vient de terminer en collaboration avec M. Fernand Ruffieux, dont nous venons de parler, un drame en deux actes, en patois, intitulé *Gothon*. Il est question de le représenter cet hiver à La-Tour. Au moment où l'on fait des efforts sérieux pour sauver nos patois de l'oubli, les auteurs gruyériens ne doivent pas craindre de composer des pièces dans ce savoureux langage qui est une des caractéristiques les plus marquantes de nos régions alpestres.

* * *

La tourmente de 1914 vint désorganiser nos sociétés. Tous les théâtres font relâche, sauf... celui de la guerre!

A la frontière, vigilantes, nos troupes montent la garde. Angoissantes, les années se passent. Les jours languissent et se traînent, monotones. Sournois, l'ennui se faufile aux cœurs des hommes. Il faut un dérivatif. On le trouve dans cet art éternellement jeune : la chanson populaire. De cantonnement en cantonnement des apôtres vont chanter

*Ces vieux airs du pays, au doux rythme obsesseur
Dont chaque note est comme une petite sœur*¹.

Les fronts s'illuminent. La joie rayonne sur les visages. L'œuvre du début se complète. Soudées les unes aux autres, chansons de guerre et chansons d'amour deviennent *La Gloire qui chante*. Simultanément, Lausanne, Fribourg, Genève et Neuchâtel, acclament l'œuvre qui glorifie l'esprit de sacrifice de nos régiments. Le peuple trouve ainsi l'occasion d'acquitter la dette de reconnaissance qu'il avait contractée à l'égard de ses soldats. Une triomphale randonnée conduit les Fribourgeois jusqu'aux confins du Tessin en automne 1919. L'accueil vibrant d'enthousiasme des Luganais met à l'apogée la gloire de l'œuvre de MM. de Reynold et Lauber.

La précieuse collaboration de ces deux personnalités, littéraire et musicale, nous vaut encore *La Cité sur la montagne*, œuvre d'une facture nouvelle, imprégnée d'un puissant souffle de patriotisme et d'idéalisme. Cette œuvre n'a pas encore pu aborder la scène. Le fait est particulièrement regrettable. On a reculé devant les frais énormes qu'aurait exigés sa préparation : une quarantaine de mille francs ! Ce chiffre n'est pas exagéré, quand on songe que l'action mise en scène par l'auteur mobilise un contingent de trois à quatre cents figurants, et exige des décors compliqués. Si, à cela, on ajoute un orchestre de professionnels, nécessaire pour l'interprétation de la partie musicale très importante, on comprendra facilement les raisons qui ont pesé dans la balance et mis en échec la réalisation de cette œuvre monumentale.

¹ Edm. Rostand : *Cyrano de Bergerac*.

Le glorieux 450^{me} anniversaire de la bataille de Morat, nous ramène M. G. de Reynold. Son jeu commémoratif *Morat*, avec l'entraînante musique de M. Bovet et l'é�ince-lante symphonie du coloriste Cingria, est encore présent à toutes les mémoires.

Les pièces de M. de Reynold, plus littéraires que dramatiques, complètent dignement la série des ouvrages remarquables déjà publiés par cet illustre écrivain.

* * *

La célébration du Millénaire Romontois, a fourni à M. Paul Bondallaz l'occasion de faire ses premières armes dans la carrière dramatique. *Au fil du temps* fut représenté au printemps 1921. L'histoire et la légende se coudoient et forment le fond de la pièce, dont la première partie s'approche comme idée de l'*Aliénor* de Morax. La musique composée pour Aliénor, par G. Doret, se trouve partiellement enchassée dans *Au fil du temps*. Un personnage, le roi de Bourgogne, fondateur de Romont, remplit le rôle de coryphée et relie les deux parties de la pièce.

Mis en goût par ce premier succès, M. Bondallaz, n'en resta pas là. On le retrouve en 1923, avec un drame en quatre actes, *Le sonneur de Cor*, musique de M. J. Bovet. L'action se passe en 1386, la veille de la bataille de Sempach. M. Bondallaz a visé un double but en écrivant son drame: faire œuvre patriotique et combler une lacune, c'est-à-dire donner une œuvre saine et de valeur à nos sociétés d'amateurs — à celles de la campagne surtout — qui limitent en général leur activité aux pièces ne comportant que des rôles masculins. En attendant que ce préjugé disparaisse, *Le sonneur de Cor* fait son chemin. On l'a déjà représenté sur plusieurs de nos scènes romandes.

Le tir cantonal de Romont a renouvelé pour M. Bondallaz, l'occasion d'écrire une pièce de circonstance. Son festival, *Le tir à la rose*, exécuté à la cantine de fête, avec une nombreuse figuration, a été l'attrait principal du tir romontois. M. Bovet, a composé une musique d'une inspiration franchement populaire pour ce festival.

M. Bondallaz, qui n'a pas dit son dernier mot en fait d'art dramatique, met en ce moment la dernière main à une nou-

velle œuvre, *Beau comte Michel lulla*, poème dont l'action vive et colorée, nous transporte au cœur de la belle Gruyère.

* * *

M. l'abbé Ch. de Ræmy, ancien curé de l'Hôpital de Fribourg, fit éditer une pièce en 1905, l'*Avoyer d'Arsept*, drame en vers en cinq actes. Cette pièce évoque l'une des pages les plus douloureuses de notre histoire fribourgeoise. Sitôt sa pièce écrite, l'auteur s'adressa à la Société du théâtre populaire d'Estavayer, alois en pleine gloire, pour la faire représenter. Ses démarches restèrent infructueuses. Le drame fut jugé injouable. Les personnages sont, la plus part du temps, figés sur place par des dialogues interminables qui font languir l'action. Le tragique épisode Falck-d'Arsept fournirait certes, matière à une œuvre théâtrale, mais il faudrait un dramaturge très habile, pour arriver à tirer une œuvre viable de ces faits.

Les auteurs dramatiques n'ont pas tous le privilège de voir leurs œuvres s'étaler, flamboyantes, à la devanture des librairies. C'est le cas pour ce *Grand Saint-Nicolas*, légende en quatre tableaux et un prologue de M. le chanoine Bègue, restée manuscrite. Cette ravissante légende, pour laquelle Antoine Hartmann a composé une non moins ravissante musique, a été donnée il y a une quinzaine d'années sur la modeste scène de l'Orphelinat. Une autre légende du même auteur, *Duc et charbonnier*, attend encore la partition musicale qui doit la compléter. M. Bègue a toujours voué une attention spéciale au développement de l'art scénique dans notre canton. Sa traduction d'*Antigone*, représentée à Fribourg, en 1905, et reprise cette année à Romont, révèle l'habileté de ses talents dramatiques.

M. l'abbé Bovet, notre barde fribourgeois, sème de bons grains, se devait de compléter les multiples genres auxquels il s'est attaqué, par la composition d'œuvres théâtrales. Il est l'auteur d'une fantaisie en trois séries de tableaux, *Noir et Blanc*, exécutée à Fribourg, en 1924, à l'occasion de la fête cantonale des Chanteurs fribourgeois. Cette fantaisie n'est pas une œuvre scénique, mais une suite de tableaux, soutenus par des chansons, dont le but est de chanter la gloire du drapeau fribourgeois. Avec son

banneret, jouant rôle de coryphée, *Noir et Blanc* s'inspire de la *Gloire qui chante* de G. de Reynold. C'est toujours à l'abbé qu'on s'adresse quand on veut quelque chose du cru. Il a une manière à lui de travailler un sujet ex-abrupto. Aussi a-t-on joué maintes comédies, opérettes, de sa composition, à l'occasion des nombreux congrès tenus dans nos murs au cours de ces dernières années.

M. le professeur Emile Bise taquine aussi la Muse à ses moments perdus. Pour l'instant, ses pièces gisent encore au fond d'un tiroir. Son drame historique *Berchtold IV* ou la *Fondation de Fribourg*, nous a fait l'impression d'être un peu touffu. Nous ne connaissons que de titre, son *Avoyer d'Arsent* qu'il burine avec un soin tout particulier. Il serait intéressant de comparer ce drame à celui écrit sur le même sujet par Ch. de Remy, dont il est question plus haut.

Un Fribourgeois, plein de talent, le missionnaire Stanislas Comte, mort tragiquement le 29 janvier 1906, aux environs de Biskra (Afrique) est l'auteur d'une pièce, *L'Homme rouge*, drame en un acte, en vers, dont la dernière scène est restée inachevée.

Un autre Fribourgeois, parti à l'étranger, Robert Télin, nous a laissé les *Comédies badines*, éditées en 1913 et réunissant deux piécettes en un acte, en vers, *L'eau de Jouvence*, comédie romande et *Pierrot noir... Pierrot blanc*.

Citons encore les noms de M. Albert Duruz (Solandieu) établi à Sion, auteur d'une pièce, *Le carnaval de Savièze*, (avec musique de M. Ch. Haenni) et celui de Mlle Eugénie Vicarino, décédée dernièrement à Nancy, dont les comédies, *Un coup de foudre*, *En s'aimant* et *La haie*, ont été couronnées par l'Académie de la chanson de Lyon.

* * *

Quelques jeunes, dotés de talents divers, cherchent leurs voies. Les deux cadets, MM. Verdon et Glasson, entrés dans le monde des Lettres, la main dans la main, avec un volume de vers, leur premier essai, se piquent maintenant d'écrire pour le théâtre. M. Pierre Verdon, a fait paraître deux petites pièces en un acte. *La Sérénade*, avec musique de M. G. Aeby, jouée à une soirée de

la Landwehr. La deuxième a pour titre *Cachez vos photographies!* Heureusement, l'action se passe loin de chez nous... à Paris!

M. Glasson a fait ses débuts à Hauterive avec une comédie en un acte, *Le mégalomane*. On a représenté à Bulle, une autre de ses pièces dont le titre bizarre, *L'anaglyphe*, dénote à lui seul, un tempérament empreint de modernisme. *Lusès*, drame en trois actes, complète pour le moment la liste des œuvres scéniques de notre jeune auteur.

Sous un masque impassible, M. G. Oberson, dissimule le plus joyeux des pince sans rire. Les titres de ces pièces, sont à eux seuls une révélation. *L'acquisiteur du pivot!* *Les gendarmes en herbe*, ainsi que *L'École des ânes*, ont été données, sur la scène du Casino de Romont. *L'école des ânes* est une farce très réussie. Elle a été écrite en collaboration avec M. le chanoine Oberson.

Un auteur, débutant sous le pseudonyme de Leu, a fait éditer deux pièces. *Soir de mascarade* et *Richard, ou l'Amoureux malgré lui*. Ces pièces sont écrites pour rôles d'hommes seulement.

Pour clore ces quelques lignes réservées à la jeunesse, signalons encore M. l'abbé Demierre, qui a fait jouer à Bulle, par la société la Persévérance, *Si le comte de Gruyère revenait*, et *Chefs*, drame pour jeunes gens en trois actes. M. Demierre achève, en ce moment, une pièce ayant pour sujet l'odyssée de *Pauvre Jacques*. Ce sujet a déjà tenté plus d'un écrivain. Adolphe Ribaux en a tiré une pièce en trois actes restée inédite.

Nous arrivons au bout de notre travail, ou plutôt de notre nomenclature, car nous n'avons jamais eu l'idée de faire autre chose en écrivant ces lignes. On pourrait être plus complet. Pour cela, il faudrait parler des expériences tentées dans les districts de la Singine et du Lac. Une mention spéciale doit cependant être faite au festspiel de MM. Fluckiger et Jacky, *Die Schlacht bei Murten*, représenté le 26 juin 1926, sous les murs mêmes de la glorieuse cité moratoise. Des « revues » parfois fort spirituelles ont été représentées de ci de là, ces dernières années. Nous eussions aimé mettre en relief, les mérites de nos musiciens.

MM. Marmier, Lauber et Bovet, pour ne parler que des principaux, ont composé d'importantes partitions musicales pour les œuvres théâtrales de nos dramaturges. De nombreux peintres ont brossé des décors et contribué aux succès de nos auteurs. Citons au hasard : MM. Buchs, Brulhart, Thoos, Berchier, Caille, Vonlanthen, Cingria, Broillet, Rübli, Furet, etc. L'essor pris chez nous par l'art dramatique est dû au concours d'une multitude de bonnes volontés. Nous voudrions en parler, mais nous devons nécessairement nous borner et laisser dans l'ombre bien des détails intéressants.

Notre production théâtrale, il est vrai, est en grande partie une production toute occasionnelle. Telle pièce historique locale ne pourrait que difficilement être reprise en dehors du milieu pour lequel elle a été écrite. Abstraction faite de ces pièces, le répertoire créé par nos écrivains comprend nombre d'œuvres de valeur, dont plusieurs ont déjà été applaudies au dehors. Le jour où Mézières voudra bien étendre le champ de son activité, l'une ou l'autre des pièces de nos dramaturges n'y ferait, certes, pas mauvaise figure.

La tâche n'est pas achevée. Le moment n'est pas venu de croiser les bras. L'œuvre commencée doit être continuée. Les « anciens », ces ouvriers de la première heure, doivent continuer à forger de plus belle. Que les jeunes se mettent aussi à l'ouvrage. Mais surtout, qu'ils ne s'égarent pas. Un théâtre à tendance psychologique ne rencontrera pas grand succès auprès de notre public. Nos populations sont trop attachées à l'histoire et aux traditions locales pour y prendre goût. N'allons donc pas chercher midi à quatorze heures. Drames et comédies se jouent journellement, chez nous comme ailleurs, sur le chemin de la vie. Le théâtre est un des arts qui a le moins évolué au cours des âges. On donne encore de nos jours les tragédies grecques, composées il y a plus de deux mille ans ! C'est dire combien le champ est vaste. Tout en suivant d'un œil attentif tout ce qui se fait au-delà de nos modestes frontières, travaillons, comme l'a dit Ph. Godet, à offrir à notre peuple, le théâtre qu'il préfère, à savoir des pièces écrites pour lui et pouvant être jouées par lui.

Le goût du théâtre s'affinera, et au fur et à mesure que notre répertoire se complètera, on verra disparaître peu à peu ces fadaïses, qui, à la campagne en particulier, forment encore trop souvent, le programme habituel des représentations théâtrales.

Nos dramaturges auront alors la douce satisfaction d'avoir contribué, pour une bonne part, au relèvement moral et artistique du pays, l'art dramatique et le chant populaire étant les éléments par excellence d'éducation patriotique du peuple.

L. Duc.



LA
FONTAINE DE LA SAMARITAINE

*Le soleil dore la cime du baldaquin
A la voûte duquel s'agrafe la poulie
Le seau d'argent tremble à la brise du matin
C'est l'heure calme et bonne où tout passé s'oublie.*

*Le Christ — très doucement — parle à cette catin
Qui s'appelle Pholine et vient de Samarie
Et la femme — humblement — a couvert de sa main
Son pauvre cœur qui s'ouvre aux paroles de vie.*

*Il parle de pardon, d'espoir, de renouveau
De foi, d'amour divin, de sources éternelles.
Ce que Madeleine a fait que ne le fait-elle?*

*Or le vent peu à peu s'est mis à rider l'eau
Et l'on voit palpiter dans la bonne fontaine
L'image du Christ et de la Samaritaine.*

J. V.

La « Danse macabre » de Fribourg.

La « Danse macabrée de Fribourg » (comme on l'appelait au seizième siècle), dont les grandes lignes dessinées au trait apparaissent encore sous les couleurs flétries et ravagées de la fresque primitive, dans la longue galerie extérieure de l'église des Cordeliers, fut peut-être, chronologiquement la plus célèbre des grandes séries de peintures similaires où des artistes de renom, à Bâle, à Berne, à Lucerne, à Coire, reproduisirent d'un même pinceau satirique, sur les murailles des monastères ou des nécropoles, la même vision angoissante de nos fins dernières au cours des épidémies de peste et des contagions noires.

Elle laissait une impression telle sur les visiteurs du couvent des Cordeliers que longtemps après leur visite ils gardaient le souvenir de ce spectacle mortuaire et de leur sens émotif profondément troublé.

C'est ainsi que plus de trente années après son passage à Fribourg, Béroalde de Verville, le savant et docte humaniste que Genève ne sut pas retenir dans l'observance rigide de la doctrine calviniste, pouvait décrire encore en termes précis les tableaux de la Mort entraînant aux enfers les hommes de toutes conditions et de tout âge, qui l'avaient si vivement frappé.

Je citerai les lignes que Béroalde consacre, dans le plus curieux de ses ouvrages qui est *Le Moyen de parvenir* (publié en 1612 à Chinon sous le titre mieux justifié de *Salmigondis*), au caractère général de la grande et incisive satire dont les tableaux moqueurs s'étaient déroulés sous ses yeux au couvent des Cordeliers de Fribourg.

C'est sur les lèvres de Néron — évoqué avec d'autres personnages plus ou moins imaginaires dans un dialogue des morts — que la fantaisie du caustique écrivain place cette raillerie mordante où il vise la magistrature de son temps :

« Néron. Voilà de belles raisons. J'aymerois autant celles
« de Jannotin, qui dit qu'il faudroit estre sergeant pour
« aller en paradis, d'autant que les sergeants vont devant,
« da, da. Il est bon, s'il n'y avoit que les gens de justice
« qui allassent en paradis. Et c'est le contraire; et je l'ay
« veu en la dance macabree de Fribourg, où les présidens,
« conseillers, advocats, procureurs et clerks sont par les
« sergeans conduits en enfer: et t'en guette. »

Le Moyen de Parvenir. — Ch. LXXVII. *Committimus*,
p. 277. Ed. Garnier frères 1879.

François Béroalde était encore fort jeune lorsqu'il vint à Fribourg, à peine émancipé de la rude éducation huguenote que lui avait fait subir son père Mathieu Béroalde qui fut mêlé à toutes les luttes religieuses de son temps, qui échappa par miracle au bûcher et que le massacre de la St-Barthélemy avait obligé de se réfugier à Genève où il devint, prêchant et enseigna la philosophie dans les écoles qu'avait réorganisées Calvin.

Comment cet éphèbe du protestantisme, élevé en pleine guerre civile dans les principes de la Réforme, revint-il à la religion romaine si exécrée et si bafouée dans les divers milieux où il passa sa jeunesse, c'est peut-être le secret de ce voyage à Fribourg, accompli en 1575, où il figura probablement parmi les 132 étrangers de marque que le gouvernement de Fribourg traita à l'Abbaye des marchands lorsque fut organisé le grand spectacle de la *Passion*, renouvelée des anciens Mystères, qui attira une si nombreuse affluence de fidèles aux dogmes catholiques et fut considérée, par le succès qu'elle obtint, à cette époque de controverses, comme une des manifestations de l'attachement du peuple fribourgeois à la religion des ancêtres.

De cette année 1575, date encore la fondation de la Chambre des scolarques qui préluda à une sérieuse réorganisation des écoles en terre fribourgeoise. Mais les maîtres manquaient. Nourri de fortes études, connaissant les lettres latines et grecques que lui avait inculquées son père qui avait été à Paris le précepteur d'Agrippa d'Aubigné, François Béroalde fut sans doute sollicité de s'associer

pour un temps à cette rénovation scolaire que favorisèrent de tous leurs efforts les premiers scolarques à la tête desquels se trouvaient le prévôt Duvillard et le chanoine Schneuwly, de vénérée mémoire.

Les biographes de l'auteur du *Moyen de parvenir* se taisent sur cette période de sa vie et ne nous disent rien des combats qu'il eut à soutenir avant d'entrer dans le giron de l'Eglise et d'embrasser l'état ecclésiastique.

Ce fut en Touraine qu'il passa les dernières années de sa vie. En 1593, il obtint un canonicat à St-Gatien-de-Tours. Publié sous le titre de *Salmigondis*, le *Moyen de parvenir* parut à Chinon « de l'imprimerie de Rabelais, l'année pantagruéline 1610 ». Béroald passe pour avoir emprunté à différents auteurs, entre autre à Rabelais, à Henri Estienne, à Noël du Fail, les éléments de ce livre dont la gauloiserie est dans quelques pages poussée jusqu'à la licence la plus grossière.

Ce que François Béroalde paraît surtout avoir remarqué dans la fresque macabre des Cordeliers, ce sont les coups de boutoir donnés d'un pinceau allègre par le peintre médiéval à la magistrature debout ou assise qu'il précipite aux enfers avec ses théories « de présidens, d'avocats, de procureurs et de clercs ».

L'ironie de cette figuration lugubre devait être en ces tableaux plus générale et s'attaquer aux seigneurs et aux princes aussi bien qu'aux maîtres des prétoires, ainsi qu'on croit le constater aux traits de la peinture primitive qui se distinguent encore de l'usure et de l'effacement par l'injure du temps des couleurs superposées.

Mais, Béroalde, en digne disciple de Rabelais dont il habitait la patrie et dont il s'appropriait les sarcasmes, se remembrant surtout la vitupération des gens de justice à une époque où le bras séculier pesait de tout le poids de son glaive monstrueux sur un peuple alarmé par la néfaste évolution qui s'attaquait aux dogmes fondamentaux de l'Eglise.

Son père, n'avait-il pas été condamné à expier sur le bûcher de Coutances les hardiesses du libre examen et sa participation à la guerre de partisans où coulait, sous le fer des assassins, le plus noble sang de France ?

Pour un fils de camisards matinés de huguenots, c'était plus la justice des Guises que la rigueur des épidémies de peste, qui menait « la danse macabréee » dont les convulsions l'avaient si fort impressionné dans la grande galerie latérale de l'église des Cordeliers.

Fribourg, venait de perdre plus de 3000 de ses habitants sous l'emprise de la terrible contagion. Mais pour Béroalde la plus « macabréee » des chorégraphies mortuaires était bien celle qui faisait, par arrêt de cour, trouer d'un fer ardent la langue des blasphémateurs et suspendre au croc des bois de justice tant de lamentables corps distendus dont s'émerveillait le poète François Villon en contemplant les pauvres « sires qui sont si longs » qui furent ses compagnons de liesse et de franchises lippées.

Ah, « t'en guette ! » que Dieu t'en préserve ! faisait dire le sarcastique Béroalde au fantôme de Néron qui fut un bien autre massacreur de chrétiens. La leçon qu'il met en la bouche du César sanguinaire lui sembla d'une ironie d'autant plus cinglante et devait d'autant mieux atteindre les gens de justice qu'à Genève et à Fribourg Béroalde avait pu surprendre des témoignages de l'impression causée par les jugements qui avaient si tragiquement frappé Michel Servet et l'infortuné François Arsent. Calvin et l'avoyer Falck ne furent pas des personnages dont il bénissait la mémoire.

C'est pourquoi un intérêt particulier s'attache pour nous à ce texte peu énigmatique du *Moyen de Parvenir*, qui nous dit la révolte des consciences contre les jugements dictés par la politique violente de cette époque de discorde et de ruine.

H. Flamans-Aebischer.

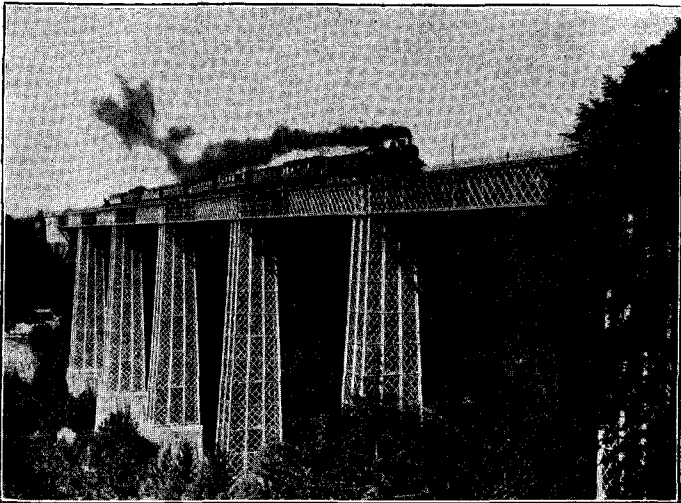
La transformation du viaduc de Grandfey

Au cours de ces dernières années, Fribourg s'est enrichie, dans le domaine des ponts, de plusieurs ouvrages d'art tels que peu de villes en ont vu s'ériger dans un espace de temps aussi court. Parmi ces ouvrages, le nouveau viaduc de Grandfey est certainement celui qui intéresse le plus techniciens et profanes, par son importance, par l'élégance de ses lignes et surtout par les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles il a été exécuté.

Tous les Fribourgeois ont encore en mémoire l'ancien viaduc avec ses hauts pylônes ajourés et le treillis serré de sa superstructure. Bien peu ignorent qu'il avait été construit par les usines du Creusot. C'est du moins ce que nous avons toujours entendu dire: aussi fûmes-nous quelque peu surpris de trouver dernièrement dans une revue allemande¹ un article traitant du développement des travaux d'art allemands, dans lequel le pont de Grandfey était « annexé » en ces termes: « Un exemple remarquable (de viaduc métallique) est celui du pont de Grandfey, près de Fribourg (Suisse), construit de 1857 à 1862 en fonte et en fer soudé par des ingénieurs allemands ». L'auteur doit avoir puisé ses documents à de bien singulières sources. En réalité, l'étude de l'avant-projet fut confiée à une commission internationale composée d'un Suisse, d'un Allemand, d'un Français et d'un Autrichien. Le projet définitif fut dressé sous la direction de M. Mattieu, ingénieur en chef des usines du Creusot en France qui fournirent aussi la partie métallique après un concours de soumission.

¹ Die Gestaltung der Brücken. Ein Beitrag zur Entwicklung der deutschen Brückenbaukunst, von Dr. Ing. K. Schaerterle, Stuttgart. Zeitschrift des Vereins Deutscher Ingenieure, Nr. 35, 27. August 1927.

A l'époque de la construction du viaduc, la ligne faisait partie du réseau de la compagnie « Lausanne-Frontière Bernoise ». Il avait coûté 2 470 000 fr., y compris un renforcement peu important exécuté en 1899. Bien que son établissement date du milieu du siècle dernier, il avait été déjà construit pour la double voie, ainsi que les tronçons adja-

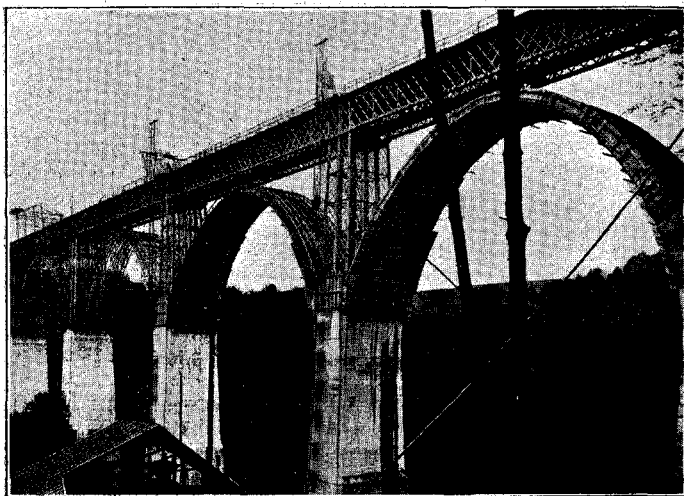


Ancien viaduc de Grandfey.

cents de la ligne. Malheureusement, la rapidité avec laquelle le poids des trains s'accrut, rendit inopérante cette prévoyance des constructeurs. En 1892 déjà, un calcul effectué à titre de contrôle révéla que l'ouvrage suffisait tout juste à supporter les charges du service à voie unique ; la voie placée jusqu'alors unilatéralement fut posée dans l'axe du pont afin d'obtenir une répartition symétrique des surcharges ; on plaça de nouveaux longerons et un nouveau contreventement inférieur. De plus, comme des fissures s'étaient produites au couronnement et à la base des piles en fonte, qui avaient en outre perdu de leur rigidité et subi une déformation de 6 cm. environ par suite de la position excen-

trique que la voie avait occupée au début, on limita la vitesse des trains au passage du pont à 40 km. à l'heure au maximum.

Cet état de choses subsista jusqu'à l'électrification de nos chemins de fer. Les études faites en 1922 démontrèrent que la construction métallique était tout à fait insuffisante



Transformation du viaduc.

Les pylônes métalliques ont été bétonnés jusqu'à mi-hauteur. Les cintres métalliques «Mélan» sont posés et on s'apprête à bétonner les deux voûtes du premier plan.

pour les charges plus lourdes de la traction électrique. Le tablier aurait dû être presque entièrement reconstruit, de même que certains éléments des poutres principales. Quant aux piles en fonte, il eût fallu les remplacer complètement par une autre construction métallique ou les enrober complètement de béton. Le renforcement de l'ancien viaduc aurait ainsi coûté deux millions de francs, aussi, le projet fut-il abandonné. On écarta aussi la solution qui aurait consisté à lancer une nouvelle superstructure métallique sur les anciennes piles enrobées de béton, et dont le

coût aurait atteint 3 550 000 fr. Le projet d'un viaduc entièrement neuf, devisé à 5 millions de francs environ, était aussi trop cher. On s'arrêta finalement à la solution actuellement réalisée et consistant à transformer l'ancien viaduc en un ouvrage voûté en béton armé, *sans interrompre le trafic*.

Les travaux furent exécutés par la maison Prader & C^{ie} de Zurich, et par MM. Gremaud et Tacchini, entrepreneurs à Fribourg, d'après les plans et calculs du Bureau des Ponts de la Direction générale des CFF, placé sous les ordres de M. l'ingénieur en chef Bühler.

La transformation s'opéra de la manière suivante :

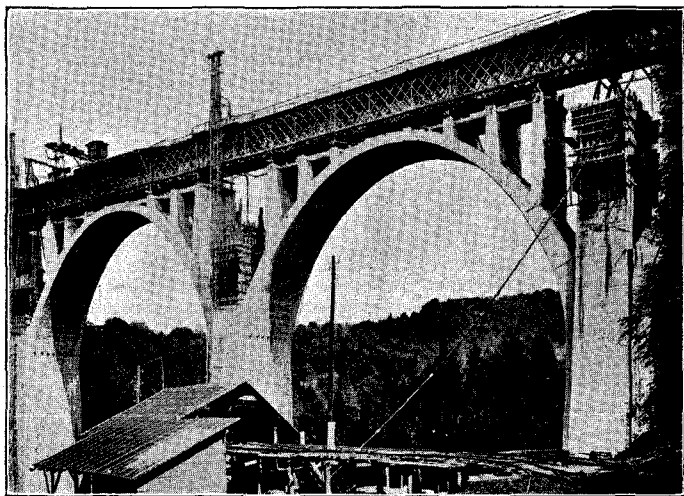
Les socles de molasse sur lesquels reposaient les pylônes furent conservés, car la maçonnerie était d'excellente qualité. On se borna à remplir de béton les évidements qui y avaient été ménagés dans un but d'économie. En certains points on renforça le béton de quelques armatures en fer et on injecta du lait de ciment sous pression. On procéda ensuite à l'enrobement des piles jusqu'à mi-hauteur, sans gratter la couche de couleur qui les recouvrait et qui était encore en bon état.

Jusqu'alors la tâche avait été relativement facile ; mais dès ce moment les difficultés allaient croître sans cesse presque jusqu'à complet achèvement. En effet, d'une part il ne pouvait être question d'interrompre le trafic, si peu de temps que ce fût. D'autre part, on ne pouvait naturellement achever le nouveau viaduc sans démolir la superstructure métallique qui portait la voie. Pour résoudre ce dilemme, voici comment on procéda.

On commença par construire entre les piles, au-dessous de la superstructure métallique et sans toucher à cette dernière, les grandes voûtes en béton armé de 48 m. de portée. Ces voûtes furent exécutées selon le système dit « Melan » du nom de leur inventeur. Dans ce système, l'armature de la voûte ne consiste pas en fers ronds, mais en une série d'arcs métalliques en fers laminés que l'on enrobe de béton. Ces arcs sont assez forts pour porter leur poids et celui du béton, de sorte que leur emploi permet de supprimer l'échafaudage en bois sur lequel on construit ordinairement la voûte, coûteux et délicat pour les ouvrages de grande portée et de grande hauteur.

Les arcs métalliques furent fournis par la Maison Löhle et Kern à Zurich. Ils étaient envoyés au chantier en tronçons que l'on mettait en place au moyen d'une grue, en forme de portique qui roulait sur le tablier du pont.

Quand les voûtes furent bétonnées, on put passer à l'exécution de la superstructure. Il fallait donc établir sur les



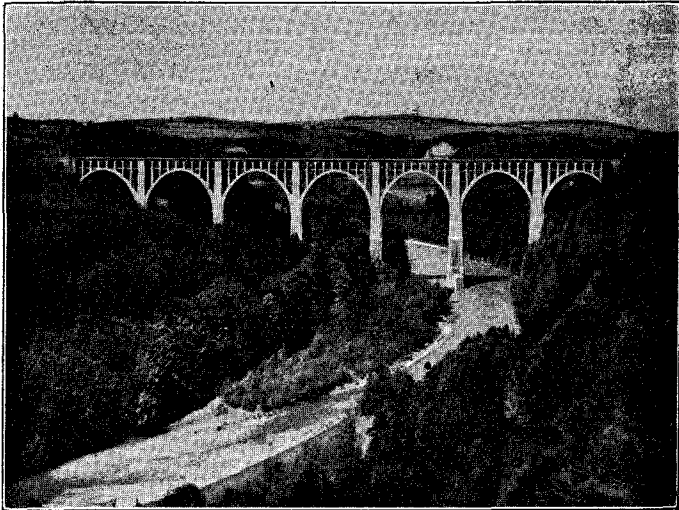
Transformation du viaduc.

Les voûtes sont terminées, ainsi que la partie inférieure des piles des petites arcades. Ces dernières portent provisoirement le tablier métallique, ce qui a permis de démolir la partie supérieure des pylônes, à laquelle on substitue du béton armé.

grandes voûtes, dans l'espace même occupé déjà par la superstructure, deux séries de petites arches de 4 m. 25 d'ouverture, laissant entre elles la place nécessaire à la passerelle pour piétons, et portant une dalle en béton armé sur laquelle devait reposer la voie.

On construisit tout d'abord la partie inférieure des piles des petites arches, jusqu'au bord inférieur des poutres métalliques principales, puis on cala les dites poutres sur ces tronçons de piles, à l'aide de supports en bois. La superstructure ayant alors de nouveaux points d'appui, on pouvait

démolir la partie supérieure des pylônes métalliques qui la portait jusqu'alors. Cette partie des pylônes fut remplacée par des piles creuses en béton armé. Ceci fait, on démolit une des poutres principales extérieures afin d'exécuter la première série d'arcades dans laquelle on ancrâ les poutres principales subsistantes. Puis on démolit l'autre poutre externe et on exécuta la seconde série d'arcades. On posa



Nouveau viaduc de Grandfey.

ensuite sur les arcades un tablier provisoire destiné à porter la voie, ce qui permit de démolir les deux poutres principales intermédiaires. L'achèvement des travaux ne présenta, dès lors, plus de difficultés.

Le pont contient 46 000 m³ de maçonnerie, dont 20 000 m³ représentés par les socles de l'ancien viaduc, et 26 000 m³ de maçonnerie nouvelle en béton, dont la moitié est armée, ainsi que 2200 tonnes de fer, dont 1050 tonnes sont représentées par les anciens pylônes qui furent enrobés de béton et 1150 tonnes pour les cintres Mélan et les fers ronds d'armature. Les nouveaux travaux ont coûté 3 250 000

fr. ; la valeur de l'ancien ouvrage a été estimée à 1 250 000 fr. environ, déduction faite des parties démolies, ce qui porte la valeur d'inventaire de l'ouvrage actuel à 4 millions et demi de francs environ. C'est la première fois que le béton armé a été utilisé en Suisse sur une aussi grande échelle pour un pont de chemin de fer. L'exécution des travaux n'a aucunement entravé le trafic. La vitesse des trains fut limitée à 10 km. à l'heure au passage du pont et aucun train figurant à l'horaire ne fut supprimé.

Le gravier et le sable destinés à la confection du béton furent extraits en grande partie du lit de la Sarine, un peu en aval du chantier. On employa, en outre, un certain cube de sable de Pérolles, dragué par les Entreprises Electriques Fribourgeoises en amont de l'usine de l'Oelberg et transporté par chemin de fer. Le ciment Portland a été fourni par les fabriques d'Aarau.

Le ballast était extrait de la Sarine au moyen d'une drague flottante à godets, qui fournissait en moyenne 100 mètres cubes par jour. Un téléphéage le transportait ensuite à un silo d'où il était conduit au moyen de wagonnets Decauville à une installation de concassage et de triage qui le séparait en deux catégories : le sable, au-dessous de 8 millimètres, et le gravier de 8 à 80 millimètres. Chaque catégorie était emmagasinée dans un silo particulier d'où elle se déversait suivant une proportion choisie d'avance dans les wagonnets qui recevaient ensuite la quantité voulue de ciment distribué par une installation spéciale. Ce mélange était alors conduit jusqu'aux piles au pied de chacune desquelles se trouvait une bétonnière, c'est-à-dire un engin malaxant mécaniquement le mélange de gravier, de sable, de ciment et d'eau qui forme le béton. Une fois malaxé, le béton frais, à l'état plastique, était déversé dans la benne d'un ascenseur accolé à la pile et qui, arrivée au bout de sa course, se vidait automatiquement dans un récipient d'où partaient plusieurs tubes métalliques inclinés qui le distribuaient aux points voulus.

Les visiteurs auront remarqué aussi, pendant les travaux, le plan incliné à double voie établi sur la rive gauche pour assurer la liaison directe du chantier du fond de la

vallée avec la voie de chemin de fer et les barraquements établis à proximité immédiate de cette dernière. Le nombre d'ouvriers a varié entre 120 et 160.

Les travaux commencèrent en mai 1925 et furent achevés, conformément au programme, au printemps 1927. Le nouveau viaduc fait le plus grand honneur tant aux ingénieurs de la Direction générale des CFF qui l'ont étudié qu'à ceux de l'Entreprise qui ont mené les travaux à bonne fin.

Henri Gicol, ing. civ.

LA CHASSE

« Helvétie aux rocs immenses
Frais vallons coupés de bois
Jour et nuit à vous je pense
Et mon cœur est aux abois. »

La chasse ! mot combien évocateur, sonnait agréablement aux oreilles de ses fervents, leur rappelant une foule de doux souvenirs, mais qui renferme cependant beaucoup d'illusions et il faut l'avouer aussi, d'espoirs bien souvent déçus, mais renaissants.

Oh ! ces souvenirs de chasse ! Redescendu dans la plaine, dans la ville aux grandes et petites bassesses, ils hantent notre esprit comme le font parfois certaines mélodies : le tintement des clochettes, le roulement d'un train, etc. Ces souvenirs vont maintes fois jusqu'à l'obsession, jusqu'à la nostalgie même ; leur parfum ne peut mourir, et ils laissent dans l'âme de celui qui les a respirés un mal étrange dont il ne guérit plus jamais.

Le goût de la chasse est un vieil instinct qui sommeille au fond du cœur de l'homme. C'est naturel, puisque les savants affirment que chacun de nous est tributaire, par hérédité, d'une infinité de générations, dont le nombre se perd dans la nuit des temps.

D'autre part, plus nous remontons dans l'histoire des siècles passés, plus nous constatons que la chasse était en honneur chez nos aïeux. Elle fut partiquée dès les temps les plus reculés. Elle s'imposa tout naturellement à l'homme primitif, obligé de défendre sa personne et celle des siens, contre les bêtes féroces. Il trouva, en outre, dans la chair des animaux sauvages une nourriture fortifiante et, dans leur peau, des vêtements.

Lorsque les peuples primitifs, ayant domestiqué certaines espèces, furent devenus pasteurs et cultivateurs, ils n'en continuèrent pas moins à pratiquer la chasse, la considé-

rant non plus comme une nécessité, mais comme un exercice à la fois utile et plein d'attraits.

L'homme des cavernes et, plus tard, le lacustre, qui durant tant de siècles consécutifs vécurent presque uniquement de chasse et de pêche, sont nos ancêtres. Constatons simplement, que dans nos veines coule encore un peu de leur sang.

Remarquons, en outre, combien la chasse d'alors était périlleuse ; sans armes à feu, dans la forêt vierge, peuplée de fauves et de mystères, la chasse avait quelque chose d'héroïque. Elle l'est encore au point de vue gibier, dans certains pays d'Afrique ou d'Amérique qui possèdent d'immenses étendues de forêts vierges.

L'invention des armes à feu, leur incessant perfectionnement, aurait fatalement anéanti le gibier, si des lois protectrices n'étaient pas venues, bien tard il est vrai, au secours de la faune qui se mourait. Heureusement encore, que même dans les coins les plus reculés du monde, ou les grandes puissances se sont arrogé un « protectorat discutable », elles ont, par des règlements sévères, mis un frein à l'insatiabilité de l'homme. Car tous les grands fauves, qui ont certainement un rôle utile, sinon nécessaire, finiraient par disparaître, sous les coups de feu du « roi des êtres » le plus meurtrier, le plus puissant et le plus infatigable destructeur. Et avec le grand penseur Joseph de Maistre avouons que « l'homme tue pour se nourrir, il tue pour se vêtir, il tue pour se parer, il tue pour se défendre, il tue pour s'instruire, il tue pour s'amuser, et il tue encore, simplement pour tuer ».

Quoiqu'il me semble opportun de souligner en passant, les graves abus passés, je ne voudrais pas laisser le lecteur sous l'impression que la chasse est une cruauté inhumaine, indigne de l'homme.

Indiscutablement, Dieu a créé les animaux pour l'homme, aussi bien pour en domestiquer certaines espèces, que pour tirer profit des autres selon les possibilités. Mais ce serait une erreur irréparable d'en anéantir certaines races, car chaque bête joue dans la nature, un rôle qui nous échappe souvent, mais que le Créateur lui a assigné et qu'a de la peine à concevoir l'égoïsme humain.

A côté de l'œuvre d'un ordre divin que les uns lui attribuent la faune constitue pour un pays une beauté qu'il faut conserver ; elle a aussi son immense utilité, sa valeur scientifique et joue un rôle éducatif puissant.

L'homme n'est pas seul à chasser ; tous les animaux carnassiers se livrent à cet exercice. Peut-on reprocher à un brochet de manger une carpe, à une hirondelle d'avaler un moucheron ou à une araignée de prendre une mouche dans sa toile ?

Jusqu'aux premiers siècles de notre ère la chasse n'était guère réglementée. Le gibier était, en ces temps primitifs, considéré comme appartenant à chacun.

Plus tard, pendant les siècles de la féodalité, les restrictions commencèrent. C'est-à-dire que seuls les « puissants du jour » s'arrogèrent le droit de chasser.

Les vieux documents en la matière nous prouvent avec quelle apreté, chez nous en particulier, Leurs Excellences savaient défendre ce privilège qui, cependant, dut subir bien des entorses.

Car les « manants » étaient systématiquement réquisitionnés pour faire les battues destinées à exterminer les fauves, ours, sangliers, loups, etc. Et c'est ainsi encore que, tout naturellement, les montagnards devinrent « braconniers ».

La passion des aïeux, qui sommeillait dans leurs veines, en s'atténuant peut-être, se transmettait malgré tout. Les nombreux « Mandats souverains », quoique de plus en plus sévères, prouvent cependant que les braconniers étaient impitoyablement punis. Certain précise que les « paysans et villageois ne peuvent jamais chasser, tout comme élever et dresser des chiens de chasse » sous peine d'une amende de 120 florins, c'est-à-dire la valeur approximative, alors, d'une paire de bœufs ! Ailleurs, on avise que le délinquant insolvable sera « châtié corporellement » et, dans d'autres cas, c'était l'exil !

A noter encore que les braconniers étaient jugés par « la chambre de chasse » c'est-à-dire par ceux-là mêmes qui détenaient le privilège de chasser, que le délateur ne devait jamais être dévoilé et qu'il touchait le tiers de l'amende.

Sans doute, le peuple supportait difficilement tous ces abus de pouvoir et quelqu'un, qui connaît bien notre histoire, m'a assuré que, dans les troupes de Chenaux, en 1781, il y avait beaucoup de « braconniers ».

Le contre-coup de la Révolution française, puis l'Acte de médiation, l'abolition des privilèges, mirent enfin un terme à ce fâcheux système et c'est ainsi qu'en 1804 une première loi sur la chasse mis « le noble sport » à la portée de tous pour le prix très modeste de deux francs « avec fusil, mais sans chien ».

Dès lors, le système à patentes, le seul démocratique, a toujours existé chez nous, comme du reste dans tous les cantons montagnards.

C'est ainsi que, depuis plus d'un siècle, chacun est libre, dans notre canton, de prendre un permis de chasse, moyennant quoi, il pourra, durant une période relativement restreinte, satisfaire « sa grande passion ».

Passion difficile à définir, différente des autres joies humaines, faite d'instincts de vie primitive et de frissons de liberté. La chasse est mieux qu'un « sport », c'est un art, fait de courage, d'endurance, de hardiesse et de volonté ; il nous aide à mieux connaître et surtout à mieux aimer la belle nature et la patrie, qu'elle nous apprend encore à mieux défendre.

La chasse aux chamois, qui réunit en les complétant, le tir et l'alpinisme, est une vraie école de patriotisme. Elle développe les muscles, calme les nerfs, nous oblige à la constance dans l'effort, complète notre éducation, en un mot, nous rend plus forts et meilleurs.

Le vrai chasseur, celui de montagne en particulier, doit laisser à la plaine ou mieux encore en ville, le « bluf » et ses aises qui là-haut, ne servent à rien.

Dans la majestueuse solitude de l'alpe, qui inspire les pensées généreuses, qui rapproche la créature du Créateur, le chasseur ne recherche pas une vaine gloire ; il tournera plutôt ses regards pleins d'humilité et d'admiration, vers les grands rochers dénudés et impassibles, qui lui enlèvent l'illusion orgueilleuse commune à la jeunesse de se croire immortelle !

Justin Geinoz.



LA FONTAINE DU SAUVAGE

*Tout le long de la pente, aux murs des escaliers
Croissent la mousse humide et les plantes grimpanes
Et le lierre touffu s'y mêle aux espaliers. —
Mon royaume se trouve au bas de la descente.*

*J'y suis debout, portant massue et bouclier.
Mon bassin est très vieux, l'eau suinte par les fentes ;
Mais au printemps, je vois fleurir le marronnier,
J'entends l'oiseau chanter et j'ai l'âme contente.*

*Ainsi que ces Messieurs du Conseil l'ont voulu
Mon torse, mes bras et mes jambes sont velus
Mais mon humeur est douce et mon cœur, haut placé.*

*A mes pieds déjà plusieurs siècles ont passé.
Personne ne connaît ni mon nom, ni mon âge.
Je viens des grands bois verts, je suis le bon sauvage.*

J. VOLMAR.

Lettres d'autrefois.

LE „ SURSUM CORDA ” DU PÈRE GIRARD

Un maître de l'éducation dans les écoles de Fribourg. — Grégoire Girard remercie « de toute son âme » dans une lettre admirable, la grande maison parisienne d'éditions scolaires qui entreprend la publication de son cours éducatif de langue maternelle et assure la diffusion de l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie.

Ce fut au mois d'octobre 1842, vers la fin de sa carrière que le célèbre éducateur fribourgeois, un peu las des luttes qu'il avait soutenues, un peu attristé de se voir méconnu par quelques-uns de ses compatriotes, éprouva la grande joie que procure la certitude du succès qui devait couronner son œuvre.

Une profonde satisfaction lui était donnée. Des encouragements et des hommages lui venaient de France. Un ministre de la monarchie de Juillet s'intéressait à son effort, les plus hauts fonctionnaires lui tendaient une main secourable, le Conseil royal de l'instruction publique lui accordait sa protection et une grande maison de librairie lui annonçait qu'elle était disposée à entreprendre la publication de son *Cours éducatif de langue maternelle à l'usage des écoles et des familles.*

Dans une lettre datée de Fribourg, le 18 octobre 1842 (Grégoire Girard avait alors 77 ans), ce grand ami de la jeunesse nous livre toute sa pensée sur le noble but qu'il poursuit, sur les oppositions qu'il rencontre, qu'il veut ménager parce que sa vaillance espère les vaincre encore, et entrevoit le triomphe définitif qui assurera à l'œuvre la durée qu'elle mérite.

On ne lira pas sans émotion cette lettre d'un vieillard que la lutte n'a pas aigri, et dont l'âme tressaille joyeusement dans le réconfort des heureuses éventualités qui lui sont annoncées. Elle est adressée par le vieux Cordelier au grand ami qui lui prête généreusement l'appui de ses conseils et sa collaboration dévouée, à Louis Michel, le directeur de la *Nouvelle Bibliothèque d'éducation* (rue Garancière n° 12 à Paris, nous dit la suscription de cette lettre pliée à l'ancienne mode) à qui il a confié ses manuscrits et qu'il prie, en l'embrassant « de toute son âme » d'atténuer les expressions trop vives dont il a pu se servir, à l'égard de ses adversaires, en des préfaces peut-être trop combattives.

« Fribourg en Suisse, le 18 oct. 1842.

« *Monsieur et très cher ami,*

« J'ai lu et relu la lettre que M. Rappet m'a adressée de Paris, le 10 courant. Je commence par vous remercier du fond de l'âme des peines que vous avez prises pour préparer la publication du *Cours éducatif de langue maternelle*. Il n'y a que l'intime conviction de coopérer à une bonne œuvre qui puisse inspirer le courage nécessaire pour une semblable entreprise ainsi que le récompenser dignement. Les intéressés aux *grammaires de mots* s'irriteront d'une nouveauté qui ne favorise pas leur amour propre et leurs spéculations, mais ils auront contre eux la bonne vérité, les amis sincères de l'éducation, les pères et les mères qui le sont de cœur et d'âme. La lutte même sera favorable au triomphe de la vérité, parce que l'opposition la fera connaître et apprécier.

« Notre position devant l'ennemi nous commande une grande prudence et nous serons doublement obligés de la consulter; une fois, dans l'intérêt des générations naissantes que nous pensons servir et au surplus pour ne pas compromettre la maison de librairie qui veut bien faire l'avance des fonds nécessaires à la publication. Je vais, sous ce double rapport, vous communiquer les pensées qui me sont venues à l'esprit depuis la lecture de la lettre de M. Rappet.

« 1° J'avais dédié l'ouvrage préliminaire à M. Cousin, comptant sur son crédit. J'étais dans l'erreur. M. Cousin

devait me répondre comme je le lui avais expressément demandé en juillet. Il garde le silence et ce silence est pour moi un refus motivé n'importe comment. Veuillez donc arracher cette dédicace intempestive. J'en écrirai plus tard à M. Cousin.

« 2^o M. Rendu qui a eu la bonté d'entendre lire et de lire ensuite l'ouvrage préliminaire demande des omissions, des additions et quelques changements de ce qui se trouve dans le manuscrit. Je vous prie de faire droit à ses demandes. Elles sont, sans contredit, dans l'intérêt de la chose et dans sa haute position, il sait mieux que moi ce qui peut servir notre belle cause et ce qui peut lui être nuisible.

Je n'ai relu le manuscrit qu'aux endroits que nous m'aviez indiqués à Fribourg, comptant que partout ailleurs il était fidèle. Le temps ne m'a pas permis de tout revoir et il se peut que des taches relevées par M. Rendu ne m'appartiennent pas. Les grammaires que j'ai trouvées en défaut ont été approuvées par l'Université. Cependant, je ne suis point en contradiction avec elle, puisqu'elle n'a pas eu l'éducation en vue dans ses jugements, mais uniquement la langue. Sous ce rapport, je n'ôte rien au mérite des grammaires qu'elle a *permis* d'employer dans l'instruction publique. Je dis *permis*, car ces grammaires sont bien différentes dans l'étendue, la méthode, etc. L'Université ne s'est encore prononcée pour aucune et encore moins sur le principe à suivre dans l'instruction de la jeunesse. Ce n'est donc pas se mettre en opposition avec elle que de lui proposer un travail rédigé d'après un principe que personne n'aurait le front de combattre ouvertement, parce qu'il se compromettrait.

« A l'égard des omissions que M. Rendu a trouvées dans l'ouvrage préliminaire, je ne saurais croire qu'elles se rapportent aux *articles définitifs de la foi catholique* que j'ai expressément omis, non seulement pour ne pas transformer de simples régents d'école en catéchistes, ce qui ne doit pas être, mais aussi pour me rendre utile à la jeunesse protestante, à l'exemple de Celui qui fait lever son soleil sur tous les hommes. Je n'aime que le prosélytisme en grand et je m'en occupais déjà à Berne où dès l'an 1799 j'ai paru comme premier curé catholique depuis la réfor-

mation. Un gouvernement comme celui de France ne serait-il pas intéressé à ce que la population protestante soit aussi élevée d'après les vues et les préceptes évangéliques et se rencontre en cela dès l'enfance avec la population catholique ? Je le crois et je compte sur son appui. Le moins qu'il puisse faire, c'est de permettre une grammaire chrétienne à côté d'autres qui souvent pourraient servir aux juifs, aux mahométans et même aux payens.

« M. Rendu peut avoir désapprouvé l'appendice qui concerne l'éducation des mères de familles par M. Aimé-Martin. Le dernier livre de l'ouvrage est sans contredit répréhensible sous divers rapports, quelque bon que soit l'ouvrage pour son principe et le fond. Si cela est, retranchez cet article, mais veuillez me prévenir à temps afin que je puisse placer ailleurs le monument que j'ai pensé ériger au chanoine *Fontaine* qui a si bien mérité de nos écoles. D'un autre côté, veuillez adoucir ce que j'ai dit de M. Roselly de Lorgues au sujet du rôle qu'il me fait jouer dans son *Livre des Communes*. Cet homme a de l'exaltation ; il aime le roman, mais il sera des nôtres, tout son livre me l'assure.

« 3^o Au sujet de la publication de mes manuscrits, je crois qu'il faut d'abord s'en tenir à celle de l'ouvrage préliminaire sur l'enseignement de la langue, etc. et attendre au moins trois mois avant de publier autre chose. C'est l'avis que vous m'avez donné à Fribourg et je le trouve très sage, car il faut d'abord que le public se prononce sur le principe et pour lui avant que l'on commence l'impression des livres élémentaires.

« Quant au mode de publication, j'ai été charmé d'apprendre que vous vous soyez rangé à notre avis et que MM. Langlois et Leclercq veuillent bien s'en charger, mais cela, comme je l'ai marqué à M. Rapet à Paris, n'exclut point les souscriptions que vous aviez proposées et qui deviendront une garantie de plus pour ces messieurs. Il est même de notre devoir d'en recueillir tout au moins pour l'impression des livres élémentaires, afin que le débit en soit en partie assuré.

« Pendant l'espace qui s'écoulera entre cette impression et celle de l'ouvrage préliminaire, vous aurez le temps de revoir les manuscrits où votre nom sera apposé.

« On pourrait, dans l'intervalle, imprimer, si vous le jugez à propos, la *première instruction pour les enfants* dont j'ai remis les deux dernières parties à M. Rapet. Il me dit vous les avoir laissées à Paris. Mais il faut d'abord que vous ayez la première partie que j'ai refaite et que je vais corriger en l'écrivant de suite, car elle n'existe encore que sur de petites feuilles séparées et numérotées. Cette *première instruction* est une préparation au cours éducatif de langue et elle est destinée à accompagner les éléments arides de lecture, d'écriture et de calcul. Elle est calculée sur l'âge de six à sept ans et au-delà. Sous ce rapport essentiel, elle fait suite aux *Modèles de leçons pour les Salles d'Asile*, que MM. Langlois et Leclercq ont eu la bonté de m'envoyer, il y a trois jours. Je les ai lus avec empressement. La première série, parlant de la Bible, annonce clairement l'origine anglaise de la collection. Ces leçons parlent de la foi qui est toute naïve dans l'enfance. Elle ne fait encore que croire sur parole. Les élèves que j'ai devant moi, passant l'âge de six ans, s'avancent vers l'âge de la raison, mais l'*instruction première que je leur destine* a en vue l'avenir qui les attend, j'ai cru devoir y mettre la raison dans les intérêts de la foi. Mon travail, n'exclut point celui que l'on a fait pour les salles d'asile. Je désirerais même qu'il précédât le mien. Veuillez, quand vous en aurez l'occasion, être l'interprète de ma reconnaissance auprès de MM. Langlois et Leclercq.

« D'après mon calcul, l'impression des trois cahiers de la *première instruction* pourrait suivre d'assez près la publication de l'ouvrage préliminaire et paraître ainsi pendant que l'on débattrait la grande question sur la tendance éducative que nous pensons donner aux leçons de langue dans les écoles et les familles. Comme cette première instruction n'a rien de commun avec les grammaires, elle sera hors du combat, mais pourra devenir utile aux enfants qui sont si longuement chez nous aux éléments de la lecture, de l'écriture et de l'orthographe. Son admission au Conseil royal sera facile, puisqu'elle n'y trouvera pas de contra-

diction. Du moins je le pense ainsi. Attendez, cependant, que vous puissiez la faire voir tout entière et dès le commencement. Avec le suffrage de M. Rendu et de M. Guenau de Mussy elle se présentera avec avantage devant la commission du Conseil royal.

« Pour obtenir l'approbation ecclésiastique de cette instruction, il faudra faire observer qu'elle n'est point faite pour éliminer le catéchisme, mais pour le préparer. c'est à cela qu'elle a servi dans mon ancienne école où elle a été conservée après moi.

« J'ai parlé dans l'ouvrage préliminaire de M. Roselly de Lorgues à l'occasion du *Livre des communes* où il me fait faire des prosélytes en détail avec un zèle très ardent. J'ai fait du prosélytisme *en grand* à Berne où j'ai été pendant six ans le premier curé catholique depuis la réformation. C'est un rapprochement que j'ai cherché dans l'opinion publique de cette ville où le catéchisme de Heidelberg nous avait indignement calomniés depuis longtemps. M. Roselly de Lorgues dans son roman n'a pas exprimé la vérité sur ce point. Cependant, je vous prie d'adoucir autant que vous pourrez les expressions dont je me suis servi pour ne pas blesser un homme qui, au fond, veut aussi l'éducation dans les écoles. J'ai déjà parlé de M. Roselly, mais j'ai cru devoir y revenir pour m'expliquer mieux que je ne l'ai fait plus haut.

« Je n'aurai pas besoin de vous répéter que j'ai confiance en vous. Nous avons le même but et vous connaissez beaucoup mieux que moi ce qu'il convient de faire ou d'omettre pour l'atteindre. Moi, je tiens au fond de la chose et non pas aux petits accessoires qui l'accompagnent. Sur ce point tranchez comme vous le jugerez convenable.

« Je finis cette longue lettre en vous embrassant de toute mon âme.

« Tout à vous.

Grég. Girard. »

« P.S. — Je vous ai adressé un membre du parlement anglais, M. Cooper, ami de M. Kai, secrétaire du Conseil royal d'éducation à Londres. J'ai promis à M. Kai un exemplaire de l'ouvrage préliminaire, et M. Cooper devait vous dire où il fallait le faire remettre à Paris. »

On aura remarqué dans cette lettre le caractère interconfessionnel que le Père Girard, — ancien curé catholique de Berne, « le premier depuis la réformation », — entendait donner à son enseignement. Ses contradicteurs en prirent ombrage et s'alarmèrent d'une « neutralité » qui pouvait conduire au libre examen et qui est devenue de nos jours en France le prétexte d'une « laïcité » perfide excluant Dieu de l'école et autorisant les plus coupables abus de la propagande libre-penseuse.

Les 80 000 instituteurs ralliés au socialisme qui dispensent aujourd'hui à la jeunesse française les éléments d'une instruction athée nous démontrent amplement le danger d'un semblable relâchement des principes de l'instruction et de la morale religieuses.

Certes, le Père Girard ne pensait pas que de tels abus pouvaient se commettre et que les « omissions » imprudentes qu'il préconisait finiraient par engendrer sous l'impulsion des Jules Ferry, des Paul Bert et autres Herriot, le triomphe du matérialisme et de l'athéisme. Il favorisait l'enseignement religieux par l'admission dans les écoles des catéchistes des églises chrétiennes. Il ne voyait pas les périls auxquels seraient exposés les dogmes et croyait au progrès indéfini dans la liberté et la tolérance. C'est son excuse de grand éducateur et de patriote.

Le cri de son cœur jaillit de cette lettre qui nous paraît renfermer le testament pédagogique du célèbre moine dont Fribourg s'honorera toujours comme d'une de ses plus pures gloires.

H. F.

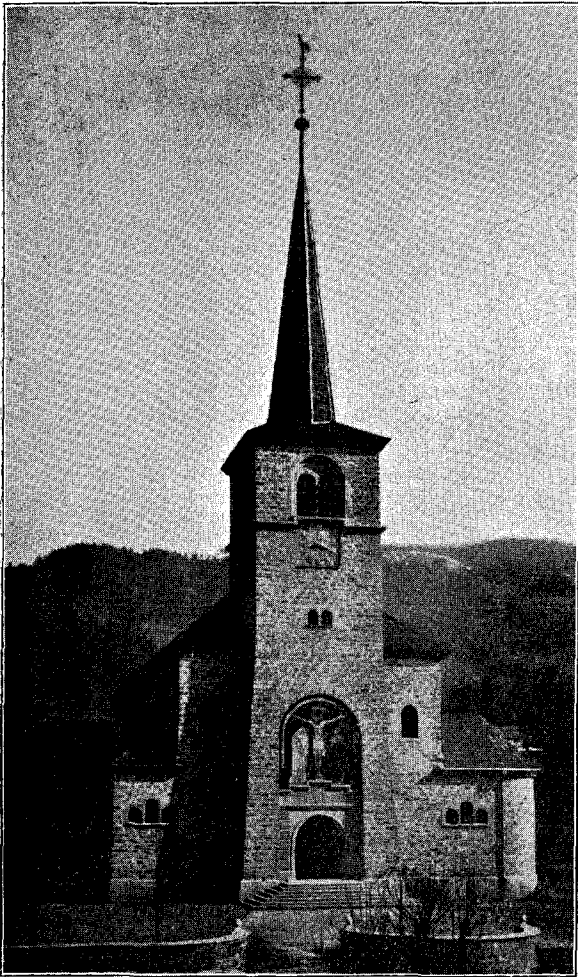
LA NOUVELLE ÉGLISE

Sur les pentes occidentales du Nirmont, au pied de ce Moléson, si souvent gravi, si aimablement célébré dans nos chansons, le village de Semsales répand le long de la route de Bulle à Châtel-St-Denis, ses trente ou quarante maisons. Entre les rails des prairies, qui montent doucement vers le nord, plusieurs fois par jour déjà, l'auto des visiteurs de l'église fait courir son gracieux nuage de poussière... L'expérience acquise par les créateurs de *St-Paul*, à Genève, doit avoir servi la *Nouvelle église*; sans être la première, elle s'affirme très admirée.

De sa terrasse, on voit s'étendre, un peu plus bas vers l'ouest, verte et riante, la large vallée plane aux bords indécis où naît la Broye; des fermes s'y espacent parmi les bosquets; plus loin, taché d'arbres et de toits rouges, c'est l'autre versant, fait de collines onduleuses aux perspectives multiples, coiffées de sapins en îlots, vertes et noires; tandis que les montagnes de Savoie apparaissent rocheuses, bleuâtres et dentelées, vers le sud, à l'œil qui suit la route descendante.

Paysage dans l'ensemble, ouvert et coloré, qui n'appelle que des impressions de prospérité tranquille. Un rien de sauvage, pourtant y demeure et s'y mêle, antique Nui-thonie, qui me remémore un instant le charme de ton nom...

Faisons demi-tour. De son pied qui s'élargit et s'évase en bas, vous verrez le clocher s'élever sur vos têtes, allégé, s'appuyant comme une sorte de contrefort au fond de collines qui le bordent en arrière. La pierre apparente dont il est bâti provient de ces collines mêmes. La flèche rustique couverte de tuiles qui le surmonte, en porte la hauteur à 50 mètres. Une nef étroite le double et le déborde de peu, mais qui s'étale au-dessous en d'amples bas-côtés.



La façade de l'église.

La façade a un beau caractère de robustesse équilibrée. L'œil, de loin, en mesure mieux l'élévation, et mieux la largeur de près.

Le pays de Fribourg n'est-il pas tout entier pays de jolies constructions ? Enclave attique au milieu de plus pesantes contrées, ne s'est-il pas distingué toujours par l'air avenant et la diverse élégance de ses demeures ? Une influence du goût français marquait cependant son architecture, depuis trois siècles. De ce fait, il y était moins facile d'y bâtir du nouveau. Louons M. Dumas, de Romont, architecte moderne et fribourgeois, d'y avoir pleinement réussi. L'église de Semsales n'a rien de français. Son style nouveau, robuste et rustique, présente une élégance ancienne. Les volumes s'y équilibrent en solides rapports de géométrie, calculés. Le style de M. Dumas doit quelque chose à l'époque romane, sans en être. Il modernise prudemment, avec invention, interprétant le passé.

En témoignage, si, avant d'entrer à la *Nouvelle église*, vous avez quitté un instant sa terrasse par l'un des trois passages qui donnent accès à la route — bordés de murs bas en maçonnerie, arrondis aux entrées et garnis de boules de pierre — vous aurez remarqué qu'elle contraste et s'assortit en même temps avec les constructions du village. Village, parmi ses pareils, de simple grâce et d'accueil : ici, l'ancienne maison fribourgeoise, crépie en couleur, sous un haut toit à deux pans, couvert de lattes minuscules, grisailantes, qui de loin ressemblent au chaume ; ailleurs, la maison de pierre, enfouie comme les autres, comme l'Eglise, sous son grand toit ; la couverture est de tuiles, pareille à celle de la nef ; un bout de visière bonhomme est rabattue sur sa nuque et sur son front. Les fenêtres, entourées de vigne vierge, y sont jolies, montrant des étages de géraniums. Enfin, entourées de jardins, moins nombreuses et plus hautes, quelques villas aux façades blanches, aux volets verts, présentent des rangées de fenêtres encadrées, modestes dans leurs dimensions, d'un grand charme.

Rien ne nous presse, admirons à loisir... et puis revenons à notre point de vue de la terrasse.

Au-dessus de la corniche du clocher, un arceau de molasse contient deux fenêtres jumelles en arc, barrées de trois volets de bois inclinés. Dessous, l'horloge est carrée. L'heureuse ! on lui a fait grâce du cadran d'émail ; les aiguilles d'or courent sur des chiffres d'or ; à même la pierre. A hauteur de la nef, on voit encore au clocher deux fenêtres jumelles en arc, plus petites, et à son pied, un beaucoup plus grand arceau contient, en deux moitiés : le porche d'entrée, surmonté d'un champ à deux corniches ; et une vaste décoration en couleur *La Crucifixion*, que nous examinerons plus tard.

Dans les bas-côtés, une rangée, de part et d'autre, de trois petites fenêtres accolées, celle du centre plus haute. Notons que la petitesse et rareté relatives des ouvertures, trait des styles primitifs, a le bon effet de souligner le robuste de la construction. Sur la façade nord, par exemple, dans la longueur du bas-côté qui a dix-huit mètres, nous comptons six fenêtres en arc seulement, et trois demi-fenêtres pour la nef qui domine.

A l'extrémité, vers le chœur, le mur porte dans un médaillon une *Vierge à l'enfant* assise, la robe autour des genoux abondamment drapée, les traits larges, rustiques, rose et bleue, mélancolique sans fadeur, due au peintre fribourgeois Vonlanthen. Fidèles à cette autre leçon des époques primitives de l'art, on n'a point oublié à Semsales de décorer l'extérieur de l'église aussi.

Quelques pas encore et à l'endroit où le chœur vient s'attacher à la nef — un peu moins élevé qu'elle, demi-circulaire — une chapelle quadrangulaire fait saillie (*Chapelle de la Ste Vierge*), sorte de transept abrégé, couvert à la suisse d'un toit de tuiles en auvent. Nous tournons le chœur. La sacristie, de construction pareille, tient sur la façade sud l'emplacement symétrique ; un porche ou promenoir élégant, de trois arches sur colonnes, la prolonge parallèlement au mur.

Il nous reste à étudier dehors, au-dessus du porche, la seconde des décorations de couleur qui fleurissent l'extérieur de l'église — cette très importante *Crucifixion* (1926) du peintre italien Gino Severini, artiste déjà célèbre, na-

guère cubiste, aujourd'hui moderne toujours, mais revenu à la tradition classique, et dont on ne peut trop louer la rare pureté de goût, l'inspiration grave et haute.

Au-dessus d'une corniche dessinant deux gradins symétriques, dont l'un porte, à gauche, Marie, l'autre, à droite, Jean, et dominés par un gradin central plus élevé où la croix se dresse; à l'intérieur d'un cadre à deux filets, brun-rouge et gris, imaginez en guise de fond un vaste champ en arceau, de couleur bleu-marine.

Sur ce fond sonore et simple, les trois figures s'enlèvent, très amples, très hautes et très symétriques. Mais, tandis que la Sainte Vierge, en jaune clair, baisse la tête, cachant dans son manteau le bas de son visage en pleurs, saint Jean, lui, en robe orange presque ensevelie sous un manteau vert, les mains jointes, relevant les yeux avec sollicitude, regarde vers Elle...

On ne saurait traduire en mots l'ardente concentration de vie, la simple, haute et rude noblesse de ces visages, aux traits sommaires. Quel royal sourire flotte sur le visage du Christ! Dans quel sommeil s'est-il endormi, de paix et de miséricorde! Mais aussi, quelle angoisse plisse sa lèvre bleue! Ses bras s'ouvrent... comme des bras s'ouvrent, sans tache sanglante. Sa poitrine héroïque est sculptée. Ses jambes reposent détendues, les pieds croisés, cloués. Espérance et Douleur! TOUT EST ACCOMPLI.

Au-dessous, quinze petits sujets, alternés d'ornement et de figure, gravés en creux dans le grès, les creux peints en rouge, encadrent le porche d'entrée. L'art généralement sévère et surveillé de l'auteur s'y détend, s'y amuse un instant, de quelques traits de saveur pittoresque et spirituelle bonhomie. Sur la porte, par exemple, une *Résurrection* nous montre un Christ du type angelicien, debout sur le tombeau, dans l'ovale rayonnant d'un nimbe, magnifique. Mais, à côté, certain soldat très-romain est tombé benoîtement sur son séant, dans une pose très-parlante et très-naïve...

De chaque côté de la *Résurrection*, deux vignettes symboliques. Puis, à gauche du porche: *Saint Pierre reçoit les clefs*; *La Fuite en Egypte*; *La Nativité*; à droite: *La Résurrection de Lazare*; *Jésus et la Samaritaine*; *L'Adoration*

des Mages. Les sujets ornementaux comportent un encadrement de rinceaux avec fleurs. Ils montrent au bas et au milieu du cadre, ici, la couronne d'épines, là, les clous, les clefs, ou les colombes, ou l'étoile.

Or, ne résistons plus longtemps à l'appel des beautés de l'intérieur. La grille de fer forgé est tout justement ouverte et repliée en ce moment, au-dedans du porche. On remarquera que cette nouvelle composition de M. Dumas s'orne de carrés debout sur la pointe, à quatre croix d'or. Parmi les motifs librement géométriques qui les relient dominant le demi-cercle et la pointe de flèche. Le X et le P, d'autre part, initiales grecques du mot *Christos*, se répondent à la grille de la *Chapelle Ste-Anne* à droite, et l'on admirera le parti décoratif qui en est tiré.

Quant aux murs de l'entrée, et à la voûte, point très haute, la couleur rustique et forte dont ils sont peints constitue un des éléments de l'harmonie, simple, mais attentive, qui anime tout l'intérieur de l'église: brun-rouge, en cet endroit, varié de filets et d'ornements en blanc. Au sommet, un médaillon jaune pâle montre la symbolique Etoile d'or, dans une plus grande étoile verte.

A l'opposé des tendres fondus et des fadeurs saint-Sulpiciennes, les artistes de l'*Eglise Nouvelle* pratiquent le goût des couleurs pures et tranchées, on pourrait dire, architecturales.

Mais surtout, nous avons ici à main droite, une inscription murale, émouvante dans sa concision, que je transcris, telle qu'on la peut lire en lettres d'airain, au centre d'un arc de pierre :

*La Nouvelle Eglise de Semsales
a été construite de 1922 à 1926.*

*Elle a été consacrée
par S.G. Mgr Besson,
le 7 octobre 1926.*

Domine dilexi decorem domus tuae.

Seigneur, j'aime la beauté de ta maison. Oh, la très apte et très charmante devise d'art et d'amour pour une église chrétienne ! Elle contient aussi une exhortation. Elle invite la pensée à quelque élan vers une nouvelle beauté chrétienne

de l'avenir, en même temps qu'à un retour en arrière sur le présent effort accompli. Le lecteur, le visiteur, devinent que l'entreprise de cette construction, si peu de temps après la guerre, après la paix veux-je dire, ne fut pas entièrement facile. L'année 1926, ci-dessus commémorée, marque en effet l'issue d'une sorte de bon combat pour *la vérité de l'art sacré*. Et la vérité de l'art sacré devait trouver un allié sûr, en bonne logique et sentiment, dans la *vérité du culte même*. Elle le trouva. Souhaitons pour l'illustration de notre pays, que beaucoup d'entreprises analogues le trouvent au même degré.

Si la piété, avant tout, veut être vraie, qu'il me soit permis de rappeler en simple écrivain, qu'un mouvement universel entraîne dans le même sens les arts sacrés, depuis vingt ans, à la recherche d'une vérité meilleure.

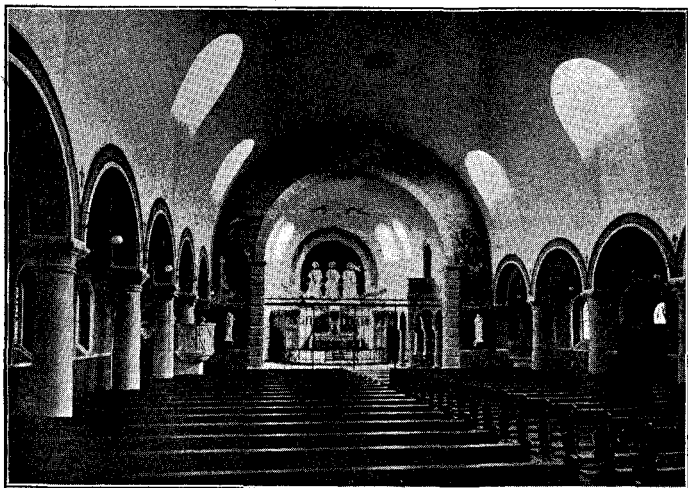
Inversement, si l'art sacré, du fait de cette grande activité novatrice, parmi ceux qui aiment la vie, montra qu'il l'aime éminemment, la piété, je m'en assure, n'entendra pas rester en retard avec lui.

Ne cachons point qu'il fallut pour l'achèvement de l'église de Semsales, ce très brillant ouvrage, désormais lieu de visite de la part des connaisseurs et fierté légitime d'une paroisse, beaucoup d'humble confiance au début, beaucoup d'idéal, de solidarité intelligente et d'abnégation. Il y eut même des moments de soumission nécessaire, auxquels personne ne se déroba. Au bas de toutes les feuilles de dessin qui servirent d'études à ces peintures, et que je me représente aujourd'hui, périmées, en quelque fond d'armoire; au bas de tous ces registres de comptes, de tous ces plans, ces lavis, ces devis, souvent déchirés, rétablis, corrigés, on pourrait écrire sans hésiter: hardiesse et prudence. Une sorte de projet-promesse, en approchant l'exécution plein d'espérances et d'attrait, mais, au début, d'incertitudes et de responsabilités, a triomphalement réussi. Voilà qui mérite de faire envie à d'autres paroisses, d'autres pasteurs d'âmes, d'autres groupements d'artistes.

Le constructeur de l'église, M. l'architecte Dumas, par la force des choses, eut une grande part dans la conception et la conduite des travaux. Il sut l'emporter, en premier lieu, dans un concours, entre architectes fribourgeois, qui

réunit dix-huit concurrents; il sut établir le programme des travaux décoratifs qui, offerts aux artistes en un deuxième concours international limité, intéressèrent M. Severini, le conquirent et furent conquis par lui; il sut calculer... coordonner... entraîner... Mais pourquoi plaider davantage. Entrons donc!

Demi-sphère d'or pâle, lumineuse, le chœur, au loin, attire d'abord les regards. Du seuil même de l'église, on dis-



Vue de la nef et du chœur.

tingue fort bien au-dessus de l'autel, semblables selon la tradition, les trois divins personnages en blanc, assis sur un trône au grand dossier noir, qui forment le centre de la décoration principale de Severini, *La Trinité*. Au-dessus, la voûte se creuse, peinte de jaune clair et portant le pélican au sommet, dans un médaillon bleu. Deux paires de fenêtres, groupées en vis-à-vis, taillées en biseau dans la naissance de la voûte, répandent sur l'ensemble un jour idéal. Et l'on voit aussi le retable en bas, derrière la grille, petit édifice à corniches, en hémicycle, de deux mètres

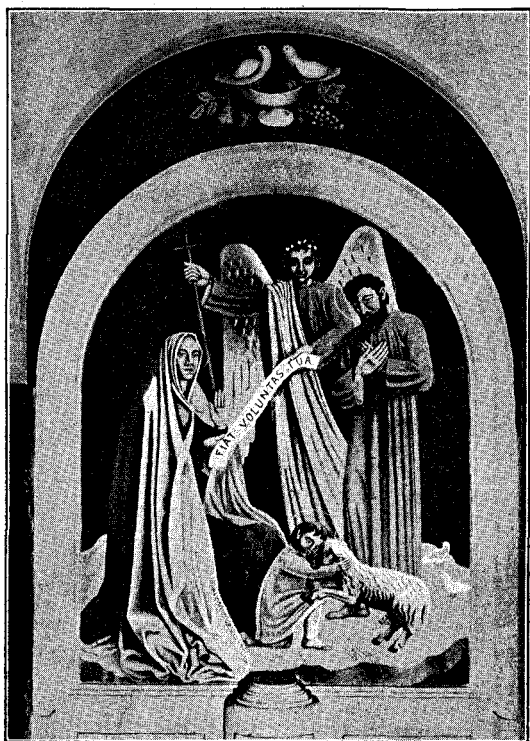
environ, — au-delà d'un maître-autel de pierre, qu'orne la croix d'or dans un encadrement de filets d'or et de moulures.

Un grand arc de molasse en plein cintre sépare le chœur de la nef. Les champs qui le rejoignent au mur ont été peints par Severini d'un *Saint Nicolas*, à gauche; d'un *Saint Sébastien* à droite, les patrons de la paroisse; et d'un *Agneau* entouré de rinceaux fleuris, à la clef de voûte. Le fond en est bleu-marine, comme celui de la *Crucifixion* et ce bleu compose le deuxième des éléments dont l'harmonie générale des peintures est faite.

Dans la nef, qui a dix-huit mètres de longueur, nous l'avons dit — le chœur en a huit — les bancs sont d'un brun rouge foncé; un rinceau noir en borde les montants. Ils reposent sur un pavement de même couleur, mais plus clair, où, sur des catelles en relief, alternent les motifs du *Poisson*, signe de ralliement des premiers chrétiens, de l'*Ancre*, symbole de l'espérance, et de la *Croix*.

Mais la beauté essentielle de la nef, d'une part, est dans ses proportions, trapues; de l'autre, dans l'élégance contrastée des arcs sur colonnes qui la séparent des bas-côtés. Tandis que les arcs, en effet — décorés aux archivoltes d'animaux dans des cartouches, et d'acanthes, sur fond brun-rouge, — montrent de la légèreté, un dessin svelte et pur, les six colonnes de molasse qui les portent, sans lourdeur, sont plutôt robustes. Elles ont des chapiteaux carrés qu'une recherche décorative, comme dans ces très vieilles églises où les colonnes empruntées à des ruines antiques ne sont pas du même type, a faits tous différents. Les uns, sobrement, s'incurvent aux angles; d'autres, portent une arête curviligne, très simple. Et ici, la voûte d'un bleu léger, en largeur étendue, s'anime de trois médaillons dorés, portant le triangle rayonnant, la colombe et la croix. Trois ouvertures, sur chacun de ses flancs, l'éclairent. Leur forme en biseau, comme dans le chœur, car elles s'insèrent aussi à la naissance de la voûte, compte parmi les trouvailles architecturales de M. Dumas. Elles s'entourent, au sein de la pénombre intérieure, d'un joli halo de lumière.

Les bas-côtés dans le plan de cette église, conçus comme des passages dépourvus de bancs, ont cédé quelque chose de leur ampleur à la nef. Les murs, pareils à ceux du porche, y sont peints de brun-rouge, relevé de filets et d'ornements



G. Severini: La Sainte Famille.

en blanc. Mais leur douze vitraux surtout, qui enferment en compositions régulières de petits cartouches à figures, dans de somptueux encadrements décoratifs, font retentir parmi la gravité de l'ensemble une note éclatante de couleur. Complétés par ceux de la *Chapelle de la Sainte Vierge* et de la *Chapelle Sainte-Anne*, que nous verrons plus

tard, ils constituent l'un des beaux trésors de la *Nouvelle église*.

Quelques nuances varient leur unité, cela va sans dire. Nous trouverons d'abord à droite, côté sud, ceux de M. E. Dunant, verrier à Genève. L'artiste a traité ses cartouches adroitement, dans une manière plus libre et plus floue, quand ses ornements paraissent plus minutieux et plus également brillants. Le premier vitrail représente *Saint Maurice* à la tête de ses troupes, dans un cadre de rinceaux accolés, sur fond rouge et bleu, puis la conversion et le martyre du saint; le deuxième, *Saint Bernard de Menthon*, sa fuite, la ruine de la statue de Jupiter, et la fondation de l'Hospice en 970, au milieu de palmettes cernées de jaune. Dans le troisième, on voit en une double bordure d'acanthes encadrée de bleu, l'apparition de la Vierge à *Saint Louis de Gonzague*, la communion du saint et sa mort parmi les pestiférés qu'il visite. Le *Repentir de Saint Pierre*, demi vitrail sur une porte, s'entoure de feuillages en spirale. Des oves enlacés décorent la fenêtre qui raconte *Saint François de Sales* au chapitre de Genève, sa dévotion à la Sainte Vierge et ses prédications en Savoie. *Sainte Cotelle* ensuite. Et c'est enfin parmi des faisceaux, que l'émouvante image se déroule de la carrière de *Saint Vincent de Paul* : il est vendu comme esclave; il rame sur les galères; il fonde la congrégation des Filles de la Charité.

Le progrès de notre visite nous amène à l'extrémité du bas-côté sud, devant l'autel dédié à saint Joseph que surmonte une fresque de *La Sainte Famille*, par Severini. Une fleur d'or en avive la pierre au centre, dans un cartouche à moulures. Forme pleine, en ronde, le tabernacle est clos d'une porte en bronze doré, où l'on voit, symbole de l'eucharistie, le pélican abreuvant ses petits du sang de sa poitrine. Le crucifix, sur une demi-sphère en laiton, porte un Christ aux formes allongées, la tête penchante, sous une auréole d'or pleine. Un retable en bas relief, avec des figures d'assez grande échelle, dans le goût primitif que nous avons appris à connaître, présente à gauche l'*Atelier de Nazareth*, à droite, la *Mort de saint Joseph*.

Outre ce même accent primitif, qui rappelle tantôt l'époque byzantine, la romane ou celle des catacombes, une

gravité austère, nous l'avons dit, caractérise les ouvrages de M. Severini. Tandis qu'il avait individualisé davantage ses trois figures de la *Crucifixion*, il répand ici cette gravité sur l'ensemble de sa fresque. Ne croyons pas qu'elle exclue l'élégance ou la finesse. L'artiste donne à la *Sainte Famille* un fond noir velouté, troisième tonique de sa couleur, d'une sonorité puissante. Mais, que de légèreté dans le gris des ailes de l'Ange ! Habillé de vert, il se couronne de myosotis, un manteau bleu tombant de son épaule. La Vierge, auprès, la tête droite, le regard ferme, noble comme une reine, avec l'ange tient la banderole qui porte : *Fiat voluntas tua*. Vous lirez la simplesse de l'ouvrier, par contraste, dans la plus rude figure de saint Joseph. A leur pied, Jésus en robe mauve, un genou en terre, embrasse le col de l'Agneau. Tendresse cruelle ! C'est le premier présage de Sa vocation.

Au-dessus, deux blanches colombes sont au bord d'une coupe blanche, Fontaine de Vie, garnie de raisins violets, de poires, d'abricots rosés. Ici, plus qu'ailleurs, la couleur de Severini fait penser à ces coffrets antiques, faits de blocs assemblés de matières fines, comme on en voit au Trésor de St-Maurice : le marbre, le jaspe, le lapis-lazzuli, l'agate et la cornaline.

Allant maintenant à gauche, vers le chœur, nous parvenons devant *Saint Sébastien*, visage tourmenté sur un corps d'athlète immobile, protecteur des premiers croyants, fresque d'un style analogue à la précédente.

Mais il y aura, au contraire, plus de grandeur ordonnée et plus de solennelle majesté, dans la peinture à la détrempe de la *Trinité*, qui occupe le fond du chœur. J'y relève un caractère monumental. Par rapport à la souveraine immobilité du Père, un imperceptible mouvement détache les figures du Fils et du Saint-Esprit, les incline vers le dehors, anime leur regard et leur front. Les trois robes de blancheur galonnées d'or s'ombragent d'un vert délicat. Le dossier sombre du trône accuse leurs silhouettes. Un champ de ciel noir, ponctué de rose, de vert et de mauve, s'élève en arrière. Et c'est un arc de triomphe que les trois bandes, qui se recourbent alentour, d'anges debout, aux

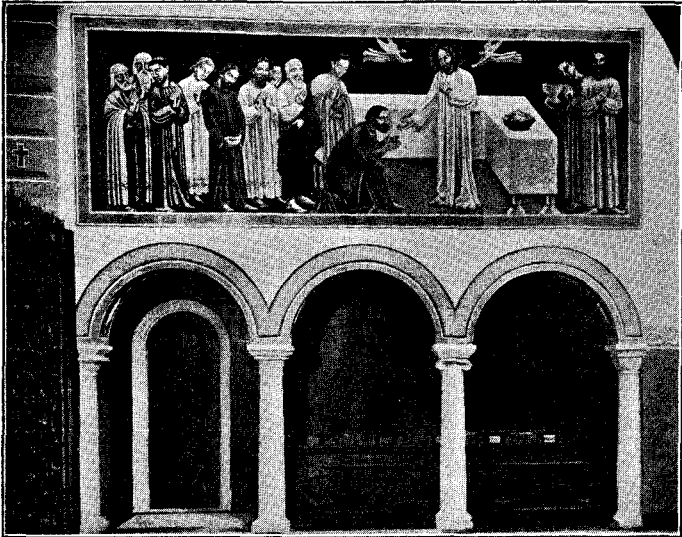
ailes pointues, aux mains jointes, la première bleu-violette, jaune la deuxième et la troisième bleu-pâle. Plus haut, dans la courbure de la voûte, deux plus grands anges volants, les genoux pliés balancent des cassolettes. Deux fenêtres



Le chœur; G. Severini: La Trinité.

proches, de part et d'autre, aux légers dessins noirs, dans un cadre de demi-cercles inégaux, bleus et roses, qui chevauchent, œuvre d'Alexandre Cingria, créent cette lumière claire et pure dont le chœur s'orne et s'illumine. Enfin, d'autres anges encore, au pied du trône, invention charmante, soutenus d'un vol léger, soulèvent et ravissent toute l'image dans l'éther.

Notre illustration décrira mieux que les mots l'élégance du petit édifice demi-circulaire, derrière l'autel, qui porte en guise de *retable*, mosaïque de Severini, l'image des *premiers martyrs* du christianisme, c'est-à-dire, de droite à gauche: Saint Paul; Saint Clément, pape; Sainte Lucie; Saint Jacques; Sainte Félicité; Sainte Perpétue; — Saint



G. Severini: La Sainte Cène.

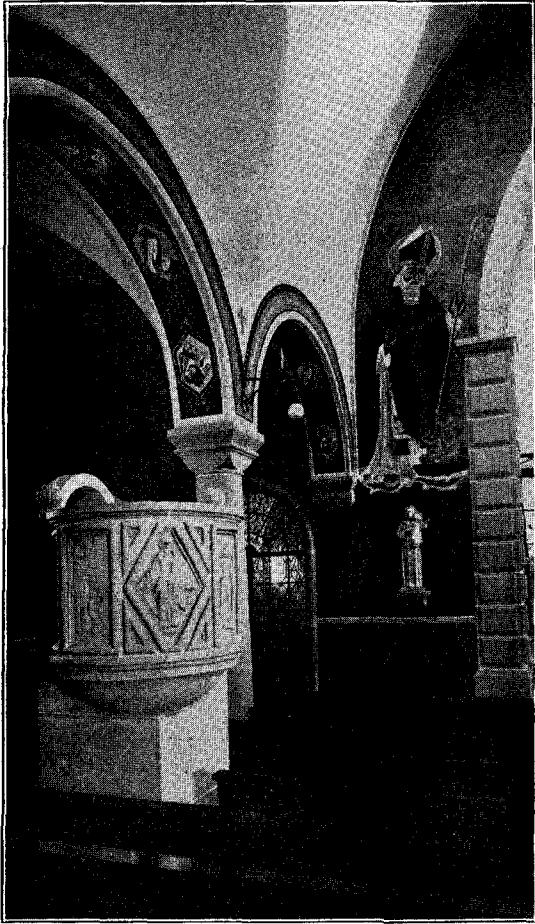
Laurent, diacre; Sainte Agnès; Saint André; Sainte Cécile; Saint Lin, pape; Saint Pierre. Sur le maître-autel, fleuri d'une croix d'or au centre, le tabernacle conserve la même forme en rotonde qu'à côté, mais une niche à coupole fort élégante — recelant un crucifix, par M. Feuillat, de bois, de bronze et d'émail — le surmonte sur deux pilastres. De M. Feuillat également, les émaux, sur la porte du tabernacle, qui représentent la *Fraction du pain*, et les chandeliers de bronze doré, que composent en beaux volumes une boule sur une demi-sphère. Et l'on doit encore à M. Dumas la balustrade basse, ornée du calice

et de l'hostie rayonnante, qui ceint la marche inférieure de l'autel ; ainsi que la grille du chœur, où se retrouvent en plus grand les motifs du X et du P.

Tournons les yeux vers la gauche. Au-dessus des trois arches sur deux colonnes et deux pilastres qui séparent du chœur les stalles du côté nord, admirons un autre des beaux ouvrages de M. Severini, la fresque de *La Sainte Cène*. Le fond y est noir de nouveau. Les personnages se présentent non pas assis autour de la table, mais debout comme pour une cérémonie plus naïvement solennelle. Trois groupes s'espacent, superposés aux colonnes et rythmés par elles. La table est une équerre étroite et nue, portant les pains dans une seule coupe bleue. Deux petits anges encadrent la tête de Jésus, qui, très droit, dans sa robe longue, une main à sa poitrine, offre le pain de l'autre à Pierre agenouillé. Et l'on reconnaît dans le mouvement des têtes aux traits marqués, dans l'effacement des épaules et les plis parallèles des vêtements, ce style antique qui évoque les tous premiers jours de la Foi.

En face, le baldaquin fait saillie, par devant les stalles symétriques du côté sud ; il porte dans un champ vert deux vignes, sous sa corniche, et au-dessus, deux cerfs dans un champ jaune, symboles divers de l'eucharistie.

Sous le baldaquin un passage conduit à la sacristie. M. Gaeng, de Lausanne, l'a décorée dans une manière imaginative, fort originale. Quelle vigueur dans la figure de ce prêtre au teint coloré, environné de deux enfants de chœur, qui nous fait face à l'entrée. *Prêtres du Seigneur*, dit gravement l'inscription voisine, *bénissez le Seigneur*. L'image répète la présence, au for de son sanctuaire, de l'officier de Dieu. Et la voûte surbaissée, de brun-rouge, de vert de cendre, de jaune et de jaune vert, où dominent des formes onduleuses de feuillages et de flammes longues, raconte comme une sorte de rêve la beauté de la terre. Au centre, un soleil rougissant, dans un vague losange clair, couronné de ses rayons, ceint d'êtres ailés ; aux angles, comme lointain, un jeune arbre avec son feuillage, et, de tous côtés, lueurs confuses de constellations, dans cette pénombre fuli-



François Baud : La chaire ; G. Severini : Fresque de St-Nicolas.

gineuse, formes sombres d'animaux et de plantes, abrégé de l'univers¹.

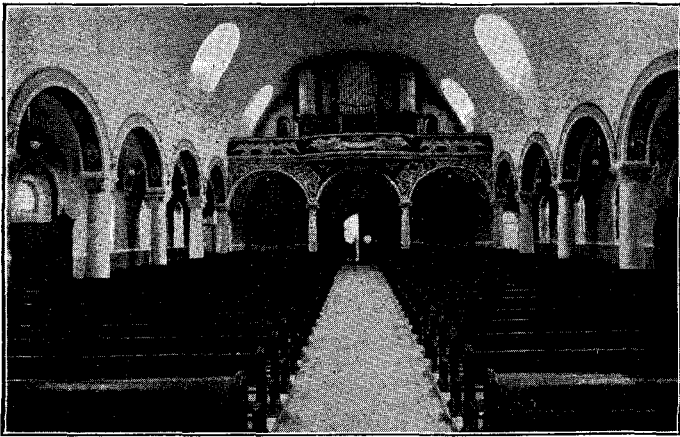
Ici, retraversant le chœur, nous nous dirigeons vers l'entrée de la *Chapelle de la Ste Vierge*, à l'extrémité du bas-côté nord. Le second jambage du grand arc qui sépare la nef du chœur nous montre au passage, en pendant au saint Sébastien de tout à l'heure, le *Saint Nicolas* de Severini. Eclat splendide de sa crosse d'or ! Hauteur souveraine de sa mitre ! En vêtements d'apparat, la tête un peu baissée, portant la barbe en longue vague peignée et blanche l'Evêque de Myre est dans l'acte de ressusciter les petits enfants. Qu'elles sont ridées, grises et maigres, les trois petites victimes, et que le sourire léger qui flotte sur le visage du saint demeure lointain, sévère et princier !

Du même endroit, nous considérerons le mieux, sous l'avant-dernier arceau du bas-côté, la *chaire* en forme d'ambon. M. François Baud en a sculpté les panneaux. Sculpture élégante et discrète, qui, pour ne point déranger, semble-t-il, un volume aux rondeurs parfaites, soulève à peine la pierre. Au centre, nous reconnaissons dans un losange le *Christ en gloire*, et sur les côtés les quatre *Evangélistes*, dans un rectangle encadré de moulures.

Avant d'aller plus loin, c'est encore le lieu, nous retournant vers l'entrée de l'église, d'admirer le chef-d'œuvre d'élégance aimable qu'ont su créer, collaborant, MM. Dumas et Severini, à la *Galerie de l'orgue*. Nulle part ne s'avère mieux, posant sur des colonnes allégées, le galbe excellent des arceaux dessinés par cet architecte artiste. La balustrade, basse, animée au milieu d'une rondeur saillante, en accuse fort justement l'étendue en largeur plutôt que l'élévation. Et quant aux orgues, souvenir ou trouvaille, divisées en cinq corps par de simples pilastres et ouvertes en haut, c'est une merveille de justesse harmonieuse. Tout est justesse, harmonie, en vérité, dans cette partie de la *Nouvelle église*. Des instruments de musique sur fond brun-

¹ Cette peinture de la voûte illustre le *Chant des trois jeunes hommes dans la fournaise*, qu'on trouve, d'après Daniel chap. 3, dans le Missel.

rouge sont peints sur l'arche du centre, tandis que des rinceaux verts et bruns s'enroulent sur les autres champs. Mais qui ne serait ravi surtout par le décor de la balustrade, rose, or et bleu, sur fond noir ? *Gloria in excelsis Deo*, deux anges volants soutiennent cette banderole au milieu des caresses du ciel, parmi d'autres plus petits, age-



Vue de la nef et des orgues.

nouillés, qui jouent, si tendres et consentants... Dans l'œuvre déjà nombreuse de M. Severini, dont pourtant nous n'avons pas fait le tour encore, c'est l'endroit de douceur.

La galerie de l'orgue, comme la décoration du chœur, est peinte à la détrempe. Une dernière *fresque* du même artiste nous attend sur la porte de la *Chapelle de la Sainte Vierge*. Cette *Mère douloureuse*, dans son plus moderne pathétique, bref poème de la tendresse humaine, raconte, par rapport à la *Sainte Famille*, un moment, un signe antérieur, de la vocation et de la vie de Jésus. A Marie, en manteau jaune doublé de vert sur une tunique grenat, et qui serre, épouvantée, le tout petit enfant dans ses bras, un ange vert, aux ailes rouges et grises, désigne, au trône lointain du

ciel, une place vide encore, à côté du Père et du Saint-Esprit.... L'accent dramatique en est émouvant. Et, vivants symboles du Présent, témoins, spectateurs agissants, deux anges aux visages, aux coiffures d'aujourd'hui, sont là, dans les angles inférieurs du tableau, qui se dressent immobiles: regardant, regardés... ce sont eux qui nous appellent !

Voici la *Chapelle de la Ste-Vierge*, à la foi simple et fleurie. Elle a un chœur étroit en demi-cercle, percé de deux lucarnes rondes, dont les vitraux vus de l'entrée, demeurent cachés. Un petit autel de pierre, boutonné d'or, surmonté d'un retable, à cinq cadres, l'occupe et l'orne en sobriété. Mais ce sont de précieux tableaux de mosaïque, au coloris somptueux et rare, qui les emplissent, œuvre d'Alexandre Cingria: points d'argent qui, vaguement, luisent, zigzags d'or; fiers édifices antiques qui penchent et quelquefois chevauchent, avec un rien de la fantaisie cubiste... Pour la porte du tabernacle, M. Feuillat a composé une *Vierge à l'enfant*, d'argent, noir et or, inspirée de la Madonne de Ré, au Val Viggezzo, du Tessin. Les petits vitraux qui flanquent l'autel, *Porte du ciel* et *Arche de l'alliance*, par M. E. Dunant, montrent des architectures et des anges de couleur sur des ciels de nuages, d'un heureux effet. Parmi les trois plus grands vitraux, du même artiste, à gauche, on admire généralement une *Vierge en gloire* (mystère glorieux) d'une facture large et lyrique, harmonisée en rose, vert et bleu. J'aime pour ma part, pour leurs tendres poses, les figures, dans la *Chute de Jésus portant la croix*, des filles de Jérusalem (mystère douloureux), et la *Nativité* (mystère joyeux), pour sa candeur.

Revenant par le bas-côté nord, vers l'entrée de l'église, nous aurons le plaisir d'examiner six vitraux encore, par M. de Castella, verrier fribourgeois. L'auteur fait preuve d'imagination décorative et d'un joli sentiment de la couleur. On voit en trois cartouches, dans le premier, comment *Sainte Thérèse* sollicita, dès sa quinzième année la permission d'entrer au couvent; elle entre, en effet, au Carmel de Lisieux et meurt en prononçant les paroles: *Mon Dieu, je vous aime*. Le deuxième nous dit l'histoire de *Sainte*

Cécile ; elle est conduite par un ange, citée devant le Préfet, et retourne au Seigneur dans le martyre. Le *Repentir de la femme pécheresse*, demi-vitrail dans un cadre octogone, illustre la troisième fenêtre. Le vitrail de *Saint Jean-Baptiste* mérite, semble-t-il, d'être distingué. Dans une croix grecque couleur feuille morte, entourée d'ornements plus vifs qui font penser à quelque beau tapis d'Orient, il montre l'Annonciateur d'abord auprès de Jésus, puis sa prédication au désert, et, très séduisante enfin, Salomé portant la tête sur le plat. Le bienheureux *Nicolas de Flue*, qui sera canonisé un jour, n'est-il pas une des figures les plus émouvantes de l'histoire nationale ? Admirez comme il convient les scènes de son départ, de la diète de Stanz et du jeûne qu'il fit de neuf années, nourri seulement de l'eucharistie. A *Saint Pierre Canisius*, docte et vertueux Jésuite, qui vécut à Fribourg au XVI^{me} siècle, est consacrée la dernière image ; il paraît au Concile de Trente, séjourne à Fribourg et, pieusement prend congé de ce monde.

Nous avons fait le tour de la *Nouvelle église* et notre visite touche à sa fin. Entrons, pour achever, à la *Chapelle Ste-Anne*, à côté de l'entrée, au sud. C'est la plus riche et la plus grande. Elle est destinée aux baptêmes. Des fonts baptismaux, vaste coupe de pierre sur un pilier, se dressent en son milieu. Admirez les huit cartouches en bas-relief, qui en parent le rebord, œuvre du sculpteur F. Baud. Sur le diamètre du nord au sud, deux fois, la figure du Père se répète, adossée, faisant centre. Autour, nous trouverons en traits larges, savoureux, épiques, comme dans le vitrail voisin d'Alexandre Cingria, mais d'un style tout personnel, les chants divers d'un poème de l'eau : *Jonas et la baleine*, *Moïse au rocher*, *La Colombe au rameau d'olivier*, *Agar et Ismaël*, *la Traversée de la Mer Rouge*, enfin la *Création de l'eau*.

Sur les murs, le peintre fribourgeois Vonlanthen, qui peignit ailleurs le médaillon de la *Vierge à l'enfant*, a représenté en deux compositions chacune, d'une part l'histoire de *Sainte Anne et de saint Joachim*, de l'autre l'*Enfance de la Vierge*. Voilà un artiste qui aime les figures d'un dessin aimable et large, les couleurs claires, l'expression des sen-

timents simples et forts, les paupières closes par les larmes. Nous avons à droite l'*Education de la Vierge*, à gauche, sa *Présentation*. Au fond la *Retraite de saint Joachim* dans le désert, où la figure, dans sa mélancolie, ne manque pas d'éloquence; enfin, la *Rencontre de sainte Anne et de saint*



A Cingria: La Porte d'or.

Joachim, où l'allure et le dessin du berger qui accompagne son maître paraîtront, je crois, chose excellente.

Au retable de l'autel, M. Vonlanthen a peint un long cortège de figures aux élégances byzantines, parmi des bruns-rouges et des ors dominants, qui conte hiératiquement *Le mariage de la sainte Vierge*.

Du dehors, nous considérons tout à l'heure avec impatience les deux rangées de trois fenêtres en arc, celle du centre plus haute, qui éclairent la *Chapelle Ste-Anne*, à l'ouest et au sud. Avec une virtuosité magistrale, une haute imagination créatrice, une très rare invention de la couleur, le grand artiste qu'est Alexandre Cingria, les a enrichies de vitraux subtils et splendides.

Je renonce à décrire en mots des harmonies si complexes dans leurs éléments, si simples dans leur effet général. Autour de l'*Arbre de Jessé*, par exemple, une large bande mauve, minutieusement griffée de blanches arabesques, ressemble à une dentelle précieuse. Qui ne verrait combien le verre esclave parle et s'anime ici ? Et que sera-ce à côté, dans la figure de Dieu le Père, au vitrail de la *Création de l'eau*, bleu et vert, rouge et or, orange et bleu et vert et jaune, reflet enfin de tous les reflets du jour, avec ses météores.

Nous avons donné plus haut l'image, insuffisante comme toutes les images, du vitrail de gauche, un des plus achevés par la couleur et par le sentiment, dans le groupe de l'*Arbre de Jessé*. Mais l'auteur de la *Décadence de l'Art Sacré*, qui prépare aussi une *Renaissance de l'Art Sacré*, étend son influence, nous le savons, bien au-delà de ses compositions propres. Sa pensée, son action, sont à l'origine de cette floraison nouvelle de beauté dans nos églises romandes qui, réclamant la sympathie, demande à être continuée, et que je m'évertue d'évoquer dans ces pages, pour un nouveau public.

J.-B. Bouvier.

La restauration de l'abbaye d'Hauterive après l'incendie de 1578.

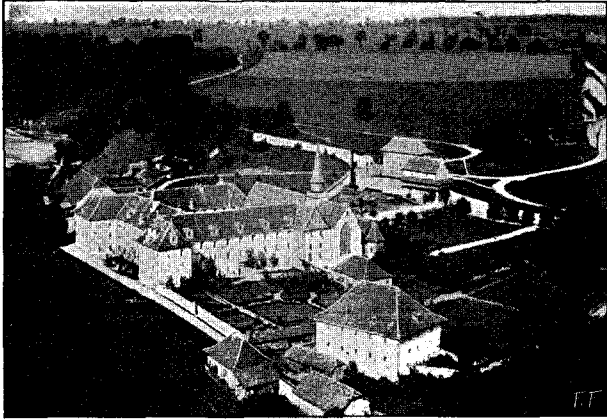
Lorsqu'é, pour visiter le cloître attenant à l'église de ce qui fut l'abbaye d'Hauterive, on descend quelques marches et qu'on se trouve dans un couloir haut et sombre débouchant dans le cloître même, on voit, sur le mur de gauche de ce couloir, une inscription en vers latins dont voici la teneur :

*Post prima in miseris Christi cunabula terris
Secula cum totidem lustris junidena peracta
Annus agebatur jam lertius et modo nonae
Quintiles lucem extulerat mortalibus almam
Cum scelerata manus primis incendia lectis
Intulit. Hic domus et sacri pars proxima templi
In cineres abiere. Manent vestigia flammae.
His tamen his abbas Antonius urbis alumnus
Eximiam Griboletus opem et solatia fatis
Praestitit. Ille novo augusta fronte penales
Extulit et priscum templi renovavit honorem.*

« Depuis la naissance du Christ sur notre pauvre terre, quinze siècles et autant de lustres avaient passé ; déjà une troisième année s'écoulait et la bienfaisante lumière des nones du cinquième mois allait briller, lorsqu'une main criminelle mit le feu à l'avant-toit de ce monastère. Tout l'édifice, ainsi que la partie de l'église qui y est contiguë, fut réduit en cendres, comme l'attestent les traces encore visibles de la flamme. Ce fut l'abbé Antoine

Gribolet, bourgeois de Fribourg, qui répara ce grand désastre. Il releva le monastère avec son imposante façade et rendit à la maison du Seigneur son antique splendeur ¹. »

Et l'abbé J. Genoud, qui signale cette inscription et en donne la traduction, conclut en admettant — ce qui est



L'ancienne abbaye d'Hauterive.

probable — que cet incendie éclata dans la nuit du 6 au 7 juillet 1578, puisqu'à cette date on allait atteindre le jour des nones du cinquième mois, selon la façon de compter des Romains. Mais là où il se trompe, c'est lorsqu'il veut évaluer l'importance des dégâts. Le sanctuaire, écrit-il, « était riche en tableaux, peintures, sculptures, pierres tumulaires et épitaphes, mais les réparations ordonnées par Gribolet firent disparaître plusieurs monuments que le feu avait épargnés. C'est ainsi que l'église présente deux

¹ J. Genoud, *Hauterive*, Revue de la Suisse catholique, vol. XVI (1884-1825), p. 515. Cf. également J. Gremaud, *L'abbaye de Hauterive*, Fribourg artistique, 1896.

architectures fort différentes, la gothique du douzième siècle et le style grossier et lourd du seizième. L'abbaye fut reconstruite avec la magnifique façade qui la distingue aujourd'hui. » Autant d'indications, autant d'erreurs, ou presque.

Si l'église est construite en deux styles — abstraction faite de minimes adjonctions postérieures peu heureuses, comme la tribune de l'orgue ou les deux autels de la nef, devant les stalles — le style primitif, soit le romano-gothique avec sa voûte, caractéristique des églises cisterciennes de cette époque, et le gothique plus récent qui est celui du chœur, on n'en peut certes conclure que cette duplicité soit due aux reconstructions de l'abbé Gribolet: le chœur a été construit bien antérieurement à la fin du XVI^{me} siècle, en effet. Et tout porte à croire que les dégâts causés par l'incendie ont été moins graves que ne le pensait l'abbé Genoud, moins graves aussi que ne l'a dit l'abbé Gribolet dans le style emphatique de son inscription. Nulle trace, dans l'architecture intérieure de l'église, de dégâts ou de reconstructions pouvant dater de cette fin du XVI^{me} siècle; nulle trace dans le cloître non plus. Ce que l'incendie a détruit, nous pouvons le savoir par les travaux de reconstruction mentionnés dans les comptes du couvent conservés aux archives de l'Etat de Fribourg: ce qui souffrit surtout, nous allons le voir, ce fut la toiture de tout l'édifice, et le clocher de l'église.

Aussitôt après l'incendie — dont il est impossible d'ailleurs, d'après les comptes, de connaître la date exacte — maître d'œuvre et ouvriers se mirent au travail. Mais tandis qu'au premier moment la tâche des maçons fut minime, puisque le compte de 1578-1579 ne contient qu'une dépense de 10 florins payés « aux dictz massons tant pour ouvrage qu'il ont fait par l'église que par aultres lieux », on paie 655 florins et 5 gros « au chappuys qui ont labouré tant en l'église, clochier qu'en la grange neuve », spécialement « pour le bastiment et couverture de l'église », pour la toiture de laquelle on acheta 1380 planches, 245 douzaines de lattes et des tuiles pour une somme de 430 florins. Le maître-charpentier s'appelait Jehan Cosandey: cette

année-là, il dut parer au plus pressé, c'est-à-dire couvrir une partie seulement de l'église, alors que le reste n'était provisoirement abrité que par des planches. Un des premiers travaux aussi que l'on entreprit, ce fut de refaire le clocher. M. F. Broillet a, en effet, noté très justement que le clocher primitif « se trouvait très probablement sur la voûte près de la façade et formait avec celle-ci une seule silhouette d'un aspect plus monumental. Cet escalier (il s'agit d'un escalier du clocher, dont on a retrouvé des restes) avait dû servir jusqu'à l'incendie de 1578, car en le dégarnissant, nous avons constaté partout de fortes traces de fumée. Après l'incendie, il aura été détruit dans la partie inférieure et maçonné dans la partie supérieure¹. » Le clocher, on le refit, non pas à son ancien emplacement, mais au-dessus du chœur, à la place qu'il occupe aujourd'hui encore: on donna à maître Jehan Cosandey un acompte de 185 florins pour « le tasche du closchier »; Petter Schippoiz reçut 19 florins pour le pommeau qui le surmontait, et maître Jacques Guillet, « pour havoir fait les cloches » qui avaient fondu pendant l'incendie, reçut un acompte de 200 florins. Le feu enfin avait dévasté d'autres locaux servant d'office, de magasins et peut-être aussi de cuisine, puisque le compte mentionne des dépenses concernant des achats de toile, « celle de la mayson estant brullée », de cuir, « estant celuy de la dicte mayson bruslé » et des réparations de « tant chaudieres, pesles, potz à cuyre, et d'estaings, que plusieurs aultres choses pour ce estoint gastées par le feu. »

Dès l'été de cette année 1579, on entreprend la réfection de ce qui, dans le bâtiment même du monastère, avait souffert du feu: soit les combles spécialement. Du mois de juillet 1579 au mois d'avril 1580, on paya 1367 florins aux maîtres-charpentiers Petter Hyenner, Jehan Cosandey et Jean Suchet « a cause du rebastiment que l'on fait en ladicte maison », des escaliers qu'ils refirent et du travail qui restait au clocher. Pendant la même période, le

¹ Fréd. Broillet, *Restauration de l'Eglise et du Cloître d'Haulerive*, Annales fribourgeoises, 1^{re} année (1913) p. 119.

maitre-maçon Gaspard Chaudet, ainsi que des maçons de Romont travaillèrent également dans le couvent : ils reçurent en tout 486 florins 6 gros, y compris les 62 florins payés, du 21 janvier au 6 juin à Anthoine de Susbourg et à ses ouvriers, et les 31 florins remis au maçon Loys Billiet pour le même laps de temps. De plus, on dépensa 43 florins 2 gros pour des frais accessoires, soit pour les aides des maçons et les femmes qui leur faisaient à tous la cuisine. Il y eut même un accident : le maçon Jehan Sugnyet, de Romont, se cassa la jambe : on lui paya 130 florins pour sa pension à Fribourg durant sa maladie, et on donna 70 florins au chirurgien qui le soigna. C'est chose difficile, vu le peu de précision des comptes, de dire en quoi ont consisté les travaux de maçonnerie pendant cette année : on a certainement démoli ce qui restait de l'ancien clocher ; certainement aussi, on a dû, comme l'a remarqué M. Broillet, renforcer la voûte du bas de la nef sur une longueur de quatre mètres, en employant pour ce travail, des pièces moulurées, débris sans doute de l'incendie ; ce travail aurait été rendu nécessaire par le fait que le feu avait endommagé surtout cette partie des bâtiments, soit la tribune et le clocher. Peut-être a-t-on encore réparé la partie supérieure des bâtiments. Ce qu'il y a de certain, par ailleurs, c'est que les travaux de remise sous toit de l'église et des autres parties du monastère continuaient : on acheta des tuiles pour 188 florins 6 gros pour la « levire de devant cloistre », c'est-à-dire pour les bâtiments qui se trouvaient sur l'emplacement de l'actuelle façade principale ; de plus, Petter Schyepoz reçut 8 florins pour trois épis d'étain qu'il plaça sur le toit.

L'année suivante, soit de juin 1580 à mai 1581, les réparations semblent avoir subi un ralentissement. Nous ne constatons plus que des dépenses minimales, ne dépassant jamais 60 florins, pour des travaux de maçonnerie, à l'exception d'une somme de 430 florins payée le 5 novembre au maitre-maçon Gaspard Chaudet : mais il s'agit sans doute d'un solde que le couvent lui devait encore. Petter Chyepoz fit deux nouveaux épis pour la partie du toit qui venait d'être recouverte, et pour laquelle on avait acheté des tuiles pour la somme de 371 florins 2 gros.

De la sorte, toute la toiture était refaite à la fin de 1581 : dès cette date, on ne constate des achats de tuiles que pour de petites réparations partielles. Restait à transformer la ferronnerie : on changea le système de suspension des cloches, pour lequel on paya 115 florins 4 gros à maître Dietrich, serrurier le 21 janvier 1582, l'abbé remit 29 florins à maître Balthazard Mynderlly, serrurier, comme acompte pour les girouettes qu'il fournit, et 18 florins 4 gros à maître Chyepoz, pour d'autres épis encore.

Les gros travaux étaient terminés : les murailles étaient réparées, les toits refaits, avec leurs girouettes et leurs épis. Ce sont maintenant, après les réparations urgentes, les améliorations de luxe, si l'on peut dire, qui vont commencer. En 1582, le menuisier François Burguyt reçoit 13 florins 2 gros pour avoir fait une chambre dans le clocher pour y mettre l'horloge, et deux serruriers reçoivent une somme globale de 50 florins pour y installer deux horloges, ou plutôt une horloge à deux cadrans, l'un regardant vers le nord, et l'autre vers le midi. Les cantons suisses chargèrent l'avoyer d'Affry de remettre à l'abbé d'Haute-riue une somme de 576 florins pour des fenêtres ; l'abbé de Wettingen donna de son côté 80 florins dans le même but, et l'abbé de St-Urban fit parvenir 30 florins : toutes ces fenêtres furent faites par le châtelain d'Illens Hoffletter, qui reçut cette année-là 508 florins 6 gros pour son travail, y compris 19 florins pour achats de couleurs. L'année suivante, soit en 1583, l'abbé paya le 8 octobre 93 florins 9 gros à un tailleur de pierre qui sculpta les armoiries de LL. EE. de Fribourg accolées à celles de l'abbé : cette pierre fut placée au-dessus du portail de l'abbaye. Le couvent reçut aussi en don du gouvernement de Soleure un vitrail armorié apporté par un messager auquel on donna un pourboire de 18 gros. De plus, un verrier demeurant dans le quartier de la Neuveville, à Fribourg, du nom de Noé Burcard, reçut 85 florins pour les fenêtres qu'il fit dans les cellules de dom Taverney et des novices, et Petter Farisaz fut chargé de faire les fenêtres du « nouveau bastiment » qui était, semble-t-il l'aile formant façade principale.

Le 30 juin 1585, on paie au verrier Burcard ce qu'on lui doit encore, soit 13 florins 5 gros ; on donne ensuite 48 flo-

rins à un peintre habitant Fribourg « pour avoir depainct ou colorizé les armoiries qui sont dessus le grand portal du cloistre » et pour avoir fait d'autres travaux encore, malheureusement non spécifiés dans les comptes. Le 6 janvier 1586, on délivre 95 florins « a certain maister tallieur d'ymages de pierres pour avoir faict ung pillier de bornel, et l'image de saint Anthoine pour mectre dessus ledit pillier »: cette fontaine surmontée de la statue de saint Antoine se trouvait probablement au milieu du cloître, où l'on a effectivement retrouvé des traces nombreuses de canalisation; un maçon reçut 3 florins « pour avoir muré et acoultré le bornel de la placette », soit précisément cette fontaine.

L'année 1586 n'amena pas de grandes transformations, à l'exception des travaux que l'on fit pour la construction du moulin, travail confié à maître Humbert Rotteret, bourgeois de Fribourg. Quant au reste, on se contenta de mettre un petit auvent couvert de bardeaux devant le portail de la maison, et d'y suspendre une cloche. Et l'année 1587 se passa elle aussi sans aucun changement noté dans les comptes; il faut arriver au 20 février 1588 pour trouver que l'abbé a reçu 50 florins du prieur de la Valsainte comme contribution aux frais de réparation des fenêtres de l'église; vers la même époque, l'abbé paya 80 florins à Jean Tupin, verrier à Fribourg, pour trois fenêtres faites à l'église; et quelque temps après, soit le 31 mai, il fit parvenir 272 florins 2 gros qu'on devait au verrier Vuilhelm Heymoz, à cause de plusieurs fenêtres faites pour la maison. L'année suivante encore, cette remise en état des fenêtres de l'église, dont les verres avaient sans doute été brisés par l'incendie, et qui avaient dû être bouchées provisoirement, continue: à divers verriers, dont Hans Hyenchoz, Hans Tuppin et Hans Ulrich, « Glasmaler » Hauterive paie la somme totale de 388 florins 1 gros, pour des « cybbes de fenestres », du plomb, de l'étain et des vitraux armoriés.

Aux alentours de 1590, la transformation et l'embellissement du monastère subissent un nouveau temps d'arrêt. Ce n'est qu'en 1594, en effet, que de nouveaux changements

sont mentionnés dans les comptes, changements qui portèrent surtout sur l'ornementation de l'église. Celle-ci avait gardé l'ornementation romane, qui avait elle-même remplacé la nudité primitive qui s'harmonisait, comme l'a remarqué M. Broillet, avec l'austérité des premiers disciples de saint Bernard qui fondèrent l'abbaye. Cette ornementation romane, on le sait, consistait en un crépissage enduit d'un badigeon uniforme rouge-brique clair, avec les faux-joints des assises marqués par un filet blanc: c'est l'ornementation qui aujourd'hui, après la restauration de l'église faite il y a une vingtaine d'années, frappe immédiatement les yeux, si on regarde la voûte par exemple. Il est probable que l'incendie de 1578, qui s'attaqua tout particulièrement à l'église, détruisant le clocher et faisant voler en éclats les fenêtres, gâta la peinture d'une partie au moins de l'édifice: ce fut ce qui sans doute détermina ces travaux de 1594 et des années suivantes.

Les derniers travaux de restauration ont remis au jour trois dates: 1594 sur le mur du bas côté de gauche, 94 au-dessus de la porte qui mène du bas-côté de droite derrière les stalles, et 94 encore au-dessus de la sacristie près du local où jadis se trouvaient les archives du couvent. Ces trois dates nous font connaître le travail effectué en cette année 1594 par maître Franz Sauge, peintre, qui en fut chargé, et qui « pour son salaire d'une année pour blanchir et peindre ladite esglise » reçut 150 florins; on paya en outre 73 florins à différents apothicaires de Fribourg pour des couleurs employées tant en l'église qu'ailleurs. L'année suivante, soit en 1595, maître Franz Sauge continua ses travaux: la date de 1595 inscrite à côté des énormes armoires de l'abbé Gribolet, sur la voûte au-dessus des stalles montre que cette année-là il repeignit en entier la voûte de l'église: il reçut de nouveau 150 florins, et les dépenses pour achat de « plusieurs et diverses couleurs durant ladite année pour peindre l'Eglise... que d'autres membres » montèrent à 86 florins.

L'église ainsi remise à neuf, avec son revêtement blanc rehaussé de motifs ornementaux noirs de style renaissance, qui couraient le long des murs et des arêtes, reçut d'autres

enrichissements encore. On donna 75 florins à un Allemand, dont les comptes ne mentionnent malheureusement pas le nom, « pour avoir tailler et couper un autel de Notre-Dame pour ledict Sr Abbé »; et un peintre, Allemand aussi, — c'est le même personnage que nous allons retrouver tout à l'heure — reçut 30 florins « pour sa peyne d'avoir painté et coloré ledict autel et plusieurs aultres images de l'Eglise », et 6 florins encore pour avoir peint le tabernacle du grand autel. L'année suivante, soit en 1596, un peintre nommé Hans Jacob, et qui est certainement le même que l'Allemand anonyme de 1595, puisque le compte de 1596 le mentionne en indiquant que la somme qu'il reçoit est « outre ce des precedens comptes », est gratifié de 20 florins pour avoir peint « plusieurs images tanz en l'église... que d'aultres particuliers », et un autre peintre dont le nom n'est pas indiqué reçoit 35 florins pour d'autres peintures; les achats de couleurs montèrent à 23 florins. L'un de ces deux artistes — est-ce l'Allemand Hans Jacob ou le peintre anonyme ? — est certainement l'auteur de ces deux peintures qui se trouvent entre les chapelles du côté de la sacristie et qui sont placées l'une au-dessus de l'autre. Cellé de dessus représente une *Crucifixion* assez simple: d'un côté de la croix pleure la Sainte Vierge, et de l'autre est figuré saint Jean. La peinture inférieure, plus soignée et mieux conservée aussi, est une *Descente de croix*: la Vierge, au milieu, a sur ses genoux le corps de son divin Fils, dont le visage ne manque pas d'expression; à sa droite se trouve saint Jean, et à sa gauche les saintes femmes. Une figure plus petite, aux pieds de saint Jean, doit représenter l'abbé Gribolet, avec sa mitre déposée à côté de lui; sur la droite sont peintes ses armoiries. Une inscription en partie effacée, sur trois lignes: ÆTATIS S[VÆ] 8[] 596 nous montre que cette peinture en tout cas — et sans doute aussi l'autre — date précisément de 1596, et qu'elle est par conséquent l'œuvre d'un des deux peintres qui travaillèrent alors à Hauterive. Quant à la mention que font les comptes de peintures exécutées « tanz en l'église... que d'aultres particuliers », il faut entendre que ces artistes firent d'autres peintures encore, en dehors de l'église: peut-être s'agit-il de

celles qui ornaient la paroi du cloître qui longe l'église, et qui sont aujourd'hui presque complètement effacées.

Le cloître, en tout cas, fut remis à neuf lui aussi; lui aussi reçut la même décoration de motifs renaissance sur fond blanc. C'est à cela que travaille maître Sauge en 1597: « pour sa peine d'avoir peinté et coloré le Crützgan de ladicte Abbaye », il fut payé 120 florins.

Les principaux travaux de décoration étaient désormais terminés. Dans les années qui suivent, on retrouve la mention de quelques travaux d'importance plus pratique: en 1597 et 1598, on fait réparer les murs de clôture par maître Huguoze Magnien et Vuille Manoz et leurs ouvriers; les dépenses totales ne montèrent d'ailleurs qu'à 123 florins 12 gros; c'est dire que les réparations furent peu importantes. En 1599, meister Jacob Graber, maçon à Fribourg, reçoit 182 florins 6 gros « pour un tasche a luy donné d'achepver de murer la closture d'une partie de la dicte maison, allentour du petit gerdil », soit du jardin potager situé au-dessous des bâtiments de Saint-Loup. En 1601, on travaille de nouveau à ce « petit gerdil»: le maître-charpentier Habram Melliat, de Fribourg, construit une galerie, pour le prix de 21 florins, « joignant la chapelle de saint Loup»: cette galerie, qui ne resta pas longtemps debout, puisqu'on ne la retrouve pas sur le tableau qui représente Hauterive en 1667, devait probablement rejoindre l'église à la porte située au-dessous de la chapelle. En 1603 et 1604, on fit faire une croix qu'on mit sur le clocher: la croix et le travail des charpentiers coûtèrent 220 florins. Cette même année 1604, maître Henri Saulge, peintre-gypseur, reçut 18 florins « pour ses journées d'avoir peinté et blanchir les deux vieilles cuisines, et faire cinq montres au soleil », soit cinq cadrans solaires: on retrouve les traces de l'un d'eux, je crois, sur le mur extérieur du chœur. En 1607 enfin, maîtres Adam Zimmermann et Hans Jacob Rämly reçurent 206 écus « pour avoir depinct le repositoyre et un crucifix, comme pour avoir depinct et doré les deux grands reliquaires »; ce « repositoyre » et ces deux reliquaires furent payés la même année 63 écus 3 batz à maître Hans Schelkli, menuisier, qui reçut en outre une certaine quantité

de blé: toutes ces pièces, cela va sans dire, ornaient le grand autel.

A partir des premières années du XVII^{me} siècle, l'ère des réparations et des grands changements est close. Tout au plus, en 1608 et 1709, des maçons savoyards, les frères Jehan et Claude Blanc, sont-ils chargés de construire des murs de clôture: trente toises en 1608, pour le prix de 165 florins auxquels il faut ajouter 95 autres florins payés pour la même raison au maçon Sambson Ferront, et cent-six toises l'année suivante, qui coûtèrent 560 florins. Cette même année, on chargea les maçons Germain Rotwil et Hanns de Romont de refaire le portail, qui revint à 276 florins. Mais, on le voit, ces menues transformations ne changeaient pas la physionomie générale du monastère: et cette physionomie demeurera intacte durant tout le XVII^{me} siècle, jusqu'à ce que l'abbé Henri Fivaz rebâtit l'aile orientale avec les deux pavillons qui le flanquent, que l'abbé Constantin de Maillardoz (1742-1754) refit l'aile sud, avec la cuisine et le réfectoire, et surtout que l'abbé Bernard-Emmanuel de Lenzbourg refit entièrement la façade principale avec l'escalier d'honneur. Tel donc qu'est figuré le monastère sur deux tableaux de 1665 et de 1667 reproduits dans le *Fribourg artistique* de 1896 et conservés aujourd'hui encore à Hauterive, tel il était peu d'années déjà après l'incendie de 1578. L'église et ce qu'on voit du cloître sont les parties qui ont le moins changé, mais à la place de la façade principale à un seul étage s'élève maintenant la façade due à l'abbé de Lenzbourg — et non à l'abbé Gribolet, comme le dit erronément Genoud —; la succession des petits bâtiments accolés les uns aux autres qui formaient l'aile sud a été transformée et unifiée par l'abbé de Maillardoz, et les dépendances mêmes ont changé d'aspect.

Tous ces changements, ces constructions et ces embellissements, on le sait, ne se firent point sans grever lourdement le budget de l'abbaye, qui, au moyen âge était riche pourtant: au XII^{me} siècle déjà, Hauterive, disait-on, n'avait qu'un sol de moins de revenu que la ville de Fribourg. Mais les guerres furent le point de départ de cette

maladie de langueur qui devait durer cinq siècles: en 1387, les Bernois pillèrent l'abbaye, sans toutefois y mettre le feu; en 1448, la guerre lui fit éprouver des pertes considérables, et le couvent dut payer une lourde contribution de 300 florins d'or. Puis ce furent les restaurations entreprises à grands frais entre 1569 et 1578, qui furent anéanties par l'incendie, de sorte que, au lendemain du désastre de 1578, la situation financière du monastère n'était rien moins que brillante: l'abbé vendit immédiatement « certain chaux et raspes » à un nommé Pierre Daflon pour le prix de 200 florins; il engagea à seigneur Bartholomé Renoud la montagne des Recardets-derrey pour 3000 florins, il reçut en prêt 500 florins de Hanns Messelo et, en prêt également, 2000 autres florins de LL. EE. de Fribourg: soit un total de 5700 florins; l'année d'après, le gouvernement de Fribourg continua à venir au secours du couvent, qui reçut 1000 florins le 4 juillet 1579, 1500 florins le 25 août, 625 florins le 10 décembre, 500 florins le 23 décembre enfin; le père de l'abbé prêta en outre 500 florins le 17 septembre, et Hanns Messelo 1000 florins encore le 8 avril 1580; le couvent lui avait sans doute déjà rendu une partie de la somme précédemment prêtée, puisque les comptes notent qu'on lui devait en tout 1120 florins, pour lesquels il recevait un intérêt annuel de 56 florins, soit du 5%. L'abbé reçut encore 400 florins en prêt de LL. EE. en 1580, et un don de 60 florins de l'abbé de St-Urban.

Immédiatement aussi, Antoine Gribolet prit des mesures radicales pour rembourser toutes ces dettes: l'alpage des Recardets, engagé à Bartholomé Renoud, fut accensé le 16 mars 1681 à Peter Heid, ancien bailli d'Echallens, et à Peter Reynauld, pour le prix de 1100 écus à cinq florins pièce de principal¹, soit 5500 florins. Les dépenses furent réduites au strict nécessaire, si bien qu'en 1607 déjà, on rendit au seigneur Marthi Gottrauw la somme de 120 florins prêtée par Hanns Messelo; et cette année

¹ Cf. mon étude *Histoire de quelques pâturages: Les possessions du monastère d'Hauterive au pays de Charmey*, Revue d'histoire ecclésiastique suisse, vol. XX (1926), p. 227.

également des paiements de 500 florins, qui se répétaient plusieurs années éteignirent la dette contractée par l'abbaye auprès de la trésorerie de Fribourg. Ainsi, par le même geste, l'abbé Gribolet permettait à son monastère de se relever de ses cendres et de s'orner d'œuvres d'art nouvelles, mais commençait la ruine des possessions alpêtres du couvent, de ces possessions aussi anciennes que ce couvent lui-même.

Paul Aebischer.

NOCTURNE

*Dans la tiédeur du soir, les sapins en prière
Murmurent à la brise un hymne vespéral ;
Ils semblent adoucir l'élan de leur choral
Et retenir les voix de leur musique alliée.*

*Une indicible paix tombe du sanctuaire
Où les étoiles d'or, d'un rythme sidéral,
Vont prendre faction dans le grand cycle astral
En l'honneur du Très-Haut, Prince de la lumière.*

*Et dans la majesté de cette nuit sereine
Quand le silence étend son ampleur souveraine,
L'heure teinte soudain sur le bronze ennobli...*

*Au clocher de l'église un rite s'accomplit :
Tocsin mystérieux qui lentement s'égrène,
Rythme du temps qui tombe en l'éternel oubli !...*

2. X. 1927.

J. Rouiller.



LA FONTAINE DE SAINTE ANNE

*Or, ce vingt-six juillet, le ciel est sans nuage.
Dans l'auge de granit, l'eau chante sa chanson ;
Des pigeons roucoulent sur le toit des maisons ;
Là haut, St-Nicolas paraît un bleu mirage.*

*Tout autour — et, sans doute pour lui faire hommage —
Géraniums, œillets, verveines et liserons
Embaument l'air de leurs chaudes exhalaisons.
Murs et façades ont des fleurs à chaque étage.*

*La sainte est là, debout, au chef de la colonne :
Belle grand-mère avec son bon petit Jésus
Penché sur son épaule et s'appuyant dessus.*

*Marie lève vers eux une face mignonne
Tandis qu'au chapiteau de joyeux angelets
Mélent — ô gai concert — viole et flageolets !*

J. V.

LETTRES SUR LA SUISSE

ÉCRITES EN 1820¹

M. Henri Duruz-Reydellet, un de nos fidèles lecteurs, a bien voulu nous communiquer l'ouvrage indiqué ci-après; duquel nous extrayons les pages ayant trait à notre canton. Les lectrices de la contrée fribourgeoise traversée par ce touriste éprouveront sans doute un sentiment pénible en lisant les appréciations peu flatteuses de l'écrivain à l'égard de leurs aïeules. Appréciations certainement exagérées, sinon injustes, auxquelles personne ne pourrait souscrire aujourd'hui sans faire le plus grand tort à nos gracieuses compatriotes veveysannes et gruyériennes!

(*La Rédaction*)

Excursion à Gruyères. Châtel-St-Denis. Bulle. Le Molesson. La ville de Gruyères et son château. Montbovon. Vue admirable du Col-de-Jaman. Retour à Lausanne par Clarens et Vévey.

Ma première excursion dans les Alpes a été dirigée vers les montagnes de *Gruyères*. Cette partie du canton de *Fribourg* est assez peu fréquentée des voyageurs, et je me suis convaincu que c'est bien plutôt leur faute que celle du pays, s'il ne jouit pas de la même célébrité que ses fromages. Je voulais aussi, du pied de cette *Dent-de-Jaman*, dont la forme si remarquable attire les regards de toutes les parties du lac de *Genève*, contempler les lieux qui forment ce qu'on peut appeler le sol classique de l'*Héloïse*.

Je quittai à *Vévey* la grande route qui mène au *Valais*, pour prendre directement au nord, le chemin de *Bulle*. Ce chemin s'élève constamment, durant trois lieues, sur la

¹ Lettres sur la Suisse, écrites en 1820, suivies d'un voyage à Chamonix et au Simplon, par Raoul Rochette, bibliothécaire du Roi.

croupe quelquefois assez âpre du *Jorat*, au bord d'une gorge étroite et sauvage, dont la stérile *Véveysse* remplit les profondeurs. Je traversai *ces hameaux solitaires, plus dignes*, quoi qu'en dise Rousseau, *de servir de repaires aux chasseurs que d'asiles aux amans*, et où une imagination enflammée par les désirs peut seule transporter le siège et l'idée d'un bonheur qui n'existe guère que dans les illusions de l'amour. En plusieurs endroits, le précipice s'ouvre assez près du voyageur pour causer de l'inquiétude à tout autre qu'un Saint-Preux; et la route elle-même n'était pas tout-à-fait exempte de dangers, il y a quelques années. Mais, depuis l'affranchissement du canton de *Vaud*, la sollicitude de ses magistrats, qui s'est exercée sur tous les objets utiles, semble s'être principalement attachée à rendre de toutes parts plus accessible un pays devenu plus libre. La route dont je parle a été élargie, débarrassée des rochers qui l'encombraient, et affermie, du côté de l'abîme, par de jeunes plantations qui, en rassurant la pensée, reposent agréablement la vue, tandis qu'à chaque pas, cette route développe de nouveaux et magnifiques aspects sur les Alpes de la *Savoie* et du *Bas-Valais*, sur le lac de *Genève* et sur les sommités lointaines du *Jura*.

Un peu au-dessous de *Châtel-Saint-Denis*, joli village, résidence d'un baillif fribourgeois, est la limite des cantons de *Vaud* et de *Fribourg*. Une belle ferme est la dernière habitation vaudoise; et, tout vis-à-vis, une croix de bois sert de barrière à la république de *Fribourg*. Dans des pays plus civilisés, on trouverait en pareil cas une place forte, ou pour le moins un bureau de douanes; mais vous croirez sans peine qu'en fait de démarcation de deux Etats voisins, j'aime encore mieux une croix: ce bois-ci du moins rapproche les hommes, au lieu de les séparer.

Une chose qu'on ne peut s'empêcher de remarquer souvent en Suisse, c'est combien chacune des petites républiques qu'on y rencontre savent concilier, avec les traits caractéristiques qui leur sont communs et qui leur donnent à toutes un air de famille, sa physionomie propre et locale. Ceci s'entend des mœurs et des coutumes des habitans; car la nature qui peint à grands traits, et qui a jeté les Alpes en masse, n'a sans doute pas conformé le plus gigan-

tesque de ses ouvrages aux petites combinaisons de l'esprit ou de la main de l'homme. Vous n'avez pas fait cinquante pas sur le territoire du canton de *Fribourg*, que déjà vous vous trouvez au milieu d'une race toute différente de celle que vous venez de quitter, par l'esprit, le caractère, la croyance et presque le langage; et cette différence se peint surtout d'une manière frappante dans le port et la parure des femmes. Elle ont généralement les cheveux rassemblés en grosses tresses sur le derrière de la tête; ce qui leur donne, au premier aspect, une physionomie étrange. Celles même dont l'âge à tout-à-fait dégarni le front, n'en supportent pas moins ce poids ridicule; et j'avais, je l'avouerai, toutes les peines du monde à rendre sérieuse l'attention avec laquelle je considérais ces pauvres femmes, dont le front chauve ou grisonnant donnait un démenti si formel à l'énorme touffe de blonds cheveux qui leur ombrageait la nuque. Il est juste, au reste, de reconnaître qu'elles trouvent généralement sous leur main cette parure empruntée; car les hommes ont, par voie de compensation, la tête absolument rase, en sorte que les femmes tirent ici leur principal ornement du sexe sur qui elles exercent leur empire; et l'on peut dire que, dans chaque ménage, chaque femme porte à elle seule tous les cheveux de la famille.

A l'avantage près que je viens de dire, les femmes de cette partie du canton de *Fribourg* n'offrent rien de très-remarquable, ce si n'est portant leur laideur. Il semble que leur tempérament participe de la nature de leur climat, humide et froid dans les plaines. Aussi ont-elles plus d'embonpoint que de fraîcheur; leur teint est faiblement coloré; et les plus laides, c'est-à-dire la plupart d'entre elles, joignent assez souvent à leurs agrémens naturels celui d'un goître d'une dimension égale à celle de leur chevelure.

Bulle, où je m'arrêtai pour passer la nuit, est une petite ville assez agréable, située à l'entrée des vallées de *Gruyères*, et où se tiennent la plupart des foires en bestiaux et en fromages de tout le canton. Le jour où je m'y trouvais était précisément celui d'une de ces foires, circonstance qui me permit de voir rassemblée, dans un petit espace, une partie considérable de la population de ces vallées. Il me parut que les femmes avaient redoublé de coquetterie pour cette es-

pèce de solennité villageoise. Leur cheveux, encore étincelans, sous la poudre dont ils étaient couverts, des feux de leur couleur naturelle, avaient acquis sensiblement plus de volume, qualité commune au reste, à toutes les parties de leur ajustement, et qui me ferait croire, d'après la prodigieuse ampleur de cette toilette rustique, qu'à la différence de leurs voisins du pays de *Vaud*, elles portent, les jours de fête, toute leur garde-robe sur elles.

J'entrai, au sortir de *Bulle*, dans le vallon de *Gruyères*, petite ville qui a donné son nom à tout le pays d'alentour, et dont j'apercevais le château gothique, porté sur une éminence isolée, entre deux chaînes de monts d'une assez grande hauteur. A droite, est celle du *Molesson*, dont le pic le plus élané, d'une forme et d'une élévation également remarquables, est presque en ce pays le seul objet de la curiosité des voyageurs, qui ne cherchent que des vues en Suisse; celle qu'on découvre du *Molesson*, est, dit-on, d'une richesse et d'une étendue extraordinaires. A gauche, règne la chaîne d'un aspect infiniment plus agréable et plus varié des montagnes de *Gruyères*, habillées de verts pâturages ou de sombres forêts, et dont quelques sommités gardaient encore, à l'heure où je les considérais, quelques traces de la neige tombée les jours précédens. A mesure que je cheminai, je voyais de nombreuses troupes d'habitans descendre de leurs montagnes, dans la compagnie de leur curé, et traînant leurs belles vaches au marché. Je fus frappé de la noblesse, de la force et de la dignité des formes qui distinguent cette race de montagnards de ceux de leurs compatriotes qui habitent quelques lieues plus bas. Je marchais seul et sans guide, et je prenais plaisir à me faire indiquer à chaque pas la route que je devais suivre, pour échanger avec eux quelques paroles. Plusieurs de ceux à qui je m'étais adressé pour avoir du lait et des fruits qu'ils portaient à la ville, repoussèrent presque comme un affront le paiement que je leur offrais, j'en rencontrai qui avaient servi en France, et qui, s'inclinant devant moi, semblaient fiers encore de l'hommage que, dans leur simplicité rustique, ils rendaient ainsi à mon pays. Leur idiôme est un dialecte de l'ancienne langue romane, dont l'accent a tout à-la-fois de l'éclat et de l'agrément: celui des femmes, surtout, est

plein de grâce et de douceur ; et, comme le caractère de leur figure s'allie tout-à-fait bien ici avec celui de leur langage, il m'est plus d'une fois arrivé de me sentir ému des salutations qu'elles m'adressaient chemin faisant.

Le château de *Gruyères* est aujourd'hui la résidence du baillif qui dispense au peuple de ces montagnes les lois du sénat de *Fribourg*. Vous savez, mon ami, que les anciens maîtres de ce château étaient au nombre des plus puissans seigneurs de l'Helvétie. Il fut même un tems où leur domination, contigüe à la *Savoie*, inquiétait les républiques naissantes de *Berne* et de *Fribourg*. Mais, usée peu à peu au sein des agitations féodales, cette race de guerriers prodigues et turbulens se vit réduite à aliéner ses riches domaines et le dernier des comtes de *Gruyères* mourut pauvre et oublié de ses sujets, sous le toit hospitalier d'un de ses anciens alliés. L'antique manoir de cette famille est entretenu avec un soin qui fait honneur au jugement des sénateurs fribourgeois. L'obéissance, en effet, est plus douce et plus facile au peuple, quand elle s'attache, comme ici, à d'anciennes traditions de devoir et de puissance ; et les lois qui descendent de ce donjon gothique, ont tout à-la-fois le caractère imposant du tems et la douce autorité de l'habitude.

J'arrivai à *Montbovon*, le dernier village de cette vallée, par une route assez monotone, qu'animent de loin en loin quelques chûtes pittoresques de la *Sarine*, qui naît près de là sous les glaciers du *Sanetsch*. A *Montbovon*, j'avais espéré de me procurer un guide pour aller au *Col-de-Jaman*. Mais dans ce hameau écarté, il ne se trouvait guère, à l'heure où j'y passai, d'autres habitans que l'hôte qui me reçut. Il fallut donc me contenter de prendre un peu de repos et de nourriture, et, après cette double précaution, que je ne saurais trop recommander à ceux qui me suivront, me résoudre à m'acheminer seul, et par des sentiers inconnus, vers des hauteurs éloignées qui commandaient de toutes parts ma vue et d'avance effrayaient mon imagination. J'ai rarement souffert de la fatigue, de la chaleur et de l'inquiétude autant que dans ce trajet de trois lieues dans une région excessivement âpre et stérile, de l'aspect le plus triste, et d'une pente si constamment roide et escarpée, que j'é-

tais presque à chaque pas forcé de m'arrêter pour reprendre haleine. Je ne rencontraï, dans toute l'étendue de ce désert sauvage, personne à qui je pusse demander des avis ou des rafraîchissemens, dont j'avais également besoin pour continuer ma route. Je traversai pourtant, à peu près à mi-chemin, un petit hameau, mais dont toutes les maisons, fermées à un simple loquet de bois, étaient absolument désertes; et j'aurais sans doute admiré dans toute autre circonstance, la confiance de ces montagnards, à laisser ainsi leurs habitations sous la sauvegarde de la foi publique. Mais alors je n'étais guère en état d'apprécier cette honnête et douce sécurité. Je succombais à l'abattement de corps et d'esprit, lorsqu'après plusieurs heures de marche, j'atteignis enfin le pied de cette formidable *Dent*, où je ne croyais pas encore, quelque admirable que fût la vue qu'on y découvre, trouver un dédommagement à mes fatigues.

Comment vous peindrai-je, ô mon ami, l'étonnante métamorphose qui s'opéra tout-à-coup en moi et autour de moi? Mon corps était encore engagé dans une région sauvage, où se projettent les énormes et sinistres ombres de monts qui l'enferment; je fais un dernier pas, je relève mon front abattu, et soudain, ma vue plane sans obstacle sur la plus magnifique contrée du globe; un jour d'un éclat extraordinaire m'illumine de toutes parts; un air vif et pur me récréé et me ranime; mon sang rafraîchi circule avec rapidité; mon cœur dilaté palpité d'enthousiasme et de bonheur: je ne suis plus le même, et je découvre un autre monde.

Frappé de tant d'images inattendues, je me laissai aller à terre, et j'y passai plus d'une heure dans une contemplation délicieuse, dans un ravissement inexprimable, heureux alors d'être seul, pour me livrer sans contrainte à l'ivresse de mes sensations, et verser sans témoin, en présence de la nature, les douces larmes qu'elle fait couler. Le riche pays de *Vaud*, encadré par les somités lointaines du *Jura*, se déployait tout entier à mes regards, et vis-à-vis de moi, le superbe amphithéâtre des Alpes de la *Savoie* se prolongeait sur une ligne immense. A mes pieds, s'étendait le lac de *Genève*, réfléchissant à-la-fois et les formes des monts qui le dominant, et les feux du soleil dont il était embrasé.

Droit à mes côtés, s'élançait cette *Dent-de-Jaman*, comme une colonne demi-rompue et inclinée sur sa base, attestant la dégradation qu'a subie l'architecture primordiale des Alpes; et, plus loin, vers la gauche, je voyais les énormes rochers qui ferment l'entrée du *Valais*, couvrant déjà d'une ombre gigantesque comme eux-mêmes, et les plaines et les coteaux, et le Rhône et ses rivages; tandis que, bien au-dessus de ce sombre portique, et à une prodigieuse distance, rayonnaient dans les airs les sommets argentés du *Saint-Bernard* et du *Velan*. L'ensemble de ce tableau si vaste et si bien ordonné est d'une magnificence qui surpasse le pouvoir de la parole; et ces foules de détails gracieux où sévères qui l'embellissent, ces brusques oppositions de toutes les formes de la matière, ces contrastes imprévus d'un jour éclatant et d'une ombre mystérieuse, ces chaînes de rochers noircis par les âges, entre lesquels passent subitement d'immenses rayons de lumière; ce ciel si pur, ces eaux si brillantes, cette terre, enfin, parée à-la-fois de tous les signes du travail et du bonheur de l'homme; tout ici a des charmes auxquels ne sauraient suffire les émotions les plus vives du cœur le plus fait pour les sentir.

La contemplation de tant de beautés laisse cependant au fond de l'âme, je ne sais quelle impression sérieuse, que toute la vivacité de l'air est impuissante à dissiper. Il semble qu'à ces hauteurs où la nature s'agrandit, mais où l'homme reste nécessairement avec ses organes faibles et bornés, le sentiment de son imperfection le frappe et le consterne davantage, par un inévitable retour sur lui-même. La vie y devient, d'ailleurs, d'une activité qui serait à la longue insupportable; tous les ressorts de l'existence y sont pour ainsi dire, tendus à-la-fois; toutes les facultés s'y exercent avec une énergie fatigante; et le vertige s'empare-rait bientôt de la tête la plus forte, si la marche ne venait rendre aux esprits un nouveau cours, et aux organes physiques une impulsion nouvelle.

C'est ce que j'éprouvai en descendant la montagne, par le revers qui conduit au pays de *Vaud*. Allégé, désormais, du souvenir de mes fatigues et du poids de mes idées, je n'eus presque, pendant trois lieues, qu'à m'abandonner à la pente rapide d'un sentier, tantôt agréablement om-

bragé, tantôt suspendu sur les rochers. De fraîches et accortes laitières reçoivent le voyageur dans des chalets, qui ne font pas moins de tort aux misérables cabanes fribourgeoises que la jolie figure des Vaudoises à celle de leur voisines. Je traversai *Clarens*, village dont les rustiques habitations des vigneronns ne répondent guère à l'idée des plaisirs délicats décrits par Rousseau. *Meillerie*, qu'on aperçoit de là sur l'autre rive du lac, ne rappelle plus maintenant, au lieu des images d'une éloquence et d'un désespoir sublimes, que les souvenirs de la puissance qui dompta ces affreux rochers. Mais *Vévey* est encore le séjour de l'urbanité, de la politesse et de l'amour. C'est encore, pour toute la Suisse, l'école où l'on apprend le mieux notre langue, et dans le lieu le plus propre à la rendre aimable. Que vous dirais-je enfin ? c'est bien à *Vévey* qu'ont dû vivre Julie et Saint-Preux ; et c'est là qu'il faut aller lire leur histoire, au risque de la recommencer.

Je suis, etc.



LA FONTAINE DU GUERRIER OU DE LA VAILLANCE

*A jamais sanglé dans son armure de pierre,
Sabre au vent, bien campé, pareils aux fiers vainqueurs
De Grandson et de Morat, front haut, mine allière
Le vieux guerrier est là comme un triomphateur.*

*De qui donc défens-tu l'invisible bannière?
Quelle épique fanfare insuffle dans ton cœur
Un credo si auguste, une pose si fière? —
— J'entends le gloria sous les voûtes du chœur.*

*Vois ! sur mon chapiteau quatre vaillants amours
Soufflent de la trompette et ballent du tambour
Tandis que mes lions ont enflé leurs babines,*

*Lions de Zaehringen et lions de Kybourg,
Pour verser dans la vasque ornée de mes trois tours
L'eau que des hauts sommets m'amène la Sarine.*

J. V.

Les tireurs de Romont dans les temps passés¹.

Introduction.

La Société de tir de Romont, qui a eu l'honneur, mais aussi la lourde responsabilité, d'organiser le tir cantonal fribourgeois, a voulu profiter de cet heureux événement pour commémorer le centenaire de sa réorganisation et faire revivre son passé. Il eût suffi pour cela, à l'un de ses membres de consulter les archives particulières de cette société pour présenter aux tireurs fribourgeois de 1927 un aperçu historique sur l'activité des groupements, associations ou confréries de tireurs qui se succédèrent au cours des siècles et jusqu'à nous dans la cité des comtes de Savoie. Malheureusement, les tireurs romontois actuels n'ont pas trouvé trace de l'existence des anciens procès-verbaux, livres de comptes et tous autres documents qui auraient pu leur rendre un si grand service et faciliter singulièrement la tâche des historiens chargés d'écrire l'histoire du tir à Romont. Ces archives ont-elles existé ? Nous avons de bonnes raisons de le croire. Mais alors dans quelles circonstances ont-elles disparu ? Confiées, sans doute, à la garde d'un Schützenmeister ou d'un président, elles auront péri dans quelque incendie de Romont ou elles auront été détruites par l'inconscience de leur gardien. Nous regrettons la négligence de ceux qui présidèrent aux destinées de nos associations de tireurs dans les temps passés et nous pro-

¹ Cette étude était destinée d'abord au *Journal de fête du tir cantonal de Romont*. Le comité de presse, vu l'abondance des matières, n'a pu en faire paraître que la première partie. A la demande de la Société de tir de Romont, qui désireait vivement connaître son passé, et grâce à l'extrême obligeance des Editeurs des *Etrennes*, nous donnons ici ce travail en entier.

fitons de l'occasion pour avertir les comités de nos sociétés de tir des conséquences fâcheuses auxquelles ils exposent, à l'avenir, leurs successeurs.

Amis tireurs, gardez précieusement les archives de vos sociétés comme un dépôt sacré, comme l'héritage légué par vos



Tir cantonal de Romont, 1927.

Groupe costumé du festival devant l'arc de triomphe.

ancêtres et veillez avec un soin jaloux à leur conservation. Si, pour une cause ou pour une autre, vous ne pouvez le faire, souvenez-vous que les archives cantonales et communales seront les premières à recevoir tous les documents que vous voudrez bien leur confier. Et lorsque se présentera pour vous quelque anniversaire ou événement important, comme ce fut le cas, en 1927, vous pourrez alors, avec une grande satisfaction et une légitime fierté, venir puiser dans les annales du passé les leçons d'énergie, de courage et de persévérance données par vos aïeux et les citer en exemple aux jeunes générations.

En l'absence donc des archives de la société centenaire, celles de l'Etat de Fribourg et de la ville de Romont vont

combler, en partie du moins, cette regrettable lacune et nous redire l'histoire des tireurs romontois.

I. Du XV^{me} siècle à la fin du XVIII^{me} siècle.

La situation topographique de Romont, sentinelle avancée des comtes de Savoie vers Fribourg et Berne, ses fortifications, sa ceinture de remparts d'où s'étendait un champ de tir des plus favorables, les nombreuses chevauchées et expéditions auxquelles prirent part ses habitants sous la domination savoyarde, tout nous permet de conclure qu'une association de tireurs bien organisée devait exister dans cette ville vers la fin du XIV^{me} siècle. Les comtes de Savoie avaient un réel intérêt à favoriser le développement du tir à l'arc et à l'arbalète par la formation de corporations de tireurs parmi leurs sujets de Romont. Ceux-ci, mieux armés et mieux exercés, devenaient plus aptes à défendre avec succès leur cité contre les attaques éventuelles de leurs ennemis.

Nous trouvons, déjà au début du XV^{me} siècle, une florissante corporation d'arbalétriers. L'historien Kuenlin¹ nous apprend, en effet, que les arbalétriers (*balistarii*) de Romont convièrent, en 1406, les arbalétriers de Moudon, Rue, Payerne et Estavayer à un grand tir à l'arbalète où, pour employer l'expression du temps, « à *traire la floure* », c'est-à-dire à célébrer le jeu de la fleur. Ces arbalétriers, ainsi que les archers de Romont, qui paraissent, eux aussi, quelques années plus tard, organisés en corporations, firent preuve d'une très grande activité pendant le XV^{me} siècle. Non seulement, ils organisèrent des fêtes de tir dans leur ville, mais ils répondirent avec empressement aux invitations nombreuses des villes environnantes, en particulier de Fribourg. Les importantes et si intéressantes études de M. le professeur Büchi sur les « Fêtes de tir à Fribourg au XV^{me} siècle »² nous permettent de constater les bonnes relations existant entre ces deux villes et laissent supposer qu'une grande émulation, empreinte d'une véritable amitié

¹ KUENLIN, *Dictionnaire du cant. de Fribourg* II, 293.

² *Freiburger Geschichtsblätter* XII et XXVII. — *Journal de fête du tir cant. de 1905, à Fribourg; id. de 1923, à Morat.*

devait régner entre les diverses associations ou confréries de tireurs. Nous savons que les arbalétriers de Romont, Berne, Soleure, Jougne et des Cluses prirent part aux tirs de 1412 et 1416¹. A l'occasion de ce dernier, la ville de Fribourg offrit aux arbalétriers de Romont trois pots de claret² et trois pots de vin pour lesquels le trésorier paya 6 sols 6 deniers. En 1420, Fribourg organisa un tir à l'arc qui dura deux jours. Les tireurs romands seuls y furent admis. Romont, Yverdon, Morat, Estavayer, Payerne y envoyèrent leur meilleurs archers. Il fut dépensé 3 sols et 6 deniers pour les six pots de vin offerts à ceux de Romont.

Il n'y eut pas moins de deux tirs à la fleur à Fribourg, en 1421. Au premier concoururent des archers de Romont, d'Yverdon, d'Estavayer et de Payerne; le tir avait lieu aux Grand'Places; on régala les tireurs de pain, de vin et de fromage. Cent deux pots de vin y passèrent; il est vrai que la fête dura le dimanche et le lundi. La dépense supportée par le Gouvernement fut de 4 livres 14 sols 18 deniers, pain et fromage compris. Au second tir, qui eut lieu en septembre, arrivèrent les archers de Berne, Zurich, Aarau, Bienne, Morat, Gruyères et Aubonne, auxquels se mêlèrent de nouveau ceux de Romont et de Moudon. Inutile de dire que le délicieux claret et les vins les meilleurs furent de la fête; on offrit même un repas aux tireurs à l'abbaye du chasseur qui coûta 36 sols. Le compte du trésorier nous indique cinquante-six pots de claret, trente-huit pots de vin, et, sur la place de tir, il fut consommé cent-dix-huit pots de vin, du pain et du fromage, ce qui coûta en tout 13 livres 15 sols. Il est plus que probable que les Romontois vinrent aussi à Fribourg pour le grand tir de 1426 qui dura huit jours.

La guerre entre Fribourg et la Savoie (1447-1448) refroidit pour quelque temps les bons rapports des deux villes. Mais les Romontois ne délaissèrent pas pour autant

¹ Album du centenaire de la Société suisse des carabiniers 1824-1924, p. 33.

² Pour le cas où les dames de Romont désireraient faire goûter à leurs maris ce fameux claret, offert à leurs ancêtres, elles en trouveront la recette dans les *Annales fribourgeoises* de 1916, p. 192.

l'exercice du tir. En 1454, la bourgeoisie de Romont enjoignit à Jacques Piat, son syndic et gouverneur, de faire rendre les cuirasses et autres objets prêtés aux tireurs qui avaient été à Chambéry. On sait que les tireurs devaient se présenter, sur les places de tir, armés et équipés selon la tenue prescrite. Ledit syndic ordonna, en cette même année 1454, l'achat immédiat d'arbalètes et de couleuvrines à ceux qui avaient négligé de s'en procurer¹.

Fribourg s'étant soumise à la Savoie (1452), les deux villes savoïardes renouèrent leurs relations de bon voisinage et les tireurs de Romont fréquentèrent de nouveau les fêtes de tir de Fribourg. A côté des archers et des arbalétriers apparurent cette fois des tireurs armés de la grosse arquebuse (*Büchenschützen*). Ces arquebusiers participèrent, en été 1463, à un tir organisé à Fribourg et remportèrent, comme prix, une paire de chausses (il s'agit ici du tir à la culotte) de la valeur de 22 sols 6 deniers, offerte par le gouvernement. Ces mêmes tireurs revinrent à Fribourg pendant l'été 1464 et y gagnèrent un prix offert par les arquebusiers de Fribourg. La ville paya pour leurs débours : 6 livres 13 sols 4 deniers. En 1474, on paya 112 sols à Jean Mussilier pour le vin, le pain et le fromage qu'il avait fourni aux tireurs, aux arbalétriers de Berne et de Morat, aux arquebusiers de Romont, Payerne et Estavayer accourus à la grande fête de tir organisée à Fribourg.

On était à la veille de la bataille de Morat. Qui eût pensé alors que les amis d'aujourd'hui allaient être les ennemis de demain et que cette adresse au tir, acquise fraternellement et en commun, allait servir aux uns contre les autres ? Romont suivit le sort des armes. Il fut pris par les Bernois et les Fribourgeois (1476), puis il fit retour à la Savoie pour devenir définitivement fribourgeois en 1536. Dès lors, il appartint aux bailliages de Leurs Excellences de Fribourg.

Encouragés par Messieurs de Fribourg, les arquebusiers romontois se livrèrent avec une nouvelle ardeur à la pratique du tir. En 1568, ils concoururent à un grand tir

¹ Archives de l'Etat, Fribourg = AEF. Collection Gremaud, vol. 34, fol. 128 verso et 129.

à Gruyères; ils y gagnèrent six pièces de fromage. L'année suivante, ils organisèrent eux-mêmes un tir à Romont¹. A partir de cette époque, les rôles des hommes habiles à porter les armes, établis par ordre du gouvernement ou du bailli, sont une source de renseignements qui nous permettent de faire l'évaluation approximative du nombre d'arquebusiers aptes à faire partie d'un groupement de tireurs². Le rôle de 1575 est particulièrement intéressant parce qu'il contient non seulement la liste des chefs de maison de la ville, châtellenie, mandement et ressort du bailliage et comté de Romont, avec la désignation du nombre et de l'espèce d'armes de chaque individu, mais encore l'estimation de ses biens, déduction faite des dettes. Ce rôle, dressé sur le commandement de « *noz tres deroublez seigneurs et princes de Frybourg, contes dudit lieu* (de Romont), *par les députés de noble et puissant seigneur Frantz de Gléresse, gentilhomme de Frybourg, ballif dudit Romont* » indique pour Romont, un chiffre total de trente-six « *hacbutes* » (grosses arquebuses), en plus des nombreuses autres armes de choc en possession des bourgeois et habitants, et consistant en piques, hallebardes, épées, morrions, épieux, épées à deux mains, lances, etc..., qui restèrent longtemps encore les armes de prédilection des Suisses. Ainsi, par exemple, noble Antoine Maillard, banneret de Romont, dont la fortune était évaluée à 50 000 florins, disposait de quatre harnais, d'une double maille, de quatre « *hacbutes* », d'autant de piques, de plusieurs épées et hallebardes. Le bailli enjoignit, en outre, à onze autres bourgeois, vu leur état de fortune, de se procurer chacun une « *hacbute* », en plus des autres armes imposées. Quelques-uns d'entre eux, comme Jacques Currat, se trouvaient dans l'obligation de se pourvoir de deux de ces armes à feu. Les veuves ou héritières de bourgeois étaient mises sur le même pied. Ce document nous montre, en outre que les seigneurs et princes de Fribourg ne dédaignèrent pas d'ajouter à leurs titres déjà pompeux celui de *comtes*

¹ KUENLIN, *Dictionnaire* II, 303.

² AEF Rôles militaires et titres: 89 et 167 du bailliage de Romont.

de Romont. Un rôle des « *hacbutiers* », soit des arquebusiers de la ville et ressort du bailliage de Romont, de l'an 1580, donne la liste d'une quarantaine d'hommes porteurs de l'arquebuse. Les noms de famille mentionnés le plus fréquemment dans ces divers rôles et qui subsistent encore aujourd'hui sont: les Clément, les Comte, les Maillard, les Rey, les Reynaud (Reynold), les Wuilleret, qui paraissent dès le XIV^{me} ou le XV^{me} siècle; les Blanc, les Clavin, les Cordey, les Forney, les Grand, les Juat, les Martin, les Moennat, les Savary, les Tribuillet, cités dès le XVI^{me} siècle, etc...

Les tireurs de Romont et des environs qui, croyons-nous, recevaient antérieurement de Messeigneurs deux pièces de drap pour les prix de tir, adressèrent une requête au gouvernement en 1580. Celui-ci leur accorda annuellement trois pièces de drap, parce que leur association comptait à ce moment soixante arquebusiers ¹. En 1590, il y eut un grand tir à Gruyères; nous ne résisterons pas au plaisir de reproduire ici l'invitation qui fut adressée par les tireurs de Gruyères: « *A nous chers Amyx et bons voisins le Roy et Aquebuziers de Romont* » quoique l'*Ami du Peuple* l'ait déjà reproduite dans son numéro du 28 juin 1867. C'est un des rares documents qui nous révèlent les relations qui existaient entre sociétés de tireurs. « *Messieurs nous bons amyx et voisins vous ayants présentez nous inlimes et cordiales recommandations: saches comme moyennant la faveur de Dieu commes delibérés et avons entrepris joer ung pris à l'arquebouze icy a Gruyère à trois siebes et à l'eschanlillon qui sera de la valeur de l'aviron mille florins lequel pris se lirera le second dimanche après la saint Michiel qui sera le septiesme du mois d'octobre. Doncque n'avons voullu faillir vous inviter à iceluy, auquel sera procédé en loute rondeur et inlegrité. Et ce faisant reconfirmeons nostre muluelle voisinance et amylié d'aussi bon cœur que prions Dieu estre garde de vous. De Gruyere ce 22 de septembre 1590.*

¹ AEF. Manual du Conseil n° 120, au 14 novembre 1580: Schützen von Remont: Diewyl sy in zimlicher anzal siend namlich 60, soll man inen jürlich dry stuck schürlitz werden lassen zu verschiessen, zu Remont zu verschiessen.

« Vous bons voisins freres et amys a vous faire service.
Les Aquebuziers de Gruyere¹. »

On sait que dès la fin du XVI^{me} siècle le gouvernement de Fribourg fit tous ses efforts pour intensifier le développement du tir et pour répandre l'usage du mousquet parmi ses sujets². Quoique peu portés au changement, comme tous les Suisses d'alors, les tireurs romontois ne tardèrent pas à se rendre compte des avantages que présentait la nouvelle arme et, suivant en cela consciencieusement les prescriptions de Messesseurs, ils adoptèrent le mousquet pour délaisser complètement l'arquebuse dès les premières années du XVII^{me} siècle. C'est la constatation que nous permettent de faire les rôles militaires du bailliage de Romont. Nous voyons, en effet, dans le rôle dressé le 3 juin 1600, que sur cent cinquante hommes portant armes dans la ville de Romont, quarante-cinq sont encore munis d'arbuses (*arquebules*, *hacquebules*, *arquebouses*) et treize sont déjà porteurs de mousquets. La visite des armes, faite le 2 juillet 1610 par le bailli Hans Roch de Diesbach, nous montre qu'à partir de cette date les mousquetaires ont définitivement pris le pas sur les arquebusiers. A Romont et dans les hameaux des Chavannes et de Bossens, vingt-six bourgeois et habitants possédaient le mousquet avec la munition requise, tandis que les arquebusiers n'étaient plus que dix-neuf; l'épée, la pique et la hallebarde étaient encore des armes courantes à côté des armes à feu; par contre, l'épée à deux mains, le corselet et l'épieu se faisaient plus rares. Noble Jean Musy, le jeune, possédait un petit canon et Antoine Wuilleret une « *arquebouse de cybe* ».

Sur une nouvelle requête des tireurs de Romont et pour les encourager, Leurs Excellences de Fribourg leur accordèrent, dès 1622, soixante écus bons par an pour prix à répartir entre les vingt communes qui venaient tirer à Romont, plus trois aunes de drap et le produit de la location d'une parcelle de commun³.

¹ L'original en est religieusement conservé dans les archives de la ville de Romont, tiroir 44, n^o 3.

² Dict. hist. et biographique de la Suisse, t. III, p. 261, art. *Tir*, par G. CORPATAUX.

³ AEF. Manual du Conseil n^o 173, au 26 avril 1622.

Nous constatons la disparition complète des arquebusiers dans les rôles dressés en 1614 et en 1618; ces derniers mentionnent pour la ville de Romont une soixantaine de « *Musquataires garnis de leurs munitions* », à part soixante-neuf piquiers et quarante-six hallebardiers. En 1643, le chef-lieu du bailliage comptait 97 mousquetaires et, en 1696, la noble bourgeoisie de Romont pouvait mettre sur pied 120 mousquetaires, 43 piquiers ou hallebardiers et 10 dragons. L'on voit par ces documents que les mousquetaires de cette ville étaient en pleine prospérité.

Comme bien on pense, on eut recours souvent au concours des tireurs de Romont à l'occasion des réjouissances publiques, telles que celles de la mi-août, ou pour rehausser la solennité de certaines fêtes religieuses, telles que la Fête-Dieu. En 1712, par exemple, le bailli fit annoncer que le tir aurait lieu comme d'habitude en l'honneur de la Fête-Dieu¹.

L'apparition du mousquet et sa prépondérance sur les autres armes entraînaient un changement de dénomination dans le titre des compagnies de tireurs; on les appela dès lors *Corps de mousquetaires* ou *Compagnies de tireurs au blanc* ou encore *Confréries des tireurs*.

Les quelques procès-verbaux des séances du Conseil de Romont que nous avons parcourus plus que rapidement pour le XVIII^{me} siècle nous fournissent aussi de précieux renseignements sur la vie de la « *Confrérie des tireurs* » de cette ville². Que ne nous auraient pas donné les procès-verbaux du XVII^{me} siècle si nous avions eu le temps de les compiler! Nous apprenons qu'en 1759 aux 21 écus que le Conseil de Romont alloua comme prix aux « *Tireurs au Blanc* » il ajouta 7 écus pour contribuer aux dépenses occasionnées par l'établissement de la promenade qui se faisait auprès du tir: « *Derrière les Avoines* ».

Le Conseil général de Romont alloua chaque année, nous l'avons constaté depuis 1759, un subside variant de 20 à 21 écus pour les tireurs au blanc. Il y ajouta, de temps à

¹ AEF. Manual du Conseil n° 263, fol. 366.

² Nous présentons ici à M. Auguste Chatton, syndic et M. Comte, secrétaire communal, l'expression de notre vive reconnaissance pour l'accueil empressé qu'ils nous ont réservé lors de nos visites aux archives de la ville de Romont.

autre (de 1760 à 1762 et en 1764 et 1765) quelques écus pour l'achèvement de la construction du chemin de « *Derrière les Avoines* » et ensuite pour son entretien. En allouant son subside annuel les conseillers mettaient parfois comme condition que les 20 ou 21 écus serviraient à acheter des prix en étain (plats et channes). En 1764, le Conseil spécifia qu'il donnait cinq écus pour payer, entre autres, les arbres que Messieurs les conseillers Moret et Martin avaient fait planter le long de la fameuse promenade dite de « *Derrière les Avoines* ». Relevons encore quelques détails glanés ici et là dans ces procès-verbaux du Conseil de Romont qui, certainement, intéresseront nos tireurs. En 1784, le subside ordinaire de 21 écus fut accordé « *à Messieurs les Tireurs au blanc et noir* », dénomination qui se répéta en 1792, 1796 et 1797. La noble Confrérie des tireurs se plaignit, en 1765, au Conseil de la ville de ce que Monsieur le curé de Romont, avait enlevé le reliquaire qui servait à l'offertoire de la messe basse que les confrères faisaient célébrer chaque dimanche pendant la durée du tir. La banneret Musy et le syndic furent délégués auprès du curé pour le prier de remettre le reliquaire à l'aumônier de la Confrérie. S'il ne devait pas se rendre à leur désir, le Conseil s'adresserait à Sa Grandeur, l'évêque de Lausanne¹. En 1785, on n'accorda que 20 écus « *vu que la ville est chargée de frais* ». Il faut en déduire que le « *Schützenmeister* » avait demandé une augmentation du subside. Par contre, en cette même année, « *Messieurs les Maison-neurs* » (Directeurs des travaux de la ville) reçurent l'ordre de faire réparer le stand et de construire un abri pour le secrétaire. En 1787, le « *Schützenmeister* » fut obligé de faire dresser la « *scibe* », suivant les prescriptions des anciens statuts de la Confrérie. La même année, François Reynaud se plaignit au Conseil de la ville de ce qu'on avait adjugé le « *Bouquet* » au sieur Badoud qui avait tiré à 6 heures et demie du soir, ce qui était contraire aux statuts. Le « *Bouquet* » fut adjugé à Reynaud et les frais à Badoud.

¹ On peut supposer que le curé de Romont se rendit au désir de la Confrérie, car il n'est plus question de cette affaire dans les procès-verbaux du Conseil.

En 1789, le Conseil de Romont décida l'amodiation du pré des tireurs dont le revenu, ainsi que nous l'avons vu, était affecté aux prix du tir, et donna au « *Schützenmeister* » de la Confrérie 20 écus, en plus du subside ordinaire, à titre de dédommagement. Au cours des années suivantes, la noble bourgeoisie de Romont se montra encore plus généreuse pour ses tireurs, car en 1792 et 1794 elle alloua à la Confrérie 40, puis 43 écus.

Et ces statuts dont on parlait si souvent qu'étaient-ils devenus ? Perdus, répond le procès-verbal de la séance du Conseil du 26 mai 1797. C'est pourquoi, dans la même séance, il fut ordonné au Banneret « *d'établir une commission pour faire des statuts pour Messieurs les Tireurs au Blanc, vu que les premiers sont égarés et perdus* » ! L'invasion de notre territoire par les armées françaises en 1798 fit probablement remettre ce projet à des temps meilleurs ; néanmoins, les tireurs romontois continuèrent leurs exercices de tir et nous voyons la Chambre administrative de Romont, instituée en 1798, renouveler et augmenter même le subside en faveur des tireurs.

II. De 1800 à nos jours.

Les luttes politiques et les soulèvements populaires qui se succédèrent dans le canton après la chute de l'ancienne Confédération, le passage des prisonniers autrichiens et des armées alliées, les nombreuses levées de troupes, nécessitées par les événements, sous l'Helvétique et la Médiation, refroidirent l'émulation de nos sociétés de tir et le zèle de leurs membres. La plupart se maintinrent péniblement, d'autres périclitèrent.

Les tireurs au blanc de Romont, livrés à eux-mêmes et peu soutenus officiellement, traversèrent alors une période difficile ; leur activité en souffrit. Cependant, désireux de se rendre utiles à leur petite patrie, ils réussirent, semble-t-il, à se regrouper de nouveau pour s'exercer à la pratique du tir avec leurs modestes ressources. En 1802, ils reçurent de la Régie de Romont un subside de 20 écus. En 1803 le sergent Jaquet, « *Schützenmeister* », fut autorisé à tirer au blanc ; la Régie, d'autre part, « *pour bonnes considérations et pour donner de l'émulation* » à la jeunesse de cette

ville, lui accorda une somme de trois louis pour les prix. Le nouveau Conseil municipal en fit autant les années suivantes. Le décret du Grand Conseil du 16 mai 1807, rétablissant « *l'exercice du tirage au blanc* » dans tout le canton sur le pied existant avant la révolution, ainsi que les primes annuelles d'encouragement, stimula les tireurs de Romont en leur permettant de compter sur l'appui financier du gouvernement. Aussi, le 6 juillet suivant, leur « *Schützenmeister* » André Chatton s'empessa-t-il de demander au Conseil « *d'ajouter quelques gracieusetés pour le tirage au blanc au montant de 19 fr. 2 baches qu'ils recevaient du canton et de faire réparer la muraille de la cible et le bâtiment* ». Ils durent être fort déçus en apprenant la décision des conseillers de supprimer toute subvention « *à cause de la pénurie des finances* ». Ce fut probablement pour cette même raison que les mousquetaires, dénomination qu'ils aimaient parfois à rappeler, n'obtinrent, en 1809, qu'un louis seulement.

Cette lamentable situation financière de nos communes doit être attribuée sans doute, aux réquisitions continuelles qui leur avaient été imposées lors du passage des troupes étrangères et aux lourds impôts décrétés sous le régime de l'Helvétique. Leurs ressources s'étant épuisées, elles furent obligées de restreindre leurs dépenses. Les finances romantoises subirent, elles aussi, le contre-coup de ces événements et furent mises à une rude épreuve. C'est ce qui explique le refus du Conseil de Romont d'accorder tout subside quelconque alors que, sous l'ancien régime, il était si généreux.

Nous n'avons trouvé aucune mention concernant les tireurs dans les procès-verbaux du Conseil de Romont de 1809 à 1821. Quelle fut leur activité pendant cette longue période ? Les archives des anciens mousquetaires auraient pu nous renseigner à ce sujet, mais elles sont aujourd'hui introuvables. Nous pouvons cependant supposer que les membres de l'ancienne Confrérie des tireurs, malgré les efforts du gouvernement, traversèrent une nouvelle et sérieuse crise de découragement qui les empêcha de reformer leur association ; seuls, probablement, les tireurs de la milice se contentèrent, dès lors, d'accomplir, chaque année, les

exercices prescrits par l'autorité militaire du canton. Cette supposition est confirmée par la décision du Conseil de Romont du 4 octobre 1821. Le Conseil municipal de cette ville, s'occupant, dans dite séance, des moyens de rétablir le tir au blanc, à la suite d'une intervention du conseiller Martin, fit savoir aux hommes inscrits sur les rôles de la milice qu'ils tireraient, cette année encore, la prime accordée par l'Etat le jour de la Revue de la Compagnie bourgeoise comme les années précédentes.

Mais les tireurs romontois allaient bientôt sortir de cette pénible inaction et entrer dans une nouvelle ère de prospérité, grâce au dévouement d'hommes enthousiastes aussi énergiques que désintéressés, grâce également à la bienveillance et à la générosité de l'autorité de la ville. Le 25 avril 1822, la municipalité invitait le conseiller et receveur Baddoud à préparer le « *plan d'organisation d'une société de tireurs au blanc qui, d'après le désir général, doit être formée dans cette ville* ». En attendant, pour favoriser et encourager le « *rétablissement de la société du tirage à la cible* », les conseillers municipaux votèrent, le 3 juillet 1823, à titre exceptionnel, une somme de 41 livres 6 baches, destinée aux frais de construction de cibles et aux prix de tir, qui, réunie à la prime du gouvernement pour 1822 et 1823 (38 livres 4 baches), s'éleva au total à 80 livres. Le 11 mai 1824, « *la nouvelle société des tireurs au blanc* » se présenta devant le Conseil de Romont et lui demanda de remettre en état la place de tir. Cette requête reçut un accueil favorable; toutefois, il fut réservé que les travaux ne commenceraient qu'après l'élaboration définitive des statuts.

On était alors au temps de la restauration des fêtes de tir. Le peuple suisse, jouissant, depuis quelques années, des bienfaits de la tranquillité et de la paix, vit ses sentiments patriotiques et l'amour du tir, endormis jusqu'alors, se réveiller plus fortement que jamais. Le premier tir fédéral d'Aarau, en juin 1824, et la fondation de la Société suisse des carabiniers en furent le résultat le plus tangible. Fribourg suivit bientôt cet exemple en organisant dans ses murs le premier tir cantonal du 15 au 20 avril 1825.

Emportés, sans doute, par cet élan national et encouragés par les grandes manifestations d'Aarau et de Fribourg

dont les échos étaient parvenus jusqu'à l'antique cité des comtes de Savoie, les Romontois déployèrent une activité considérable en cette même année 1825. Cette date doit être considérée comme l'une des plus importantes dans les annales du tir à Romont puisqu'elle vit se constituer définitivement la Société des carabiniers. En effet, les carabiniers de Romont n'avaient pas perdu leur temps, puisque le 25 août 1825 déjà, le Conseil de la ville approuvait leurs statuts. Pour permettre à la nouvelle société d'exercer toute son activité, il lui fallait une place de tir offrant toutes les garanties nécessaires; aussi adressa-t-elle une nouvelle requête au Conseil municipal. Celui-ci, dans sa séance du 1^{er} septembre 1825, autorisa l'édile (directeur des travaux) à construire un stand provisoire en bois pour le tir de l'année courante. Il fut, en outre, chargé de dresser le plan et le devis des ouvrages « *pour le rétablissement de la maison du tirage et l'établissement d'un stand en pierre derrière les Avoines* ». Le Conseil se réserva de faire exécuter les travaux pour autant que la société se trouverait en mesure de concourir à la formation d'une compagnie organisée pour les parades. La reconnaissance et l'installation officielles de la Société des carabiniers eurent lieu le dimanche 4 septembre 1825. Cet heureux événement fut suivi d'un dîner de corps en plein air. A cette occasion, le Conseil de Romont offrit quarante bouteilles de vin d'honneur. ¹

¹ Peu de temps après, cette société fit faire une bannière qui fut remplacée par un nouveau drapeau en 1865. Le premier de ces drapeaux est de soie vert olive avec les armes de Romont au centre, entourées d'ornements formés de deux branches de laurier ou chêne. D'un côté se trouve les mots « *Union* » en haut et « *Force* » en bas; de l'autre côté, ceux de « *Romont* », en haut, et « *Société des carabiniers* » en bas. Aucune date n'est mentionnée. L'autre est de soie rouge avec la croix fédérale impliquée qu'entourent deux branches de chêne et de laurier. D'un côté figure l'inscription « *Section Romont 1865* » et de l'autre « *Fördert die Bildung* ». Les inscriptions et décorations sont peintes à l'huile. Ces précieuses reliques, derniers témoins d'un glorieux passé, furent présentées à l'admiration des tireurs d'aujourd'hui au cortège officiel du 2 juin 1927.

Le 11 avril 1826, le préfet de Romont transmettait au Conseil d'Etat, en l'accompagnant d'un préavis favorable, une pétition du 6 avril, adressée par le Conseil municipal de Romont « à Leurs Excellences du Conseil d'Etat de la ville et république de Fribourg » et sollicitant, pour la Société des carabiniers, l'autorisation gratuite de vendre du vin dans le bâtiment du tir, les jours de tir seulement ¹. C'était un moyen de créer quelque ressource à la société. La requête du Conseil communal est instructive et, au risque de nous répéter, nous en citerons quelques passages, qui confirmeront, du reste, les suppositions émises avant d'avoir trouvé ce document. « *Avant la Révolution, expose le Conseil municipal, il existait à Romont, une société dite des Mousquelaires, qui se réunissait le dimanche, pendant les mois de mai et de juin, pour le tirage à la cible.*

« *En 1798 et 1799, les fonds appartenants à cette société furent vendus et le produit de cette vente fut dissipé par les autorités révolutionnaires* ².

« *Dès lors, l'exercice du tir fut suspendu, les murs de cible le stand abattus, le bâtiment du tirage considérablement endommagé.* » Nous apprenons encore que le Conseil de cette ville « *s'apercevant que le goût de ce noble et moral exercice reprenait chez les jeunes gens au point de les porter à se rendre tous les dimanches et fêtes dans les tirages du canton de Vaud, fit en sorte de rétablir à Romont une société de carabiniers* » et qu'il y réussit si bien que quatre-vingt-dix hommes s'étaient déjà réunis en société et s'étaient donné des statuts qui devaient être soumis à l'approbation de Leurs Excellences après un an d'essai. Le Conseil ajoute que toute la fortune de cette nouvelle société consiste dans « *les entrages* » qui ont produit à ce jour un capital de 300 fr. L'intérêt de cette somme ne suffit de loin pas aux frais annuels sans parler des prix qui sont fournis par la caisse communale. La demande de concession se termine ainsi: « *La protection que vos Excellences daigneront accorder à une société, dont le but est de former des hommes pour la dé-*

¹ AEF. Chemise du Conseil d'Etat, séance du 14 avril 1826.

² Il s'agit probablement du terrain que l'ancien gouvernement avait accordé jadis aux tireurs de Romont.

fense de la patrie et de leur fournir un moyen de récréation à l'abri de tout reproche, garantit au Conseil le succès de sa demande. »

D'un complément d'enquête que le Conseil d'Etat demanda au préfet de Romont, il résulte que *« la société actuelle des carabiniers de Romont n'est que la régénération de l'ancienne société dont l'existence se perd dans les temps les plus reculés... »* Le 14 mai 1826, le Conseil municipal transmettait au préfet *« les statuts qui ont dû être renouvelés en raison de ce que les anciens n'étaient plus adoptables (lisons adaptés) aux temps actuels... »* Le préfet, à son tour, fit parvenir ces statuts au Conseil d'Etat, le 22 mai. Le 5 juin suivant, Leurs Excellences prirent connaissance du rapport qu'ils avaient demandé au Conseil de Police sur la demande de la municipalité de Romont¹. *« Les vues du Conseil municipal de Romont, y est-il dit, en régénérant cette société sont extrêmement louables. Depuis longtemps Romont et ses environs étaient privés de cet exercice, les amateurs de tir allaient rechercher cet amusement dans le canton de Vaud, où des spéculations d'aubergistes leur lendingent cette amorce... Le Conseil de Police, considérant qu'il est du devoir du Gouvernement de seconder des vues aussi sages ; que cet exercice divertissant et utile est encouragé partout, parce qu'il ôte à la jeunesse l'idée de rechercher d'autres moyens de s'amuser... propose au Conseil d'Etat d'accorder gratuitement à la société des Tireurs de la ville de Romont la faculté de vendre vin dans son bâtiment les jours de tirage, seulement pendant le terme de trois ans, avec la réserve que ce vandage sera toujours fermé et vidé à 8 heures du soir. »* Tous ces beaux considérants ne servirent à rien, l'Etat refusa la faveur sollicitée parce qu'elle créait une exception à la loi. Les aubergistes de Romont ne furent peut-être pas étrangers à cette décision ?

On se souvient que les tireurs demandaient au Conseil de Romont de remettre en état le stand et sollicitaient un subside pour les prix. De son côté, le Conseil mettait une condition à ses faveurs. Il voulait notam-

¹ AEF. Chemise du Conseil d'Etat et Manual, séance du 5 juin 1826.

ment que la société des carabiniers fût en état de lui fournir des hommes tout équipés pour les parades du jour de la Fête-Dieu, du 15 août et pour d'autres circonstances semblables. Aussi le Conseil fit-il sentir son mécontentement de ce qu'il avait supporté, en 1826, tous les frais des parades, alors qu'il avait demandé le concours de la société, et il refusa tout subside pour les prix de cette année-là. En 1827, par contre, la société se hâta de mettre à la disposition du Conseil communal « *cinquante hommes vêtus de l'uniforme du Contingent pour les parades ordinaires et toutes autres circonstances.* » Elle renouvela sa demande de subside pour les prix et pria le Conseil de lui allouer, en plus et annuellement, une somme fixe pour la solde des hommes envoyés aux parades. Le Conseil (19 juillet) alloua 40 fr. pour les prix et se réserva de fixer l'indemnité pour le solde lorsque la société serait en mesure de fournir cinquante hommes au moins pour les parades sans avoir besoin de recourir aux miliciens du dehors.

En cette même année 1827, Jacques Comte et Joseph Besson demandèrent, au nom de la société, qu'on construisit un stand « *Derrière les Avoines* »; le devis de cette construction s'élevait à 160 fr. Le Conseil y consentit pourvu qu'il n'eût à supporter aucun charroi. Le devis fut sensiblement dépassé et les travaux coûtèrent 400 fr., soit 15 louis de plus que la somme prévue. Il est vrai qu'on avait fait clôturer le stand. D'où difficulté entre le Conseil et la société. Le conflit finit par s'apaiser et, le 2 mars 1828, le Conseil accorda une subvention de 100 fr. pour cette clôture.

Les sociétés de tir se multipliaient d'une façon réjouissante dans le canton; chacune d'elles avait son règlement propre, ses particularités, chacune voulait avoir part aux faveurs du gouvernement, les anciennes touchaient des primes sous une forme ou sous une autre, les nouvelles — et elles étaient nombreuses — revendiquaient le même privilège; aussi l'autorité cantonale songea-t-elle, dès 1828, à faire un règlement général et uniforme pour tout le canton. En attendant, le 1^{er} avril 1829, la société de tir de la ville de Romont soumettait ses statuts à l'approbation du Conseil d'Etat qui les faisait examiner par le Conseil

de la Guerre. Ce dernier les transmet à la commission militaire, qui examinait déjà les projets de statuts des sociétés de tir de Vuisternens-devant-Romont, de Rue, de Barbèreche, de La Tour-de-Trême, de Chevrilles et de Grolley. Il lui demanda de voir si on ne pourrait pas donner une certaine uniformité à tous ces statuts en s'inspirant de ceux de la ville de Fribourg. Le rapport du Conseil de la Guerre au Conseil d'Etat est daté du 3 mars 1830 ; il constate que les règlements en vigueur sont insuffisants et qu'il faut élaborer un règlement général. Pour le moment, il propose de ratifier les statuts des sept sociétés en question, ce qui fut fait dans la séance du Conseil d'Etat du 5 mars 1830¹.

Si le Conseil municipal de Romont se montra toujours bien disposé à l'égard de ses tireurs en leur accordant un subside annuel de 40 à 50 fr. pour les prix, il ne perdit aucune occasion de favoriser les fêtes de tir, en général, par des allocations extraordinaires et de témoigner sa sympathie aux carabiniers fribourgeois et suisses. Ainsi, en 1828, tandis qu'il refusait tout subside aux tireurs romontois se rendant au tir fédéral de Genève, il accordait un louis et les vins d'honneur pour la réception que la société se proposait de faire aux tireurs de la ville de Fribourg qui devaient passer par Romont le 18 juin pour se rendre à Genève. En 1829, il donna une somme de 32 fr. de Suisse pour les frais supportés par la société de Romont, lors des diverses réceptions qu'elle dut faire aux délégués des sociétés étrangères qui avaient passé par cette ville du 20 au 28 juin pour se rendre au tir fédéral de Fribourg (10 livres et quart de poudre, 2 livres au canonnier pour tirer les

¹ AEF. Manuaux et Chemises du Conseil d'Etat, séances des 1^{er} avril 1829 et 5 mars 1830. — Id. Protocole du Conseil de la guerre, 1828-1831, fol. 142, 159, 225. Nous aurions eu un grand plaisir à mettre ces statuts sous les yeux des tireurs romontois de 1927, malheureusement l'exemplaire de 1830, de même que celui de 1825, ne se trouvent plus dans les chemises du Conseil d'Etat déposées aux archives cantonales. Nous n'avons pas été plus heureux dans nos recherches à la préfecture et aux archives communales de Romont.

boîtes..., etc.). En 1834, ce fut Claude-Auguste Girod, délégué de la société au tir fédéral de Zurich, qui fut gratifié d'une somme de 16 fr. Il contribua pour la même somme au prix d'honneur du tir cantonal de Fribourg en 1841, et fit don d'un louis d'or double de Berne en faveur de la cible cantonale pour le tir de 1848, à Fribourg. Les tirs cantonaux de Morat en 1852, de Fribourg en 1856 et de Bulle en 1873 furent aussi gratifiés de subsides de la part de l'autorité communale de Romont. Enfin, elle donna une somme de 300 fr. pour le tir fédéral de Fribourg en 1881.

En 1862, la Société des carabiniers de Romont, trouvant que son organisation ne répondait plus aux exigences nouvelles, revisa les statuts du 29 février 1829 et en soumit de nouveaux, ne comprenant pas moins de 41 articles, à une assemblée générale de ses membres. Le Conseil d'Etat les approuva à son tour le 8 juin de la même année. Le cadre de cette étude ne permet pas d'analyser ce règlement que l'on trouvera dans le registre des statuts communaux¹. Nous ne relèverons que le considérant de l'approbation du Conseil d'Etat, parce qu'il est flatteur pour les tireurs romontois.. « *Considérant que loin d'être en opposition avec les principes qui ont dicté la loi du 9 mai 1863, ces statuts entrent entièrement dans son esprit et qu'il ne saurait qu'être applaudi à l'initiative prise par la société des carabiniers de Romont, arrête..., etc.* »

En 1867, Romont avait l'honneur d'organiser, pour la première fois, un tir cantonal fribourgeois qui eut lieu du 23 au 30 juin. Nous ne nous arrêterons pas aux diverses péripéties de cette manifestation patriotique fribourgeoise qui mériterait à elle seule une place spéciale. Elle fut en tout point réussie et elle eut un grand retentissement dans le canton et même en Suisse². Nous nous bornerons à citer l'appel vibrant du comité d'organisation d'alors³ :

¹ AEF. Registre des arrêtés, n° 66 p. 227 et suiv.

² Nous renvoyons les tireurs que cela pourrait intéresser aux journaux de l'époque: *L'Ami du Peuple*, *Journal de Fribourg*, *Le Chroniqueur*, *Le Confédéré*, de juin et juillet, qui publièrent des relations très détaillées sur ce tir.

³ *L'Ami du Peuple* 1867, n° 57.

« En vous conviant à prendre part, en grand nombre, à notre fête nationale, nous savons que, sous les murs de notre petite cité, vous ne trouverez ni l'éclat ni le faste qui ordinairement accompagnent ces grandes réunions ; mais avec la simplicité que comportent nos modestes ressources, vous rencontrerez une franche et cordiale hospitalité qui n'est pas le moindre ornement des fêtes républicaines.

Venez donc, vous, vétérans des tirs, avec vos vieilles et fidèles carabines ; une place vous est réservée dans nos stands, car c'est par vous que s'est développée l'exercice du tir ; c'est vous, qui, les premiers, avez affermi le bras et l'œil du carabinier ; — venez jeunes tireurs qui poursuivez de vos coups la cible lointaine ; et vous, miliciens, accourez avec l'arme de guerre que la patrie vous a donnée pour sa défense ; qu'elle devienne, en vos mains exercées, le fidèle gardien de son indépendance ; — et vous aussi, qui n'êtes pas entraînés par l'ardeur du carabinier, mais appréciez le noble but de ses exercices, et partagez le sentiment patriotique qui l'anime, soyez les nombreux et sympathiques témoins de son adresse ; encouragez par vos dons le tir cantonal ; qu'il devienne ainsi, par le concours de tous, une fête vraiment nationale et digne du canton de Fribourg...

Le président : Ph. CLÉMENT, exp.-foreslier.

Le secrétaire : Jh. MAILLARD, instituteur.

Romont, le 8 mai 1867. »

Peu de jours après le tir cantonal, les tireurs de Romont et du canton se rendaient au tir fédéral de Schwytz (10-17 juillet 1867), avec la bannière cantonale.

Ce fut le dernier acte marquant de la Société des carabinières de Romont que la nouvelle Société des sous-officiers absorba quelques années plus tard. Celle-ci apparaît pour la première fois en 1897 dans les procès-verbaux du Conseil communal. Son existence fut éphémère, car, après avoir fait bénir son drapeau le 21 juin 1903 et participé au tir cantonal de Fribourg en 1905, où elle obtint le 4^{me} rang, puis au tir fédéral de Berne en 1910, elle fut vraisemblablement dissoute en cette dernière année. Elle fit place à la

Société des carabiniers, constituée en 1910 également, suivant les prescriptions militaires de 1907. La commune de Romont lui céda gratuitement, le 14 avril 1910, le terrain sur lequel étaient construits la cantine et le stand de la Société des sous-officiers, se réservant un droit de passage public. En juin 1912, elle acheta le stand des sous-officiers pour le prix de 6000 fr. et le loua ensuite aux carabiniers pour dix ans, à raison de 300 fr. par an¹. Toutefois, le 5 juin 1918, le Conseil communal, vu le mauvais état du stand, décida d'abandonner définitivement la place de tir de « *Derrière les Avoines* » et d'installer une ligne provisoire à Roseyres². Le stand et la cantine des « *Avoines* » furent vendus le 25 août 1918, pour être démolis, à M. Pierre Dougoud, à Villarimboud, pour le prix de 2500 fr.³.

Cet emplacement, témoin des anciens « *lirages* » et des fêtes de jadis, sert maintenant de promenade publique. Seuls les vieux arbres du XVIII^me siècle, imposants dans leur majesté, derniers vestiges de la place de tir de « *Derrière les Avoines* » contemplant mélancoliquement les promeneurs d'aujourd'hui, descendants des fiers tireurs d'autrefois.

Georges Corpaloux.

¹ Archiv. de la Ville de Romont: Reg. des procès-verbaux du Conseil, n° 67, fol. 352 et n° 68, fol. 117.

² Arch. de la Ville de Romont: Reg. des procès-verbaux du Conseil, n°, 69 fol. 356.

Le stand actuel, construit il y a peu d'années, se trouve sur le territoire du hameau de Bossens.

³ AEF. Protocole du Conseil d'Etat, 1918, p. 653.

L'électrification des chemins de fer fédéraux.

L'électrification du réseau des CFF était à l'étude dès avant la guerre européenne de 1914. Des locomotives électriques étaient en cours de construction, et de nombreux essais avaient déjà été effectués. Le choix du courant électrique à adopter n'avait pas encore été décidé et des polémiques sévissaient entre les partisans du courant continu et ceux pour lesquels le courant alternatif monophasé ou triphasé présentait de sérieux avantages.

Non seulement en Suisse, mais dans tous les autres pays, cette question était à l'ordre du jour. La littérature technique présentait dans le monde divers projets et suggérait de nombreuses idées concernant la transformation de la traction à vapeur des chemins de fer. Dans notre pays spécialement, l'étude était poussée assez loin déjà, car nous possédions alors plusieurs lignes équipées électriquement: les chemins de fer rhétiques, ceux de l'Oberland bernois, le Fribourg-Morat-Anet, etc. pour ne citer que les principaux.

Le prix modique du charbon et les facilités pour la Suisse de s'approvisionner en combustible, matière première indispensable, retardaient, seules, la mise en œuvre de la transformation de notre réseau national.

La guerre mondiale changea complètement la face des choses. L'augmentation du prix du charbon et la difficulté d'en importer de l'étranger furent les conséquences déterminantes qui poussèrent à l'élaboration d'un projet d'électrification, dite accélérée, de nos principales voies ferrées. Il était, en effet, impossible de songer à alimenter nos locomotives à vapeur au moyen du charbon indigène exclusi-

vement. Ce dernier se trouvait en trop petites quantités dans notre pays, son extraction était en outre difficile et coûteuse et sa qualité était inférieure à la moyenne de celle des charbons étrangers. D'autre part, le chauffage au bois de nos locomotives ne pouvait être qu'un pis aller, dont l'emploi ne devait être que de courte durée; il pouvait compromettre gravement notre économie nationale.

Il fallait appliquer, sans retard, un autre système de traction, permettant de nous rendre indépendants de l'étranger en cas de nouveaux conflits et nous laissant maîtres de nos destinées. Heureusement pour nous que notre pays était riche en «houille blanche», dont une faible partie seulement était utilisée en 1914. Il fut donc décidé d'utiliser cette source d'énergie pour la traction de nos trains et après discussion, nos autorités s'arrêtèrent au choix du courant monophasé, 15 000 volts, $16\frac{2}{3}$ périodes par seconde. Les études furent reprises et énergiquement poursuivies, si bien qu'en 1917-1918, il fut possible de passer à l'exécution des travaux de transformation et d'électrification des premières lignes de notre réseau.

L'électrification des chemins de fer a des avantages considérables, tant pour le nombreux public utilisant encore ce mode de locomotion, que pour le personnel des CFF proprement dit.

Comme je l'ai dit précédemment, ce système de traction nous rend indépendants de l'étranger et nous met à l'abri des fluctuations du marché du charbon. De plus, la suppression de la fumée, fut d'un heureux effet dans les tunnels et les gares. L'entretien du matériel est de ce fait aussi grandement facilité. Les locomotives électriques, étant plus puissantes que celles à vapeur, peuvent remorquer des trains de voyageurs à une allure plus rapide et le tonnage des trains de marchandises peut être considérablement augmenté. Le démarrage et l'accélération des trains étant plus rapides, il a été possible de faire bénéficier les voyageurs d'un gain de temps fort appréciable. Pour le personnel des machines, le travail est aussi moins pénible, la visibilité des signaux est pour ainsi dire parfaite. Les trains électriques pouvant être conduits par un seul homme, il s'ensui-

vra, avec le temps, une diminution du nombre des agents nécessaires pour assurer le trafic.

Ces quelques avantages énumérés, ainsi que bien d'autres encore que le public appréciera toujours plus, font de l'électrification de notre réseau ferré un des plus grands progrès réalisés dans notre pays.

Il est de toute évidence que la transformation des lignes principales des CFF ne put se faire sans occasionner de lourdes dépenses, mais l'on peut dire que l'exécution de ces travaux fut une nécessité de premier ordre pour le maintien de notre vie économique. En effet, vu le marasme des affaires après la fin des hostilités, et l'impossibilité où nous nous trouvions d'exporter les produits de nos diverses industries, par suite de la chute des changes de tous nos pays voisins, il fallait de toute urgence procurer du travail à une grande partie de notre main d'œuvre, sans cela une crise de chômage et de stagnation des affaires eût amené presque à coup sûr des troubles dans notre pays. Grâce aux mesures adoptées par nos hautes autorités, en cette occasion, nous avons pu éviter le plus grave écueil.

Le programme d'électrification accélérée, comprenait en premier lieu la transformation des lignes de communications internationales, soit le Gothard et le Simplon, qui présentent en outre les plus fortes déclivités et de ce fait entraînaient la plus forte consommation de charbon. La première fut achevée en 1920 et la seconde en 1922-1924. Pour le premier arrondissement des CFF le programme d'électrification comprenait ensuite la transformation du tronçon Daillens-Yverdon (1924), Palézieux-Genève (1926), Palézieux-Berne (1927), Yverdon-Neuchâtel-Bienne (1927), Bienne-Berne (1928).

Au 30 juin de l'année 1928, les lignes principales de tout le réseau des CFF seront électrifiées. Ce sera une œuvre grandiose qui fera honneur à tout le peuple suisse.

Il est aisé de se rendre compte du travail accompli et de la célérité avec laquelle les différents travaux ont été exécutés lorsque l'on songe qu'il a fallu ériger de gros barrages, élever de puissantes usines génératrices et de nombreuses sous-stations de distribution, reconstruire entièrement une grande partie des ponts et viaducs, agrandir et

assécher les tunnels, sans compter tous les ouvrages de moindre importance qui ont été créés ou modifiés pour assurer la sécurité du trafic.

Les travaux d'électrification de nos chemins de fer peuvent à juste titre être cités comme modèles, et à l'heure actuelle, il n'est pas rare de voir des étrangers venir se renseigner et s'inspirer chez nous de tout ce qui peut leur être utile pour la transformation de leurs chemins de fer.

* * *

Le tronçon Palézieux-Berne, sur la grande ligne Genève-Romanshorn, est peut-être celui qui comprend le plus grand nombre d'ouvrages d'art.

Avant d'entreprendre les travaux d'électrification proprement dits, il a fallu transformer, consolider et refaire une grande partie des ponts et tunnels répartis sur ces quelques soixante kilomètres. Ainsi, dans le programme d'électrification établi, ce tronçon n'arrivait-il qu'en troisième rang, après la ligne du Simplon et Palézieux-Genève. Depuis plusieurs années déjà, les chantiers établis pour une durée plus ou moins longue, s'élevaient à proximité de chacun de ses travaux d'art, à Macconnens, Grandfey, Toggeliloch, etc. et le public pouvait suivre avec intérêt la marche des travaux préliminaires, précédant l'électrification de la ligne fribourgeoise Palézieux-Berne.

C'est en automne 1926 que les premières constructions métalliques furent mises en place sur le tronçon Palézieux-Romont, dont l'achèvement et l'exploitation électrique furent terminés pour le dimanche 24 mars 1927.

Officiellement, ce fut ce jour-là le début de la traction électrique sur sol fribourgeois et tout le monde augura de ce fait une ère de prospérité et de développement pour nos chemins de fer.

Il restait encore le tronçon Romont-Berne pour que la grande ligne Genève-Romanshorn fût électrifiée dans son ensemble.

Le parcours Romont-Thörishaus, qui pourtant est à simple voie, fut équipé électriquement comme un tronçon à double voie, ce qui laissait au cœur des Fribourgeois l'espoir que la seconde voie serait posée dans un temps plus ou moins

rapproché. En outre, par suite de la construction de la gare de Fribourg, le montage des lignes de contact n'y fut pas des plus faciles. Cependant tout fut prêt pour la date fixée et le jeudi 12 mai 1927 les premiers essais officiels furent entrepris avec le plus grand succès, ce qui permit d'appliquer régulièrement la traction électrique dès l'entrée en vigueur du nouvel horaire, soit dès le 15 mai 1927.

Pour la même date, tous les travaux annexes étaient terminés: le pont de Grandfey, transformé et consolidé, lançait ses sept arches au-dessus de la Sarine et la silhouette de ce coin de pays, cher au cœur fribourgeois, en était pour ainsi dire embellie.

Louis de Weck, ing. CFF.

La Rédaction et les Editeurs des Etrennes se font un devoir d'exprimer ici leurs remerciements à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la publication des Etrennes de 1928. Ils doivent nommer en particulier la Société de développement et MM. Fornerod et Macherel photographe, Bernard Aeby, adjoint à l'ingénieur cantonal, Gremaud et Tacchini, entrepreneurs, l'abbé Tena, prieur de Semsales et Fernand Dumas, architecte, à Romont.



NÉCROLOGIES

Eugénie Vicarino. — Les *Etrennes Fribourgeoises* de 1927 venaient à peine de sortir de presse que nous apprenions avec regret la mort de M^{lle} Eugénie Vicarino, décédée à Nancy le 3 décembre 1926. Le 31 juillet 1926, elle nous avait adressé encore une pièce de vers pour les *Etrennes fribourgeoises* de 1927. Aussi celles-ci se doivent-elles de rendre un hommage ému et reconnaissant à celle qui fut leur collaboratrice la plus fidèle et la plus dévouée pendant près de trente ans.

Eugénie Vicarino naquit le 5 juillet 1861 à Mohilev sur le Dniester en Russie. Elle était la fille aînée d'Eugène Vicarino, né à Romont et bourgeois de Fribourg, et de Célestine Gérard, née près de Charleville (France). A l'âge de huit ans, elle vint habiter Romont avec ses parents et y passa quelques années, puis elle séjourna successivement à Delémont, à Bâle, à Schwanden (Glaris), à Altdorf, et de nouveau à Bâle où sa famille se fixa définitivement.

Dès sa prime jeunesse Eugénie Vicarino s'intéressa à la littérature. Elle débuta par la publication de petites nouvelles parues dans diverses revues; elle collabora ensuite, pendant quelque temps, au journal *Le Semeur*, édité en Suisse française, et au *Magazin d'Education et de Récréation* de Hetzel à Paris. Elle écrivit aussi plusieurs nouvelles, destinées à la jeunesse, qu'elle réunit plus tard en un volume intitulé *Les exploits de Florentin*, dédié à son neveu Gustave Vicarino.

Mais Eugénie Vicarino avait une prédilection toute particulière pour la poésie. Elle publia tout d'abord trois comédies: *Le coup de foudre*, paru en 1908 dans *La Chanson* à Lyon et édité chez Attinger à Neuchâtel; *En s'aimant*, pièce en vers qui fut jouée au théâtre municipal de Nancy

et par la troupe Baret à Bâle en 1910; elle lui valut un premier prix à l'*Académie de la Chanson* à Lyon; enfin *La Haie*, qui lui fit gagner le premier prix de l'*Annuaire de la Chanson du Monde des Théâtres et de l'Enseignement artistique* à Paris. Parmi les nombreux autres prix et médailles qu'elle reçut, citons la coupe d'honneur qu'elle obtint, en 1903, au *Caveau Lyonnais* pour sa *Chanson pendant l'averse*. Au cours de ces dernières années elle fit paraître trois recueils de poésies: *Sur ma route*, dédié à ses neveux et édité à Nancy; *Sur champ de pourpre*, inspiré par la guerre et dédié « A mes amis de France »; puis *Chez nous*, qui a trait plus spécialement au canton de Fribourg. Ces deux derniers recueils furent édités par la maison Fragnière Frères.

La *Liberté*, qui a publié quelques-unes de ses poésies et de ses nouvelles, caractérisait ses vers en disant qu'ils « étaient d'une inspiration pure et gracieuse ». M. le Dr Emmanuel Dupraz nous apprenait également qu'elle fut la collaboratrice de l'*Indépendant*, en 1916 et 1917, sous le pseudonyme de *Grignan*. Une grande bonté et une vive intelligence distinguaient M^{me} Vicarino. Elle était restée très attachée à son canton dans lequel la ramenait chaque année le séjour qu'elle faisait dans le petit village de Matran qu'elle chanta plus d'une fois dans ses poésies.

Les soins qu'elle prodigua à sa mère très âgée et souffrante ralentirent son activité littéraire. Après le décès de sa mère survenu en 1925, elle quitta Bâle pour rejoindre sa famille à Nancy. Ce fut là que la maladie, qui la minait depuis longtemps, vint l'enlever à la tendresse des siens.

G. Cx.

Théodore Audergon. — L'ouvrier assidu et consciencieux, dont nous tenons à retracer en quelques mots la longue et laborieuse carrière, naquit le 10 octobre 1857 d'une honorable famille d'artisans fixée au quartier de la Planche-Supérieure, en notre ville. Il fréquenta d'abord les Ecoles primaires qui occupaient en ce temps-là le

beau bâtiment, construit par le P. Girard, et qui abrite actuellement les bureaux des administrations judiciaires et autres. A ce moment-là les écoles de quartiers n'existaient pas encore.

Après avoir terminé ses classes primaires, Th. Audergon aborda les classes littéraires du Collège. Il y resta deux ans et y il eut pour professeur un de ses futurs patrons



avec lequel il noua une amitié qui persista sa vie durant. Après la deuxième année de collège il entra, le 30 janvier 1876, comme apprenti typographe à l'imprimerie Fragnière Frères qu'il ne devait plus quitter et dont le personnel se renouvela plusieurs fois sous ses yeux. Le 1^{er} février 1926, ce fidèle serviteur put fêter le cinquantenaire de son entrée à l'atelier. A cette occasion, ses patrons se firent un plaisir de lui offrir un modeste cadeau et de lui adresser

leurs félicitations et leurs remerciements bien mérités pour ses longs et loyaux services. Nul ne mérita mieux leur confiance et leur attachement, car nul ne fut plus assidu et plus consciencieux dans son travail et plus agréable dans ses relations avec ses supérieurs. Dans le petit discours où il répondit aux félicitations et aux remerciements qui lui furent adressés, il se plut à faire un peu l'historique de notre imprimerie (de notre « boîte » comme disent les typos) et à mentionner avec quelques petites remarques humoristiques les figures les plus caractéristiques d'ouvriers qui avaient été ses anciens camarades. Ce coup d'œil rétrospectif ne manqua pas d'intérêt et fit revivre bien des souvenirs disparus.

Théodore Audergon fut non seulement un excellent et honnête ouvrier, mais encore un bon père de famille et un bon citoyen dans toute l'acception du mot. La paroisse de St-Jean n'eut pas d'administrateur plus dévoué. Son passage au Conseil paroissial, dont il revêtit tour à tour les fonctions de secrétaire et de président, fut grandement

apprécié pour les services qu'il y rendit et l'appui qu'il prêta à son digne curé.

Les derniers jours de l'année 1926, une congestion pulmonaire vint mettre fin à cette existence modeste et si bien remplie et le 3 janvier 1927 la mort fit son œuvre et nous enleva ce fidèle collaborateur et cet excellent chrétien dont nous gardons le meilleur souvenir. *E. F.*

Dans le jugement, je ne me suis point détourné de la vérité. Je n'ai pas affaibli le droit du pauvre, et je n'ai pas reçu de présents, parce qu'ils aveuglent les sages mêmes. Je n'ai point haï mes frères en mon cœur et je n'ai point conservé le souvenir de l'injure de mes concitoyens.

(Exod. 23. Levit. 19.)

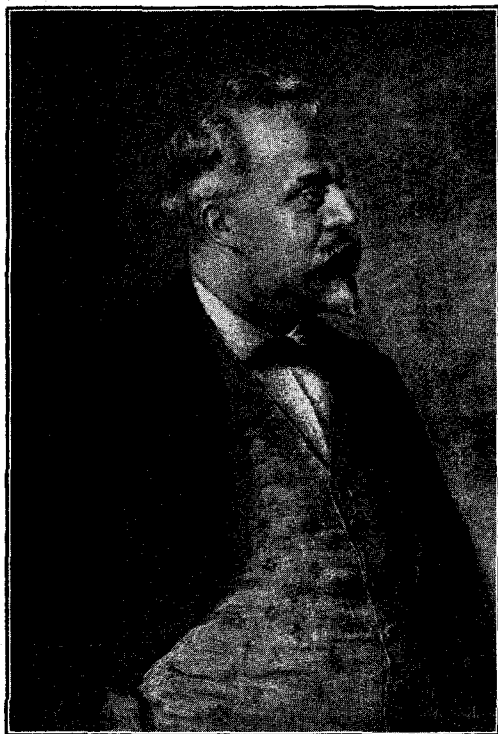
Georges Python. — Trois districts du canton de Fribourg peuvent s'honorer spécialement d'avoir abrité l'existence de M. Python: celui de la Broye qui le vit naître le 10 septembre 1856, sur les rives tranquilles du lac de Neuchâtel, dans le petit village de Portalban, si plein de vie et d'activité, où son père, *Auguste-François Python*¹, exploitait le domaine familial; celui de la Sarine, Fribourg en particulier, où se passèrent sa jeunesse studieuse et toute sa carrière; celui de la Singine enfin, où il vécut un grand nombre d'années dans ce Fillistorf qu'il aimait tant et où il mourut le 10 janvier 1927. Sa mère, *Marie-Elisabeth-Philippine-Brigitte-Pélagie de Castella* était la fille de Georges Castella dont on donna le nom à l'enfant. Madame Python était une femme énergique et pleine de bon sens, elle jouissait d'une grande autorité sur tous les siens, elle était la personnification des fortes traditions chrétiennes². « De bonne heure, nous dira M. le professeur Bise dans la conférence qu'il donna au Cercle catholique, le 3 avril 1927³, de bonne heure Python sentit bouillonner

¹ Né le 19 décembre 1825. Il fut aussi procureur-juré.

² Née en octobre 1828, † le 3 janvier 1911.

³ Voir *Monat-Rosen* 72^e année (1927-1928): *Georges Python dans son temps et ses œuvres.*

dans ses veines le sang des Castella de Delley, hérité de sa mère... » Il ne nous déplait pas de constater que ce fut à une femme de l'ancien régime que Georges Python dut les qualités maitresses de sa vie: l'énergie, l'activité, la ténacité.



L'enfant fréquenta l'école primaire de son village, puis il fut envoyé au pensionnat de Schwyz pour y continuer ses études et apprendre l'allemand. Il entra au Collège Saint-Michel, à Fribourg, en automne 1869, et y fit successivement ses six classes littéraires. On a dit qu'il fut un brillant élève; en effet, il fut, chaque année, le premier de sa classe et chaque année aussi il remporta le prix de progrès.

Outre cela, il obtint, pendant ces six ans, cinq fois le prix de langue latine, deux fois celui de langue grecque, trois fois celui d'instruction religieuse. Inutile d'ajouter qu'il se distingua chaque année dans presque toutes les branches enseignées. En 1875, il commença la philosophie et soutint publiquement les thèses de philosophie. De 1876 à 1878, il suivit les cours de l'Ecole de droit et le 14 février 1879, il obtenait la patente de licencié en droit, l'autorisant à pratiquer devant les tribunaux inférieurs sous la responsabilité de M. Ernest Girod, avocat, au bureau duquel il était attaché. Il travailla aussi dans l'étude de M. Louis Wuilleret. M. E.-S. Dupraz nous dit dans *La Croix* de Paris¹, que « le jeune Python tint à suivre avec les élèves en théologie du séminaire diocésain les cours de droit ecclésiastique ».

Quand on connaît la valeur des études classiques au point de vue de la formation et de la culture générale; quand on sait combien la possession des langues latine et grecque rend habile à manier la langue française; quand on se rappelle ce que furent Wuilleret et Girod, ces grands maîtres du barreau fribourgeois; on ne s'étonnera plus des succès oratoires de Georges Python.

Il convient de citer ici une autre école d'éloquence ou plutôt de formation à l'éloquence et à l'art de parler en public; nous avons nommé la Société des étudiants suisses dans laquelle le jeune Python fut admis par l'assemblée de St-Maurice, en juin 1874. Ce fut M. Frédéric de Weck, alors président central, qui imposa aux récipiendaires (ils étaient 19) le ruban aux trois couleurs².

Une école restait encore à faire et Python n'eut garde de s'y dérober: celle où l'on apprend à obéir d'abord pour savoir commander ensuite. Il fit son école de recrue en 1876; le 29 novembre 1878 il fut nommé lieutenant dans

¹ *La Croix*, de Paris, du 23 février 1927.

² Python fut caissier, puis vice-président et, en 1877 et 1878 président de la Section de Fribourg. Il devint président central en 1879-1880. (Voir *Monal-Rosen*, 69^e année (1924-1925): *Le jubilé de M. Georges Python*,... par Pie Philippona; Id. 71^e année (1926-1927): *M. G. Python*, par le même.

le bataillon 16; le 14 décembre 1880, il passa premier-lieutenant et, le 30 août 1884, il fut promu capitaine de la 1^{re} compagnie du bataillon 16. Dès 1885, il fonctionna comme auditeur près le Tribunal militaire du canton.

Ainsi armé de toutes pièces, Georges Python pouvait affronter, avec assurance, la vie qui s'ouvrait devant ses vingt ans.

Lors du renouvellement intégral du Grand Conseil, le 4 décembre 1881, il fut élu député du cercle de la Broye, mandat qu'il dut abandonner en 1921, en vertu des dispositions de la nouvelle Constitution qui établissait l'incompatibilité des fonctions de député au Grand Conseil avec celles de conseiller d'Etat.

Contrairement à ce qu'ont répété tous les journaux, ce ne fut que le 3 janvier 1883 (et non 1881) que le Collège électoral l'appela à présider le Tribunal du district de la Sarine, en même temps qu'il le nommait suppléant du président de la Cour d'assises du 2^{me} ressort dont il devint président le 22 décembre de la même année. En 1883 encore, il fut nommé membre de la Commission de discipline des avocats (22 décembre); juge suppléant près le Tribunal cantonal (11 mai); professeur à l'Ecole de droit (14 août) où il devait enseigner le droit constitutionnel aux élèves de première année, la procédure civile au cours de seconde année et le code éditel, poursuite, au cours de troisième année.

Python avait vingt-huit ans quand le XXI^{me} arrondissement l'envoya siéger au Conseil national, le 26 octobre 1884. Il y demeura jusqu'en octobre 1893. A cette époque, Python avait rêvé de faire entrer Henri Scherrer, le président du Grütli, au Conseil national; sa combinaison échoua et lui coûta son siège.

Le 18 août 1886, s'éteignait à Fribourg M. Philippe Fournier, conseiller d'Etat, directeur de la Police, le fondateur de Drogens. Le mardi, 7 septembre suivant, le Grand Conseil tenait une séance extraordinaire de relevée pour lui donner un successeur. Georges Python, qui, à ce moment faisait du service militaire à la vieille caserne de la Planche, fut élu par 58 suffrages sur 76. M. Henri de Schaller, cet autre homme très cultivé, vaillant et fort, énergique et

travailleur, lui céda le portefeuille de l'Instruction publique qu'il détenait depuis quatorze ans, pour prendre celui de la Police. La sérénade traditionnelle fut donnée le soir même au nouveau conseiller, devant la demeure qu'il occupait près de St-Nicolas. La foule se pressait dans la rue trop étroite, la plupart des officiers des deux bataillons fribourgeois et plusieurs officiers du bataillon neuchâtelois, cantonnés à Fribourg, vinrent lui offrir leurs félicitations. Il y eut ensuite soirée familière au Cercle catholique dont M. Python faisait partie depuis novembre 1876. Le chanoine Schorderet le complimenta au nom du Cercle; Georges de Montenach, au nom de la Société des étudiants suisses; l'avocat Heimo, au nom de ses amis; M. Morel, préfet du Collège, au nom des œuvres catholiques¹. Plusieurs sommets alpestres étaient illuminés, les mortiers tonnaient dans tout le canton, les dépêches de félicitations arrivaient de partout²...

Absorbé qu'il était par ses nombreuses occupations et préoccupations, par la création de l'Université spécialement, M. Python n'avait guère eu le temps de songer à s'établir. Il vivait en garçon qui a sa chambre dans une maison et prend sa pension dans une autre. Il avait trente trois ans quand il résolut de se marier. Et ce fut encore à une descendante de cet ancien régime dont il n'était pas partisan, mais dont il estimait et aimait les gens pour les qualités qui les distinguaient, qu'il demanda les joies intimes du foyer. Le 22 octobre 1889, il épousait, dans la chapelle de Bertigny, Mlle Marie-Elisabeth de Wuilleret, fille de *Louis-Antoine* et de *Marie-Antonie-Léocadie* née de Remy. Nous n'avons pas à dire ici combien il fut merveilleusement secondé par la compagne qu'il s'était choisie et le dévouement avec lequel elle veilla constamment sur une vie si précieuse. Par son mariage, il devenait le gendre de

¹ Il nous plaît de rappeler ces noms, car c'étaient ceux du « bon temps » du temps où l'on se battait pour des idées comme le disait fréquemment cet autre avocat, M. Cosandey, en parlant de cette époque.

² *La Liberté* de 1886, n° 209.

Louis de Wuilleret, ce chef incontesté du parti conservateur, ce vétéran de Posieux; il devenait le beau-frère de Paul Aeby et de Charles de Wuilleret, le premier, membre du Grand Conseil, conseiller national et syndic de Fribourg; le second, préfet du district de la Sarine, membre du Conseil national, agronome distingué qui, pendant vingt-cinq ans joua un rôle prépondérant dans l'agriculture du canton. Citer ces noms, c'est dire tout l'appui que dut trouver dans sa nouvelle famille l'homme politique et gouvernemental qu'était Python.

Si Georges Python était sorti du Parlement fédéral en 1893, il ne tarda pas à y rentrer. En effet, le 13 novembre 1896, le Grand Conseil fribourgeois, par 61 voix sur 77, le nomma député au Conseil des Etats où il siégea jusqu'en 1920. Il en devint vice-président en 1914 et président en 1915.

Et maintenant, que reste-t-il à dire du député au Grand Conseil, du conseiller national, du conseiller d'Etat, du directeur de l'Instruction publique, du conseiller aux Etats, de l'homme politique, de l'orateur, du juriste, du chrétien que fut Georges Python qui n'ait été dit par tous ceux qui ont parlé de lui lors de son décès ou lors de la séance académique du 24 mai 1927? Cependant, les *Etrennes fribourgeoises*, au risque de répéter ce que des plumes plus autorisées que la nôtre ont écrit, doivent retracer en quelques pages cette brillante carrière pour leurs lecteurs du dehors, pour ces lecteurs disséminés dans les pays les plus lointains qui attendent impatiemment l'arrivée de ces feuilles tout imprégnées du parfum du sol natal, tout embaumées de souvenirs fribourgeois...

Python fut avant tout un homme de gouvernement, un homme d'action et de réalisation, il fut un esprit organisateur. Vouloir dire tout le travail qu'il fournit comme député au Grand Conseil et comme conseiller d'Etat, serait écrire l'histoire complète du canton de Fribourg pendant ces quarante dernières années. Dès son entrée au gouvernement, il mit au service du pays toutes les ressources de son intelligence, toute la force de sa volonté et tous les dons de sa riche nature. Doué d'une puissance et d'une facilité de travail peu ordinaires, il étendit bientôt

sa dévorante activité à tous les domaines de l'administration. Et l'on a pu dire que, secondé et approuvé par ses collègues, il inspira, suscita, encouragea ou créa tout ce que Fribourg a vu se réaliser depuis près de cinquante ans.

Il aimait le travail de bureau et savait l'organiser pratiquement. Ses collègues ne firent jamais appel en vain à son obligeance. A une certaine époque, il liquida une quantité d'affaires qu'il appelait « vieux serpents de mer » demeurées en suspens depuis nombre d'années. Il était servi par une mémoire prodigieuse qui lui permettait d'indiquer exactement à ses collaborateurs en quelle année telle ou telle affaire s'était passée, les circonstances qui l'avaient accompagnée, les décisions qui avaient été prises, le document où l'on trouverait les renseignements utiles.

Pour se rendre compte du travail qu'il dut fournir, comme de l'influence dont il jouissait, il n'y a qu'à se remémorer le nombre de personnes qui, à certains jours, faisaient antichambre devant son cabinet. Cela prit de telles proportions qu'il se vit obligé de rester chez lui lorsqu'il avait un travail de quelque importance sur le métier. Mais qu'arriva-t-il !... Au bout de quelque temps, conseillers fédéraux, hommes politiques, chefs de partis, hommes de lettres, savants et professeurs, prêtres et religieux, riches et pauvres, hauts fonctionnaires et humbles ouvriers, tous ceux qui avaient un conseil à demander, une solution à obtenir, une requête à présenter, un emploi à solliciter ou qui, simplement, tenaient à lui rendre visite, prirent le chemin de Fillistorf où tous étaient reçus avec bonté et courtoisie.

Le chef-d'œuvre du directeur de l'Instruction publique fut bien la fondation de l'Université de Fribourg et des divers services destinés à la développer. Créer une université catholique fut le rêve de sa jeunesse généreuse. Ne l'avons-nous pas entendu s'écrier dans le discours qu'il prononça lors de la fête centrale des Etudiants suisses à Fribourg, en 1878: « Pour empêcher la jeunesse de boire à la coupe des erreurs modernes, il eût fallu des universités catholiques ! » Lui-même ne fréquenta aucune université; en éprouva-t-il du regret ? regret fécond qui fit naître

en lui le désir de doter son pays d'une institution qu'il jugeait nécessaire. Nous ne ferons pas ici la genèse de la fondation de l'Université de Fribourg. Il n'y avait pas quatre mois que Python dirigeait le département de l'Instruction publique, que le Grand Conseil, par décret du 24 décembre 1886, affectait une somme de 2 500 000 fr. à la fondation d'une université. Ce capital de dotation fut constitué en 1887 et, en décembre 1889, s'ouvrirent les facultés de droit et des lettres; en 1891, celle de théologie et en 1895, celle des sciences. Il espérait et poursuivait ardemment la création de la faculté de médecine. Dieu ne lui donna pas la satisfaction de voir l'achèvement total de l'Université.

Si l'œuvre capitale du directeur de l'Instruction publique fut la création de l'Université, il ne faudrait pas croire qu'il négligea pour autant les autres branches de son département, loin de là. « L'enseignement secondaire, l'enseignement technique, l'enseignement primaire surtout, écrit M. l'abbé Dr Dévaud dans *Les Amiliés catholiques françaises* de juillet 1927, obtinrent une part au moins égale de ses préoccupations et de sa sollicitude. » Le nom de Georges Python restera attaché à l'Académie de Ste-Croix, à l'École de commerce pour jeunes filles, à l'Institut féminin des Hautes-Etudes, à l'École des arts et métiers, au Technicum cantonal, à l'enseignement ménager rendu obligatoire dans tout le canton, à l'École normale de Hauterive, à l'École d'agriculture, à la Bibliothèque cantonale et universitaire, à l'Hôpital cantonal et aux divers instituts qui en sont le complément, au transfert des Archives de l'Etat dans l'ancien couvent des Augustins transformé pour les recevoir... Quelques-unes de ces institutions existaient déjà, mais elles lui doivent leur développement ou leur perfectionnement. Nous regretterions de ne pas citer ici ce que disait *L'Univers* du 21 septembre 1911 à propos du Collège St-Michel: « Il revient à M. Python le mérite d'avoir, dès les premières années de son gouvernement, placé à la tête de cette institution l'homme (Mgr Jaccoud) le mieux qualifié pour ce poste difficile, le mérite encore de lui avoir conservé sa confiance, de lui avoir laissé la direction effective de l'établissement, une

grande liberté pour le choix des maîtres et l'élaboration des programmes. » Nous pensons involontairement aux paroles que l'on prêtait, non sans quelque malice, au recteur de St-Michel: « Je me retirerai du collège quand M. Python se retirera de l'Instruction publique! » Et les voilà tous deux fauchés par la mort en cette même année 1927.

Georges Python représenta pendant trente-quatre ans le canton de Fribourg aux Chambres fédérales: neuf ans au Conseil national, vingt-cinq ans au Conseil des Etats. Dès son entrée au Conseil national, ses collègues se rendirent compte que le nouveau représentant du XXI^me arrondissement était quelqu'un. Et ce fut en effet quelqu'un qui s'imposa du premier coup. Il joua un rôle important et des plus actifs dans les questions ferroviaires; il prit part à toutes les négociations qui amenèrent la fusion des lignes de la Suisse occidentale avec le réseau du Jura-Berne-Lucerne. Avec Decurtins, il fit de la Droite catholique une fraction avec laquelle on dut compter. « Python fut passé maître dans l'habile et très diplomatique travail de coulisses », dit *La Croix* de Paris. Nul plus que lui n'a contribué à fortifier le principe du fédéralisme; il fut constamment le champion de l'autonomie cantonale. Grâce à sa souplesse, à son flair, à son entregent, aux relations qu'il sut nouer dans tous les groupes, il acquit une influence considérable. Le Conseil fédéral lui-même le consultait.

Lorsque, en 1880, la mort terrassa presque subitement le grand homme d'Etat qu'était Louis Weck-Reynold, Python releva les rênes que le chef du parti conservateur laissait tomber; il continua la politique de son prédécesseur. Il eut constamment en vue la prospérité et la grandeur morale du canton de Fribourg. Il devint le chef incontesté du parti. Il plana haut, très haut au-dessus des étroitesse d'esprit et plus d'une fois se montra généreux vis-à-vis d'hommes qui n'avaient cessé de le combattre. Nous n'avons pas la prétention de résumer ici la carrière politique de M. Python. Il fut un charmeur et un entraîneur d'hommes; son regard doux et profond, sa persuasion, sa bonhomie, sa joyeuse humeur avaient raison des plus récalcitrants et savaient parfois obtenir les plus lourds sacrifices.

Ce fut avec ses camarades de classe qu'eurent lieu les premières joutes oratoires du jeune Python. Un autre théâtre de son éloquence naissante se rencontra dans une maison amie quoique d'opinions bien différentes des siennes. Là, juché sur le « cadot du fourneau », il haranguait son auditoire et, au milieu des rires et des railleries, il exposait la manière dont il dirigerait les destinées du canton de Fribourg, si jamais il les tenait dans ses mains. Plus tard, il fourbit ses armes oratoires dans les réunions de la Société des étudiants suisses et dans les assemblées politiques. « En 1876, raconte la *Feuille d'avis de Fribourg* du 8 janvier 1927, le jeune étudiant, âgé d'à peine vingt ans, assistait à la célèbre assemblée politique tenue dans la cour du château d'Estavayer. L'assemblée était hésitante. C'est alors que Python fendit la foule et se mit à haranguer ses concitoyens broyards. L'intervention de Python enflamma ses auditeurs. Cette parole, que l'on entendait pour la première fois, fit passer sur la foule un souffle d'enthousiasme. » M. E.-S. Dupraz écrit de son côté dans *La Croix*, de Paris: « Python était un des orateurs enthousiastes et aimés des grandes assemblées catholiques. Il avait le don de l'éloquence. Et chez lui, l'éloquence émanait d'une conviction si profonde qu'au temps de ses plus chaudes batailles oratoires, elle ne parut jamais vide, ni enflée. » *Le Cosmopolite*, du 30 novembre 1906, disait déjà: « M. Python manie avec une égale dextérité la parole et la plume. Ses réparties sont toujours empreintes d'un grand bon sens et il sait trouver le moyen de se faire écouter avec bienveillance par ses ennemis comme par les siens. » Léon Savary conclura dans la *Tribune de Genève*, du 12 janvier 1927: « Python était autrefois le plus beau jouteur qui se put voir », nous ajouterons: et le plus habile. Du reste, il n'y aurait qu'à lire les discours de Georges Python au Grand Conseil, ceux qu'il fit aux assemblées des étudiants suisses, ceux qu'il prononça dans maintes autres circonstances pour se rendre compte de cette éloquence qui subjuguait et entraînait les auditeurs. Il était clair et concis, sa parole était chaude, mâle et souple; sa voix bien timbrée; son geste était plein d'assurance et son regard, plein de feu.

On a dit que Python aimait les problèmes juridiques et qu'il eut quelque hésitation à abandonner le Palais de Justice. Aussi demeura-t-il juriste quand même et le vit-on exercer une influence et une collaboration utiles lors des grands débats sur l'élaboration du code civil suisse et de la loi fribourgeoise d'introduction de ce nouveau code. Le président du Grand Conseil n'a-t-il pas dit dans son éloge funèbre de M. Python que « l'œuvre législative de ces quarante dernières années porte l'empreinte de cet esprit clair et fécond ? Aussi fut-ce la Faculté de droit qui, le 20 juillet 1911, lui décerna le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de Fribourg lorsque le Sénat académique eut décidé de lui conférer cette dignité à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son entrée au gouvernement comme directeur de l'Instruction publique.

Que pourrions-nous ajouter à tout ce qui a été dit ou écrit sur le grand chrétien que fut Georges Python ? Nous résumerons tout en disant simplement qu'il vécut sa foi et chacun sait que ce ne fut point une foi morte, une foi sans œuvres.

M. Python était doué d'une robuste constitution ; il jouissait d'une santé de fer que rien, semblait-il, ne pourrait attaquer, lorsque, vers 1912, parurent les premiers symptômes du mal qui devait mettre quinze ans à le terrasser. Ce que fut sa patience pendant ces quinze années de souffrances physiques et morales qu'il endura sans se plaindre, ses intimes seuls pourraient le dire. Le lutteur et le chrétien qu'il était se retrouvèrent tout entiers sur ce terrain comme sur les autres. Nous l'avons vu tenter l'impossible pour vaincre la maladie que, par ailleurs, il supportait avec une parfaite résignation. Nous l'avons vu se défendre pied à pied et ne jamais renoncer à la peine et au travail ; son indomptable énergie le soutint jusqu'à la fin. Le dénouement fatal arriva le 10 janvier 1927 à Fillistorf et les funérailles eurent lieu à Fribourg le 12 du même mois.

C'était par une journée grise et pluvieuse ; de la tour de Saint-Nicolas, vieille de quatre-vingt dix lustres, tombait froid, lugubre, tragique, le glas funèbre tinté par la Sainte-Marie qui, depuis 1506, pleura déjà tant de papes, d'évêques,

d'avoyers de la République, tant de grands hommes du pays. Nous ne pouvons relater ici les imposantes funérailles qui furent faites à M. Python, ni énumérer tous les corps constitués qui y prirent part, disons simplement et très véridiquement que ce fut un deuil national et que tout le pays était là. Nous nous contenterons de mentionner les délégations venues du dehors, soit celles du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral, de l'Armée suisse, des cantons de Berne, Soleure, Valais, Vaud, Neuchâtel et Genève, de la Droite fédérale, etc. Ajoutons encore que Sa Grandeur Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, fit la levée du corps, célébra l'office de Requiem et donna l'absoute.

Seuls le recul du temps et l'apaisement des passions permettront de juger impartialement l'œuvre immense et parfois discutée de M. Python. Mais déjà on peut dire que Georges Python aima ardemment et sincèrement son pays et qu'il le voulut toujours plus noble, toujours plus grand.

T. de R.

N.B.— Dans l'impossibilité de citer tous les articles de journaux et de revues auxquels l'auteur de la notice qui précède a eu recours, nous renvoyons le lecteur que cela peut intéresser au dossier qui se trouve aux Archives de l'Etat.

(Réd.)

M. et M^{me} Jean-Joseph Menoud-Musy.— Le 28 novembre 1926, M. le notaire Jean-Joseph Menoud et son épouse Justine Menoud, née Musy, fêtaient le sixantième anniversaire de leur mariage. Le Conseil communal de Bulle leur adressa les félicitations et les vœux de toute la population. Les vénérables jubilaires, malgré le poids des ans, avaient encore fort belle allure; nous n'en voulons pour preuve que la photographie prise par M. S. Glasson le jour même et reproduite dans la *Patrie Suisse* du 15 décembre 1926.

Hélas, ces vieillards encore pleins de vigueur, ne devaient pas jouir longtemps de leur bonheur, car, quelques semaines plus tard, une mauvaise grippe les emportait tous deux à quelques jours d'intervalle. Mme Menoud

succombait le 11 janvier 1927, tandis que M. Menoud, ignorant le deuil qui l'avait frappé, décédait le 15 janvier suivant.

Mme Justine Menoud, née à Albeuve le 14 juin 1838, était l'un des quatre enfants de M. Pierre Musy, ancien préfet de Farvagny et de Bulle, grand-père de M. le conseiller fédéral Jean Musy qui se trouve être ainsi son ne-



veu. Elle avait épousé M. Jean-Joseph Menoud, le 26 novembre 1866. C'était une excellente personne toute de bonté, de piété et de charité et un modèle de simplicité et de fidélité au devoir.

M. Jean-Joseph Menoud, originaire de La-Joux, dans le district de la Glâne, était né à Fribourg, à la Grand'Fontaine, le 6 décembre 1837. Ses écoles primaires achevées, il suivit pendant deux ans, dès 1847, les cours du collège de Mariastein (canton de Soleure), puis ceux de l'Ecole cantonale de Fribourg. Après un stage de commis à Bulle, il partit pour Vienne, à l'âge de 17 ans, comme précepteur dans la famille de Villa-Secca. Vers 1857, de retour à Fribourg, il entra, en qualité d'écrivain, dans l'étude de M. le notaire François-Xavier Menoud, qui devint conseiller d'Etat en

1876. Le 23 mars 1860 le Conseil d'Etat appelait Jean-Joseph Menoud aux fonctions de secrétaire de la préfecture de la Sarine, puis, le 11 avril 1864, à celles de lieutenant du préfet Albert Fégely. Cette même autorité le nommait greffier du Tribunal de l'arrondissement de la Gruyère, le 24 avril 1865. Il profita des quelques années passées au greffe pour terminer ses études de notaire et préparer ses examens d'Etat. Il obtenait un brevet de capacité le 19 octobre 1867 et le Conseil d'Etat lui délivrait le 18 mars 1868 une patente de notaire avec cantonnement dans le cercle de la Justice de paix de Gruyères. Cependant, en raison de son emploi de greffier, il fut dispensé de résider dans le dit cercle. M. Menoud ouvrit alors une étude de notaire à Bulle même, où, grâce à ses qualités de travail, d'ordre et d'économie, qui devinrent proverbiales, il ne tarda pas à s'attirer la sympathie et la confiance de la population gruyérienne de la région. Le 17 mai 1869, il résignait ses fonctions de greffier pour se consacrer uniquement au notariat et aux opérations de banque.

M. Menoud était resté très attaché à Fribourg dont il connaissait, depuis sa jeunesse, toutes les vieilles rues, les tours et les remparts aujourd'hui en partie disparus.

De leur mariage M. et Mme Menoud eurent plusieurs enfants dont il ne reste plus qu'une fille qui épousa M. Félix Glasson, ancien syndic de Bulle et ancien député au Grand Conseil.

Parmi les nombreuses libéralités des époux Menoud dans leurs dispositions testamentaires, nous ne relèverons que celle faite en faveur de l'institution d'un asile pour tuberculeux à laquelle il affecta ses trois grands domaines de Ferpicloz (situés entre La Tour-de-Trême et Gruyères) et une série de pâturages et de forêts de montagne s'échelonnant à travers les territoires de La Tour-de-Trême, du Pasquier et de Gruyères jusqu'au pied du Moléson.

De leur vivant déjà M. et M^{me} Menoud avaient fait un don anonyme de 20 000 fr. en faveur de l'agrandissement de l'église paroissiale de Bulle. G. Cx.

(« La Patrie Suisse » du 15 décembre 1926, n° 867 ; « La Liberté », 1927, nos 12, 20 et 22)

Jean Lehmann, ingénieur cantonal. — Le 2 février 1927, la mort nous a enlevé, dans sa pleine activité, l'une des plus sympathiques figures de notre cité fribourgeoise, M. Jean Lehmann, ingénieur cantonal. Le vide qu'a causé parmi nous ce deuil inattendu nous affecte d'autant plus que Fribourg a perdu, en M. Lehmann, un de ses meilleurs enfants, et l'Etat, un de ses excellents serviteurs.

M. Jean Lehmann est né à Fribourg le 31 mai 1869. Il entra en qualité de géomètre au service de la Direction des Travaux publics, le 3 avril 1891. Le 2 mai 1898, il fut appelé au poste d'ingénieur cantonal adjoint et en 1914, il fut nommé ingénieur cantonal, en remplacement de M. Chuard, élu conseiller d'Etat.



C'est à son poste d'ingénieur cantonal, poste dans lequel il s'est dévoué durant près de quatorze ans, que la mort est venue sournoisement frapper ce chef dévoué et bon.

Très connu dans les sphères administratives et techniques de notre pays, M. Jean Lehmann était apprécié à sa juste valeur. Son esprit clairvoyant était ouvert au progrès. Grâce à ses initiatives, à son travail persévérant et intelligent, à sa conscience et à son habileté professionnelle, M. Lehmann a été, avec feu M. Gremaud, ingénieur cantonal, un des initiateurs des progrès réalisés dans le canton de Fribourg, dans le domaine routier.

D'un caractère agréable et d'une grande simplicité, M. Lehmann était un homme de cœur dans toute l'acception du mot. Durant toute sa vie, il n'a cessé de faire preuve de ses belles qualités d'âme, soit au sein de sa famille, soit à l'égard de ses chefs, de ses collègues et de son personnel, au sein de la Société de Développement de Fribourg, qu'il a présidée durant trois ans, soit encore dans son activité au Conseil de paroisse de St-Nicolas et dans les nombreuses sociétés locales dont il était membre.

Les directeurs des Travaux publics qui se sont succédés

dans l'Administration cantonale, pouvaient avoir pleine confiance en lui, car les intérêts de l'Etat étaient en bonnes mains.

Chacun appréciait sa courtoisie et sa franchise. Quant à ses qualités techniques, tous ceux qui, pendant de nombreuses années, furent les collaborateurs de sa tâche quotidienne au Département des Ponts et Chaussées, eurent l'occasion de les estimer pleinement.

C'est donc avec respect que nous nous inclinons sur la tombe trop tôt ouverte de celui qui a réalisé durant toute sa vie, le type de l'excellent père de famille, du bon fonctionnaire, du chef dévoué et juste, du citoyen aimant par-dessus tout sa terre fribourgeoise.

Et c'est un devoir, pour tous ceux qui l'ont connu et aimé que de garder à sa mémoire, un souvenir ému, le souvenir dont sont réellement dignes ceux qui surent sur cette terre, mettre toutes leurs forces et toute leur âme au service des plus nobles causes, la famille, la religion et la patrie !

Bernard Aeby,

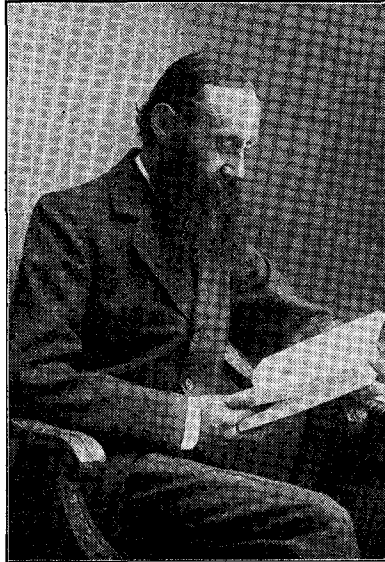
adjoint à l'ingénieur cantonal.

(« La Liberté », 1927, no 27 ; « Freiburger Nachrichten », idem ; « L'Indépendant », 1927, nos 14 et 15.)

D^r Albert Gockel, professeur. — Le 4 mars 1927 une mort rapide enlevait à ses élèves et à l'Université, M. le professeur D^r Albert Gockel. Né à Stockach (Baden), le 27 novembre 1860, il fit ses premières études au gymnase de Constance ; fortement attiré par les sciences de la nature, il fréquenta les universités de Fribourg en Brisgau, Würzburg, de Heidelberg où il passa son doctorat. Professeur de physique dans l'enseignement secondaire durant une dizaine d'années, il trouvait le temps, après ses heures de cours, d'écrire un ouvrage intéressant sur l'orage « Das Gewitter » et de commencer ses premières observations dans le domaine de l'électricité atmosphérique. En 1896, il vint à Fribourg comme assistant à l'Institut de physique, dirigé par M. le professeur de Kowalski. Il put, dès lors, se consacrer aux recherches qui l'intéres-

saient si vivement, la physique du globe et la météorologie.

Ses nombreux voyages, entre autres aux confins du Sahara, à l'oasis de Tougourt, furent entrepris dans un but scientifique et il put en consigner les résultats dans sa thèse



d'agrégation (1901) qui lui ouvrit les portes de l'enseignement supérieur. Privat-docent, puis professeur (1903), à son tour Doyen de la Faculté des sciences et Recteur de l'Université, dans toutes ces fonctions, il fut le savant consciencieux, grand travailleur, accueillant et dévoué à ses élèves, soucieux du développement et de la bonne renommée de l'institution à laquelle il vouait toutes ses forces, toute son intelligence et tout son cœur.

A l'époque où commença l'activité scientifique de M. Gockel, le problème de l'électricité atmosphérique prenait une orientation nouvelle grâce à la découverte du radium et de son curieux rayonnement. Ses recherches sur la con

tenance en radium de l'air, du sol, des minéraux et particulièrement de l'eau lui ont demandé beaucoup de temps et de patience; elles ont, certes, attiré l'attention du monde médical sur le rôle du radium dans les sources thermales, mais elles gardent une grande valeur scientifique. Ces travaux n'étaient pour M. Gockel que des moyens d'investigation qui devaient lui permettre de mieux connaître les phénomènes électriques de l'air. En 1908, il publiait son ouvrage « *Luftelektrizität* » où il résumait les théories en vogue, présentait les méthodes de mesures, donnait ses résultats, faisait œuvre critique si bien que son livre devint bientôt classique en ce domaine.

Le problème cosmogonique l'intéressait vivement. En 1910, il donnait « *Schöpfungsgeschichtliche Theorien* », où il passait en revue les nombreuses théories sur l'origine de l'univers; se tenant constamment éloigné des spéculations fantaisistes si souvent renouvelées dans ces études, il concluait à l'existence d'un univers fini, entièrement soumis à la dégradation progressive et fatale de l'énergie et tendant à la mort par refroidissement continu.

Toujours préoccupé des problèmes de l'atmosphère, il fut l'un des premiers à signaler, à la suite de ses ascensions en ballon libre (1910-1911), l'existence d'un nouveau rayonnement, dont la puissance augmente avec l'altitude et qui ne peut provenir de la terre, mais du soleil; il consacra au « rayonnement pénétrant » le discours traditionnel que doit prononcer le Recteur de l'Université en prenant possession de sa charge (1921); ses dernières communications ont porté sur le même objet.

La Société helvétique des Sciences naturelles le désigna comme président de sa commission pour l'étude de l'électricité atmosphérique; collatrice du prix Schöffli, elle le lui accorda pour son remarquable travail: « *Beobachtungen über Elektrizität und Radioaktivität der Atmosphäre, im schweizerischen Mittelland, im Jura und in den Alpen* ». Cette belle étude portait comme Motto: *Das Gebirge ist das Laboratorium des Meteorologen*. Membre fidèle du club alpin, M. Gockel sut faire servir à la science son amour de la montagne.

Il est impossible d'énumérer ici ses nombreuses publications; elles dépassent la centaine et vont de la note courte et précise fixant un point de ses études jusqu'à l'article étendu et même au volume, où l'ampleur de ses connaissances, la sagacité et l'intérêt de son exposé, son esprit critique, mais bienveillant, lui faisait dans la science une réputation toujours plus méritée.

Jusqu'aux dernières heures de sa vie, il travailla; espérant reprendre son enseignement, commencer de nouvelles recherches, il lutta constamment contre la maladie, comme le fidèle Serviteur qui veut accomplir sa tâche toute entière. L'Université de Fribourg gardera de M. le Professeur Dr Albert Gockel un souvenir reconnaissant. P. J.

(«La Liberté», 1927, n° 52; «Bulletin des Sciences naturelles», vol. 28, p. 227; «Freiburger Nachrichten», 1927, nos 53 et 55.)

Jules Perroud, imprimeur. — Par une claire matinée de mars 1927, une longue colonne d'hommes accompagnait au cimetière de Bulle la dépouille mortelle de M. Jules Perroud, imprimeur en cette ville, qu'une sournoise maladie avait ravi à l'affection des siens et à l'estime de ses concitoyens. Malgré les regrets et les sympathies unanimes que laissait, dans tous les milieux, le défunt, aucune couronne ni fleur n'entourait son cercueil. Ainsi l'avait voulu M. Perroud qui, dans sa modestie et sa foi profonde, attachait moins de prix aux vains ornements qui périclent qu'aux prières et aux bonnes œuvres qui demeurent.

Originaire de Berlens, dans la Glâne, M. Perroud était né à Romont. Ses classes primaires et secondaires terminées, il passa encore quelques années au Collège de St-Maurice, en Valais, puis il vint faire un apprentissage de typographe à l'imprimerie Ackermann à Bulle. Il partit ensuite pour la ville de Varsovie où lui était offerte une place de



précepteur avantageuse. Mais, gardant toujours vivante dans son cœur l'image de la patrie absente, il rentra au bout de quelques années dans son pays pour occuper les fonctions de secrétaire de préfecture de la Glâne, auxquelles la confiance et la sympathie de ses concitoyens joignirent bientôt celles de conseiller communal de Romont.

Enfin, en 1906, M. Perroud reprenait à son compte l'imprimerie Ackermann, à Bulle ; avec les nombreuses publications éditées par cette maison. Il développa heureusement cette importante entreprise qu'il dirigea jusqu'à sa mort avec le concours dévoué de sa famille.

Bien qu'établi à Bulle, M. Perroud était fréquemment consulté par les populations de la Glâne qui avaient gardé de lui le meilleur souvenir. Ses avis désintéressés et marqués au coin du bon sens étaient toujours bien accueillis. Devenu, entre temps, membre de la justice de paix de Bulle, il devint juge de paix à la retraite de M. Reichlen ; et, malgré ses absorbantes occupations, il remplit ces délicates et ingrates fonctions avec la conscience et le dévouement qui lui étaient propres.

M. Jules Perroud s'en est allé dans un monde meilleur, avec l'assurance d'une vie bien remplie, laissant à sa famille le souvenir d'un époux et d'un père accompli et à ses concitoyens l'exemple d'un dévouement et d'une droiture de caractère à toute épreuve.

L. M.

Frédéric Broillet, architecte. — Les sociétés artistiques et techniques de notre ville ont été très éprouvées, au début de cette année, par la mort de deux de leurs membres les plus éminents et les plus dévoués.

Il y avait à peine deux mois que M. Jean Lehmann, ingénieur cantonal, était enlevé brusquement à l'affection des siens et de ses nombreux amis lorsqu'on apprit, avec émoi, la mort de M. Frédéric Broillet, architecte, survenue à Lugano, dans la nuit du 30 au 31 mars 1927, alors qu'il y faisait un séjour de repos. M. Broillet succomba à une attaque d'apoplexie, à l'âge de 66 ans.

Une plume autorisée a retracé dans les pages précédentes des *Etrennes fribourgeoises* la carrière de M. Lehmann ;

à notre tour, nous nous permettons de rappeler, ici, la si féconde activité de M. Broillet.

Après avoir obtenu la maturité au Collège St-Michel, M. Broillet entra, en 1879, à l'École polytechnique fédérale où il étudia l'architecture jusqu'en 1883. A sa sortie du polytechnicum, il fit l'école d'officier d'artillerie; sa carrière militaire l'amena au grade de capitaine. Il entra ensuite à l'École des Beaux-Arts de Paris où il paracheva ses études, de 1884 à 1886.

Il revint alors en Suisse et travailla dans les bureaux de M. Ernst, architecte à Zurich, pour la construction de riches immeubles de la Raemistrasse et, de 1887 à 1889, chez M. Bringolf, architecte à Lucerne, puis à St-Gall.

De là, il entreprit un voyage d'études dans l'Italie septentrionale, puis à Vienne et à Budapest. Durant les séjours successifs qu'il fit dans ces pays, il ne cessa de pratiquer et de développer ses talents, faisant une ample moisson d'idées et de modèles.

Observateur avisé et minutieux, il rapporta de ces voyages de nombreux croquis et notes et compléta d'une manière heureuse ses connaissances artistiques.

M. Broillet devint, en 1892, le collaborateur de son ancien patron, M. Ernst, à Zurich, et de 1893 à 1896, celui de l'architecte Hodler, à Berne.

Il rentre alors à Fribourg où il s'établit définitivement. Il débute par la transformation et l'agrandissement de l'ancien Hôtel des Charpentiers qui devint l'Hôtel Suisse actuel. Cet important ouvrage, mené de main de maître, lui fit de suite une excellente réputation.

Peu d'années après, une période très active de construction s'ouvre à Fribourg. M. Broillet s'associe à M. Charles Wulfleff, diplômé et lauréat de l'École des Beaux-Arts de Paris. Ensemble, ils exécutent de nombreux travaux dont nous ne citerons que les plus importants: l'imprimerie de St-Paul, le convict Albert-le-Grand, le pensionnat de la



Chassotte, le convict Salesianum, le groupe de la Villa-St-Jean, l'église de Cugy, les villas du pensionnat Jeanne d'Arc, etc...

Ils participent également à des concours d'architecture et obtiennent les premiers prix pour leurs projets de la route des Alpes, du pont de Pérolles, de l'église d'Onnens, du Casino-Théâtre et de l'Asile des vieillards.

En 1910, la construction subissant un fort ralentissement à Fribourg, M. Wulfleff va s'établir à Paris où l'appellent d'anciennes relations. M. Broillet reste quelques années seul et exécute, durant ce laps de temps, divers travaux, notamment l'église de Villars-sur-Glâne et les plans de la future église de Heitenried.

A la suite d'une collaboration, dans un concours d'architecture, M. Broillet s'associe, en 1922, à M. Augustin Genoud qui, lui aussi, est diplômé et lauréat de l'École des Beaux-Arts de Paris.

Dans cette nouvelle période d'activité, MM. Broillet et Genoud collaborent aux plans des ponts de Pérolles et de Zaehringen, établissent ceux des bains de la Mottaz, de l'église de Tavel, de l'institut de Pensier, du temple allemand de Morat et enfin, ceux de la future gare de Fribourg.

Dans les concours d'architecture, MM. Broillet et Genoud obtiennent des premiers prix pour leurs projets de l'église de Semsales, de l'école de Guin et de l'agrandissement de l'église de Bulle, ainsi que des quatrièmes prix pour la nouvelle gare de Fribourg et pour l'église de St-Pierre.

Malgré cette très grande activité, M. Broillet se voue personnellement et avec un soin particulier, à la conservation de nos monuments historiques. Membre de la Société d'histoire et de la société des Amis des Beaux-Arts, il se fait le défenseur de nos trésors artistiques.

Il dirige, avec la collaboration de son ami et ancien condisciple M. le professeur A. Næf, président de la commission fédérale des monuments historiques, la restauration de l'église et du cloître d'Hauterive, celle de l'église de Meyriez, celle des châteaux de Surpierre et de Vaulruz. Il s'occupe également, avec la collaboration de l'architecte can-

tonal, de la restauration des châteaux de Morat, d'Estavayer, de Romont et de Bulle, comme aussi de celle des tours et remparts de la ville de Fribourg.

M. Frédéric Broillet se révéla, dans tous ses travaux, un homme consciencieux, jusqu'à la minutie, un architecte de goût, un soutien de toutes les œuvres de progrès que l'on créa dans le canton, en même temps qu'un vaillant défenseur des œuvres du passé.

Il collabora au *Fribourg artistique*, aux *Annales fribourgeoises* et à la publication *La Maison bourgeoise*. Il était du comité de rédaction du *Bulletin technique* et correspondant de la *Schweizerische Bauzeitung*.

Les autorités et les diverses sociétés fribourgeoises, reconnaissant en M. Broillet un homme de haute valeur avaient mis en lui toute la confiance qu'il méritait si bien; aussi firent-elles fréquemment appel à sa précieuse collaboration et à son grand dévouement.

M. Broillet était membre de la commission fédérale des monuments historiques, de la commission technique de la restauration de la cathédrale de Lausanne, de la commission cantonale du feu, de la commission de surveillance du Technicum, de la commission des écoles de la ville de Fribourg, du comité de la *Maison bourgeoise*. Il était président de la commission fédérale d'estimation pour le canton de Neuchâtel. Il faisait également partie du Conseil général de la ville de Fribourg.

M. Broillet était aussi membre de la plupart de nos sociétés locales, notamment: de la Société suisse des ingénieurs et architectes, de la Société technique fribourgeoise, du Heimatschutz, des Amis des Beaux-Arts, de la Société d'histoire, de la Société des sciences naturelles, de la Société de développement de Fribourg, de la Société de chant de la ville et de la Musique de Landwehr, de l'Association des anciens polytechniciens de Zurich.

Il était membre de plusieurs comités de ces sociétés et président de quelques-unes.

Dans toutes, il fit preuve de beaucoup de tact, de pondération et de dévouement, s'attirant ainsi la sympathie générale.

C'est assez dire la place importante qu'il a occupée dans notre vie publique, à Fribourg surtout qu'il aimait particulièrement et qui eut toute sa sollicitude.

Aussi, M. Frédéric Broillet est-il vivement regretté et, nous tous qui l'avons connu et aimé, lui gardons-nous un souvenir fidèle et reconnaissant.

E. L.

(«*La Liberté*», 1927, nos 76 et 187; «*Freiburger Nachrichten*», 1927, n° 77; «*L'Indépendant*», 1927, n° 35; «*Bulletin technique de la Suisse romande*», 1927, n° 9; «*La Patrie Suisse*», 1927, n° 883.

Rodolphe de Weck. — François-Rodolphe-Marie de Weck fils d'Ignace-Pierre-Claude de Weck et de Clotilde-Marie Lucy naquit, le 6 octobre 1861, à Paris où son père était attaché à la maison de banque Zellweger, devenue plus tard Marcuard, Kraus et Cie.

Lorsque survint la déclaration de guerre entre la France et la Prusse, M. de Weck envoya ses trois enfants à Fribourg chez leur grand'mère paternelle. Lui-même demeura fidèle

à son poste à Paris. Il continua à correspondre avec sa famille tantôt par la voie ordinaire, tantôt en confiant ses lettres aux ballons qui s'échappaient de Paris pendant le siège. Enfin, il put quitter Paris le 8 novembre 1870 avec un grand nombre de Suisses auxquels la Légation avait délivré un sauf-conduit. Il passa à Bruxelles et à Londres où la banque Zellweger avait transporté une partie de ses affaires. Pendant ce temps les enfants continuèrent leurs études

sous la direction de leur institutrice. M. Loffing, curé de Fribourg, leur donna les leçons de catéchisme, puis, quand ils allèrent habiter chez leur oncle de Buman à Belfaux, ce fut M. le doyen Guinnard qui s'occupa de leur instruction religieuse et qui donna les premières leçons de latin à Rodolphe.

En automne 1871, Rodolphe put entrer à l'École libre de l'Immaculée-Conception à Paris, plus connue sous le nom de «*Vaugirard*» tenue par les Pères Jésuites. Il en



sortit en 1880 avec le diplôme de bachelier ès-lettres de l'Académie de Paris. Il passa ensuite à l'Ecole Ste-Geneviève, appelée plus communément « Rue des Postes », dirigée également par les Jésuites. Il y suivit le cours préparatoire à l'Ecole centrale et obtint en août 1882 le diplôme de bachelier ès-sciences de l'Académie de Paris. Reçu en 1882 à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, il en sortit en août 1885 avec le diplôme d'ingénieur des Arts et Manufactures, spécialité « constructeur ». En 1882, il fit son école de recrue dans le génie (pontonniers) à Brugg; en 1886, il obtint le brevet d'appointé; en 1888, celui de sergent du génie, dans la compagnie de pontonniers 2; en 1890, il passa lieutenant et en 1896, il fut promu premier lieutenant du génie.

De Weck débuta dans la vie pratique en occupant pendant quatre mois (décembre 1885-mars 1886) le poste d'ingénieur-dessinateur au bureau des études (section des ponts) de la Société anonyme des Anciens Etablissements Cail, à Paris. Du 1^{er} juillet au 30 novembre 1886, il travailla comme volontaire au bureau de l'ingénieur de la voie des chemins de fer Central suisse à Soleure. C'était pour lui une occasion de se perfectionner dans la connaissance de la langue allemande avec laquelle il avait eu un premier contact pendant un séjour qu'il fit à Innsbruck, tout en suivant son attrait pour la construction des voies ferrées. De mai 1887 à octobre 1889, il fut employé à Lausanne pour les études de la construction du chemin de fer de Viège à Zermatt. Pendant la construction de cette ligne il remplit les fonctions d'ingénieur-contrôleur de la régie et fit un séjour de quelques mois à Saint-Nicolas.

Mais de Weck cherchait à se rapprocher de Fribourg auquel il était demeuré très attaché et où l'attirait la famille de sa femme, Camille von der Weid, fille d'Henry von der Weid et de Marie de Diesbach, qu'il avait épousée le 18 octobre 1887. Ses deux sœurs s'étaient établies à Fribourg et son père comptait y prendre sa retraite sous peu. Il prévint loyalement son chef, M. Masson, de ses intentions. Ce dernier lui écrivit le 4 août 1889: «... nous vous regrettons tous, mais aucun de nous ne pourra vous en vouloir si vous acceptiez, quand vous en aurez l'occasion, une situation

qui vous rapproche des vôtres... » L'occasion ne tarda pas à se présenter. L'Etat de Fribourg avait décidé la création d'un second poste d'ingénieur-adjoint au bureau des Ponts et Chaussées, chargé plus spécialement du district de la Gruyère. M. de Weck s'inscrivit pour ce poste auquel il fut nommé par le Conseil d'Etat le 27 août 1889. Le 30 septembre, Rodolphe de Weck quitta la Compagnie du Viège-Zermatt pour entrer au service de l'Etat de Fribourg. Il donna sa démission le 1^{er} septembre 1893 pour ouvrir un bureau d'ingénieur-conseil et, deux ans après, le 6 août 1895, il assuma les fonctions d'ingénieur-conducteur des travaux de la ville de Fribourg qu'il conserva jusqu'en 1897.

Le 22 mai 1897, il entra au service de la Compagnie du chemin de fer Fribourg-Morat-Anet comme ingénieur chargé de la construction de la ligne Fribourg-Morat dont il acheva le tronçon par le prolongement de Morat-Anet en 1903. Lors de l'ouverture de la ligne à l'exploitation, le 23 août 1898, il fut nommé directeur de la Compagnie, fonction qu'il a conservée jusqu'à sa mort, soit pendant près de trente ans.

Dès 1897, également, il assuma les fonctions d'administrateur et directeur de la Société des tramways de Fribourg, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. On connaît la genèse des tramways fribourgeois ; M. Paul Aeby, ancien syndic de Fribourg, en eut la première idée en 1893 ; M. E. Perrier, procureur général, la reprit en 1894 et, grâce au gouvernement, au Conseil communal, au comité spécial, aux actionnaires, à toutes les bonnes volontés enfin, l'entreprise fut menée à bien. Rodolphe de Weck en fut la cheville ouvrière, il dirigea les travaux de la construction du tramway. L'inauguration de la ligne eut lieu le 27 juillet 1897 à 5 h. du soir. La première voiture, conduite par M. de Weck en personne, contenait les membres du comité et les autorités cantonales et communales. M. Perrier, président du comité, prononça un discours dans lequel il « fit ressortir chaleureusement les mérites de M. l'ingénieur Weck qui a travaillé, dit-il, avec une ardeur infatigable et qui, ayant été à la peine, mérite d'avoir la première place à l'honneur. » (*La Liberté*, 1897, n° 173.)

M. de Weck fit partie du comité d'initiative du Funiculaire Neuveville-St-Pierre avec MM. Paul Blancpain, père et fils, Jean Brulhart, Strub et Lommel, ingénieurs. La partie mécanique et voitures fut confiée à MM. Strub et Lommel, tandis que Rodolphe de Weck eut à s'occuper de la construction de la ligne et des stations. Ce dernier, après avoir été administrateur-délégué pendant les quatre premières années, fonctionna jusqu'à son décès comme administrateur et secrétaire du Conseil. L'inauguration du Funiculaire Neuveville-St-Pierre eut lieu le 4 février 1899.

A cette même époque, tout Fribourg se passionnait pour ou contre la construction de la route des Alpes. Le 2 janvier 1900, le Conseil communal examinait les plans et devis dressés par Rodolphe Weck; il les adoptait quelque temps après et, le 18 juillet de la même année, il lui confiait la direction des travaux de construction de la nouvelle route.

Le nom de M. Weck restera donc attaché à ces quatre grandes constructions qui rendent de si importants services à la ville de Fribourg. Notons en passant qu'il fut membre de la Commission fédérale du Timbre; président du Conseil d'administration de la Société générale des condensateurs électriques; président, pendant une période, de l'Union des entreprises suisses de transport; président, lors de son décès, de la Commission technique de cette Union; etc. Il fut encore membre de la Société suisse des ingénieurs et architectes; de la Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes (1889); de la Société économique et d'utilité publique de Fribourg (1893); de la Société fribourgeoise des sciences naturelles; de la Société d'histoire du canton de Fribourg (1919); de la Fédération ouvrière fribourgeoise; de la Conférence de St-Vincent-de-Paul de la ville de Fribourg, etc., etc.

D'une culture générale très étendue qu'il développait sans cesse par la lecture assidue d'ouvrages philosophiques, littéraires, historiques et techniques, de Weck s'exprimait avec aisance et clarté; ses conseils étaient très écoutés dans les nombreuses commissions dont il faisait partie.

Nous ne pouvons mieux dire le travailleur que fut Rodolphe Weck qu'en citant l'hommage que lui a rendu M.

Buchs, conseiller d'Etat, président du Conseil d'administration du Fribourg-Morat-Anet, le 16 juillet 1927 lors de l'assemblée générale des actionnaires: « ...Nous avons tous eu maintes fois l'occasion d'admirer l'application minutieuse, comme aussi l'indiscutable compétence qu'il n'a cessé d'apporter à la bonne marche de notre ligne électrique et de son développement. Nos séances, à la préparation desquelles il vouait tant de soins attentifs, prouvaient la peine et le travail qu'il s'imposait et la vigilance qu'il mettait jusque dans les plus infimes détails. Il avait organisé ses services avec tant de perfection que, après sa mort, nous avons pu poursuivre l'exploitation sans difficulté. »

Sous un masque de froideur imposé tantôt par sa volonté ou par les circonstances, tantôt par une sorte de timidité, de Weck cachait un cœur plein de délicatesse et de bonté. Les pauvres et les vieilles œuvres fribourgeoises de charité en savent quelque chose.

La justice et la droiture formaient le fond de son caractère et nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'aucun des nombreux subalternes qui ont travaillé sous ses ordres ait eu à se plaindre d'une injustice quelconque.

Profondément religieux, il avait gardé toutes les traditions de sa famille et toutes les pratiques pieuses de sa jeunesse, aussi, lorsque la mort vint le frapper subitement, le 23 avril 1927, ne le prit-elle pas au dépourvu. Et maintenant qu'il repose en paix dans ce cimetière de Bourguillon où l'amenait si souvent le souvenir de ceux qu'il avait aimés !

T. de R.

(« La Liberté », 1927, nos 94 et 95 ; « L'Indépendant », 1927, nos 48 et 84 ; « Freiburger Nachrichten », 1927, n° 95 ; « La Patrie Suisse », 1927, n° 886.)

Oscar Genoud, Président du Tribunal de la Veveyse. — Le matin du 8 juillet 1927, la nouvelle de la mort d'Oscar Genoud arrivait à Fribourg. Cette nouvelle douloureuse était-elle exacte ? La veille au soir, il avait encore passé dans la capitale de bons moments avec ses amis. Il était en parfaite santé. Et puis, à part la grippe qui l'avait atteint comme tant de ses camarades lors de la mobilisation de grève en novembre 1918, il n'avait pour ainsi

dire, jamais été malade ; dans les moments de grand effort physique il ne semblait pas même touché par la fatigue ; il apparaissait comme l'image de la vigueur. D'autres, moins robustes, pouvaient être victimes de la mort prématurée, mais lui... cela n'était pas croyable ! Il fallut cependant se rendre devant la réalité, et ce fut alors pour ses intimes un chagrin d'autant plus profond qu'il était inattendu, et pour tout le canton un véritable deuil, car Oscar Genoud était aussi aimé à Fribourg que dans sa Veveyse et dans la partie haute du pays.



Il était d'ailleurs bien placé pour comprendre à la fois la campagne et la ville. Il était né dans ce Châtel où l'élément citadin est si près de l'élément rural. Après avoir fait dans la petite cité natale ses études primaires et deux ans d'école secondaire, il vient au Collège St-Michel où il se place constamment parmi les meilleurs élèves, grâce à son travail régulier et au bel équilibre de son intelligence. Au cours de ses études universitaires, qu'il fait à Fribourg, puis à Munich, il se révèle particulièrement doué pour le droit : son esprit logique et perspicace, comme aussi sa parfaite connaissance des réalités, le rendent remarquablement apte à résoudre les problèmes juridiques. Le droit romain, spécialement, cette pierre d'achoppement de tant d'étudiants, l'attire, et son professeur, M. Gottofrey, juge cependant si redouté, le tient en haute estime.

Ses études terminées, il pourrait faire à Fribourg une belle carrière. Il préfère cependant rentrer à Châtel où sa famille plonge ses racines depuis des siècles. Il y ouvre une étude d'avocat, mais, à côté du barreau, il s'occupe avec un véritable amour des affaires communales. Très jeune, il devient syndic, et, à part une période administrative où il demande qu'on fasse abstraction de lui, il conserve la syndiculture jusqu'à sa mort. Dans cette charge qui convient parfaitement à son esprit d'organisation et à son sens

pratique, il se montre vraiment le père de la commune, et les services qu'il a rendus à ses combourgeois sont inestimables. Depuis 1923, il échange le barreau contre la Présidence du Tribunal qui est en pleine harmonie avec son caractère et ses aptitudes.

Son activité ne se borne pas à Châtel et au district de la Veveyse. En 1910, déjà, il entre au Grand Conseil que, depuis lors, il préside deux fois (en 1915 et en 1922). Très rapidement, son ascendant devient grand. Il n'aime pas les longs discours, mais ses rapports substantiels et ses interventions toujours opportunes exercent une influence décisive sur l'assemblée. Au Conseil national, où il siège de 1918 à 1925, il conquiert rapidement aussi l'estime de ses collègues. Au sein du parti conservateur fribourgeois, il joue un rôle en vue et son activité est féconde. Mais qui dira combien de fois, sans apparaître extérieurement — il était modeste et réservé —, il a joué le rôle utile de conseiller, car c'est à lui qu'on s'adresse, dans les situations délicates, quand on a besoin d'un conseil judicieux et désintéressé.

Oscar Genoud, patriote, épris d'exercices physiques, devait être attiré par la vie militaire. Là encore il donne la mesure de son dévouement au pays. Soldat au Bat. 15, lieutenant et capitaine au Bat. 16, il revient comme major au Bat 15, qu'il commande de 1916 à 1919, durant les longues périodes de mobilisation, jusqu'au moment où il prend le commandement du Rég. 39 (actuellement régiment 41 de Landwehr). Oscar Genoud aime sa troupe et sa troupe l'adore. Nombreux sont les soldats qui auront ressenti une profonde tristesse lorsqu'ils auront appris la mort de leur chef. C'est d'ailleurs sur le terrain, plus encore que sur la place d'exercice qu'il faut le voir: chasseur, homme de la nature, il se meut à l'aise dans le service en campagne. C'est aussi dans les travaux du génie que son sens pratique et ses aptitudes naturelles, qui auraient fait de lui un excellent ingénieur, se révèlent spécialement. Ceux qui ont servi sous ses ordres le reverront longtemps dirigeant avec aisance et joie les travaux de fortification du St-Brais, dans le Jura. Et il est si juste le mot de son commandant de régiment qui disait alors: « Ce Genoud,

avec son teint basané, sa barbiche, sa cigarette à la bouche, son « poncho » ouvert, son air désinvolte, il a vraiment l'air d'un officier colonial ! »

Dans la vie publique et dans la vie militaire Oscar Genoud a bien servi son pays.

Ce qu'il a été pour les siens, il n'est pas possible de le redire ici : cette dernière soirée de sa vie où, après avoir été en compagnie de sa femme faire sa prière à l'église, il raconte ses souvenirs militaires à ses enfants qui ne peuvent s'arracher à ses récits, en est comme l'image et le résumé. Quant à ses amis, ils ne l'oublieront jamais. Il avait ces deux qualités qui sont maîtresses en amitié : la droiture et la délicatesse, car lui, qui était viril par excellence, il était toujours attentif à ne pas blesser, à ne pas froisser ; il avait cette délicatesse particulière de l'homme élevé par une femme, une mère qu'il laisse après lui, dont il était le fils unique et la suprême affection.

Ses obsèques ont été une manifestation imposante. Clergé, magistrats, officiers supérieurs, amis, tout un peuple y participa. Rarement on vit à un enterrement une telle émotion, et, lorsque ses huit enfants redescendirent le chemin du cimetière, bien peu retinrent leurs larmes.

Puisse le canton de Fribourg avoir beaucoup d'hommes comme Oscar Genoud !

E. P.

(« La Liberté », 1927, n° 157 ; « Freiburger Nachrichten », idem ; « L'Indépendant », 1927, n° 80 ; « La Patrie Suisse », 1927, n° 898 ; « Revue militaire suisse », juillet 1927 ; « Monat-Rosen », 15 août 1927 ; « Le Gymnaste suisse », 22 juillet 1927.

H. Wattelet, avocat. — Le 12 août 1927, la ville de Morat perdait, en la personne de l'avocat Wattelet un de ses bourgeois les plus distingués et le doyen du barreau fribourgeois.

M^e Wattelet étudia à Zurich et à Göttingue où il fut fait Dr en philosophie à 21 ans, après une thèse sur Guillaume le Conquérant. Rentré en Suisse, il fut quelque temps greffier du Tribunal de l'arrondissement du Lac, puis ayant obtenu à Fribourg sa licence en droit, il ouvrit, en 1886, une étude d'avocat.

Esprit sagace et pénétrant, doué d'une puissance de travail peu commune, l'avocat Wattelet, à côté des soins que réclamait son étude et la préparation de ses brillantes plaidoiries, vouait une grande partie de ses loisirs à l'Histoire.



Il a laissé une série intéressante de travaux: 1. *Aus dem allen Murtenbiet* (6 études); 2. *Feuerstaellen-Rodel vom Jahre 1558-1559*; 3. *Bernische Sprachverordnungen*; 4. *Zur Geschichte des Bauernkrieges*; 5. *Die Wiedereinführung der patrizischen Verfassung im Jahre 1814*; 6. *Die Sonderbund-Zeit*; 7. *Der Sturz der Patrizier-Regierung*; 8. *Aus dem Leben Johann-Caspar Siebers*; 9. *Zur Geschichte des Stecklikrieges*; 10. *Le Journal du Lieutenant-colonel Courant*; 11. *Les remparts de*

Morat au XIX^{me} siècle; 12. *Die Schlacht bei Murten, historisch-kritische Studie*; 13. *Die Bürgerlichen Fonds von Murten im XIX. Jahrhundert*; 14. *Zur Geschichte der Murlener-Ringmauer*. Il fut l'un des premiers à établir que la fameuse bataille de Morat, dont la gloire paraissait l'excéder un peu, fut moins une bataille rangée qu'une surprise bientôt dégénérée en déroute.

Les documents découverts depuis la publication de M. Wattelet, en 1895, ont confirmé cette thèse; aussi son livre a-t-il pu être réédité sans changement, en 1926, lors du 450^{me} anniversaire de la bataille.

Tous ces travaux témoignent de son esprit judicieux et clair. Peu enclin aux enthousiasmes faciles, il allait au fond des choses, préférant ses investigations personnelles aux données acquises, et se plaisant parfois à déconcerter son interlocuteur par quelque boutade ironique, mais jamais amère.

Les laideurs de la chicane et la sécheresse de la jurisprudence n'altérèrent jamais chez M^e Wattelet sa saine conception de la vie et son goût des belles choses. A l'heure où tout dormait encore dans sa cité, il revenait de son jardin, le pas tranquille, l'œil vif et le cœur allègre. Peu lui importait, dès lors, de voir dans son étude des tristesses

et des mensonges ; il avait vu là-bas, dans sa roseraie embaumée, assez de lumière pour les effacer.

Homme de goût en toutes choses, M^e Wattelet s'intéressa à toutes les manifestations intellectuelles ; il offrit, dans sa jolie demeure, près des remparts, des soirées musicales qui restent un souvenir agréable à ceux qui eurent le privilège d'y être conviés ; il se révélait alors causeur spirituel et plein d'humour.

M^e Wattelet laisse à tous ceux qui l'ont connu un grand regret, ainsi que le souvenir durable d'un homme d'esprit, d'un homme de cœur, d'un collègue agréable, et d'un citoyen faisant honneur à sa cité.

H. Derron.

(« Der Murtenbieter », 1927 n^o 66 ; « Freiburger Geschichtsblätter », XXIX.)

Joseph Marchon, député. — Né à Vuisternens-en-Ogoz, le 12 août 1859, dans une brave famille de paysans, M. Marchon, montrant des dispositions pour l'étude, entra à l'École normale de Hauterive le 1^{er} octobre 1878. Breveté le 20 juillet 1880, il fut d'abord instituteur à Zénauva, puis dans son village natal jusqu'en octobre 1887.

Nommé greffier de la Justice de paix de Farvagny, le 23 novembre 1886, il quitta l'enseignement, et fut pendant quelques années tenancier de l'auberge de la localité. Puis il devint acquéreur de l'important domaine de Kaisaz, ancienne propriété de la famille de Montenach, bourgeoise de Vuisternens. Intelligent agronome, il réédifia les bâtiments et améliora considérablement le domaine en le pourvoyant de machines et d'installations modernes.

En 1908, il succéda à M. le juge Léon Villet comme syndic de sa commune ; il remplit cette charge avec dévouement jusqu'à sa mort. Le 3 octobre 1915, il fut nommé député du cercle de Farvagny.

Membre du comité du Moulin agricole, de la Société d'agriculture, de l'Administration du Fribourg-Farvagny, il



acquit une grande expérience des affaires, mise au service de ses administrés.

Ajoutons qu'il fit le meilleur usage de son talent de musicien en qualité d'organiste. Il venait depuis quelques mois d'être nommé président de paroisse, quand la mort vint l'appeler, ne lui laissant qu'une demi-journée de maladie pour recevoir les sacrements dans d'édifiantes dispositions.

La mort de ce magistrat fait un vide incontestable dans la contrée du Gibloux. E. B.

(«La Liberté», 1927, n° 197.)

Eugène Monney, chef de gare. — Dans la nuit du 8 au 9 septembre 1927, vers minuit, M. Monney succombait à une embolie. Le jour même il avait fait son service comme d'habitude sans que rien fit prévoir une fin aussi brusque. C'est peu après 11 heures du soir qu'il se sentit mal. En une demi-heure, la mort avait fait son œuvre. M. Monney eut le bonheur de mourir encouragé par les prières des siens, auxquelles il put encore se joindre.



De constitution robuste, M. Monney avait été très peu malade pendant sa longue carrière aux chemins de fer. Il est probable cependant que le surcroît de travail auquel il fut astreint pendant ces dernières années avait quelque peu altéré sa santé, car les travaux de transformation de la gare avaient considérablement accru les responsabilités et les soucis du chef de gare.

M. Monney est mort à l'âge de 58 ans, dans sa 39^{me} année de service. C'est à l'âge de 19 ans, après avoir suivi plusieurs classes littéraires au Collège St-Michel, à Fribourg, qu'il entra dans la Compagnie de chemin de fer de la Suisse occidentale qui devint peu après le Jura-Simplon, puis lors du rachat de 1903, les Chemins de fer fédéraux. M. Monney occupa divers postes dans les gares de Schmitten, Noiraigue, Zermatt, Romont, Renens et St-Maurice, où il fut nommé

sous-chef de gare en 1900. L'année suivante, soit en 1901, il fut appelé au même poste à la gare de Fribourg, qu'il ne quitta plus. En 1912, il fut nommé adjoint au chef de gare, et l'année suivante, en 1913, à la mort de M. Schmitt, il reçut le titre de chef de gare de Fribourg. A deux reprises, il avait été occupé dans les bureaux centraux de l'Administration du 1^{er} arrondissement à Lausanne. Mais la vie de bureau ne lui plaisait pas et il revint sans tarder au service des gares qu'il préférait pour l'intérêt varié qu'on y trouve.

Le trait dominant de la carrière de M. Monney fut un dévouement total aux Chemins de fer fédéraux. Toute son activité comme chef de gare et toutes ses démarches étaient inspirées par son zèle pour les intérêts qu'il représentait, et il apportait à l'exercice de ses fonctions une conscience rigoureuse. Il vouait à l'organisme compliqué de la gare une sollicitude jamais assoupie: même dans ses jours de repos, il se rendait à la gare pour s'assurer que tout marchait bien en son absence.

M. Monney traitait le personnel avec la même bonne volonté. Etranger aux courants syndicalistes du monde ferroviaire, il fut toujours dans ce domaine impartial et objectif, ce qui haussa singulièrement son prestige et son autorité. Ce prestige et cette autorité étaient servis par une prestance naturelle qu'ornaient encore la belle casquette, à la couronne de chêne et d'or, et la longue redingote noire.

La vie de M. Monney fut d'une dignité parfaite; en dehors de ses fonctions de chef de gare, il menait une existence retirée, dans l'atmosphère affectueuse de la famille dont il était le centre, et dont il ne sortait guère que pour assister aux séances du Conseil général, où la confiance de ses concitoyens l'avait envoyé pendant plusieurs des dernières législatures. M. Monney avait toujours conservé de sa formation littéraire le goût des choses belles et bonnes, et il aimait l'histoire en esprit cultivé. C'était un chrétien ponctuel, très ferme sur les principes.

La mort de M. Monney a fait un vide douloureux dans sa famille et à la gare; et la ville de Fribourg y perd un excellent citoyen.

E. B.

Les *Elrennes fribourgeoises* n'oublient pas qu'un des tout derniers soucis de M. Monney fut de rassembler avec la plus grande serviabilité les divers documents photographiques et les renseignements qui ont servi à l'illustration et à l'élaboration de l'article qui paraît dans ce volume sur l'histoire de la gare de Fribourg. (*Réd.*)

Mgr Jean-Baptiste Jaccoud, ancien recteur du Collège St-Michel.

— La même année 1927, véritable année de deuil pour le pays, voit disparaître deux grandes figures fribourgeoises, M. Python et M. le recteur Jaccoud, deux des hommes qui ont de nos jours le mieux mérité de la patrie fribourgeoise.



M. l'abbé Jean-Baptiste Jaccoud, était né à Fiaugères, le 27 juin 1847; après avoir étudié à St-Maurice puis une année au Collège St-Michel, il partit pour Rome où pendant cinq ans il étudia la philosophie et la théologie au Collège germanique et où il conquit le grade de docteur en théologie. C'est à Rome aussi qu'il fut ordonné prêtre par le cardinal Patrizzi et qu'il célébra sa première messe

en 1871.

Revenu au pays en 1872, il fut quelques mois vicaire à Assens (Vaud), puis curé de la paroisse de Siviriez de 1872 à 1878. A cette date, il fut appelé au Collège St-Michel comme professeur de philosophie et depuis lors sa vie s'est en quelque sorte identifiée avec celle du Collège. Il en devint recteur en 1888 et le resta, fait unique dans nos annales, jusqu'en 1924. Il fut également professeur de droit naturel à l'Université de 1891 à 1923. La maladie le força à se retirer en août 1924, dans sa propriété de Fiaugères, où il est décédé le 18 octobre 1927.

L'activité de M. le recteur Jaccoud s'est déployée avant tout au Collège St-Michel. Alors qu'avant lui les recteurs, par suite des grandes difficultés de leur charge, se succé-

daient rapidement, lui-même eut le mérite et, disons-le, le courage de rester 36 ans dans cette fonction si importante et si délicate. Durant cette longue série d'années, il travailla tant, il se dépensa si bien, il multiplia les initiatives avec une telle sûreté de vue, qu'il serait difficile de reconnaître dans le Collège actuel la physionomie de celui de 1888.

Grâce à M. Jaccoud surtout notre Collège cantonal a acquis une renommée qui dépasse largement les limites du canton et même de la Suisse. C'est que, dans le domaine de l'enseignement, il avait une très grande sûreté de jugement. C'est à lui que nous devons d'avoir conservé cette belle culture classique si nécessaire à la formation de l'esprit; c'est pour la garder intacte, qu'il fut si opposé à certaines méthodes nouvelles d'enseignement et qu'il dut mettre parfois de l'obstination à résister aux changements qu'on lui proposait dans l'organisation des programmes d'études. Lui-même parlait avec un certain mépris de la pédagogie moderne et des théories pédagogiques si changeantes d'outre-Rhin ou d'outre-Jura.

Tout en gardant ce trésor de la formation classique, il multiplia du reste les initiatives nouvelles. C'est durant son rectorat que l'Ecole commerciale du Collège a pris un développement si réjouissant; c'est à lui que l'on doit le rattachement au gymnase classique de l'ancienne section technique afin de donner une meilleure formation générale et littéraire aux futurs architectes et aux futurs ingénieurs; c'est lui-même qui inaugura l'enseignement de la philosophie thomiste qui fut ensuite confiée partiellement aux Pères Dominicains; c'est encore sous son rectorat que vinrent se placer sous l'égide de notre vieux Collège les sections annexes de la Villa St-Jean, des pensionnats de Bertigny, du Petit-Rome, de la Villa Thérèse, etc.

En psychologue avisé, M. le recteur Jaccoud se rendait compte de la grande influence des accessoires de l'enseignement, si utiles dans la formation des jeunes gens: le dessin, le chant et la gymnastique. C'est pour cela qu'il a donné une plus large part dans l'enseignement à ces branches qui sont le complément nécessaire de l'instruction.

C'est pour cela aussi qu'il réforma l'organisation du Collège lors des cortèges, qu'il imposa un uniforme aux élèves, estimant que tout cela était leçons de bonne tenue données aux jeunes gens, et l'on sait avec quelle joie il voyait défiler « son » collège les jours de grandes solennités.

Mais en digne successeur du fondateur du Collège, saint Pierre Canisius, dont il salua la canonisation avec une joie si profonde, il attachait avant tout une très grande importance à la formation religieuse des élèves et comprenait les immenses ressources que la religion met à la disposition des éducateurs pour la formation de l'âme et de l'esprit des jeunes gens.

Si on a pu lui reprocher de négliger le côté matériel et le soin extérieur des locaux et des bâtiments du Collège, reconnaissons ici que M. Jaccoud l'a fait avant tout par dévouement pour l'Université. On sait, en effet, le grand rôle qu'il a joué dans la fondation de l'Université de Fribourg, où très résolument il mit sa grande influence au service de M. Python. C'est pour que cette œuvre put se développer et recevoir plus largement l'aide de l'Etat, qu'il ne demandait qu'un minimum de dépenses pour le Collège et l'on doit reconnaître une certaine grandeur dans ce fait de sacrifier en quelque sorte son propre établissement pour ne penser qu'au bien général, au développement de cette Université qu'il jugeait si nécessaire au canton de Fribourg et à toute la Suisse catholique.

M. Jaccoud aimait vraiment notre Université. Que de fois l'avons-nous entendu raconter avec force détails pittoresques ce qu'il appelait les temps héroïques de sa fondation et de ses premiers fonctionnements. Il y enseigna du reste lui-même le droit naturel dès 1891 et il a condensé cet enseignement dans un livre fort intéressant, *Le droit naturel et la démocratie*, qu'il publia en 1923.

Ce n'est pas le seul ouvrage que M. Jaccoud ait publié, car, lettré et savant, il écrivait avec aisance en un style vigoureux et personnel, souvent fort distingué. Il faut le juger dans ce domaine avant tout par ses œuvres datant de quelques années déjà: sa *Notice sur le Collège St-Michel*, fort intéressante, publiée à l'occasion de l'exposition nationale de Berne de 1914, ses *Aperçus rétrospectifs*

du catalogue annuel du Collège qui étaient toujours très remarqués, ses nombreux articles de revue et de journaux sur des sujets d'enseignement ou d'actualité politique ou sociale. Il avait été aussi rédacteur fort apprécié de la *Revue de la Suisse catholique* durant de longues années. Notons encore son *Manuel de philosophie*, écrit en latin et publié en 1892.

Il ne faudrait pas juger M. Jaccoud uniquement par les mémoires qu'il rédigea et publia durant les dernières années de sa vie : là en effet, la note personnelle et pittoresque pour ne pas dire plus, y est poussée très loin. Lui-même, du reste, il est assez piquant de le noter, plaisantait autrefois volontiers lorsqu'un personnage se mettait à publier des mémoires ; encore qu'on trouve dans ses souvenirs des pages fort attrayantes et pleines d'intérêt, tels ses souvenirs du Collège germanique, ou des descriptions charmantes, telles celles du paysage de Fiaugères dans ses souvenirs d'enfance publiés naguère par l'*Ami du peuple*.

M. Jaccoud avait du reste à sa disposition une foule de souvenirs. Esprit encyclopédique, il dominait l'ensemble des connaissances humaines ; véritable humaniste, mais humaniste profondément chrétien, il connaissait à fond, outre les littératures anciennes, la plupart des sciences, la philosophie et la théologie, l'histoire et la géographie, le droit, les sciences naturelles, l'histoire de l'art, etc. Travailleur infatigable, il trouvait le temps, à côté de ses cours et de la besogne administrative de son rectorat, de suivre un grand nombre de revues et de publications nouvelles.

De toutes ces lectures, de ses nombreux voyages, sa mémoire prodigieuse lui rappelait une quantité de détails et de souvenirs grâce auxquels il était maître dans l'art de la conversation et de la discussion. La discussion, il la poussait même parfois jusqu'au paradoxe ; il pouvait la continuer longuement toujours attrayante et savoureuse avec cette bonhomie qu'ont appréciée tant de ses commensaux de la table du Collège. Lors de sa première maladie, en 1917, alors que durant la journée son état avait inspiré quelque inquiétude, l'auteur de ces lignes était allé prendre de ses nouvelles, non sans une certaine anxiété, au milieu

de la nuit, et ne fut pas peu stupéfait de trouver M. Jaccoud s'entretenant calmement de philosophie avec un de ses anciens élèves qui lui resta toujours très cher, M. le docteur Clément: ce détail pittoresque caractérise parfaitement aussi bien le maître que son élève distingué.

Sous des dehors un peu brusques, M. le recteur Jaccoud cachait une âme très sensible et très impressionnable. Cette sensibilité lui donnait du reste un sens artistique remarquable. Artiste il l'était vraiment, jouissant de tous les genres de manifestations de l'art; en musique par exemple, quelle prédilection n'eut-il pas pour l'orchestre du Collège et pour les représentations théâtrales classiques données par le Collège *Athalie*, *Antigone*, *Joseph*, etc.; en peinture aussi, car il maniait avec habileté le crayon et le pinceau et il a laissé une quantité de dessins et d'aquarelles remarquables. C'est parce qu'il aimait la nature, qu'il a tant joui de nos paysages fribourgeois et suisses et qu'il attachait tant d'importance aux promenades du Collège St-Michel.

On comprend qu'avec de telles ressources et une si forte personnalité, M. Jaccoud ait joué un rôle qui dépassait de beaucoup le cadre du Collège.

Il s'intéressa toujours très vivement à la chose publique. Mêlé, dès sa jeunesse, aux luttes politiques, on ne peut être étonné qu'il se soit rangé résolument aux côtés du chanoine Schorderet, de Louis Weck-Reynold, de Louis Wuilleret et de Georges Python. Il voulut contribuer de toutes ses forces à leur politique conservatrice de progrès et, en particulier, par le développement et l'épanouissement du Collège St-Michel. C'est pour cela aussi qu'il fut membre et toujours chaud partisan de la Société des Etudiants suisses.

Défenseur intrépide du fédéralisme et de la souveraineté cantonale, il avait en politique cantonale des idées personnelles. S'appuyant sur le bon sens de nos saines populations suisses, et par là il entendait surtout nos bonnes populations campagnardes, il soutint hardiment la cause des droits populaires et le principe d'une très large décentralisation.

Notons enfin que, malgré des apparences parfois revêches, cet homme au tempérament si vigoureux avait beaucoup de cœur. Il aimait ses collaborateurs; il aimait vraiment ses élèves et s'attachait à eux dès qu'il remarquait en eux un véritable intérêt pour l'étude. Il leur restait attaché, il se réjouissait de leurs succès et c'est avec une légitime fierté qu'il parlait de tel ou tel d'entre eux qui avait fourni une belle carrière.

De plus, malgré tous ses talents, M. Jaccoud resta toujours modeste durant toute sa vie et au milieu de toute son activité. Il n'aimait pas les honneurs et jamais il ne voulut porter le titre et les insignes de camérier secret que Sa Sainteté Léon XIII lui avait fait parvenir en 1898. Nous l'avons vu une seule fois apprécier une distinction: ce fut lors de sa nomination au titre de docteur en droit *honoris causa*, que notre Université lui décerna en 1923; reconnaissons du reste qu'il avait vraiment mérité cet honneur.

Quand, au mois de juin dernier, les professeurs du Collège étaient allés à Fiaugères lui exprimer leurs vœux à l'occasion de son 80^{me} anniversaire, M. Jaccoud leur rappelait en paroles enthousiastes la grandeur de leur tâche, la beauté de leur mission et leur devoir de travailler avec ardeur à la formation de la jeunesse pour le bien de l'Eglise et du pays, il leur retraçait en somme la ligne de conduite idéale qui a fait la force et la grandeur de sa vie: il fut vraiment lui-même un grand travailleur, un grand éducateur chrétien et il n'eut d'autre but que le bien de l'Eglise et de la patrie fribourgeoise.

Et. Rossel, prof.

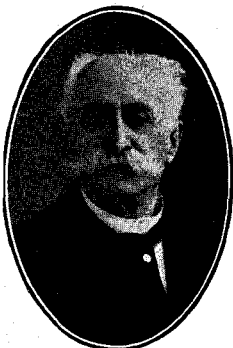
(«La Liberté», 1927, nos 242, 243 245; «Freiburger Nachrichten», 1927, nos 243 à 246; «La Tribune de Genève» du 20 octobre 1927; «La Semaine catholique», 1927, n° 20; «L'Indépendant», 1927, n° 124.)

Arnold Kaeser. — Le samedi 22 octobre 1927 mourait à Berne, à l'âge de 74 ans un de nos concitoyens les plus estimés et les plus sympathiques, M. Arnold Kaeser, ancien négociant qui, par sa parfaite urbanité, sa courtoisie et sa serviabilité, s'était acquis à bon droit l'estime et l'affection de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître.

M. Arnold Kaeser, né le 6 novembre 1853, était le fils

ainé de M. le député Jean Kaeser qui attacha son nom à la maison de commerce bien connue de la rue du Pont-Muré et qui représenta pendant de longues années le district de la Singine au Grand Conseil comme ressortissant de la commune de Bœsingen.

Arnold et son frère Paul s'associèrent de bonne heure à leur père et le secondèrent avec intelligence et assiduité. C'est avec une grande ardeur au travail et souvent au prix



de notables fatigues qu'Arnold Kaeser entretint et développa la maison de commerce réputée, si bien mise sur pied par son père. Il n'épargna aucune peine pour étendre sa clientèle et la servir à son entière satisfaction. Ses qualités personnelles, son affabilité, sa complaisance et sa parfaite droiture furent, avec son activité toujours en éveil, les éléments qui contribuèrent pour une large part au succès de ses affaires et au plein épanouissement de l'entreprise dont il avait pris la

direction. Aussi, c'est avec le sentiment d'un travail consciencieux et persévérant accompli pendant une longue série d'années qu'il put songer à un repos bien mérité et laisser entre les mains de ses successeurs, MM. Eigenmann & Chatton, une entreprise prospère avec les saines traditions qui en avaient assuré le succès.

M. Arnold Kaeser se retira donc de la vie active et passa ses dernières années dans l'intimité de sa famille, mais non sans s'intéresser aux œuvres de bienfaisance qui lui tenaient le plus à cœur. C'est en particulier l'Orphelinat de St-Loup qui bénéficia de ses largesses et de sa sollicitude.

Les atteintes de la maladie l'obligeaient à beaucoup de ménagements et les soins assidus d'une épouse dévouée ne furent pas de trop pour prévenir de sérieuses rechutes. Ces derniers temps une intervention chirurgicale ne parvint pas à enrayer le mal et la mort vint soudain mettre un terme à cette existence si bien remplie d'homme de bien qui ne comptait que des amis dans notre ville et dans sa belle localité de Bœsingen à laquelle le rattachaient des

liens de famille et où il aimait à passer une partie de la belle saison.

M. Arnold Kaeser n'a guère revêtu de fonctions publiques. Pendant un court espace de temps, il fit partie de la commission de notre Orphelinat bourgeois dont son père peut être rangé parmi les fondateurs et les premiers et importants bienfaiteurs.

M. Arnold Kaeser était un des plus anciens membres du Cercle de l'Union et pendant quelques années fit partie de sa commission. Au service militaire il eut le grade de fourrier puis celui de quartier maître du bataillon 16.

La grande affluence qui a assisté à ses obsèques fut un nouveau témoignage de l'estime et de l'affection dont jouissait cet homme de bien, ce bon citoyen et ce parfait chrétien.

E. F.

(« Freiburger Nachrichten », 1927, n° 247.)

Au moment d'achever l'impression des *Etrennes*, nous apprenons avec un très vif chagrin le décès subit de M. Maurice Musy, *D^r hon. c.*, survenu à Berne le 18 novembre 1927.

Les *Etrennes* de 1929 rediront ce que fut la carrière si bien remplie de cet excellent Fribourgeois et feront ressortir les grandes qualités de cet honnête homme et de ce parfait chrétien.

Nous présentons à sa famille, si douloureusement éprouvée par ce nouveau deuil, nos respectueuses condoléances et l'expression de notre profonde sympathie.

La Rédaction et les Editeurs.

Le colporteur italien.

Dans une ferme isolée se présente un colporteur d'oléographies religieuses. Croyant avoir à faire à des illettrés des Abruzzes, il débite le boniment suivant : « Profitez de l'occasion. Mes imazes, ils ont toussé la pierre que le Christ il avait pas pour reposer sa tête ! »

Bien répondu.

Un jour d'été qu'il faisait très chaud, un commis voyageur de la capitale dina dans une auberge broyarde. Une quantité de mouches l'entourèrent bientôt et mangèrent à sa table sans y être invitées.

Le commis, agacé, dit à la sommelière : « Mille bombes ! Servez donc aux mouches à une table à part ! La fille fit comme il lui était commandé.

Au bout de quelques minutes, elle se présenta devant son client et lui dit : « La table est mise ; Monsieur veut-il bien maintenant avoir l'obligeance de commander aux mouches de s'y asseoir ? »

Fin d'année scolaire.

Dans certaines parties de notre pays romand, la tâche de surveiller les examens de fin d'année est dévolue au président de la commission scolaire. Voici le discours qu'adressait, il y a longtemps, un président à la gent scolaire de son petit village :

Mes enfants,

Je sais qu'à l'âge que vous avez peut-être, on n'aime pas les discours longs. Aussi, je ne veux pas être long ; je serai court, c'est-à-dire bref. Mais je tiens à vous adresser quelques mots ou, si vous préférez, quelques paroles, avant de vous libérer, c'est-à-dire de vous rendre libres.

Un hasard, que je n'hésite pas à qualifier de fortuit, m'a fait retrouver les notes des élèves de cette école, il y a 30 ans. J'ai pu constater qu'elles n'étaient pas mauvaises, autrement dit qu'elles étaient bonnes. Faites toujours en sorte que vos notes ne soient pas inférieures aux leurs. Vos ancêtres sont venus avant vous, vous venez après vos ancêtres et vous suivrez leurs traces. Souvenez-vous que la

vie est une flamme éternelle et que nous sommes les bûches destinées à l'alimenter : jamais elle ne doit s'éteindre !

N'oubliez pas que nous avons été placés ici-bas pour travailler et que, de tout temps, le travail a procuré le bonheur. Les paysans cultivent la terre, les soldats sont militaires, les écoliers vont à l'école. Un enfant instruit en saura toujours davantage qu'un enfant ignorant. Mais pour s'instruire, il faut étudier et surtout répéter. Comme on l'a dit mieux que moi : l'instruction est la mère de la répétition. Sans cela, tout se perd. Oui mes enfants, tout se perd ici-bas. Qui de vous, n'a perdu, une fois ou l'autre un parapluie, un mouchoir de poche ? Mais, si tout se perd, tout se retrouve !

Je termine en finissant, mes amis : nous sommes contents, je dirai même satisfaits de votre conduite durant la durée de ce trimestre d'environ trois mois. Continuez à être sages, dociles et surtout intelligents. Les autorités scolaires de l'école de cette commune vous accordent trois semaines de congé, c'est-à-dire de vacances.

On krouyo aryàre.

Teché n'a fâcha dè kontinjan ; chin fâ proumatère per lé ; ch'on lè chavi totè, on'in d'arè po rinplyà tyindzè dzoa totè lè gajètè dou tyinton.

No- j-èthan din lè Valè, ke mè di on dzouno koà ke ly-a fi chon kontinjan per lé, i foà dè Chin Muri. Vo chédè poutithre pâ chin ke ly-è tyè on foà : chin ly-è di tannè krojyè din lè rotzè, yò ly vèkechon kemin di tòpè, è du yò poran krètchi avi di dzihlyè kapâblyè d'èthèrbalâ ti lè patatchòni è lè makaròni ke vudran vigni gugâ d'la pâr deché.

Ma, kemin lè dèrbon, on'in chô achebin kotyè yâdzo por alâ fère di toa pè lè montagné.

No-j-avan on bougro dè krouyo lyeutenant ke ne valyi pâ trè kotyè ; no mèprijivè, no bregandâvè kemin n'a chevire ; n'avi djémé tyè a no bramâ : « Grosses bêtes de paysans ! crétins, imbéciles, lourdauds, bêtes à manger du foin » è bin di-j-òtrè onko plye galéjè. Ache ! no le tinâvan kemin la pojon ; kan no puyan le fère a chyâ, no no-j-in réparmâvan pâ.

On matin no chin parti le cha garni, no dèvechan dèkutchi è rintrâ le lindèman po goutâ. No-j-avan chin ke falyè avi no po medji chi dzoa, ma pâ po le lindèman, puchke no dèvan rintrâ.

No-j-an dremê din on tzalè; dévan dè modâ, nothron'èchtafyé chô cha kârta, betè chè bèrihlyo, è, kan ly-a-j-ou prou grantin gugâ deché è delé, vuityi è révuityi cha kârta, no-j-inbriyè dyuchto ou kontréro. Chavi pagni dè tyinta pâ le chèlà chè lévâvè, chi l'inmethâ. *Mafi no-j-an trakuâ on bokon* in'évan, on bokon in'èrè, tantou dri hô, tantou dri bâ, chin chavè yô no-j-alâvan. Ly-ari falyu oure chin ke no-j-in dejan dè chti l'apôtre; che ly-avi konprè cheri prou tzeju d'on katêrlo. Ache ! kan on pachâvè pè kotyè poutè plyèthè, ly-avi adi choïn dè chobrá le dèri, ly-avi pouère k'on dè no-j-ôtro le lyètichè pè chon ku dè tzôthè, po le rêbedoulâ avô kotyè dèrûpito.

No keminhyivan a chintre lè ratè ou vintro, no-j-avan rin rè medji du la vèlye è nothron gran l'èhlyan-kâ chè charâvè achebin la hyintere; ma tyè fère ? n'avi rin dè tzalè abità per inke, tyè di rotzè, di kalyoutzè è di tzâblyo. To d'on kou, no vèyin tralenâ on tropi dè tchivrè; vo konprindè: « A la guerre comme à la guerre » ! No brâmin ti: « Akroutze ! » è tzakon râhlyè vè n'a bedyèta po ly teri ouna gotâ dè mama. Nothron patapouf dè lyeutenan ke vignè in terin la pyôta apri no, ly-è bin chur arouvâ on bokon tâ po rêlyi la mèlyâ dou tropi; ly a falyu chè kontintâ avi chin ke chobravé.

No-j-ari falyu on fotograf avi no; tyin galé potré ly-ari balyi: on, ly-irè akrèpenâ déjo la kabra, ke tourdjivè kemin on piti gouri frè fê; on'ôtro aryâvè din cha man è chuchivè; chtiche chè dzihlyâvè le lathi drè din lè potè; plye lyin, on'ôtro aryâvè cha bêka din cha gamel; enfin totè chouârté dè pojichyon po rire.

Nothron gran kèfre dè lyeutenan n'avi djémé-j-ou on tètè pè lè poin, kudyivè prou teri è manihlyâ, tot'in vuitin dè travè kemin lè-j-ôtro fajan, ma rin vignè, pâ pi po ch'inplyâ on krâ dè marti.

— « Pouvez-vous accrocher quelque chose vous autres, moè, je n'ai pas encore de quoè me rincer l'œil, » ke no bramâvè in tréjin la linvoua.

Mè rêviro po vuityi chin ke ly-avè por n'a bêka, mè kriyè k'irè n'a kotyérta. Pâ onko tru, le brâtâ !... irè intrin d'aryâ... le bok !...

Tobi di-j-èlyudzo.

En soirée, pendant le concert:

— Je remarque que ton vieil oncle n'applaudit jamais.

— Oh !... lui... tu sais... quand il s'agit de claquer !...

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Calendrier pour 1928.	
Foires et marchés pour 1928	17
Autorités fédérales	21
Autorité législative cantonale.	22
Autorité exécutive	24
Direction de l'Instruction publique.	24
» de la Justice, des Cultes, etc.	34
» des Finances.	37
» de l'Intérieur, de l'Agriculture, etc.	40
» des Travaux publics	44
» de la Police, de la Santé publique, etc.	45
» Militaire, des Forêts, Vignes et Domaines	48
Syndics du canton	49
Pouvoir judiciaire, tribunaux, justices de paix.	55
Commune de Fribourg.	65
Etablissements de crédit public	71
Entreprises électriques fribourgeoises	73
Administration des fondations de l'Evêché	73
Officiers d'Etat civil.	73
Taxes postales	75
L'ancienne gare de Fribourg (Etienne Fragnière).	79
Les journaux (Pierre Verdon).	86
Fribourg et les sports (Emile Birbaum)	88
L'Hôpital cantonal: Maternité et clinique infantile (Dr E. Buman et Dr H. Perrier)	101
Notice sur le théâtre fribourgeois (Léon Duc)	114
La Fontaine de la Samaritaine (J. Volmar)	133
La « Danse macabre » de Fribourg (H. Flamans-Aebi- scher)	134
La transformation du viaduc de Grandfey (Henri Gicot)	138
La chasse (Justin Geinoz)	146
La Fontaine du Sauvage (J. Volmar).	151

Lettres d'autrefois: Le « Sursum corda » du Père Girard (H. Flamans-Aebischer)	152
A Semsales: La Nouvelle église (J.-B. Bouvier).	159
La restauration de l'abbaye d'Hauterive après l'incendie de 1578 (Paul Aebischer)	181
Nocturne (J. Rouiller)	193
La Fontaine de Sainte Anne (J. Volmar)	195
Lettres sur la Suisse, écrite en 1820 par Raoul Rochette, bibliothécaire du Roi (communiquées par M. Henri Duruz-Reydellet)	196
La Fontaine du Guerrier ou de la Vaillance (J. Volmar)	205
Les tireurs de Romont dans les temps passés (Georges Corpataux)	206
L'électrification des chemins de fer fédéraux (Louis de Weck)	227

Nécrologies :

Eugénie Vicarino (Georges Corpataux).	232
Théodore Audergon (Etienne Fragnière)	233
Georges Python (Tobie de Raemy).	235
M. et M ^{me} Jean-Joseph Menoud-Musy (Georges Corpa- taux).	246
Jean Lehmann, ing. cant. (Bernard Aeby).	249
Dr Albert Gockel, professeur (Paul Joye)	250
Jules Perroud, imprimeur (L. Menoud).	253
Frédéric Broillet, architecte (Edmond Lateltin)	254
Rodolphe de Weck (Tobie de Ræmy).	258
Oscar Genoud, président du Tribunal de la Veveyse (Ernest Perrier)	262
H. Wattelet, avocat (H. Derron).	265
Joseph Marchon, député (Elie Bise)	267
Eugène Monney, chef de gare (E. Birbaum).	268
Mgr Jean-Baptiste Jaccoud, anc. recteur du Collège St-Michel (Et. Rossel).	270
Arnold Kaeser (Etienne Fragnière)	275
Mots pour rire	278



A F R I B O U R G

Garage des Charmettes S. A.

Téléphone 8.77

Garage du Bourg

(ancien dépôt des tramways, tél. 8.76)

réparent consciencieusement :

Autos :-: Motos :-: Camions

Spécialistes pour voitures européennes
et américaines.

Grand atelier de mécanique générale.

Fabrication de pièces de rechange - Tous travaux de
tournage, de fraisage, de rabotage et d'ajustage - Rec-
tification et recannelage de cylindres de meunerie, cho-
colaterie, etc. - Fabrication d'appareils spéciaux.
Usinage de pièces en série.

DÉPOT DES BENZINES «SOCALINE»

BENZOL - PÉTROLE - CARBURE
GROS -- DÉTAIL

Huiles: **Castrol, Mobiloil, Ricinol,**

— **Veedol** —

Magasins d'accessoires.

Station de gonflage pour poids lourds.

Station officielle de graissage Téalémit.



**Nos garages sont ouvert le
dimanche**

Tonique nerveux du Père König

Mélancolie. — Pendant quelques années, je souffrais de mélancolie, mais je fus guéri par deux bouteilles du Tonique nerveux du Père König. Olga BUCHER, Heitersberg, près Spreitenbach (Ct. Argovie).

Maux de tête. Je peux recommander le Tonique nerveux du Père König à tous ceux qui souffrent de maux de tête. M^{me} FUERS-TER-KRÆ-HENBUHL, Eriswyl (Ct. Berne).

Maladie des nerfs. Après 5 ans d'une maladie de nerfs, je fus guéri par deux bouteilles du Tonique nerveux du Père König. Je suis de nouveau en santé, joyeux et actif. A. LIEBER-HERR, agriculteur, Ernetswyl (Ct. St-Gall).

Un livre précieux pour les maladies des nerfs sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à König-Médecine Co, Francfort s. M. Taunusstr. 40.

Le Tonique nerveux du Père König est en vente dans toutes les pharmacies; à défaut s'adresser au dépôt principal pour la Suisse. Prix Fr. 7. — la bouteille.

W. Volz & Co, Pharmacie Centrale, Berne, près de la Tour de l'Horloge.

Si on doute d'avoir toujours reçu le véritable Tonique nerveux du Père König, prière d'en informer

König-Médecine Company, 1045, North Wells Street, CHICAGO ILL (U. S. A.)

Epilepsie, vertige, insomnie.

Le tonique nerveux du Père König est le seul remède qui produise véritablement de l'effet contre l'épilepsie.

Contre le vertige et l'insomnie, il n'y a pas de meilleur remède. M^{me} WAL-DI-LAMPART, Baar (Ct. Zoug)

Crises de nerfs, essoufflements, maux de nerfs. Je certifie que le Tonique nerveux du Père König est le seul et meilleur remède contre ces maux. M^{me}

Marie JOHNER, Bramberg (Ct. Berne).

Danse de Saint-Guy.

Le Tonique nerveux du Père König agit tout de suite. Je peux le recommander à chacun. Fam. BUEHLER, Fenz près Worb (Ct. Berne).



GEORGES SCHÆFFER

Criblet, 13 - FRIBOURG - Téléphone 655

Chauffages centraux - Installations sanitaires - Laiteries
et fromageries à vapeur - Ventilations
- Références de premier ordre. -

PROJET ET DEVIS SUR DEMANDE

Les Bières du Cardinal

Fribourg

se distinguent par :

leur finesse,

leur pureté de goût,

leur moelleux,

leur richesse en extrait de malt.

Commerce de Vin

Les Fils d'Igce Esseiva

Maison fondée en 1855

FRIBOURG

ANALYSES MÉDICALES

URINES, SUC GASTRIQUE, CRACHATS, ETC.

PHARMACIE CUONY

TÉL. 85 FRIBOURG TÉL. 85

AVENUE DE LA GARE

DEMANDEZ LES
BIÈRES RENOMMÉES
DE LA

BRASSERIE BEAUREGARD

TÉLÉPHONE 5 ET 10



SPÉCIALITÉS :

ST-NICOLAS, brune, nutritive et réconfortante.

TYPE SPÉCIAL, blonde, plus houblonnée, hygiénique, de goût amer agréable.

Médailles d'or

Prix d'honneur

LE MEILLEUR RECONSTITUANT
VIN DE QUINQUINA PEPTO-FERRUGINEUX
DE LA **PHARMACIE MUSY**
succ: E. DEUTELMOSER

Il combat avec succès, l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les migraines.

Le grand flacon 7 fr.; le demi-flacon 4 fr.

13, Rue de Lausanne FRIBOURG

AGENCE DE VOYAGE
LANG-GUYER
FRIBOURG

BUREAU :
PLACE DE LA GARE, 38
Téléphone 4.65

DOMICILE :
RUE MARCELLO, 24
Téléphone 2.13



Transports internationaux

BILLETS DE CHEMIN DE FER
POUR TOUS PAYS



CAMIONNAGE - DÉMÉNAGEMENTS
EMBALLAGES ET EXPÉDITIONS
POUR TOUS PAYS
ENTREPOTS - GARDE-MEUBLES - CAVES
COMBUSTIBLES GROS ET DÉTAIL

Étes-vous assuré sur la vie?

Adressez-vous à la plus ancienne Compagnie opérant en Suisse

„LE PHÉNIX“

Assurances de toute nature sur une ou deux têtes

Renseignements gratuits par les

— AGENTS GÉNÉRAUX —

PERRIN & WECK

Rue de Romont, 18 (Café de la Paix) — FRIBOURG

Téléphone N° 5.12 — — Téléphone N° 5.12

Inspecteur: GEORGES SCHNEIDER, Fribourg

WINTERTHOUR

Société suisse d'assurance contre les accidents

et la responsabilité civile

(AUTOMOBILES, MOTOCYCLETTES, ETC.)

Traite toutes les assurances

aux meilleures conditions

Agence générale pour le canton de Fribourg:

PERRIN & WECK

Rue de Romont, 18 (Café de la paix) — FRIBOURG

Téléphone N° 5.12 — — Téléphone N° 5.12

Inspecteur: GEORGES SCHNEIDER, Fribourg

CONFECTIONS POUR DAMES
MODÈLES DE PARIS

Robes, Costumes-Tailleurs, Manteaux, Blouses, Jupons,
Peignoirs, etc. -- Tissus et Garnitures en tous genres.

TÉL. 6.12 J. MONNEY TÉL. 6.12
FRIBOURG, 29, AVENUE DE LA GARE, 29
— EXÉCUTION SOIGNÉE SUR MESURE —



Conservatoire-Académie
de musique

Fribourg (Suisse)

Etablissement de l'Etat

*Classes instrumentales — Classes de chant — Cours théoriques —
Cours d'ensemble — Histoire de la Musique — Chant grégorien —
Cours pour organistes catholiques.*

Diplôme officiel pour l'enseignement musical

Tarif et renseignements par LA DIRECTION

BUREAU D'AFFAIRES

Ernest Spicher à Fribourg

30 RUE DE LAUSANNE 30

Travaux de comptabilité de tous genres (exper-
tises, inventaires, revisions, etc.) -- Gérances
d'immeubles et de fortunes -- Encaissement de
créances en souffrance -- Correspondance com-
merciale et traductions -- Renseignements com-
merciaux et financiers. **TÉLÉPHONE 8.90**

DISTILLERIE DE PÉROLLES

Tél. 1.73 **Jean MEYER** *Tél. 1.73*

F R I B O U R G

VINS - LIQUEURS - EAUX GAZEUSES

Eau minérale SYLVANA



Crédit Gruyérien

à B U L L E

Capital et réserves : Fr. 1,215,000.—



Traite toutes opérations
de banque et de change
aux meilleures conditions



FERBLANTERIE

Installations sanitaires

Henri Spicher

Téléphone 421 BOULEVARD DE PÉROLLES, 19 Téléphone 421

ERNEST BARRAS

Rue de Laus. 62 FRIBOURG Téléphone 1052

SPÉCIALITÉ: CAFÉ VERT ET ROTI
CONSERVES



Quand il veut caracté-
riser et recommander aux
gourmets UN FROMAGE
DE GRANDE CLASSE.
le vrai connaisseur citera
toujours comme un régal le

GRUYÈRE

Mais pour qu'il soit véritable, authentique, il doit
porter la marque déposée ci-contre « LA GRUE » et pro-
venir des grandes caves de la

S. A. Fromage Gruyère, à Bulle.

EN DÉPOT: SPÉCIALITÉS

EAUX MINÉRALES HENNIEZ ET ARKINA

Liqueurs et sirops - Cocktail Coquelicot

Crème de banane - Grande liqueur de

Fribourg :: **Adressez-vous chez**

CLOVIS RENEVEY

Tél. 2.75 - Avenue du Midi - Tél. 2.75

E. GLASSON & C^{IE}, BULLE

TÉLÉPHONE : Bulle 32 — Palézieux 26 — Château d'Ex 39

Compte de chèques et virements postaux II/35

Branche I : Matériaux de construction.

Branche II : Cuir brut et tanné. Engrais chimiques.

Branche III : Vins en gros et détail.

H. Gicot

INGÉNIEUR CIVIL DIPLOMÉ
DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE, ZURICH
EXPERT TECHNIQUE
ANCIEN INGÉNIEUR EN CHEF DU BUREAU TECHNIQUE
GRUNER & STUCKY, INGÉNIEURS-CONSEILS A BALE

Bureau Technique

FRIBOURG

2, AVENUE DE TIVOLI, 2

TÉLÉPHONE 6.69

pour tous travaux de génie civil

*Etudes, avant-projets, projets, calculs, devis, cahiers des charges,
analyses de prix, installations de chantiers, expertises.*

HYDRAULIQUE / BÉTON ARMÉ / CHARPENTE
CONSTRUCTION MÉTALLIQUE / ROUTES

INDUSTRIE FRIBOURGEOISE

PATES ALIMENTAIRES

Spécialités les plus fines.



H. BUCHS

STE-APPOLINE PRÈS FRIBOURG

MAISON VICARINO

RUE DE LAUSANNE, 5

COLONIALES - - - GROS ET DÉTAIL

LIVRAISON A DOMICILE

TÉLÉPHONE 55

BAUR & C^{IE}

Successeur de SCHMID, BAUR & Cie
FRIBOURG



Fers en tous genres pour tous les métiers | Outils et machines pour menuisiers, serruriers, etc. | Ferrements pour menuisiers | Machines agricoles, faucheuses, faneuses, rateaux, faux, etc. | Charrues cultivateurs, semoirs | Machines à battre à mains et pour moteurs | Moulins à vanner | Transmissions en tous genres | Hache-paille, concasseurs, coupe-racines | Bouilleurs | Moulins à pommes de terre | Machines à coudre en tous genres | Balances et bascules | Articles de ménage en émail, aluminium, etc.

On s'occupe des installations

Spécialité : Accessoires pour faucheuses, charrues, etc.

MAISON DE CONFLECTIONS

A LA PERFECTION

JACQUES GUGGENHEIM SCHNEIDER
AVENUE DE LA GARE, 34

FRIBOURG

VÊTEMENTS POUR MESSIEURS,
JEUNES GENS ET GARÇONNETS

TIMBRES D'ESCOMPTE 5%

ATELIER DE MÉCANIQUE

R. ORTLIEB

Criblet, 4 **Fribourg** Criblet, 4

Tous les travaux de fraisage, rectifilage
et tournage. Téléphone 1095

Chèques postaux II a 645

Ciment, chaux, gyps, tuiles, tuyaux de drainage, tuyaux en grès et en ciment, cuves en grès pour conserves et choucroute à partir de cinq litres, bassins de fontaines en ciment armé, auges à porcs en grès, produits incombustibles, articles sanitaires, etc. Explosifs de sûreté, « Aldorfite et Dorfite ». Gros et détail.



Ernest MICHEL

FRIBOURG

Tivoli, 3

Téléphone 4.42

Cpte de chèq. IIa 69

Garage de Pérolles :: Fribourg

EGGIMANN & BAUDÈRE :: Tél. 888

Ateliers modernes de réparations - Benzine - Huiles -
Pneus - Pièces de rechange.

— Agents des Automobiles: —

Cadillac — Buick — Oakland — Pontiac — Chevrolet

Camionnette Chevrolet, charge utile 1850 kg.

MARBRERIE-SCULPTURE

-- MARCEL SESTI --

Téléphone 1073 **Fribourg** Beauregard, 37

Spécialité de monuments funéraires - Travail prompt et soigné - - Prix modérés

Nombreuses références

GUÉRISON PROMPTE ET SURE DES MAUX DE JAMBES, MALADIES RHUMATISMALES ET ARTHRITES

Les jambes ouvertes (même les plus grands ulcères purulents), *dartres, rhumatismes, goutte, sciatiques, phlébites et obturation des veines* (jambes rouges, lourdes et enflées, tiraillements et douleurs aussi pendant la nuit, fortes douleurs en étant debout), tous ces maux, vous pouvez les guérir *facilement chez vous, et sans dérangement professionnel*, uniquement à l'aide de mon *pansement durable spécial!* Pendant plus de 25 ans de pratique, j'ai pu me convaincre de son efficacité absolue. Avec ce pansement, *que vous pouvez poser facilement vous-même chez vous*, vous serez capable de vaquer à vos occupations *sans douleurs*, même si les ulcères, phlébites, etc., ont été très douloureux. *Les douleurs de la sciatique disparaissent après peu de jours.* — Puisque le plus souvent 1 ou 2 pansements suffisent — en cas de *sciatique, goutte au genou, etc.*, il n'en faut qu'un — mon traitement est non seulement *le plus commode*, mais encore le moins coûteux! — Un pansement, *15 fr.*; deux pansements commandés en même temps, *25 fr.* — Grand pansement pour sciatique, arthrite au genou ou inflammation dépassant le genou, *20 fr.*



Prière, en cas d'ulcères, d'en indiquer les places et leur grandeur. En cas de sciatique, goutte, phlébite, prière d'en indiquer les places douloureuses également. (Ces pansements sont brevetés et ne sont en vente que chez moi)

Docteur C. SCHAUB, médecin. ETTINGEN, près BALE

Spécialiste pour les maladies des jambes, rhumatismes et arthrites.
Consultations, seulement le lundi, de 9 à 12 et de 14 à 16 heures.

Ecrivez-moi pour ma brochure gratuite: « Guérison des maux de jambes, goutte, rhumatismes, sciatique, etc. ».

MAGASIN

L. SCHNEIDER

RUE DU TIR 16

FRIBOURG

TÉL. 7.77

TISSUS-SOIERIE

RICHE ET SIMPLE POUR

COSTUMES

TAILLEURS

ROBES

MANTEAUX

FOURNITURES POUR LA COUTURE

ESCOMPTE POUR COUTURIÈRES

ÉCHANTILLONS A DISPOSITION



SANG DE BOULEAU

PRODUIT UNE
CHEVELURE MAGNIFIQUE

Efficace où tout autre produit fait défaut. Guérit la chute des cheveux, les pellicules, les plaques chauves, la faible croissance. Recommandé par les médecins. Des milliers d'attestations élogieuses et d'ordres renouvelés. Le grand flacon fr. 3.75. *Shampoing au sang de bouleau*, le meilleur, 30 ct. *Crème au sang de bouleau* pour les cheveux secs, pot 3.— et 5.— fr. En vente dans les Pharmacies, Drogueries, Salons de Coiffure et à la Centrale d'Herbes des Alpes au St. Gothard. F a i d o.

Demandez le Sang de bouleau pour obtenir le vrai produit.



Il n'y a pas de doute, ce café est additionné de

SYKOS

le meilleur café de figes.

Fabricants: NAGO, Usines de Produits Alimentaires S. A. Ollen.



Oignons à fleurs - Graines potagères - Graines
fourragères - Graines de fleurs - Insecticide - En-
grais pour fleurs - Mastic à greffer - Raphia

Se recommande

ERNEST-G. VATTER, Commerce de graines

Ci-devant G. WAGNER

FRIBOURG, Rue du Pont-Suspendu, 79

R E L I U R E | R E G I S T R E S

B R O C H A G E S | D O R U R E

ENTOILAGE DE CARTES | TRAVAUX D'ÉDITIONS

*

P. Fracheboud-Thurler

Neuveville 113, FRIBOURG, Téléphone 7.32

*

CONFECTION DE TOUS ARTICLES POUR ÉCOLES

ENCADREMENTS — FABRIQUE DE CARTONNAGES

EIGENMANN, CHATTON & C^{IE}
FRIBOURG

Spécialité de cafés verts et torréfiés
Spiritueux, Conserves, Tabacs et cigares

Rôtisserie de cafés.

TÉLÉPHONE 23

TOURNEUR SUR BOIS
F. FANKHAUSER

OBÈRE-MATTE 221

PLANCHE SUPÉRIEURE 221

Téléphone 1.86 - FRIBOURG - Téléphone 1.86

Tables de fumeurs, de salons, tournées -- Pieds de Lampes
de toutes grandeurs -- Boules -- Quilles, etc.

Chaussures
F. Vonlanthen

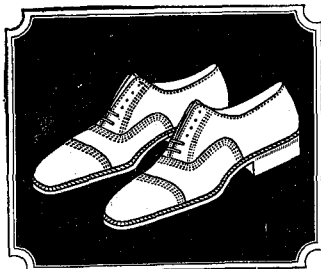
Fribourg

Pont-muré, 152

Favorisez les commerçants du pays

Rabais
sur
achats
importants !!!

Vente
au
comptant



Membre
de
l'Association
pour le
rabais

BOUCHERIE :: CHARCUTERIE
MAEDER-CHAVAILLAZ

12, RUE DE LAUSANNE, 12

Viande de 1^{er} choix. Bonne charcuterie
On porte à domicile - Tél. 4 - Se recommande

KIRSCH & FLECKNER

FRIBOURG, AVENUE DE PÉROLLES, 26

VITRAUX D'ÉGLISE ET PROFANES

MÉDAILLES D'OR : Exposition universelle Paris 1900

Exposition nationale suisse Berne 1914

-- LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES --



MODERNES & Chaussures

26, Rue de Romont

Fribourg

A. PILLER, gérant.

CHAPPALEY - BRUGGER

Rue de Laus. 20 FRIBOURG Rue de Laus. 20

Téléphone 21

Chappelerie renommée par : Son grand et beau
choix, ses marchandises de premières marques,
ses prix modérés.

BOUCHERIE -- CHARCUTERIE



A. BROHY



Tél. 964 - Stalden, 8 - Tél. 964

Viande de 1^{er} choix -- On porte à domicile -- Frigorifique -- Se recommande.

NOS SPÉCIALITÉS

EXTRAIT SOLUBLE DE BOIS DE PANAMA
« PANAMINOL »

ENCAUSTIQUE « ÉCLATANTE »

TUBES DE COMPOSÉ DE PLANTES POUR LIQUEUR
GENRE CHARTREUSE

EAU DE COLOGNE SURFINE ET RUSSE

« LE CYROL »

PERMETTANT DE CIRER LES PLANCHERS DE SAPIN

DROGUERIE CHRISTINAZ

RUE DE LAUSANNE 67

FRIBOURG

TÉLÉPHONE 1.26 MAISON FONDÉE EN 1842 TÉLÉPHONE 1.26

LA LAITERIE MODERNE

H. BUILLARD

Rue de Romont, 37

fabrique elle-même ses excellents produits

Prix de gros pour pensions, hôtels (téléphonez au 9.30)

Pharmacie et Droguerie St-Pierre

Rue de Romont FRIBOURG Rue de Romont

R. WUILLERET, pharmacien

Thé dépuratif - Vin tonique - Pilules laxatives - Onguent contre les gerçures, etc. — Breuvages - Poudres - Bougies vétérinaires - Location de pèse-bébé - Oxygène

Compte de Chèques postaux IIa 110

Téléphone 2.24

COQUELINE

LAPP

Sirop contre la coqueluche

Meilleur remède contre la toux,
l'enrouement, les maladies de la gorge, etc.,
pour enfants et adultes.

LE FLACON 2 Fr. et 3 Fr. 80.

En vente dans toutes les pharmacies.

Dépôt général :

PHARMACIE LAPP, FRIBOURG.

MARQUE DÉPOSÉE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

A LA BELLE JARDINIÈRE

J. WEILLER-PARIS — FRIBOURG

PLACE DE LA GARE, 38 — — TÉLÉPHONE 3.58

COSTUMES :: PARDESSUS ET RAGLANS

pour Messieurs, Jeunes Gens et Enfants

PÈLERINES LODEN ET CAOUTCHOUC

COSTUMES COLLÈGE ET SPORT

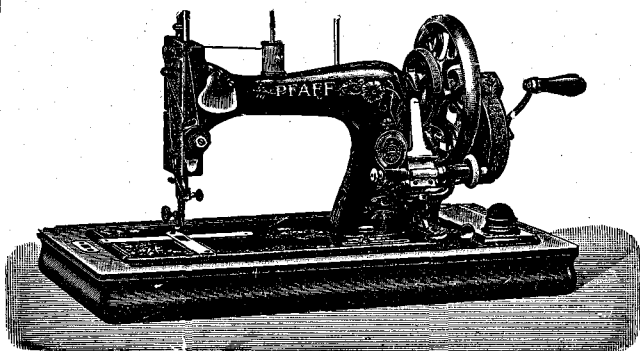
Maison de confiance fondée en 1885

A. BOCHUD, BULLE

TÉLÉPHONE N° 68

TÉLÉPHONE N° 68

FONDERIE DE FER ET AUTRES MÉTAUX
CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES DIVERSES
GRANDE SERRURERIE - CHARPENTES MÉ-
TALLIQUES - ENTREPRISES GÉNÉRALES
- - - ÉTUDES, PLANS ET DEVIS - - -



AGENTS GÉNÉRAUX:

E. WASSMER S. A.

AU JARDIN DE FRANCE

VANEY FRÈRES

Rue de Lausanne, 31 - FRIBOURG - Tél. 5.62

ORANGES, CITRONS, CONSERVES EN TOUS GENRES
-- LÉGUMES FRAIS, ASPERGES, VINS MOUSSEUX --



A. TIEFNIG FRIBOURG
ANGLO AMERICAN TAYLOR

DRAPERIE - VÊTEMENTS

FOURRURES

Atelier de couture de 1^{er} ordre
pour Dames et Messieurs
se recommande

A. Tiefnig

rue de Romont 18

Téléphone 6.23

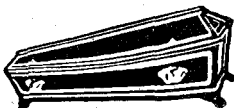
Pompes Funèbres
Générales S. A.



30 Avenue de la Gare FRIBOURG

L. GRANDGIRARD *gérant*

Téléphone *permanent* 9.95



Transports funèbres

Cercueils

Couronnes, Fleurs

::: LE NÉGRILLON :::

Bulletin mensuel illustré, 16 pages in-16° spécialement pour
la jeunesse, en neuf langues européennes, approuvé par le
Saint-Siège et de nombreux membres d'épiscopat.

Abonnement annuel; 2 fr. suisses.

Sodalité de S. Pierre Claver pour les Missions d'Afrique.
Rome (23), via dell'Olmata, 16; Fribourg, rue Zæhringen, 96.

GRUYÉRIA

Grande Fabrique de meubles, à Bulle

■ Demandez chez vos fournisseurs habituels nos produits et exigez la marque de fabrique « La Grue ».

Cela vous est un garant de bienfacture, de solidité et d'élégance.



Marque de Fabrique

Œuvre de Presse

en langues indigènes de l'Afrique

Reconnue par tous les Missionnaires comme l'un des facteurs les plus opportuns pour le bien des Missions, approuvée par LL. SS. Benoit XV et Pie XI, qui voulurent y souscrire comme *membres fondateurs*, elle s'occupe de l'impression de livres religieux surtout, en idiomes africains, et les envoie aux chrétientés de l'Afrique.

Toute personne peut contribuer à cette œuvre d'apostolat, les offrandes mêmes minimales, dans ce but, étant reçues avec reconnaissance.

Demander les conditions d'adhésion et adresser les aumônes à la Sodalité de S. Pierre Claver: Rome (23), via dell'Olmata, 16, ou Fribourg, rue Zæhringen, 96.



Services à café :: Couverts
de table :: Couteaux in-
oxydable :: Potager SARINA
et VOGA

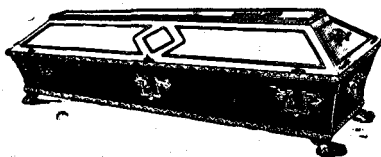
W. GASSER, successeur de A. SCHRANER
FRIBOURG, 40, Rue de Lausanne, 40

Musée des Missions africaines

rue Zähringen, 96, Fribourg.

Installé près du Grand-Pont, dans des salles spacieuses, par la Sodalité de S. Pierre Claver, qui est une Œuvre auxiliaire pour les Missions d'Afrique. Il est formé d'objets très intéressants, dont plusieurs de grande valeur. Fétiches, animaux exotiques, bijoux, armes, vêtements, productions du sol et du travail indigène, livres en langues africaines, etc., y sont classés géographiquement et avec art. Ce Musée est ouvert toute l'année et toute la journée. Le prix d'entrée est de 50 ct. au moins, par personne, au profit de l'Œuvre. Conditions spéciales pour écoles et pour pensionnats.

TRANSPORTS FUNÈBRES A DESTINATION DE TOUS PAYS



FABRIQUE
DE
CERCUEILS
ET DE
COURONNES

A. MURITH

SOCIÉTÉ ANONYME

20, Rue de Romont

FRIBOURG

Téléphone, 1.43
Service jour et nuit

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Commerce de bois et Combustibles

Tél. 3.10

Vve M. DURIAUX

Tél. 3.10

FRIBOURG

Lames sapin

:-

Feuilles à mouchettes

POMMADE KAELBERER

contre les maladies de la peau ; d'une efficacité surprenante dans les cas d'Eczémas, Dartres, Boutons, Herpès, Rougeurs, Démangeaisons, Eruptions diverses, Plaies variqueuses et Hémorrhoides, Rougeurs et excoriations de la peau des bébés.

Pot 2.— Dans toutes pharmacies.

Envoi franco contre remboursements dans toute la Suisse.

DÉPOT GÉNÉRAL:

Pharmacie KAELBERER, Genève.

FABRIQUE D'ARTICLES EN PAPIER

JOSEPH THURLER & C^{ie}

PAPIERS EN GROS ET COMMISSIONS

Temple 5

Téléphone 3.35



Tous les papiers et cartons pour Imprimeries

- - - - - Relieurs et Cartonnages - - - - -

- - - Emballages en formats et rouleaux - - -

Pergaminyne et Parchemin pour Boucheries,

Charcuteries et Laiteries



MANUFACTURE DE CORNETS

pour

ÉPICIERS, BOULANGERIES, PATISSERIES

PHARMACIES, DROGUERIES

L'Echo d'Afrique

Organe de la Sodalité de S. Pierre Claver pour les Missions d'Afrique, bulletin mensuel illustré, en neuf langues européennes, 16 pages in-8°, approuvé par les quatre derniers Papes, ainsi que par de nombreux cardinaux, archevêques et évêques.

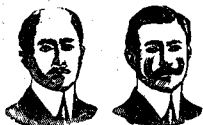
Abonnement annuel : 3 fr. suisses,

Rome (23), via dell'Olmata, 16 ; Fribourg, rue Zaehrigen, 96.

Voulez-vous posséder une belle

MOUSTACHE

même depuis l'âge de 16 ans, ainsi qu'une forte chevelure et une forte barbe ?



Demandez NIVLA

préparation de renommée universelle et seule véritable, stimulant immédiatement la croissance. Résultat étonnant prompt et sûr, avec garantie. Envoi discret contre remboursement: 1^{re} force, Fr. 3 75 ; 2^{me} force, Fr. 5 60; extra fort, Fr. 8.50.

➔ Même effet pour la chevelure des dames ➔

GRANDE MAISON D'EXPORTATION „ TUNISA ” LAUSANNE.



VINS EN GROS

JULES GEX :: BULLE

RUE DU TIR  TÉLÉPH. 66

Spécialité de Vins vaudois et valaisans en fûts et en bouteilles :: Vins rouges français de provenance directe :: :: :: ::

ATELIER DE RELIURE

J. HANDRICK - MORIGEAU

Tél. 8.91 — RUE GRIMOUX, 6 — Tél. 8.91

FRIBOURG

SPÉCIALITÉ DE REGISTRES ET TRAVAUX EN CUIR
RELIURE FRANÇAISE — TRAVAUX D'ART





Chaussures
Dossena

Grand choix
Salon d'essayage
Voir nos 4 vitrines

Fribourg - Morat

Demander notre catalogue illustré spécial gratis

Gremaud & Tacchini

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE
BÉTONS ARMÉS

BUREAUX :

Tél. 731 VILLA NOËL, PÉROLLES Tél. 731

Tannerie, crème cirage

COMMERCE DE CUIRS

Courroies et Lanières pour machines -- Fournitures pour
cordonniers -- Huiles pour selliers et tanneurs
Crins animal et végétal. Laine pour matelas.
-- Talons caoutchouc de première qualité --

C. VILLIGER, FRIBOURG

Téléphone 8.55 Grand'Rue 57 Téléphone 8.55

SKOLENE, graisse extra pour cuir

H. HOGG - MONS
ET FILS

ENTREPRISE GÉNÉRALE
BATIMENTS ET TRAVAUX CIVILS
BÉTONS ARMÉS

TOUS POILS SUPERFLUS

du visage, bras, jambes, nuque, etc., disparaissent sans laisser de traces dans l'espace maximum de 2 à 3 minutes par l'emploi de la



MIRACLINE

Des milliers de dames de la bonne société en font un usage totalement inoffensif. Refuser toutes contrefaçons, objets d'une réclame tapageuse, mais absolument nuisibles à l'épiderme. Envoi discret contre remboursement de Fr. 3.50 et 5.50. (Si pas de résultat, montant remboursé.)

Vente exclusive: A. EICHENBERGER-EXPORT-LAUSANNE.

PIERRE DUCREST

Court-Chemin, 63

SERRURIER

Court-Chemin, 63

TEL. 9.91

FRIBOURG

TEL. 9.91

SERRURERIE EN TOUS GENRES
TRAVAIL PROMPT ET SOIGNÉ PRIX MODÉRÉS

COMBUSTIBLES A. MENOUD & SIEBER FRIBOURG

TELEPHONE N° 3.66

ENTREPÔTS
TOUR YVERI

HOUILLES, COKES, ANTHRACITES
BRIQUETTES & CHARBON DE BOIS
BOIS DE CHAUFFAGE COUPÉ & NON COUPÉ

BUREAU
Rue du Temple
N° 1

Ameublements complets

TAPIS, LITERIE et MEUBLES en tous genres,

aux meilleurs prix

chez

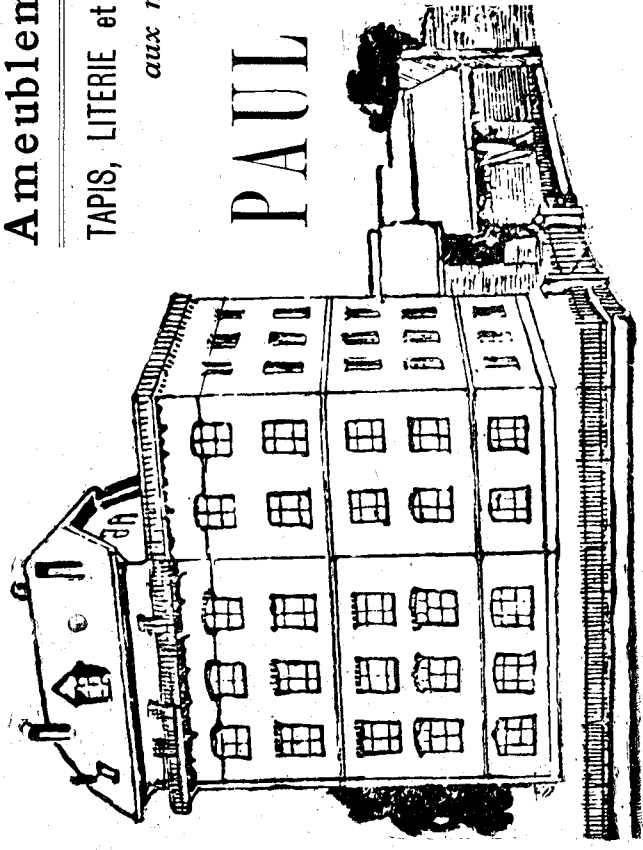
**PAUL LEIBZIG,
FRIBOURG**

Usine, magasins

et

bureau

GRAND'PLACES, 26



Caisse Hypothécaire

du

Canton de Fribourg

SOCIÉTÉ ANONYME

instituée par la loi du 3 décembre 1853 et administrée avec le concours
et sous la surveillance de l'Etat.

Capital social : Fr. 6,000,000

entièrement versés

dont l'intérêt 4 % est garanti par l'Etat de Fribourg

Réserves au 1^{er} janvier 1927 Fr. 2,000,000.

Prêts hypothécaires » 42,326,012.90

Obligations ou cédulas hypothécaires
émises par l'Établissement » 35,537,263.50

Prêts hypothécaires dans le canton de Fribourg seulement par obligations remboursables par amortissement annuel du $\frac{1}{2}$ % au moins et du 10 % au plus ou par obligations sans amortissement à terme de trois ans.

Emission d'obligations ou de cédulas de Fr. 100 au moins à terme de trois ou de cinq ans aux conditions les plus favorables.

En vertu de l'art. 80 de la loi du 3 décembre 1853 sur l'établissement de la Caisse hypothécaire du canton de Fribourg, les tuteurs, curateurs et, en général, toutes les personnes morales soumises à la surveillance de l'Etat, peuvent placer, sans autorisations spéciales, les capitaux dont ils ont la gérance, en actions et en cédulas de la Caisse Hypothécaire.

CARNETS D'ÉPARGNE

Disposant de caveaux, la Caisse Hypothécaire se charge de la garde de titres et de tout objet précieux, ainsi que de la gérance de valeurs à des conditions très favorables. Elle met en location des compartiments de coffre-fort.

LA DIRECTION.

Banque de l'Etat de Fribourg

CAPITAL : Fr. 30,000,000.—

➔ **GARANTIE DE L'ÉTAT** ➔

10 Agences : St-Pierre à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Chiètres, Domdidier, Estavayer-le-Lac, Farvagny, Morat, Romont, Tavel
et

75 Correspondants d'épargne dans les principales localités du Canton de Fribourg.

Traite
toutes
opérations
de
Banque



Compte
de
chèques
postaux
Il a 49

RÉCEPTION DES DÉPÔTS D'ARGENT :
contre **OBLIGATIONS** à terme fixe au porteur
ou nominatives.
en **COMPTES DE DÉPÔT** à vue et à terme
fixe.
sur **CARNETS D'ÉPARGNE**, avec ou sans tire-
lire.

aux
meilleures
conditions.

Ouverture de crédits avec garanties hypothécaires dans le canton de Fribourg, nantissement, cautionnement, gage du bétail, etc.